LA HOLLANDE

ET

LE ROI LOUIS BONAPARTE

I.

LES DERNIERS JOURS DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE.

On connaît fort mal en France l'histoire de l'avénement au trône et du règne de Louis Bonaparte en Hollande, et cette ignorance s'explique par la nécessité de recourir, pour traiter ce sujet d'une manière impartiale et complète, aux sources hollandaises, que trop peu d'écrivains français sont en état de consulter. C'est dans l'espoir de combler en partie cette lacune que, mettant à profit des circonstances particulières de séjour et de position, nous osons présenter à nos lecteurs les résultats obtenus par une comparaison attentive des documens écrits dans les deux langues. Nous n'avons pas cru un seul instant que les liens de parenté qui unissent le frère de Napoléon Ier à l'empereur vivant des Français fussent un motif d'abstention. Ceux qui soupçonneraient dans ces pages des arrière-pensées de dénigrement se tromperaient, aussi bien que ceux qui y chercheraient quelque intention de flatterie. Ils n'y verront qu'un essai historique où la franchise des critiques sert de garantie à la sincérité des éloges. La curiosité de mauvais aloi qui aime à fouiller dans la vie privée des princes pour y trouver matière à scandales

serait aussi déçue. La vie privée du roi Louis n'appartient pas encore à l'histoire, sauf par les côtés où elle est indispensable à l'explication de sa vie publique, et même sur ce terrain délicat rien absolument n'empêche de concilier les devoirs de l'historien avec le respect dû au père du souverain régnant. Du reste, le caractère et les actes de Louis Bonaparte rendent cette conciliation facile. S'il a eu sa part d'erreurs et de faiblesses, si, victime d'une position où le génie lui-même eût succombé et que son plus grand tort fut d'accepter, il a dû se retirer vaincu de la scène agitée où il avait à remplir un des premiers rôles, il a eu du moins l'inappréciable avantage d'emporter dans sa défaite sa propre estime et celle des spectateurs. D'autres plus grands sont tombés de plus haut sans pouvoir prétendre à cet hommage mérité.

Trois points surtout sont à relever à propos de son règne, savoir : les événemens et les desseins dont la combinaison le mit sur le trône, le conflit qui ne tarda pas à s'élever entre ses devoirs de roi et les intentions de celui qui avait posé la couronne sur sa tête, enfin les étranges péripéties qui précédèrent et amenèrent son abdication. Ce sont aussi les points que nous tâcherons de mettre en pleine lumière (1).

I.

Bien qu'il ne s'agisse guère que d'un petit pays et d'un règne de quatre ans, c'est en réalité une histoire compliquée que nous entreprenons. Il est impossible de comprendre la position du roi Louis en Hollande, les circonstances qui l'y amenèrent, les difficultés contre lesquelles il se heurta dès la première heure, si l'on n'a pas quelques idées claires touchant le passé du peuple sur lequel il fut appelé à régner. Il nous faut donc débuter par un aperçu de l'histoire antérieure du peuple néerlandais, et surtout de sa constitution politique, sur laquelle on n'a le plus souvent en France que des données fort inexactes.

Il est de notoriété générale que les anciens Pays-Bas, contrée de dunes, d'alluvions, de villes populeuses, industrieuses, commerçantes, fortement attachées à leurs franchises municipales et pro-

(1) Nous indiquerons, quand besoin sera, les sources hollandaises et françaises où nous avons puisé; nous nous bornons pour le moment à témoigner notre gratitude aux Hollandais de distinction qui ont bien voulu mettre à notre disposition leurs connaissances spéciales ou leurs souvenirs personnels, et tout particulièrement à MM. Obreen, le professeur de Bosch Kemper à Amsterdam, Kæmpbell, bibliothécaire royal à La Haye, G. Mees, juge à Rotterdam, M. le pasteur émérite Delprat, dont le père fut revêtu de fonctions importantes au ministère des affaires étrangères, d'autres encore qui m'ont confié des papiers et des mémoires inédits de famille qui jettent un grand jour sur les hommes et les événemens de l'époque.

vinciales, se séparèrent en deux groupes bien distincts à la suite des luttes politiques et religieuses du XVIe siècle. Les provinces méridionales (Gand, Bruges, Anvers, Liége, Mons, Bruxelles), après une longue résistance, finirent par rentrer dans le giron catholique, et se résignèrent pour longtemps au joug de l'Espagne d'abord, de l'Autriche ensuite. Les sept provinces du nord au contraire, Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Over-Yssel, Frise et Groningue, où le protestantisme était devenu prépondérant, puisèrent dans le schisme religieux l'énergie nécessaire au maintien de leur scission politique, et, après une des luttes les plus acharnées et les plus longues dont l'histoire ait connaissance, réussirent à fonder leur indépendance et à faire reconnaître par l'Europe entière la confédération des Provinces-Unies (1). Pendant plus d'un siècle, la république confédérée put passer pour une des grandes puissances de l'Europe. Sa marine était supérieure à toutes les autres, ses armées valaient celles des grands états, ses hommes politiques traitaient sur le pied de l'égalité avec les plus fiers souverains, et nous ne rappelons que pour mémoire les luttes le plus souvent heureuses et toujours glorieuses qu'elle soutint successivement contre l'Espagne, l'Angleterre et la France.

Dans une étude consacrée aux œuvres du romancier hollandais van Lennep (2), nous avons indiqué les causes historiques de l'antagonisme qui ne tarda pas à se manifester dans le sein même de la confédération entre les deux élémens dont l'union avait fait sa puissance, c'est-à-dire entre le parti orangiste, fort des ardentes sympathies du petit peuple, qui voyait dans l'illustre famille du Taciturne le symbole vivant ou plutôt le palladium de son indépendance nationale et religieuse, et le patriciat bourgeois, qui d'une manière moins brillante, mais non moins efficace, avait coopéré par ses sacrifices et son patriotisme à la grande œuvre de la délivrance. Pour bien comprendre l'histoire politique de la Hollande, il faut se rappeler que les origines de la liberté néerlandaise sont avant tout municipales, puis provinciales. Les villes et les provinces avaient leurs franchises, leurs chartes particulières; l'Espagne fit éclater, en les violant, la révolution du XVIe siècle. Ce ne fut pas au nom des droits du peuple souverain, chose alors inconnue, qu'on s'insurgea; la confédération constituée par l'union d'Utrecht en 1579 ne fut guère autre chose qu'une association de villes et de provinces également lésées dans leurs franchises, dont elles confièrent la défense

(1) Nous rappelons ici que la prépondérance numérique et politique de la province de Hollande, qui comptait, elle seule, des villes telles que Alkmaar, Amsterdam, Harlem, Leyde, La Haye, Rotterdam, Dordrecht, rendit générale à l'étranger l'habitude de donner le nom de Hollande à toute la confédération néerlandaise.

(2) *Revue* du 15 octobre 1868.

à l'épée des princes d'Orange en leur fournissant les moyens matériels de soutenir la lutte. Telle est l'essence des fonctions de *stadhouder*, littéralement *stedehouder*, lieutenant (du roi ou du comte), et dont la devise de la maison d'Orange, *je maintiendrai*, exprime encore aujourd'hui la vraie nature. Du reste, tout demeura sur l'ancien pied dans chacune de ces petites républiques. Les magistrats ou *prud'hommes* des villes, se recrutant eux-mêmes, sauf le droit de nomination réservé dans certaines provinces au stathouder ou à la cour de justice, envoyaient leurs députés au chef-lieu de la province avec des mandats impératifs. Les états provinciaux déléguaient leurs représentans aux états-généraux; mais ceux-ci étaient liés également par les instructions de leurs commettans, et devaient, pour toute affaire importante, en référer à leur décision. La noblesse territoriale ou *ridderschap* avait aussi ses représentans. Si l'autonomie, la liberté locale des villes et des provinces se trouvait à merveille de cette constitution fédérative, si les populations, à la faveur de la division des pouvoirs et des garanties qu'elle leur assurait contre tout despotisme, pouvaient sans entraves déployer dans toute leur intensité leur énergie et leur esprit d'entreprise, on conçoit aisément que plus d'un intérêt administratif ou politique devait beaucoup souffrir de la faiblesse du pouvoir central. En temps de guerre, lorsque l'exaltation du patriotisme animait toutes les classes et que l'intérêt pressant de la défense commune étouffait les compétitions locales, les choses marchaient bien; mais en temps ordinaire la machine était lourde, compliquée, et il n'est pas étonnant qu'un parti nombreux vînt au-devant des ambitions des princes d'Orange, et désirât les voir revêtus de pouvoirs moins limités. Cependant il ne fut jamais sérieusement question d'en faire des rois, et leur parti ne put briser ce patriciat municipal extrêmement jaloux de son autorité, qui même, à plusieurs reprises, fut assez fort pour faire échec au prestige des stathouders. Nos historiens libéraux se trompent de pays et d'époque lorsque, parlant de ces luttes intestines, ils réservent toutes leurs sympathies pour les chefs du parti antiorangiste et les prennent, ou peu s'en faut, pour des représentans de la démocratie. Le patriciat, il est vrai, n'était pas noble au sens féodal de ce mot; mais rien n'était moins démocrate, plus ami des privilèges, plus exclusif que cette aristocratie bourgeoise, qui se considérait comme bien supérieure à tous les gentillâtres des campagnes et des pays voisins. Le fait est que, dès le commencement du XVIIe siècle, le pouvoir politique et administratif se trouva concentré dans les mains d'un certain nombre de « familles gouvernantes, » unies d'une ville à l'autre par des mariages, formant une véritable caste, et aussi républicaines en présence du stathouder que hautaines vis-à-vis des autres classes. Disons toutefois que les ver-

tus privées de ces fiers bourgeois, le nombre considérable des familles entre lesquelles se faisait en quelque sorte le roulement des fonctions publiques, la scrupuleuse probité de leur gestion financière, la périodicité régulière et la fréquence des entrées et sorties de charge, bien des circonstances enfin contribuaient à rendre leur monopole supportable, et il faut bien que le peuple en masse l'ait vu se perpétuer sans trop de déplaisir, puisque le parti stathoudérien, même dans ses jours de triomphe, ne put réussir à l'extirper. D'ailleurs parmi les traits caractéristiques du peuple hollandais il faut noter celui-ci, que l'on peut constater aujourd'hui encore, bien qu'il tende à s'effacer : autant ce peuple est susceptible dès que l'on fait mine de toucher à ses habitudes d'aller, de venir, de travailler, de s'amuser à sa guise, aux institutions religieuses qu'il préfère, à son indépendance nationale, autant il est indifférent aux détails quotidiens de la politique. Il lui manque un peu de cette promptitude d'intelligence ou plutôt d'imagination qui ailleurs détermine presque instantanément les plus forts courans d'opinion publique. De là vient que, si dans ce pays le mal politique, une fois reconnu et senti, est combattu avec une décision, une persévérance admirables, l'indifférence du grand nombre le laisse aisément grandir avant que l'on songe à y porter remède. On n'aime pas à se déranger, à se mettre en avant, à quitter ses affaires pour s'occuper des affaires publiques; par exemple, l'institution du jury n'est pas populaire en Hollande. Cette disposition explique la docilité prolongée avec laquelle la multitude accepta la suprématie des familles patriciennes. « Ces messieurs savent bien ce qui est à faire; » ce dicton hollandais, encore souvent en usage dans un sens ironique, exprime parfaitement la confiance moitié naïve, moitié insouciante, que le peuple mettait d'ordinaire dans la sagacité de ses gouvernans, habitués de père en fils à résoudre les questions difficiles. Seulement dans les grandes occasions, quand le pays semblait perdu par suite des économies intempestives ou de l'impéritie diplomatique de la bourgeoisie gouvernante, le peuple se fâchait, réclamait à grands cris son stathouder, et lui mettait tous les pouvoirs en main. La crise passée, les choses reprenaient leur marche accoutumée, et les stathouders reperdaient le plus souvent dans les années de paix le pouvoir que les années de guerre leur avaient conféré.

Tout défectueux qu'il nous paraisse, ce système produisit de grandes choses. Philippe II, Louis XIV et les Stuarts l'apprirent à leurs dépens. Au XVIIe siècle, les Provinces-Unies furent le dernier refuge de la libre pensée et de la libre croyance : ce titre seul suffirait à leur gloire.

Pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, la Hollande jouit d'une tranquillité rarement troublée et d'une prospérité matérielle

jusqu'alors inconnue. En possession d'énormes capitaux amassés par l'activité bien entendue des générations antérieures, elle se fit en quelque sorte le banquier de l'Europe, prêtant à de gros intérêts, sur de bonnes garanties, et augmenta encore sa richesse par le développement de sa marine marchande. Après tout, sa constitution politique pouvait alors passer pour très libérale. Préservées de ces dîmes onéreuses que presque partout ailleurs le despotisme et la superstition levaient sur les produits du travail national, n'ayant rien à craindre du côté de l'Allemagne et protégées contre la France et l'Angleterre par l'antagonisme même de ces deux grandes rivales, les Provinces-Unies purent en toute sécurité moissonner dans le bien-être ce que le siècle précédent avait semé au sein de rudes épreuves virilement traversées. On peut ajouter que le spectacle de leur éclatante prospérité, comparée à l'exiguïté d'un territoire arraché pied à pied aux fleuves et à la mer, ne fut pas sans influer sur les vues des théoriciens de l'école réformiste, qui purent opposer les brillans résultats de la liberté politique et religieuse aux tristes conséquences sociales de l'absolutisme espagnol, français et autrichien.

Cependant les esprits perspicaces qui eussent regardé de près auraient pu discerner sous ces dehors prospères les symptômes grandissans de la décadence. L'excès de prospérité est plus dangereux encore pour les peuples que pour les individus. La Néerlande s'engourdissait dans le bien-être; l'esprit des entreprises audacieuses s'éteignait lentement. La marine et l'armée étaient fort négligées; la guerre de la succession d'Espagne avait coûté d'énormes sommes, obéré pour longtemps les finances, et les états, dominés par le besoin de faire des économies, se montraient peu disposés à de nouveaux sacrifices. Les souvenirs glorieux sont souvent un piége pour la nation qui s'en nourrit avec trop de complaisance. Les Néerlandais se disaient avec une juste fierté qu'ils avaient au XVIe siècle épuisé l'Espagne, au XVIIe repoussé Louis XIV, récemment encore donné le branle à cette révolution de 1688 qui avait détrôné les Stuarts, maintenu le protestantisme, sauvé la liberté de l'Europe, et ils se flattaient de l'idée que, si par impossible de nouveaux dangers menaçaient leur indépendance, ils étaient, comme leurs ancêtres, de taille à les braver. Ils oubliaient que les circonstances avaient changé, que les grands états de l'Europe, mieux organisés, plus centralisés, disposaient d'une puissance militaire et financière qui leur assurait une supériorité de jour en jour plus marquée. Les sept provinces étaient plus riches et plus fortes que n'importe quelle contrée de même étendue et de même population, mais elles l'étaient moins que l'Angleterre ou la France prises chacune dans sa totalité et pouvant désormais concentrer ses forces. Il

aurait fallu comprendre ce grave changement, et, si les Hollandais tenaient à maintenir leur ancienne influence dans les conseils de l'Europe, ils auraient dû consentir à de sérieux sacrifices pour accroître leurs forces de terre et de mer. On n'avait garde, et la vieille rivalité de l'oligarchie bourgeoise et des stathouders paralysait tous les efforts qu'à défaut de grandes vues les instincts guerriers des princes de la maison d'Orange les poussaient à faire pour développer la marine et l'armée. On soupçonnait ces princes de viser à la tyrannie, et ils n'obtenaient ni un homme ni un écu. Les institutions républicaines elles-mêmes se rouillaient par l'effet du temps, et les abus qu'elles recouvraient devenaient de plus en plus intolérables. Ce qu'on avait supporté, ce qu'on n'avait pas même aperçu aux XVI[e] et XVII[e] siècles, la diversité des législations variant d'une province et même d'une ville à l'autre, la mauvaise définition des pouvoirs municipaux, l'inégalité de distribution dans les pouvoirs représentatifs, la prépotence d'une église privilégiée, la faiblesse du gouvernement central, le népotisme, les manœuvres des coteries, tout cela jurait avec l'esprit nouveau, et pourtant le prestige que ces institutions défectueuses empruntaient aux beaux temps de la république leur valait encore une sorte de respect qui coupait court aux velléités de réformes. Néanmoins, à dater de la seconde moitié du siècle, le parti réformiste, fort de l'ascendant des idées qui préparaient en France la révolution, grandit en puissance et en nombre, sans toutefois réussir à introduire des changemens sérieux dans les institutions.

La famille qui, pendant près de deux siècles, avait donné à la Néerlande une incomparable série de grands hommes d'état et de grands capitaines, la famille d'Orange, semblait, comme le pays, avoir perdu de sa séve. Le stathoudérat héréditaire, aboli après la mort de Guillaume III d'Angleterre, avait été rétabli en 1747 en faveur de la maison d'Orange à la suite de l'agitation causée par l'invasion triomphante des Français en Belgique. Le peuple, se croyant trahi ou tout au moins compromis par l'égoïsme de l'oligarchie gouvernante, fit ce qu'il avait fait en 1672 quand Louis XIV était entré à Utrecht, c'est-à-dire une révolution orangiste, et Guillaume IV reçut du vote plus ou moins libre des divers états provinciaux un pouvoir en réalité plus complet que celui dont ses ancêtres avaient été revêtus. La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue peu de temps après à des conditions assez avantageuses, confirma le préjugé populaire, que l'indépendance du pays était sauve tant qu'un prince d'Orange était à sa tête. Si Guillaume IV eût été un homme d'initiative et de grandes vues, l'instant était favorable pour procéder à une refonte des institutions dans un sens plus rationnel, plus égalitaire, et il eût été aidé dans cette entreprise par le petit

peuple, idolâtre de son nom, et par la bourgeoisie moyenne, fatiguée de la domination du patriciat; mais il s'en tint à quelques mesures équivoques. Il augmenta tout simplement le patriciat en y adjoignant de nouvelles familles, qui furent bientôt aussi orgueilleuses, aussi exclusives que les anciennes, et quand ce prince bien intentionné, mais faible, mourut en 1751, laissant son fils mineur, il n'y avait pour ainsi dire rien de changé, si ce n'est, symptôme très grave, la formation d'un parti également hostile à l'oligarchie bourgeoise et à la famille stathoudérienne, et qui estimait que l'une était désormais aussi incapable que l'autre de faire le bonheur du pays. Comme on peut s'y attendre, ce parti nouveau s'inspirait principalement des écrits émanés de l'école philosophique française.

La seconde moitié du siècle se passa misérablement en tiraillemens de tout genre entre le parti stathoudérien et les états, où dominait encore le patriciat. La princesse Anne, Anglaise de naissance, mère et tutrice du jeune Guillaume V, envenima par sa hauteur et son incapacité politique une situation déjà fort tendue. Son fils, Guillaume V, timide et débonnaire, ne fut pas plus heureux. Il vit son autorité de plus en plus restreinte par les états, et le patriciat se rapprocha même du parti des réformes pour annuler le stathouder autant que possible, ne prévoyant pas qu'il creusait sa propre tombe. La guerre d'Amérique, à laquelle la Hollande prit une part peu glorieuse, et qui se termina par l'abaissement de la marine hollandaise devant le pavillon britannique, augmenta l'impopularité du stathouder, accusé bien à tort d'avoir négligé les armemens maritimes; elle accrut aussi l'ascendant des idées nouvelles de liberté et d'égalité. Chose qui paraît presque incroyable à ceux qui connaissent aujourd'hui la Hollande, il fut interdit de chanter désormais dans les rues des chansons orangistes. Retiré à Nimègue, Guillaume V assistait, triste et indécis, à cette démolition du stathoudérat; mais la princesse sa femme, nièce du grand Frédéric, n'était pas d'humeur aussi endurante. Elle voulut se rendre à La Haye dans l'espoir d'y fomenter un mouvement réactionnaire parmi les orangistes toujours nombreux de cette résidence. Le chemin lui fut barré près de Gouda, au nom des états. Elle se crut insultée, exigea une satisfaction qu'elle n'obtint pas, et commit la faute énorme d'appeler dans les provinces une intervention prussienne. La frontière était fort mal protégée du côté de l'Allemagne. Les *patriotes*, — c'est ainsi qu'on appelait les antistathoudériens, — mal organisés, mal armés, ne purent tenir devant les troupes prussiennes, qui s'emparèrent presque sans coup férir des villes les plus opposées au prince. Amsterdam même, après un semblant de résistance, se rendit, et en peu de jours l'autorité du stathouder fut intégralement rétablie. Tout cela se passait en 1787.

Il est des victoires qui équivalent à des désastres. L'imprudente princesse avait entraîné son faible mari à triompher de ses adversaires par l'intervention de l'étranger, exemple dangereux que n'avait jamais donné aucun parti de l'ancienne république. Comment s'étonner que les *patriotes,* vaincus, mais non ramenés, regardassent à leur tour de quel côté le secours pourrait leur venir? Du moment que la question se posait en de pareils termes, le choix ne pouvait être douteux. C'était la France, le pays de la philosophie politique, la France qui fermentait aux approches de sa propre révolution, c'était elle que tout désignait comme une alliée aux rancunes et aux vœux des patriotes exaspérés, d'autant plus que les stathoudériens victorieux, malgré les supplications de leur chef, dont le bon cœur détestait tout ce qui ressemblait à une vengeance, usaient et abusaient du triomphe qu'ils devaient aux baïonnettes prussiennes. A Bois-le-Duc, deux cents maisons furent pillées par la populace orangiste. Les notabilités du parti patriote furent vexées, persécutées de mille manières. Il y eut même des condamnations à mort prononcées; elles restèrent fort heureusement sans exécution, mais l'effet moral n'en fut pas moins désastreux. Un seul fait suffira pour donner une idée des violences de la réaction. Le prince d'Orange fit promulguer une amnistie, mais elle offrait si peu de garanties, elle renfermait tant d'exceptions que, d'après le calcul d'un historien conservateur, plus de 40,000 Néerlandais se crurent forcés d'émigrer; c'est en France qu'ils se rendirent pour la plupart.

Lors donc que la révolution française éclata, il y avait au dehors aussi bien qu'au dedans du pays des élémens inflammables qui n'attendaient pour prendre feu que d'être mis en contact avec l'ardent foyer qui rayonnait en France. Les patriotes hollandais relevèrent la tête quand ils apprirent l'entrée victorieuse de Dumouriez en Belgique. Peut-être même eussent-ils déjà donné la main aux révolutionnaires belges, si, mieux placés que les Français pour discerner le vrai caractère de l'insurrection voisine, ils n'en avaient pas reconnu sur-le-champ la nature plus cléricale que libérale. Cependant, avec l'invasion française, cette révolution belge devenait forcément radicale. Une légion d'émigrés hollandais marchait avec l'armée française. Un comité révolutionnaire batave s'était constitué à Anvers, et un décret de la convention avait aboli le traité relatif à la fermeture de l'Escaut, cette grande mesure protectrice du commerce hollandais désormais contraire au droit international. Cette première campagne de Belgique se termina par des revers, et l'armée française dut se retirer.

La vieille Hollande stathoudérienne se crut sauvée; ce n'était qu'un répit, et, chose grave, désormais inféodée à la coalition, elle avait assumé la dangereuse solidarité de ses prétentions et de ses fautes,

elle devait succomber avec elle. En 93, la Belgique fut de nouveau envahie par l'armée révolutionnaire, reconquise après de sanglantes batailles sur les Anglais, les Allemands et les Hollandais, qui l'avaient occupée, et vers la fin de 1794 les Français, sous Pichegru, se présentaient en vainqueurs sur les frontières des Provinces-Unies. Les historiens hollandais leur reprochent d'avoir violé une suspension d'armes conclue le 11 décembre pour profiter d'une forte gelée qui leur permit de franchir, le 27, à pied et à cheval, les grands cours d'eau qui servent de défense naturelle à la Hollande du côté de la Belgique. C'est ainsi que la flotte hollandaise, immobile dans les glaces, fut prise par un régiment de cavalerie.

Du reste l'état des esprits ne permettait pas de songer au renouvellement des sacrifices héroïques de 1672. L'impopularité personnelle du stathouder, la haine des Anglais, qui se retiraient par la Frise en Hanovre sans brûler une amorce pour la défense de leurs alliés, la hardiesse inspirée au parti patriote par le retour des Français, tout s'y opposait. Dans chaque ville, il y avait un comité révolutionnaire en pleine activité. La chute de Robespierre et du régime incarné dans sa personne avait réconcilié avec la république française ceux que le sanglant despotisme de la terreur avait refroidis dans leur premier enthousiasme. On voyait la coalition battue de tous les côtés. Enfin les généraux français ne cessaient de déclarer dans leurs proclamations qu'il ne s'agissait point d'une guerre de conquêtes, que la république en voulait non à la nation hollandaise, mais seulement au stathouder et aux aristocrates, et que leur seule ambition, en entrant sur le territoire batave, était d'aider une vieille république sœur à chasser ses tyrans et à se donner librement la constitution qui lui conviendrait le mieux. On croyait alors à la parole de la France. Le prince d'Orange vit clairement qu'il ne fallait pas s'obstiner dans une résistance impossible, et le 18 janvier 1795 il s'embarqua à Scheveningen, lui et sa famille, pour l'Angleterre.

La révolution s'opéra partout en même temps et sans effusion de sang. Il y eut bien quelques têtes chaudes, surtout parmi les émigrés rentrés à la suite des Français, qui voulurent cimenter leur triomphe par le supplice des partisans les plus compromis de l'ancien régime; mais le peuple hollandais était trop calme et au fond trop peu irrité contre ses anciens maîtres pour applaudir à de pareilles vengeances. De plus, et nous aimons à le constater, les généraux français, Pichegru en tête, s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'inauguration de la guillotine politique. La république néerlandaise fit de son mieux pour se constituer sur le modèle de sa grande sœur de France. C'est encore aujourd'hui un grief des bons Hollandais contre leurs pères de 95 que l'abdication du nom traditionnel de la Néerlande, auquel on substitua celui de *répu-*

blique batave, nom historiquement faux et qui semblait dire que la république émancipée était autre chose que la continuation de la plus glorieuse des républiques modernes. Dans un temps où les souvenirs de l'époque romaine étaient si fort en vogue, le grief parut mince. Le Brabant et la Drenthe (1), qui n'étaient auparavant que des provinces soumises à la confédération, furent admis sur le pied de l'égalité. Les droits féodaux, les priviléges d'état et de famille furent abolis. Les biens des couvens qui existaient encore dans les districts catholiques furent déclarés propriétés nationales. Des municipalités remplacèrent les *prud'homies* des villes (*vroedschappen*), on substitua aux états provinciaux des représentans du peuple nommés par le suffrage universel à deux degrés et limité par la condition de savoir lire et écrire. Il n'y eut plus d'église d'état, tous les citoyens furent désormais admissibles aux emplois publics, quelle que fût la confession religieuse. Tous ces changemens, qui auraient pu et dû être opérés depuis longtemps, valurent aux débuts de la révolution et aux premiers jours de l'invasion française un prestige bienfaisant, dont le souvenir n'est pas renié aujourd'hui par ceux même qui en déplorent le plus vivement les conséquences ultérieures. Malheureusement cette lune de miel fut de courte durée, et la Hollande devait bien vite apprendre à ses dépens que tout, même l'absence de liberté, est préférable à la perte de l'indépendance nationale.

Le fait est qu'elle s'était livrée pieds et poings liés à la France, qu'elle allait désormais dépendre des volontés, pour ne pas dire des caprices de sa toute-puissante alliée, et que ses libertés, anciennes et nouvelles, ne devaient pas tarder à sombrer avec la liberté française. Si le vieux parti stathoudérien, par son alliance impolitique avec la Prusse, avait poussé la Hollande dans la coalition, les patriotes, en lui imposant la solidarité de la politique française, lui attiraient tous nos ennemis sur les bras. Avant la fin de 1795, l'Angleterre avait déclaré la guerre à la république batave, considérée comme alliée et réellement sujette de la France. En 1797, la plupart des colonies hollandaises étaient tombées en son pouvoir. Les navires hollandais avaient été capturés en masse par ses croiseurs, et les pertes subies par le commerce étaient colossales. A l'intérieur, les choses ne marchaient pas. Une fois le parti stathoudérien vaincu, les élémens nombreux de discorde que recélait le parti vainqueur s'étaient bientôt montrés au grand jour. Il y avait lutte entre les révolutionnaires ardens et les modérés, entre les anciens émigrés et les patriotes restés dans le pays, entre les partisans

(1) La Drenthe, il est vrai, était plutôt alliée que soumise; mais cette alliance ressemblait fort à une sujétion.

d'une confédération de provinces sur une base très démocratique, à l'instar des États-Unis, — système que recommandaient au fond les traditions du pays, — et ceux qui voulaient niveler, centraliser, unifier sur le modèle de la France. L'ancienne oligarchie, privée du pouvoir, n'en restait pas moins puissante par son influence, le respect dont elle était entourée, les talens administratifs et politiques de beaucoup de ses membres, tandis que le parti révolutionnaire était pauvre en hommes capables et surtout en caractères qui inspirassent une pleine confiance. Le projet de constitution élaboré par l'assemblée nationale fut rejeté par les assemblées primaires (*grondvergaderingen*) à une forte majorité. Alors cette assemblée nationale fit un coup d'état, appuyé par les généraux français; elle se déclara *constituante*, fit adopter par le suffrage universel, épuré et mené haut la main, une nouvelle constitution qui confiait le pouvoir exécutif à un directoire de cinq membres, et, cela fait, s'érigea de sa propre autorité en corps législatif. Ces mesures arbitraires provoquèrent un contre-coup d'état, à la suite duquel le directoire fut arrêté, déposé, l'assemblée dissoute, et un gouvernement intérimaire nommé par les promoteurs militaires et civils de cette réaction. Une représentation nationale plus sérieuse, réunie quelque temps après, ratifia pourtant ce second coup d'état, institua un nouveau directoire (*staatsbewind*), et l'on put penser que le parti révolutionnaire modéré resterait définitivement en possession du pouvoir.

Il était temps qu'un peu d'ordre reparût au milieu de cette confusion, car en août 1799 les Anglais débarquèrent au Helder, accueillis avec enthousiasme par la population orangiste, s'emparèrent de la flotte batave, et ils s'avançaient déjà dans la direction de la Sud-Hollande. Deux divisions russes envoyées pour les soutenir venaient de les rejoindre. La position était des plus critiques; mais le général hollandais Daendels et le général français Brune, ayant combiné leurs forces, arrêtèrent les Anglais à Bergen, et après deux batailles chaudement disputées les forcèrent à se rembarquer. Cette campagne manquée découragea profondément les orangistes. L'appel fait par les Anglais aux fidèles de la maison stathoudérienne n'avait pu déterminer aucun mouvement sérieux. Le prince héréditaire lui-même, qui avait commis la faute insigne de débarquer avec les envahisseurs de son pays, dut repartir, convaincu qu'il n'y avait pour le moment aucune chance de rappel pour sa maison.

Cependant le nouveau gouvernement avait une peine infinie à prendre racine. Tout était désorganisé, les affaires chômaient, le désordre financier était effrayant. On avait encore voulu réviser la constitution, et les chambres avaient rejeté la révision. C'est alors que, sur le conseil de Bonaparte, premier consul, trois directeurs

firent, le 14 septembre 1800, le pendant de notre 18 brumaire; d'accord avec Augereau, qui commandait les troupes françaises, ils firent fermer les chambres par la force armée, et proposèrent de leur chef une constitution. Le peuple l'accepta; fatigué de ces changemens perpétuels, il crut voir dans les nouvelles mesures proposées des garanties d'ordre, de sécurité, et surtout le moyen d'opérer entre les partis un rapprochement que désiraient également le patriotisme éclairé des uns et la lassitude très grande des autres. Guillaume V lui-même fit tenir à ses partisans l'avis qu'il n'y avait plus de raison majeure pour refuser de prendre part aux affaires publiques, et son fils, le prince héréditaire, chercha auprès des négociateurs de la paix d'Amiens un dédommagement qui lui fut accordé : on lui donna la principauté de Fulde. Cette paix d'Amiens, conclue à la fin de l'hiver de 1802, rendit ses colonies, sauf Ceylan, à la Hollande, et en rouvrant les mers à ses navires inaugura une période trop courte, mais merveilleuse, de commerce et d'opérations lucratives. Plus de 4,000 navires entrèrent cette même année dans les ports hollandais, chargés des richesses des deux mondes. Il semblait que les beaux jours de l'ancienne république allaient renaître, plus brillans que jamais, et on put espérer que la révolution hollandaise viendrait heureusement à bout de sa tâche; mais ni la France ni la Hollande ne s'appartenaient plus. Le premier Napoléon, dans tout l'éclat de sa gloire, en était déjà le maître tout-puissant; le concours actif de la Hollande lui étant nécessaire pour l'exécution des plans qu'il méditait contre l'Angleterre, il voulut que la république batave changeât encore une fois la constitution dont il avait été pourtant l'inspirateur. Ici nous entrons dans l'exposé des événemens et des intrigues dont la conséquence immédiate fut la suppression de la république batave et l'érection du royaume de Hollande.

II.

Les jours de l'enthousiasme révolutionnaire appartenaient déjà au passé, ceux de la gallomanie commençaient à disparaître. Pour un peuple positif, vivant avant tout de commerce et de pêche, notre alliance était horriblement onéreuse. Elle signifiait guerre à outrance à l'Angleterre, et pour la Hollande, qui n'avait plus de marine redoutable, une telle guerre était la mort. Elle avait perdu, puis recouvré ses colonies; quand la guerre recommencerait, elle les perdrait encore. La France, il est vrai, disait bien haut qu'elle ne ferait pas la paix sans poser pour condition que les colonies de la Hollande lui seraient rendues; mais quelle garantie avait-on que la Hollande et ses colonies ne seraient pas sacrifiées à d'autres in-

térêts? En attendant, son commerce était entravé jusque près de ses côtes par les croisières anglaises. La contrebande à peu près avouée, mais enfin la contrebande avec ses difficultés et ses immoralités, était sa seule ressource sérieuse. Si du moins à l'intérieur on eût trouvé des compensations! Là encore on était asservi. Un corps d'armée français stationnait au cœur même du pays. Au premier moment de l'invasion, les soldats français s'étaient fort bien conduits. J'ai encore pu causer avec des vieillards qui, enfans, avaient vu entrer dans Amsterdam les bataillons de Pichegru. Ils étaient arrivés affamés, exténués, sans souliers, couverts de haillons, par un hiver des plus rigoureux. Ils avaient défilé le long des rues d'une des plus opulentes villes du monde. On eût presque excusé un peu de rapine, et la discipline avait été rigoureusement observée. Ces soldats appartenaient pour la plupart à la dernière réquisition décrétée par le directoire. C'étaient de joyeux enfans, d'honnêtes citoyens sachant ce que c'est qu'un honnête foyer, bons républicains sans fanatisme, opposant aux intempéries du climat leur bonne humeur française et reconnaissans des soins que la bourgeoisie, prise de pitié, leur prodiguait. Un seul d'entre eux, pauvre diable à peu près nu, ne put résister à la tentation de dérober quelques mouchoirs à l'étalage d'un boutiquier. Le général le fit passer par les armes, et les sympathies publiques furent pour ce malheureux; si l'on eût été prévenu, on eût de toutes parts demandé sa grâce. Cette armée fut trop tôt remplacée par d'autres corps, et les Hollandais s'aperçurent qu'abusant de la lettre des traités, l'administration française envoyait à chaque instant de nouvelles troupes s'équiper à leurs frais, pour les rappeler dès qu'elles étaient habillées. D'ailleurs l'esprit de l'armée française changeait à vue d'œil. Les guerres d'Italie surtout donnèrent aux soldats de la république ces habitudes inciviles, ce mépris du bourgeois, ces goûts de maraude qui les firent bientôt détester. A mesure que cet esprit pénétra dans l'armée, le séjour prolongé des troupes françaises en Hollande devint une calamité. Les généraux firent plus que donner l'exemple aux soldats. La vénalité qui rongeait le gouvernement du directoire et du consulat s'étendait jusqu'à leurs représentans à l'étranger. Le ministre de France, Sémonville, se faisait payer par le directoire hollandais et spéculait effrontément à la bourse d'Amsterdam. Je tire de notes manuscrites dignes de toute confiance, provenant d'un employé supérieur du ministère des affaires étrangères, que ce diplomate ajourna mainte fois la remise de dépêches pressantes de son gouvernement pour ne pas compromettre le succès d'opérations de bourse commencées. Cette corruption se propageait parmi les membres eux-mêmes du gouvernement national. Quelle déception! On avait bien des griefs contre l'ancien patriciat;

mais du moins il était probe. Pour don de joyeux avénement, la république batave avait dû consentir à une contribution de plus de 200 millions au bénéfice de ses libérateurs, qui n'avaient pas le sou; d'autres exigences du gouvernement allié avaient accru cette somme de 100 autres millions; puis il avait fallu solder, habiller et nourrir une armée française permanente de 18 à 26,000 hommes, tout cela sans préjudice des sommes que la république avait dû consacrer à sa réorganisation, à ses propres levées de soldats et de marins. En 1804, on pouvait évaluer sans exagération à plus de 500 millions de francs les frais extraordinaires qu'avaient entraînés l'invasion et l'occupation française, et c'était une population de 2 millions d'âmes qui avait dû se résigner à de pareils sacrifices! Il en résultait que les finances naguère si prospères de la Hollande se trouvaient écrasées pour bien longtemps, et que les rentes créées par les emprunts successifs absorbaient presque totalement les revenus ordinaires. Si du moins à ce prix on avait pu se féliciter d'avoir conquis une liberté sérieuse! Loin de là. Les Français occupaient les principales villes. Leur général en chef, quel qu'il fût, tranchait du proconsul. On ne pouvait sans son aveu rien changer ni rien maintenir dans la constitution. Les divers coups d'état qui s'étaient succédé depuis 95 avaient été leur œuvre, au moins indirecte. C'était donc à cette sujétion humiliante qu'avaient abouti les belles promesses du parti patriote et de la France républicaine! Il est à noter que chaque changement de constitution appuyé par les généraux français se traduisait par une diminution des libertés antérieures. Il ne faudrait pourtant pas en faire tomber la faute uniquement sur eux. La même fatigue des institutions franchement démocratiques, le même scepticisme politique des gouvernans, la même défiance du contrôle direct des administrés, toutes ces défaillances qui avaient fait tant de progrès en France à la suite des excès révolutionnaires, se retrouvaient en Hollande. L'esprit public s'amollissait, tenu seulement en éveil par les charges matérielles de l'occupation et de la guerre, et par conséquent lancé dans une voie dont l'impatience du joug français était le terme naturel.

Aussi n'est-il pas étonnant que, sans renier la révolution ni même l'alliance française, qui leur paraissait indispensable, les hommes politiques de la Néerlande songeassent sérieusement aux moyens d'alléger l'intolérable fardeau qu'elle faisait retomber sur leurs épaules. Leur raisonnement était simple : encore quelques années de ce régime, disaient-ils, et le peuple batave maudira la France, la révolution, le régime nouveau, et saisira la première occasion de rétablir l'ancien, même avec ses abus. Parmi les hommes éminens que le cours des événemens avait mis en évidence se trouvait le

ministre des affaires étrangères, van der Goes (1), honnête et bon citoyen, attaché aux principes de la révolution, mais pénétré de la nécessité de rapprocher les honnêtes gens des divers partis et d'assurer à son pays une existence vraiment nationale. Il avait manœuvré dès les premiers temps du consulat de manière à faire agréer par l'Angleterre, la Prusse et la France un projet de neutralité garantie par ces trois puissances, et dont la première conséquence eût été le départ des troupes françaises. Il avait à peu près réussi à Londres et à Berlin; mais la grande difficulté, il le sentait bien, était à Paris. Aussi concentrait-il ses efforts autour du premier consul et de Talleyrand pour les disposer en faveur de ce projet, et il était, du moins il se croyait secondé par le ministre batave Schimmelpenninck, avec qui, en dehors des relations officielles, il entretenait une correspondance officieuse des plus actives. Telle était l'idée qu'à tort ou à raison les Hollandais se formaient de la vénalité des personnages politiques de la France consulaire que l'on songeait sérieusement à rassembler les sommes destinées à acheter la connivence de Talleyrand et même celle de M[me] Joséphine Bonaparte, dont on connaissait les goûts dépensiers et l'influence, assez difficile à comprendre, mais positive, qu'elle savait exercer sur l'esprit de son tout-puissant mari (2).

Malheureusement pour les auteurs de ce projet de neutralité, il était trop diamétralement opposé aux plans et aux calculs de Bonaparte pour que le succès en fût un instant probable. D'ailleurs, sans qu'on ose rien affirmer sur un point qu'aucun document n'éclaire, on peut douter que Schimmelpenninck, tout attaché qu'il fût à son pays, secondât sans arrière-pensée les efforts de van der Goes. C'est un caractère étrange et de définition difficile que celui de cet homme d'état, remarquable par ses talens administratifs, ses lumières, la sincérité de son patriotisme, mais qu'un historien impartial ne saurait absoudre du reproche d'avoir eu pour le pouvoir et ses prérogatives un faible qui l'a parfois entraîné à des actes dont la dignité de son caractère n'est pas toujours sortie sauve. Un tel jugement paraîtra peut-être sévère en Hollande, où la mémoire de Schimmelpenninck est restée populaire. Il est certain qu'une fois parvenu à la plus haute position qu'il pût désirer dans son pays, il déploya un zèle et une capacité dignes de grands éloges. Lorsque la république dut cesser d'exister, il descendit fièrement du pouvoir, et demeura inaccessible à toutes les avances du roi étranger que la politique impériale imposait à son pays; mais on peut lui re-

(1) Prononcer *G'ous*, *g* dur aspiré.

(2) Ce sont les notes manuscrites dont j'ai parlé plus haut qui me fournissent ce curieux détail.

procher d'avoir, par sa complaisance, autorisé Napoléon à penser qu'il pourrait toujours faire ce qu'il voudrait de la Hollande, et, lors de l'annexion définitive à la France, d'avoir paru sanctionner cet odieux abus de la force en acceptant un siége au sénat français. Il était dangereux, disent ses défenseurs, de refuser les faveurs d'un maître tel que Napoléon. Le danger d'un refus n'a jamais légitimé une acceptation déshonorante; d'autres, à qui la même offre fut faite, eurent le courage de la décliner et n'eurent point à en souffrir.

Ce qui l'excuserait peut-être mieux, c'est le prestige étonnant que Napoléon exerça sur lui comme sur tant de ses contemporains et même beaucoup de ses compatriotes, prestige tel que, tout en reconnaissant les torts du grand homme, en les blâmant même sévèrement, ils ne se sentaient pas capables de résister longtemps à ses prévenances. Quand on examine de près l'histoire du consulat et du premier empire, on est tenté d'appliquer à la plupart de ceux qui approchèrent le héros, et dont il se servit, le mot de Charlet à propos de ses vieux grenadiers : « ils grognaient, et le suivaient toujours. » Tel fut le cas aussi d'un autre Hollandais, Ver Huell, homme de mer distingué, dont Napoléon fit littéralement la conquête au point que cet ancien orangiste, qui avait même risqué sa vie pour aller trouver le prince héréditaire d'Orange lors de la fameuse expédition anglo-russe, devint plus encore que Schimmelpenninck l'homme lige de Napoléon, prit parti pour le roi Louis contre la république batave, pour l'empereur contre le roi Louis, et ne se soumit au gouvernement restauré en 1813 qu'après plusieurs mois de résistance, et lorsqu'il apprit au fort Lasalle, où il s'était renfermé, que les Bourbons étaient rentrés en souverains à Paris.

Quant à Napoléon, il résulte de tout ce que j'ai pu lire et comparer qu'il ne fit en 1810, quand il força moralement son frère à quitter le trône où il l'avait fait monter, que mettre à exécution un dessein dont l'idée essentielle était depuis longtemps arrêtée dans son esprit. Ce résultat, je l'avoue, quand il m'apparut clair et certain, me surprit. En abordant cette étude, je croyais, sur la foi des histoires françaises de l'empire, que Napoléon ne songea d'abord qu'à tirer le plus de profit possible de l'alliance plus ou moins volontaire de la Hollande, et que, ses exigences croissant avec son ambition, il en vint successivement à vouloir mettre à la tête de ce pays d'abord un homme dont il se croyait sûr, puis l'un de ses frères, enfin à s'y mettre lui-même. Il me paraît évident au contraire que, de très bonne heure et dès le consulat, il se proposa l'incorporation de la Hollande au territoire français comme un but vers lequel il devait tendre. Je ne veux pas dire que dès 1802 il eût arrêté de tous points ce qu'il fit en 1810; mais qu'il eût résolu

dans le secret de sa pensée d'annexer un jour la Hollande à la France, c'est ce qui me paraît démontré par la ligne de conduite très systématique, très fidèle à elle-même, dont il ne se départit plus à l'égard de ce pays depuis le moment où il fut en position d'agir sur ses destinées (1). Il s'agissait avant tout d'habituer les Hollandais à un régime français sous un gouvernement en apparence national, de fausser lentement le ressort du patriotisme en le courbant d'une manière continue, mais sans violence trop sensible, sous une main derrière laquelle ils devraient toujours reconnaître la sienne, d'introduire successivement les changemens les plus antipathiques au caractère du pays, tels que la conscription, les lois commerciales prohibitives, la réduction des rentes, etc. Quand tout cela serait fait à l'ombre du vieux drapeau, le moment viendrait de lui-même où les Hollandais ne verraient que des avantages à remplacer la fiction par la réalité, et, déjà Français de fait, à le devenir de nom.

Schimmelpenninck, rejeton d'une famille bourgeoise de l'Over-Yssel, appartenait au parti révolutionnaire modéré, et contribua de la manière la plus louable à préserver la révolution néerlandaise des excès sanglans que l'on put redouter un jour. Plusieurs missions à Paris auprès du directoire, qu'il remplit avec succès, le firent remarquer par Bonaparte, dont lui-même, ses lettres à van der Goes en font foi, prévit de bonne heure les hautes destinées. Nommé définitivement ambassadeur à Paris, il vit se consommer le 18 brumaire, fit à son gouvernement un éloge enthousiaste de cette violation des lois, et devint bientôt un des hommes les plus appréciés du premier consul, qui se servit de son influence pour conclure un emprunt de 12 millions de francs sur le marché d'Amsterdam. Marmont, qui voulut en conclure un autre de même importance, échoua, ce qui vexa beaucoup Bonaparte, et lui donna lieu dès lors de se plaindre à Schimmelpennink des sympathies anglaises que l'on professait en Hollande; comme si les capitaux avaient des sympathies! Lors des négociations d'Amiens, le ministre hollandais se distingua par sa sagacité, sa modération, et c'est à lui en grande partie que l'on dut la conclusion d'un traité que les défiances et les exigences des deux parties principales risquèrent plusieurs fois de faire avorter. Il obtint, nous l'avons vu, que les colonies hollan-

(1) Plus tard, quand l'annexion fut accomplie, Napoléon disait lui-même à une députation du commerce de Paris qu'à la paix de Presbourg il voulait déjà réunir la Hollande, mais qu'il ne le fit pas de peur de déplaire à la Prusse, qu'il tenait à ménager. « Je la réunis cependant de fait, ajouta-t-il, j'y envoyai mon frère. » Comp. Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*, II, 2, 187. — Cet ouvrage d'un professeur d'Utrecht, bien que souffrant un peu de l'extrême susceptibilité patriotique de l'auteur, renferme une foule de renseignemens puisés aux meilleures sources et fort bien résumés.

daises occupées par les Anglais seraient rendues à son pays; il dut toutefois se résigner à la perte de Ceylan. Il aurait bien voulu stipuler aussi l'évacuation de Flessingue, que les Français occupaient toujours comme territoire indivis entre eux et la république batave. C'eût été le gage et le commencement du départ définitif des troupes françaises. Sur ce point encore, ses efforts échouèrent contre le mauvais vouloir du premier consul, qui avait ses raisons pour ne pas se dessaisir de positions aussi utiles dans le cas où la paix avec l'Angleterre ne serait point de longue durée. Schimmelpenninck se rendit ensuite en Angleterre comme ministre de la république batave. Il fit de son mieux pour adoucir entre la France et l'Angleterre des rapports qui déjà tournaient à l'aigre. C'est à lui que George III, ennuyé des réclamations du gouvernement consulaire, qui se plaignait des attaques virulentes des journaux anglais, adressa un jour cette exclamation caractéristique : « Croiriez-vous, monsieur, qu'on voudrait me forcer à restreindre la liberté de la presse! » Bientôt les choses s'envenimèrent au point que l'envoyé hollandais se vit forcé, comme son collègue de France, de demander ses passeports. Peu de temps après, renvoyé comme ministre à Paris, il renoua d'intimes relations avec le premier consul et les membres de sa famille. Il paraît que plus d'une fois il eut des discussions, d'ailleurs très paisibles, avec Bonaparte sur la politique à suivre envers les nations maritimes pour les coaliser contre l'Angleterre. Il eût désiré qu'au lieu de chercher à fermer le continent au commerce anglais, le premier consul appuyât partout, dût-il en résulter quelques inconvéniens transitoires, le commerce et la navigation libres. « Alors, disait-il à Bonaparte, toutes les marines secondaires, le commerce du monde entier, n'auront que des sympathies pour la France, et partout, d'Archangel au Cap, de New-York à Lisbonne, partout des haines profondes, qui feront explosion à la fin, s'amasseront contre l'Angleterre. — Non, mon cher, lui répondait Bonaparte en le frappant sur l'épaule, vous croyez à des chimères; il n'y a, pour faire la guerre, que les flottes et les armées. »

Il est probable ou plutôt certain que les vues gouvernementales de Schimmelpenninck s'accordaient mieux avec celles de son rude interlocuteur. Ni l'un ni l'autre n'aimait la liberté politique. Un bon gouvernement, selon le cœur de Schimmelpenninck, devait être bien intentionné, juste, éclairé, mais fort; nous savons ce qu'il faut entendre par là. Il ne voyait guère dans la révolution que le triomphe de l'égalité sur les priviléges. C'est évidemment le côté par lequel il parut à Bonaparte éminemment propre à jeter les fondemens de l'édifice qu'il se proposait d'élever en Hollande. Il faut avouer qu'en Hollande, comme ailleurs, l'expérience démontrait l'impossibilité de marcher d'un pas sûr avec un gouvernement à plusieurs têtes. Ou

l'annulation des autres par un seul qui a la popularité, l'ascendant, ou des rivalités qui entravent tout, tel est le sort commun de tous les directoires. En France, le consulat avait fait place à l'empire; la Hollande aussi devait se mettre en route pour la monarchie. Schimmelpenninck fut envoyé à La Haye pour signifier aux membres du *staatsbewind* que l'intention formellement exprimée de leur auguste allié était qu'ils abdiquassent pour laisser la place libre à un chef unique du pouvoir exécutif, possédant une autorité suffisante pour faire le bien du pays, — que, si l'on ne se pliait pas à ses vues, dictées par une sagesse politique déjà considérée comme infaillible, « le territoire batave serait réuni à la France. »

Que faire devant de pareilles menaces? La résistance était impossible en présence de plus de vingt mille soldats français établis au cœur du pays, dans les forteresses, et donnant la main aux corps d'armée du nord, d'autant plus qu'en dehors de toute pression étrangère les Hollandais penchaient eux-mêmes vers une révision de la constitution dans le sens indiqué. On n'avait pas en Hollande pour Napoléon un fétichisme aussi complet qu'en France; cependant son prestige était encore très grand, celui qui pouvait s'autoriser de son nom était très fort. Le *staatsbewind* ou directoire était impopulaire et surtout impuissant. La réforme constitutionnelle serait donc sortie probablement du libre vœu du pays; mais il fallait lui en laisser le temps. Rien d'absurde comme la prétention de faire le bonheur des peuples malgré eux. Tout en avouant que le rôle confié à Schimmelpenninck était difficile à refuser et pouvait même se justifier par quelques raisons spécieuses, je ne peux m'empêcher de trouver étrange qu'un homme d'esprit comme lui, — car il en avait beaucoup (1), — n'ait pas senti ce qu'il y avait de souverainement faux dans sa position vis-à-vis des premiers magistrats de son pays. Par ordre de l'empereur, qui n'est pas votre souverain, leur disait-il en fait, moi, votre envoyé, je viens vous signifier de déguerpir et me mettre à votre place. Schimmelpenninck a dit depuis qu'il voulait avant tout sauver la république et épargner à son pays les douleurs de l'annexion. Comment ne voyait-il pas qu'en se faisant ainsi le docile instrument des injonctions du maître étranger, il autorisait d'avance d'autres interventions encore plus arbitraires?

Pourtant il voulut légitimer son pouvoir par le sacre du consentement populaire. L'empereur ne s'en souciait pas beaucoup; Schim-

(1) C'est lui qui, au printemps de 1813, après la bataille de Leipzig, lorsque l'astre impérial pâlissait à vue d'œil et que la Hollande était en pleine insurrection, eut la présence d'esprit de répondre à l'empereur, qui lui demandait d'un ton colère quelles nouvelles il avait à lui donner de la Hollande : « D'excellentes, sire; la débâcle s'opère heureusement. »

melpenninck tint bon, et il se rendit. Notons que déjà, dans une lettre confidentielle écrite le 21 janvier 1805 à van der Goes, il parle, mais encore avec insouciance, des bruits qui couraient sur l'intention qu'on prêtait à l'empereur de mettre un de ses frères à la tête de la nation hollandaise sous un titre quelconque. Il faut que Napoléon ait feint lui-même des projets tout contraires dans ses entretiens avec Schimmelpenninck, car celui-ci n'accordait aucune créance à ces rumeurs, qui, un an plus tard, allaient se changer en réalité. Il se croyait l'homme nécessaire, *the right man in the right place*, et, pour tout dire, la perspective du pouvoir suprême l'ensorcelait; mais, connaissant bien ses compatriotes, il résistait à l'empereur quand celui-ci le pressait de se faire investir par le vote national d'un pouvoir héréditaire. Il savait qu'il ne l'obtiendrait pas. Il préférait, quant à lui, une magistrature suprême élective, analogue à celle du président des États-Unis. A cette ouverture, l'empereur fronça le sourcil. « Point de présidence américaine dans mon voisinage, lui dit-il; je ne me soucie pas de voir cette forme de gouvernement devenir contagieuse en Europe. » Il fut convenu que le nouveau président de la république batave prendrait le nom modeste de *raad-pensionaris*, c'est-à-dire *conseiller-pensionnaire*, titre qui semblait ressusciter une des fonctions les plus honorables de l'ancien régime, rappelait la magistrature glorieuse des Barneveldt, des De Witt, des Heinsius, et par cela même devait plaire à des républicains, mais mentait à sa signification historique. Autrefois en effet le *pensionnaire* d'une ville, d'une province, des états, n'était en droit que l'exécuteur *pensionné*, — les autres fonctions étant gratuites, — des volontés du conseil ou des états dont il était membre, tandis que le conseiller-pensionnaire Schimmelpenninck était, de par la constitution concertée entre lui et Napoléon, plus puissant que les anciens stathouders.

Voici en effet les bases de cette constitution batave de 1805. Après un préambule assez insignifiant, elle déclarait que « le grand principe de la liberté sociale consiste en ce que la loi assure les mêmes droits et impose les mêmes devoirs à tous les citoyens sans distinction de rang ou de naissance. » On voit si nous avions tort de dire qu'en fait de liberté Schimmelpenninck ne comprenait clairement que l'égalité. Le conseiller-pensionnaire a *seul* l'initiative des lois. Un corps législatif, décoré du titre pompeux, presque ironique, de *leurs hautes puissances*, autre souvenir menteur de la vieille république, doit accepter ou rejeter les lois proposées sans y rien changer. Après un premier rejet, le conseiller-pensionnaire peut représenter la loi modifiée ou autrement motivée. D'après l'article 58, au début de la session d'automne (il y en a deux par an,

de six semaines chacune), le conseiller-pensionnaire soumet le budget de l'année suivante à leurs hautes puissances, qui doivent l'accepter ou le rejeter en bloc, *sans y faire aucun changement.* Et comment sont élues leurs hautes puissances? Leurs membres, au nombre de dix-neuf, répartis entre les diverses provinces ou départemens au prorata de leur population, sont désignés d'abord par les conseils départementaux, qui, pour chaque place vacante, dressent une liste de quatre candidats, que le conseiller-pensionnaire réduit à deux, et sur ces deux restans les mêmes conseils départementaux font le choix définitif. Le conseiller-pensionnaire a le titre d'*excellence;* il nomme un conseil d'état préaviseur, dont il peut envoyer les membres au corps législatif pour soutenir les lois présentées en son nom. La constitution lui accorde un fonds secret dont on n'a pas à lui demander de compte détaillé. Enfin il est, en temps ordinaire, élu pour cinq ans par leurs hautes puissances et toujours rééligible; mais il est entendu que le premier conseiller-pensionnaire restera à son poste tant que durera la guerre avec l'Angleterre et pendant les cinq années qui suivront le traité qui la terminera.

On reconnaît dans cet ensemble de mesures le goût des précautions raffinées contre tout ce qui ressemble au pouvoir parlementaire, joint à la bonne envie d'en conserver la forme extérieure. La collaboration impériale se révèle au premier coup d'œil. La seule chose qui rappelle qu'il s'agit des anciennes Provinces-Unies, si jalouses de leurs franchises, si ombrageuses dès qu'il est question de centralisation, c'est la part faite aux conseils départementaux ou provinciaux, qui émanaient encore d'une sorte de suffrage universel à deux degrés; mais à la manière dont on leur a taillé leur tâche, il est clair que si le corps législatif compte d'autres membres que les candidats préférés du conseiller-pensionnaire, c'est que celui-ci aura la main bien malheureuse, et que si on lui fait l'ombre d'une opposition, c'est qu'il sera bien maladroit. Du reste cette constitution ne disait mot de la liberté de la presse, que rien absolument ne garantissait, ni du droit de réunion, et ne consacrait pas même le droit de pétition. Voilà donc ce qu'était devenue la liberté batave! Une dictature déguisée. On a dit souvent que la royauté constitutionnelle est une république sous forme monarchique; ici nous avons bien certainement une monarchie sous forme républicaine. Comment Schimmelpennink ne vit-il pas que sa constitution appelait un roi, un roi à peu près absolu, et que, pour couronner l'édifice, il suffisait de l'évincer lui-même?

Cependant, pour les raisons que nous avons dites, le peuple hollandais accepta, sinon avec enthousiasme, du moins sans murmure,

le changement proposé. Plus de 350,000 voix se déclarèrent satisfaites, et l'on ne compta que 136 opposans (1). On était las, on était effrayé des sourdes menaces qui couraient en l'air, on avait soif de tranquillité, le caractère de Schimmelpenninck, ses succès diplomatiques antérieurs inspiraient de la confiance. De bons esprits acceptaient assez volontiers l'idée d'une dictature civile et capable, qui ramènerait l'ordre dans le chaos administratif et financier, maintiendrait les principes égalitaires de la révolution, et qui, en vertu même de son origine, servirait de garantie à la conservation de la nationalité. Comment supposer que le glorieux empereur des Français irait détruire son propre ouvrage? Et puis Schimmelpenninck apportait une belle récompense offerte à la docilité du bon peuple hollandais : à partir du 22 septembre 1805, la France reprendrait à son compte la solde et l'entretien des troupes françaises d'occupation. Ce n'était pas encore l'évacuation tant désirée; mais on ne pouvait raisonnablement réclamer davantage dans un moment de guerre ouverte avec l'Angleterre, et c'en était le prélude.

Il faut reconnaître que, pendant le court espace de temps qu'il exerça le pouvoir suprême, Schimmelpenninck fit de son mieux pour répondre à la confiance de son pays. Il se montra conciliant avec les chefs des anciens partis, et réussit à en gagner beaucoup. Il s'occupa avec la plus louable activité de réorganiser les finances, de régulariser l'administration du *waterstaat*, quelque chose comme nos ponts et chaussées, mais en rapport spécial avec la direction des endiguemens, si importante en Hollande, enfin d'organiser sur de larges bases un grand système d'enseignement primaire. On peut dire que, sur ce dernier point, il accomplit avec autant d'habileté que de décision une véritable réforme. On a depuis continué, élargi, amélioré son œuvre, on ne l'a pas essentiellement changée. Quant au waterstaat, il créa pour la première fois l'administration centrale d'un service abandonné auparavant à l'arbitraire des provinces, souvent même des localités, en même temps qu'il s'abstint sagement de trop légiférer sur cette matière; car le propriétaire hollandais endigue volontiers, c'est son goût, sa passion même, mais à la condition qu'on le laissera un peu faire à sa guise, qu'on ne le molestera pas à coups de règlemens généraux. C'est ce que nos préfets impériaux, lors de l'annexion après 1810, ne parvinrent jamais à comprendre, et c'est pourquoi sous leur administration le paysan avait fini par ne plus endiguer. Une grande œuvre, justement admirée encore aujourd'hui, le canal et les écluses de Katwyk, fut décidée et commencée sous la direction de Schimmelpenninck.

(1) Il faut dire que l'on compta comme affirmatifs les votes non émis.

Il y avait longtemps qu'on la réclamait. Il s'agissait de creuser une issue artificielle au Rhin, qui se perdait dans les sables près de Leyde et formait en mourant un affreux marécage plein de miasmes pestilentiels; mais il s'agissait aussi, et c'était la difficulté, d'établir sur ce sol mouvant des écluses de taille et d'épaisseur à braver les fureurs de la Mer du Nord, qui devait en battre les murailles. En matière de finances, Schimmelpenninck réussit à opérer la péréquation de l'impôt dans les diverses provinces, ce qui n'était pas une petite affaire, car, sous l'ancien régime, chaque province avait son système financier, et les divers gouvernemens qui s'étaient succédé depuis la révolution avaient jusqu'alors été trop faibles pour venir à bout des résistances locales.

Une chose qui ne peut plus nous étonner depuis que nous soupçonnons les desseins secrets de Napoléon sur la Hollande, c'est qu'il avait insisté auprès de *son cher et grand ami* (c'est le titre qu'il donnait dans sa correspondance au conseiller-pensionnaire) pour qu'il tranchât la difficulté financière par une banqueroute déguisée sous le nom de réduction des rentes. Il eut même soin, dans une dépêche de Talleyrand, de lui exprimer ses vifs regrets de ce qu'il ne voulait pas adopter ce remède héroïque; mais Schimmelpenninck savait qu'en Hollande, où la rente, disséminée entre toutes les mains, avait toujours été ponctuellement payée, le gouvernement national qui eût osé liquider ses obligations avec ce sans-façon eût été d'un aveu unanime traîné aux gémonies. Le nouveau système d'impôts, quoique lourd, n'était pas au-dessus des forces du pays. Dès la première année, il allait rapporter plus que l'ancien, et les recettes augmenteraient encore dans les années suivantes; seulement les premiers mois étaient un peu difficiles à passer. Le gouvernement s'en était honnêtement expliqué dans le journal officiel, et moyennant un retard de deux mois, qu'on s'engageait à supprimer aussitôt que possible, le paiement des diverses rentes de l'état s'opérait régulièrement à la satisfaction générale. L'opinion publique, plus familière qu'en France avec les valeurs d'état, avait très bien pris la chose, et l'on peut voir que malgré ce retard momentané, malgré la guerre maritime et continentale, le 3 pour 100 hollandais resta, sous Schimmelpenninck, à 40, 42, 45, le 5 pour 100 à 66, 68. Le 5 pour 100 français à la même époque était à 56, 58. Qu'on veuille bien noter cette insistance de Napoléon. Il adressera la même demande à son frère Louis, qui refusera, lui aussi, de l'entendre. C'est lui-même qui en 1810 devra déclarer la banqueroute sous le nom de tiercement des rentes. Il eût aimé que ce soin lui fût épargné. On ne le lui a pas encore pardonné en Hollande.

L'administration intérieure de Schimmelpenninck fut donc hon-

nête et bienfaisante. Elle l'eût été plus encore, si les exigences militaires de Napoléon n'avaient pas forcé la Hollande à entretenir un nombre de vaisseaux et de soldats disproportionné à ses ressources. On regrettait aussi que le premier magistrat de la république batave aimât à s'entourer d'un faste quasi royal. On prétend que Mme Schimmelpenninck le poussait dans cette voie. Son excellence le conseiller-pensionnaire avait des gardes du corps à pied et à cheval. Dans les cérémonies publiques, il se faisait traîner dans un carrosse doré à six chevaux. Logé à la Maison du Bois, joli château situé près de La Haye, il avait des réceptions princières qui faisaient hocher la tête aux républicains de l'école de Caton et aussi aux vieux orangistes, qui comparaient à ce luxe la simplicité des anciens « tyrans. » A cela près pourtant, on était satisfait du conseiller-pensionnaire, qu'on appelait aussi très souvent, surtout en français, le *grand-pensionnaire*, et à qui cette modification de son titre ne déplaisait pas. Il est à présumer qu'à Paris on applaudissait volontiers à la formation de cette espèce de cour. N'était-ce pas un point de plus de gagné dans la partie engagée contre la république batave?

Quant à sa politique étrangère, Schimmelpenninck lui avait donné pour base l'alliance intime avec la France. C'était une nécessité de position, puisque la neutralité était impossible. Autrement il eût fallu se jeter dans les bras de l'Angleterre, qui n'eût pas mieux demandé; mais ce parti désespéré eût été le signal de la contre-révolution, eût attiré sur le pays toutes les horreurs d'une guerre acharnée. La Hollande avait donc armé pour apporter son contingent à la grande *armada* française. Une flottille de 378 canonnières et bateaux plats, montée par 3,600 marins exercés et portant 1,300 pièces d'artillerie, fut réunie à Flessingue sous le commandement de Ver Huell. Une division hollandaise de 10,000 hommes, sous le général Dumonceau, fut organisée pour se joindre au premier signal à la grande armée. La république batave se chargeait de plus de solder 18,000 soldats français, d'armer 5 vaisseaux de ligne, autant de frégates, et de fournir à Marmont, qui campait à Zeist avec 18,000 hommes, les moyens de s'élancer du Texel sur la côte anglaise au moment où l'empereur partirait lui-même de Boulogne.

Tous ces sacrifices, des plus onéreux pour la république obérée, furent en pure perte. La Hollande n'y trouva que la satisfaction de venger un peu aux dépens des Anglais son pavillon humilié. Ver Huell sut défiler à leur barbe, suivi de sa flottille, organisée en trois divisions, et, à la hauteur du cap Grinez, tint audacieusement tête à une grosse flotte anglaise qui espérait le surprendre. Il arrivait à Ambleteuse, n'ayant essuyé que des pertes insignifiantes. De cette

heure surtout date sa grande faveur auprès de Napoléon; mais ce fut à peu près tout ce que la Hollande y gagna. La descente projetée en Angleterre se transforma inopinément en une nouvelle campagne d'Allemagne dont tout le monde sait la foudroyante rapidité, et qui eut Austerlitz pour couronnement. Les 10,000 Hollandais de Dumonceau prirent une part honorable à cette éblouissante série de grands faits d'armes, sans se douter qu'ils contribuaient à l'asservissement prochain de leur pays. L'astre impérial jetait alors son plus vif éclat. Le soldat couronné de la révolution faisait et défaisait les souverains. Un simple décret chassa du trône les Bourbons de Naples et donna un trône à Joseph. Murat devint grand-duc de Berg. Schimmelpenninck en Hollande n'était déjà plus l'homme de Napoléon : il répondait par des refus polis aux sommations continuelles de l'insatiable guerrier, qui voulait toujours plus d'hommes et toujours plus d'argent; il s'obstinait à maintenir la république; il se refusait à prendre contre le commerce plus ou moins interlope avec l'Angleterre les mesures draconiennes dans lesquelles le vainqueur d'Austerlitz cherchait un dédommagement à son expédition manquée de Boulogne. Les historiens hollandais prétendent que Napoléon dans l'ivresse du triomphe se serait écrié, après la grande bataille, en présence de son état-major : « Maintenant la Hollande est à moi. » S'il ne l'a pas dit, on va voir qu'il le pensait.

Lorsqu'à la tête de la grande armée il se précipita sur l'Allemagne méridionale, il n'était pas sans inquiétude sur la diversion que pourraient tenter vers le nord la Russie et l'Angleterre coalisées. Pour la conjurer, il avait formé à Mayence une armée de réserve de 30,000 hommes sous Lefebvre. En cas de revers en Autriche, Lefebvre accourait pour renforcer l'armée principale; en cas d'attaque du côté du nord, il devait se porter vers les bouches du Rhin et coopérer à leur défense en se joignant aux corps d'armée que le prince Louis Bonaparte, connétable de France, commandant militaire de Paris, avait pour mandat d'organiser dans les départemens du nord-est, en Belgique et en Hollande. On eut lieu de craindre en effet l'approche d'une armée russe, et le prince Louis se transportait à Nimègue, où il fixa son quartier-général, et prit avec habileté, peut-être avec un peu trop de zèle, toutes les mesures indiquées par la prudence. Les rapides succès de la grande armée en Autriche rendirent bientôt ces précautions inutiles. Louis revint en France en faisant un détour pour visiter les principales villes de la Hollande, qu'il ne connaissait pas. Reçu partout avec empressement, car on tenait à plaire au frère du grand vainqueur qui, plus que jamais, éblouissait ceux même qui l'aimaient le moins, il déploya beaucoup de courtoisie publique et privée. A Amsterdam, on le fit assister à

la pose de la quille d'un grand vaisseau de ligne, et on lui demanda d'en être le parrain. Le prince français enchanta les marins en désignant le nom du plus illustre des amiraux néerlandais, de Ruyter. Un hourrah formidable répondit à cette désignation. Pourtant M. et Mme Schimmelpenninck le reçurent à La Haye assez froidement. De nouveau des rumeurs étranges circulaient dans leur entourage. On disait l'empereur tourmenté par les démarches des princes allemands dépossédés ou ambitieux qui s'offraient à lui pour mettre fin à la république batave. D'autres lui attribuaient le dessein de remplacer Schimmelpenninck par un de ses frères, ou même par Murat; ce dernier nom avait le privilége d'irriter beaucoup l'amour-propre hollandais. Ver Huell déplorait très haut l'affaiblissement de la vue du conseiller-pensionnaire, qui bientôt, disait-il, serait hors d'état de remplir ses fonctions. Schimmelpenninck, il est vrai, souffrait déjà du mal d'yeux qui dégénéra plus tard en cécité complète; mais Ver Huell s'inquiétait bien longtemps d'avance. Louis aussi se disait contrarié de ces rumeurs, qui, à l'entendre, n'avaient aucun fondement, et lui paraissaient injurieuses pour la loyauté de son frère. Toutefois, s'étant rendu au-devant de l'empereur à Strasbourg, celui-ci lui dit brusquement : « On vous voyait avec plaisir en Hollande; pourquoi l'avez-vous quittée? Il fallait y rester. » Louis répondit que les bruits en circulation lui déplaisaient autant qu'aux Hollandais. Napoléon répliqua vaguement, et il ne fut pour le moment question de rien de plus; mais Ver Huell ne tarda pas à se retrouver dans l'intimité de l'empereur à Paris, et Schimmelpenninck à recevoir une curieuse lettre de Talleyrand, datée du 6 février 1806. Le diplomate français communiquait au conseiller-pensionnaire les inquiétudes de l'empereur relativement à sa santé, à l'obligation où il serait peut-être bientôt de résigner ses fonctions, à la possibilité d'un mauvais choix quand il faudrait inviter leurs hautes puissances à lui donner un successeur, aux tendances anglomanes qui se manifestaient en Hollande, enfin au caractère *instable* de la forme de gouvernement que ce pays avait adoptée. Il priait Schimmelpenninck de lui désigner un homme de confiance avec lequel il pourrait délibérer à tête reposée sur ces matières délicates; en même temps il lui déclarait que l'amiral Ver Huell était le seul homme avec lequel l'empereur désirât les discuter sans réticence.

Schimmelpenninck n'eut pas besoin d'un second avertissement pour deviner que la république batave, dont la France naguère garantissait l'existence indépendante, était condamnée à mort par son principal garant, et que tout *cher et grand ami* qu'il fût de sa majesté l'empereur et roi, lui-même n'avait plus qu'à se préparer à la retraite. Cependant il ne voulut pas encore se tenir pour battu, et

tâcha, quoique sans grand espoir, de détourner, s'il était possible, le coup dont sa patrie et lui-même étaient menacés.

Mais nous devons interrompre notre récit pour étudier d'un peu plus près ce prince Louis dont les destinées allaient se mêler si intimement à celles de la nation néerlandaise.

III.

Louis Bonaparte naquit à Ajaccio le 2 septembre 1778, quatrième fils de Charles-Marie Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Son enfance n'offre rien de remarquable, si ce n'est qu'il fut pendant plusieurs années sous la direction immédiate de son frère Napoléon. Destiné à l'état militaire, il partit au moment du siége de Toulon pour l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, afin d'y subir les examens d'admission dans cette arme spéciale. Il avait quinze ans à peine, et il tombait à Lyon au beau milieu des journées les plus sombres de la crise révolutionnaire. Il est facile de comprendre qu'un pareil spectacle fit sur un esprit encore si jeune une impression peu favorable à la cause de la révolution. A Châlon-sur-Saône, il apprend que l'école de Châlons-sur-Marne vient d'être dissoute à cause du mauvais esprit qui y régnait. Il doit retourner dans sa famille; mais dans l'intervalle Toulon venait d'être repris par les Anglais, et son frère Napoléon de marquer sa place parmi les officiers d'avenir. Devenu commandant en chef de l'artillerie à l'armée des Alpes, Napoléon prit son jeune frère avec lui en lui faisant donner le grade de sous-lieutenant attaché à l'état-major. Nommé ensuite capitaine d'une compagnie de canonniers volontaires de Saint-Tropez, Louis put se rendre de nouveau à Châlons-sur-Marne, dont l'école venait d'être réorganisée. Il paraît que l'esprit qui animait les futurs officiers d'artillerie était antirépublicain, et Louis dit lui-même dans ses *Mémoires* (1) qu'il sortit de l'école imbu des mêmes principes réactionnaires. Cependant il n'était pas possible à un Bonaparte de rompre ouvertement en visière avec une révolution à laquelle sa famille et lui devaient tout. Déjà se révélait en lui ce conflit des inclinations personnelles et des exigences de la situation officielle qui devait jouer un si grand rôle dans sa vie. Après le 13 vendémiaire, appelé près de son frère à Paris, il fit la connaissance de la famille de Beauharnais, qui ne lui plut guère, et ce fut un de ses premiers chagrins que de voir son frère, entraîné par une passion habilement stimulée, s'unir, malgré la disproportion des âges, à la veuve du

(1) On donne et l'on peut en effet donner ce nom aux trois volumes intitulés *Documens historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, publiés par l'ex-roi à Paris en 1809.

général guillotiné. Ses timides remontrances n'eurent aucun effet. Il suivit son frère en Italie, et, malgré les succès qui signalèrent cette campagne, il sentit se refroidir tout à fait le goût déjà médiocre qu'il avait pour la guerre. Ce n'est pas du tout qu'il manquât de courage; il en donna des preuves au siége de Pavie, aux batailles de Rivoli et d'Arcole. Dans cette dernière rencontre, il sauva, paraît-il, en risquant sa propre vie, celle de son frère, qui s'était embourbé sur la berge du fleuve en un lieu très exposé; mais les maux de la guerre, les scènes de carnage, la grossièreté militaire, les instincts pillards de soldats démoralisés à la fois par les privations et les triomphes, révoltaient sa délicatesse. Déjà sa santé avait souffert de cette existence bien rude pour un si jeune homme. Il était tombé plusieurs fois de cheval. Il s'était luxé le genou en sautant d'une voiture dont les chevaux s'étaient emportés. Il rêvait la tranquillité, le commerce des honnêtes gens, le culte des lettres. Il était romanesque et habituellement taciturne. De retour à Paris, il s'éprit d'amour pour une jeune personne qu'il avait rencontrée dans le monde, et dont le nom est resté un secret. C'était une vraie passion de roman, et il se flattait de l'idée qu'elle était partagée. Il pensait sérieusement à épouser sa bien-aimée, mais son terrible frère, qui pourtant avait fait un mariage d'inclination peu réfléchi, n'entendait pas qu'on se mariât dans sa famille autrement qu'il ne le désirait. La jeune demoiselle était de bonnes mœurs, de famille honnête, mais obscure. A son insu, Louis fut surveillé. L'expédition d'Égypte allait commencer. Il devait rejoindre son frère au bout d'un certain temps qu'on avait jugé nécessaire au rétablissement complet de ses forces. Tout à coup l'ordre lui fut intimé de précipiter son départ. Il ne fit pas un long séjour en Égypte, et revint en France chargé d'une mission pour le directoire. Il accourait à Paris, plein d'espoir, ravi de retrouver celle qu'il aimait. Pendant son absence, on l'avait mariée avec un autre.

Cette amère déception eut une fâcheuse influence sur ses goûts et son caractère. Depuis lors il se considéra comme destiné par un injuste sort à être toujours la victime des ambitions de son frère, sans qu'il lui fût possible de se soustraire à cette sujétion. Cette pensée empoisonnait les incontestables avantages qu'il devait à sa glorieuse parenté. Il se croyait condamné à vivre accablé d'honneurs et abreuvé de chagrins. Napoléon, par la suite, s'est beaucoup plaint de ses frères. Il les accusait d'avoir largement contribué à ses revers. La vérité est que ses frères durent constamment ou se révolter contre lui ou pâtir tout les premiers de son despotisme. Il se croyait et il était certainement leur supérieur à tous. Pourtant, et en vertu du vieil adage que nul n'est prophète aux yeux des siens, il faut recon-

naître qu'il leur était difficile de professer le culte, alors universel en France, dont il était l'objet. Ils l'avaient vu grandir; ils savaient pertinemment que, dans sa prodigieuse fortune, le talent, le génie, n'avaient pas tout fait. Ils avaient pu voir ou deviner les habiletés équivoques dont le héros s'était servi pour hâter ses destinées, ils étaient même enclins à faire très grande la part des circonstances. De là il n'y avait pas loin à se dire que, si les circonstances venaient à les favoriser, la différence entre eux et lui n'était pas telle qu'ils ne pussent briller du même éclat. Louis, passablement plus jeune que son frère, habitué à lui obéir, l'admirait, mais le craignait peut-être encore plus que les autres. S'il n'osait guère lui résister en face, on peut tenir pour certain qu'il se dédommageait par toute sorte de révoltes intérieures. Son caractère ombrageux, susceptible, aiguisait encore ses contrariétés réelles. Il appartenait à la classe des mélancoliques, très préoccupés d'eux-mêmes, aimant à s'écouter penser, analysant minutieusement leurs impressions maladives. Le danger est que ceux qui s'adonnent à cette étude constante d'eux-mêmes se connaissent au fond très mal. Comme il entre beaucoup d'amour-propre dans leur humeur noire, ils se dissimulent avec une étonnante facilité les défauts ou les penchans qu'ils n'aiment pas à découvrir en eux. En réalité, Louis était ambitieux, aimait le faste et le pouvoir, et c'est très sincèrement qu'il se croyait modeste, simple dans ses goûts et fait pour la vie privée. Napoléon, pétri d'une tout autre pâte, ne paraît pas avoir pénétré le vrai caractère de son frère. Le voyant toujours soumis, silencieux, réservé, craintif même, il crut qu'il en ferait toujours ce qu'il voudrait. La suite montra qu'il se trompait.

Après le 18 brumaire, Louis, nommé colonel de dragons à vingt et un ans, fut envoyé dans la Basse-Normandie avec l'expédition destinée à extirper les restes de la chouannerie. L'humanité dont il fit preuve en refusant de s'associer à la condamnation à mort des chefs de l'insurrection est encore à porter à l'actif de ses bonnes qualités. Il fut toujours en effet opposé à toute mesure sanglante, même quand elle pouvait se parer des couleurs de la raison d'état. Bientôt ses sentimens intimes furent mis de nouveau à une rude épreuve. Joséphine, de très bonne heure, dès qu'elle avait vu du moins l'étonnante fortune de son mari, avait pressenti l'éventualité d'un divorce, et, croyant en éloigner le danger en resserrant les liens qui unissaient la famille Bonaparte à la sienne, elle s'était entichée de l'idée de faire épouser à Louis sa fille Hortense, qui venait d'entrer dans sa dix-septième année. Les deux jeunes gens ne se plaisaient pas l'un à l'autre, et Louis se mit à voyager, un peu pour son plaisir, beaucoup pour se soustraire à des obsessions qui

lui pesaient. L'année qu'il passa en Allemagne et spécialement à Berlin, où la cour lui fit accueil, ne compte pas au nombre des plus édifiantes de sa vie. Il semble qu'il ait quelque temps cherché dans des excès dangereux l'oubli de ses chagrins intimes. Sa santé, qui n'était déjà pas très forte, en reçut de nouvelles atteintes. Quand il revint à Paris, les propositions de mariage reprirent de plus belle; il résista encore, et se rendit à Baréges pour y prendre les eaux. A son retour, son sort fut décidé. Jusqu'alors Napoléon n'avait pas appuyé fortement Joséphine dans ses offres matrimoniales. Il eût même, dit-on, préféré qu'Hortense épousât Duroc, qui l'aimait et qui semblait beaucoup lui plaire; mais sans qu'on sache très clairement comment Joséphine s'y prit pour amener son mari à ses vues, — car les calomnies colportées par les contemporains intrigués de ce mystère n'ont pas le sens commun, — le fait est que le premier consul signifia nettement à Louis qu'il devait épouser Hortense.

En de tout autres circonstances, Louis n'eût été nullement à plaindre. Hortense était non-seulement fort jolie, dans tout l'éclat de la jeunesse, mais encore par son esprit, ses talens, son enjouement, elle possédait tout ce qu'il fallait pour séduire un jeune homme. Louis, de son côté, malgré quelques infirmités précoces, n'en était pas moins ce qu'on peut appeler un beau cavalier. L'uniforme lui allait fort bien; il ressemblait, non pas à Napoléon empereur, mais au général en chef de l'armée d'Italie, c'est-à-dire qu'il avait et conserva toujours ce genre de physionomie maigre, allongée, rehaussée par un beau regard, chez lui moins perçant, plus doux que chez son frère. C'est pour cela que par la suite les deux frères eurent si peu de ressemblance physique. Quand il voulait plaire, il pouvait être fort aimable, et ses manières étaient distinguées. Comme Hortense, il avait des goûts littéraires; mais là s'arrêtaient les analogies. Ce n'est pas que, de son côté, Hortense n'eût rien de romanesque dans le caractère : elle fut des premières à aimer le moyen âge, le gothique, les imitations des trouvères; mais son romantisme différait complétement de celui de son futur mari. Son idéal, c'était bien, si l'on veut, un jeune et beau soldat, rêveur quand il était loin de la dame de ses pensées, mais non quand il était près d'elle. Un tel caractère ne devait rien comprendre aux susceptibilités, aux effarouchemens, aux mélancolies souffreteuses du fiancé qu'on lui imposait. Sa gaîté, son amour passionné du plaisir, l'étourderie fréquente de ses paroles, ne pouvaient que froisser tous les jours un peu plus un homme qui aimait la tristesse, qui tenait grand compte des exigences de sa santé, qui poussait la circonspection jusqu'à la minutie, la défiance jusqu'à l'injustice. « Louis, disait-elle, est plus capable de faire un roman que d'en être le héros. » Elle lui faisait

tort, car Louis a fait un très médiocre roman dont nous parlerons plus tard, et, s'il dut descendre du trône, ce ne fut ni sans dignité ni faute d'énergie. En somme, il y avait incompatibilité d'humeur, peu de disposition réciproque à se supporter, et la contrainte que l'on faisait peser sur ces jeunes gens devait naturellement redoubler leur antipathie mutuelle. Ils n'en durent pas moins s'immoler à la politique de la famille, et le 4 janvier 1802 le mariage fut célébré « dans la tristesse; » c'est ainsi que Louis s'exprime dans ses *Mémoires*. Le cardinal Caprara donna la bénédiction religieuse aux deux époux dans une maison particulière, car Joséphine ne voulait pas du ministère du clergé assermenté, et voyait peut-être dans la consécration du mariage par un prêtre orthodoxe une garantie de plus contre la possibilité d'un divorce. Jamais on n'avait vu de fiancés plus désolés. Pourtant le fils qui leur naquit au mois d'octobre suivant créa entre eux un lien qui rendit la vie commune plus facile. C'est le jeune prince qui devait mourir prématurément en Hollande. En 1804, ils eurent un second fils, Charles-Napoléon-Louis, qui devait un jour tomber dans les rangs des patriotes italiens insurgés contre le saint-siége.

De 1802 à 1805, Louis partagea son temps entre son régiment, les villes d'eaux, qu'il fréquentait toujours avec peu de succès, et Saint-Leu, qu'il avait choisi pour résidence. En 1804, il fut nommé général de brigade et conseiller d'état attaché à la section de législation, tandis que son frère Joseph, qui n'avait jamais été militaire, fut envoyé à Boulogne avec le grade de colonel. Le premier consul, qui avait ses idées, voulait sans doute que ses frères se familiarisassent avec les diverses branches du gouvernement. Lorsque l'empire fut constitué, Louis fit partie des grands-officiers de la nouvelle couronne en qualité de *connétable de France*, charge dont nous ne saurions définir positivement les attributions, et il fut promu au grade de colonel-général des carabiniers. Il se plaint que, pendant les cérémonies du couronnement et du sacre, exposé à des stations prolongées dans des milieux froids et humides, ses rhumatismes chroniques s'aggravèrent, et que depuis lors il perdit presque entièrement l'usage de la main droite.

Tel il était au commencement de 1806, maladif, morose, très concentré, mais sachant secouer énergiquement ses préoccupations quand un but clair et pouvant donner de la gloire lui était proposé. De retour à Paris, après s'être acquitté de sa mission de commandant de l'armée d'observation du nord-est, il vit arriver une députation de notables hollandais, chargés, comme on le donnait à entendre et comme l'ont répété presque tous les historiens français, de lui offrir la couronne de Hollande. Nous allons voir ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

IV.

On se rappelle que le conseiller-pensionnaire Schimmelpenninck avait dû faire la désagréable découverte qu'il ne plaisait plus à celui qui l'appelait encore son *cher et grand ami*, et que la république batave était destinée à rejoindre la république française dans le tombeau du passé. C'est alors surtout qu'il dut sentir la faute énorme qu'il avait commise en signant avec Napoléon le contrat qui faisait de lui le premier magistrat de son pays, de par la grâce d'un chef étranger. Il est vrai que l'assentiment populaire avait ratifié sa candidature; mais que signifient aux heures du danger ces votes populaires dont on peut toujours dire que, forcés par les circonstances, privés de la liberté du choix, ils n'ont d'autre valeur que celle que leur a prêtée une nécessité momentanée? Il est évident par tout ce que j'ai lu des mémoires et des écrits du temps que l'idée d'avoir un roi ne plaisait pas du tout aux Hollandais. C'est peut-être le seul point sur lequel l'ancien patriciat, les orangistes et le parti patriote fussent parfaitement d'accord. Rien n'eût été plus facile que d'agiter l'opinion et de susciter par là des difficultés graves à l'installation du nouveau souverain; mais Schimmelpenninck ne pouvait moralement donner le signal d'une résistance ouverte. Outre les dangers qu'elle eût provoqués, lui qui n'avait eu d'introducteur sérieux et d'appui solide que le bras impérial, lui qui avait accepté un véritable rapport de vassalité, comment pouvait-il lever l'étendard de la révolte contre son suzerain de fait? Il se flatta encore un moment du vague espoir que des représentations pressantes modifieraient les idées de l'empereur. Ver Huell reçut pour instructions de tranquilliser autant que possible sa majesté sur l'état de l'organe visuel de son cher et grand ami, sur la nomination éventuelle du successeur, en lui offrant même de se concerter avec lui pour que le choix qui serait fait lui présentât toute garantie; mais il eut ordre aussi de repousser catégoriquement toute idée de gouvernement héréditaire en Hollande. Ver Huell s'acquitta sans doute de sa mission; mais, pour tenir tête à l'empereur avec quelque fermeté, il aurait fallu pouvoir compter sur un homme moins ébloui par le prestige personnel de Napoléon. L'empereur reçut froidement les représentations, et répondit simplement que sa résolution était irrévocable. En même temps arrivait la triste nouvelle que la belle colonie hollandaise du Cap était tombée au pouvoir des Anglais, malgré la courageuse défense du gouverneur Janssens. Ce fut un nouveau grief contre la Hollande, qu'il fallait rattacher plus étroitement au système politique de la France, qui se montrait toujours plus anglaise

par ses sympathies et ses opérations commerciales, et la conclusion était : choisissez, ou le prince Louis pour roi, ou l'annexion (1).

Schimmelpenninck fit part à ses ministres de cette dure alternative. Fallait-il saisir le corps législatif, alors assemblé, des propositions impériales? De quel droit leurs hautes puissances pourraient-elles délibérer sur un objet inconstitutionnel et dépassant à ce point leur compétence? Il eut alors recours à un moyen terme qu'autorisaient des précédens de l'histoire du pays. Il rassembla chez lui, sous le titre de *grande-besogne*, une sorte de consulte officieuse composée des ministres, des conseillers d'état, des principaux magistrats et de membres de leurs hautes puissances, pour conférer sur les résolutions à prendre. C'est à cette assemblée qu'il suggéra l'idée d'adresser un manifeste à la nation et d'inviter le peuple tout entier à voter par *oui* ou par *non* sur le projet de l'empereur. Il y eut des voix pour et contre. Tous étaient antipathiques au projet au point qu'un ou deux étaient tentés de préférer l'annexion pure et simple à un semblant d'acceptation; mais tous aussi prévoyaient que le peuple, mis ainsi en demeure de se prononcer et ne calculant pas les conséquences d'un vote négatif, se prononcerait pour le refus. Faudrait-il alors braver le pouvoir colossal devant lequel l'Europe tremblait et dont les soldats étaient encore dans le pays? On n'osa pas. S'il était certain que le peuple, invité à voter, dirait non, il était moins sûr que, fatigué, découragé comme tout l'annonçait, il se résignât aux terribles sacrifices qu'entraînerait une pareille résolution. On voulut encore se flatter d'enrayer une volonté qui désormais ne connaissait plus de frein. On se dit que l'empereur, bien et dûment éclairé par des renseignemens dignes de toute confiance, aurait à la fois trop de sagesse et trop de magnanimité pour imposer un roi de sa famille à un peuple dont il avait solennellement garanti l'indépendance. Il fut résolu qu'on enverrait à Paris une commission de cinq notables chargée d'insister auprès de l'empereur pour qu'il renonçât à un dessein décidément contraire aux intérêts comme aux inclinations d'un peuple qu'il avait mainte fois assuré de sa bienveillance, que toutefois, s'ils échouaient dans la première partie de leur tâche, ils devaient stipuler avant toute autre négociation des garanties nouvelles pour l'in-

(1) Tout cet exposé de la négociation poursuivie entre les deux gouvernemens de France et de Hollande est tiré de la biographie de Schimmelpenninck, écrite avec beaucoup de soin par son fils, et où les détails que nous reproduisons sont appuyés par des documens de première main et des pièces officielles réunis à la fin de l'ouvrage. Nous n'y avons ajouté que quelques traits empruntés aux *Mémoires* de Ver Huell, qui prit une part active, mais assez louche, à tous ces pourparlers. Ce dernier ouvrage a été rédigé par le neveu de l'amiral, sur les notes laissées par son oncle, en deux volumes, à Amsterdam, en 1847.

dépendance nationale, l'intégrité du territoire, le paiement total des dettes publiques, la séparation de l'administration et de la justice, le maintien des droits et libertés civiles, l'évacuation des troupes françaises, la conclusion d'un traité de commerce. — C'étaient les points auxquels le pays tenait le plus, et si sa majesté pouvait à ces divers égards rassurer entièrement le peuple hollandais, cela diminuerait la fâcheuse impression que le projet impérial ne pouvait manquer de faire sur la nation; alors peut-être ne serait-il pas impossible de consulter avec quelque chance de succès la volonté populaire, sans que toutefois on osât répondre du résultat.

Tel est, d'après les documens authentiques, le mandat précis de la commission hollandaise qui, selon l'histoire officielle, vint à Paris offrir au prince Louis la couronne de Hollande (1).

Quand on lit ces pièces dans la langue originale, on ne peut s'empêcher d'admirer la naïveté qu'elles respirent. Il n'importait guère à l'empereur de savoir si le peuple hollandais était ou non disposé à recevoir son frère comme souverain. Il avait en main la force nécessaire pour le réduire à l'obéissance, s'il regimbait, et n'en voulait pas savoir davantage. Il tenait seulement aux apparences de l'acceptation volontaire, et il était résolu à les imposer aussi bien que l'acceptation elle-même.

Quant à la première partie des instructions données à la commission, c'est-à-dire quant à un changement à obtenir dans les résolutions annoncées par l'empereur, celui-ci ne voulut pas même en entendre parler. Talleyrand eut l'ordre de le signifier aux commissaires en termes courroucés; puis il posa pour condition de tout pourparler ultérieur que la *grande-besogne* commencerait par prendre un arrêté portant qu'il était désirable de voir un prince de la maison impériale, notamment le prince Louis, à la tête de la nation hollandaise. Cette exigence fut appuyée par la déclaration que si, dans les huit jours, une réponse conforme n'était pas arrivée de La Haye, l'empereur allait recourir aux mesures les plus rigoureuses.

A La Haye, on fut consterné de se voir ainsi mené à la baguette. Que faire? La majorité des avis fut pour qu'on cédât; mais à la reconnaissance extorquée par la menace on ajouta la clause que l'on rédigerait une constitution nouvelle, une charte nationale qui serait soumise à la sanction du peuple. On se flattait encore d'obtenir par là des garanties contre l'arbitraire royal.

Le temps nécessaire pour qu'on sût l'effet produit par cette nou-

(1) Elle se composait de l'amiral Ver Huell, de MM. Gogel, ministre des finances, Six, conseiller d'état, van Styrum, membre de leurs hautes puissances. Ces trois derniers appartenaient au parti patriote. A Paris, elle devait s'adjoindre le ministre de Hollande, le vieux Brantzen, à qui Talleyrand n'avait rien dit des projets de l'empereur, et qui les apprit de La Haye.

velle proposition était à peine écoulé que Schimmelpenninck reçut sous pli de Paris un traité et un projet de constitution, tous les deux bâclés en dehors de toute participation du gouvernement batave, tous les deux déjà signés et paraphés à Paris même. La commission les envoyait, confuse de s'être vue dans la nécessité d'outre-passer ses instructions, mais convaincue qu'à ce prix seulement elle avait pu éviter au pays les plus affreux malheurs. L'empereur lui avait forcé la main par de nouvelles menaces, il n'avait voulu se prêter à aucune discussion contradictoire, et, sous peine de voir tomber la foudre sur la malheureuse Hollande, il avait fallu se soumettre. Si, dans les dix jours, le traité et la constitution élaborés à Paris ne revenaient pas avec la ratification de leurs hautes puissances, dont le titre officiel n'avait jamais été plus ironique, il fallait s'attendre à tout.

Schimmelpenninck rassembla une dernière fois la *grande-besogne* et déclara que, pour lui, il ne consentirait à aucun prix, sous le coup d'aucune menace, à sanctionner un pareil attentat à la souveraineté nationale, qu'il refusait toute participation ultérieure à une pareille négociation, et qu'en conséquence on n'obtiendrait pas de lui qu'il provoquât la ratification du corps législatif. La majorité respecta cette décision, dictée par la conscience; mais elle était, elle aussi, dominée par la terreur, et il fut résolu que, puisqu'on avait épuisé tous les moyens que conseillaient la prudence et le patriotisme, il n'y avait plus qu'à céder à la force. La ratification serait donc accordée, mais seulement au nom de la *grande-besogne*, le corps législatif ne pouvant légalement être appelé à en délibérer. C'était laisser une petite porte entre-bâillée qui servirait peut-être un jour à sortir d'une constitution consentie seulement par une assemblée dépourvue d'autorité officielle. L'empereur remarqua-t-il cette déviation de ses ordres? Le fait est qu'il se déclara satisfait, et au surplus, avec les vues que nous lui supposons sur l'avenir de la Hollande, l'essentiel pour lui était qu'on en finît promptement, que l'on pût s'appuyer sur quelque chose qui ressemblât de loin à une manifestation du vœu national en faveur de Louis; quant à l'avenir, il s'en chargeait.

Le peuple hollandais, instruit tardivement de ce qui se passait, partageait en grande majorité les regrets, mais aussi les craintes de ses notables. Comme eux aussi, il sentait qu'il n'y avait rien à faire. Il y eut bien quelques velléités d'opposition républicaine; il parut des pamphlets, entre autres celui d'une républicaine, Maria Hulshoff, qui fit honte aux hommes de leur lâcheté. Le ton dominant fut celui de la résignation. Puisqu'il y avait force majeure, disait-on, les murmures seraient inutiles; autant valait se soumettre à une situation qu'on ne pouvait éviter sans tomber dans des maux pires en-

core, et tâcher d'en tirer le meilleur parti possible. Après tout, il y avait aussi quelques avantages à en espérer, puisque enfin il fallait la subir. On avait pu croire que Napoléon ne détruirait pas son œuvre en supprimant le gouvernement de Schimmelpenninck, on s'était trompé; mais assurément il ne songerait jamais à détrôner son frère. L'existence nationale était au moins assurée. Louis avait une réputation de bonté, de modération, de clémence, qui le rendait plus aisément acceptable que les autres princes de sa famille. Il fallait donc voir et s'arranger le moins mal possible, selon les circonstances. Telle est l'impression qu'on retire des écrits contemporains, et ceux qui connaissent de près le caractère hollandais n'en seront nullement surpris.

L'empereur fut trompé par cette indifférence apparente, de même qu'il s'abusa bien plus encore en 1811 sur les sentimens réels du peuple hollandais, quand il vint en Hollande avec Marie-Louise. Il ne songea plus qu'à hâter la représentation de la haute comédie qui consistait à faire offrir la couronne de Hollande au prince Louis par la commission envoyée tout exprès afin d'éviter la royauté, et à la lui offrir au nom du peuple néerlandais, qu'on n'osait pas même consulter.

Le prince n'avait pris aucune part ostensible à toutes ces négociations où sa personne était en jeu. Il prétend dans ses *Mémoires* qu'il ne désirait nullement la couronne, qu'il avait même supplié son frère de ne pas la lui imposer, et qu'il ne céda que vaincu par une insistance qui équivalait à une sommation d'obéir. Nous n'avons aucune raison de suspecter la sincérité de ses déclarations; pourtant on a toujours un peu de peine à se représenter un homme devenu roi malgré lui. Que Louis ait scrupuleusement évité d'avoir l'air d'ambitionner cette position souveraine, que, sachant combien la décision de son frère était irrévocable, il ait jugé de meilleur goût de fuir jusqu'à l'apparence de la provoquer, qu'il se soit même efforcé de se convaincre qu'il serait plus heureux pour lui de rester prince français, tout cela est parfaitement conforme au caractère que nous lui connaissons; mais quand on voit avec quelle ardeur il se mit à gouverner dès qu'il le put, avec quelle jalousie il veilla au maintien de ses prérogatives royales, avec quelle ténacité il garda sa couronne en des jours où elle s'était changée en couronne d'épines, quand on le voit en 1813 faire des démarches, au moins indirectes, pour tâcher de la recouvrer, on est bien forcé de reconnaître qu'au fond la perspective d'être roi lui plaisait beaucoup.

Parmi les membres de la commission, Ver Huell avait été l'un des plus remuans et celui de tous qui avait le plus insisté dans le sens d'une soumission absolue aux volontés impériales. Il avait été plusieurs fois à Saint-Leu et n'avait obtenu du prince que des ré-

ponses évasives; pourtant il se disait sûr de son consentement, et il lui avait affirmé que la Hollande entière le désirait pour roi. Il avait eu aussi, du côté hollandais, la part principale dans la rédaction du traité et de la constitution. Évidemment il s'arrangeait de façon à être l'un des hommes indispensables du nouveau règne.

Le jour arriva enfin de la proclamation de Louis comme roi de Hollande. Le 5 juin 1806, la députation batave fut admise à l'audience impériale après l'ambassadeur de Turquie, à qui l'on accorda une préséance assez singulière en pareille occurrence. Ce fut, comme de juste, l'amiral Ver Huell qui porta la parole. Il se disait, lui et ses collègues, chargé d'exprimer à sa majesté « le vœu des représentans du peuple batave qui la priait de lui accorder comme chef suprême de la république, comme roi de Hollande, le prince Louis, son frère. » Suivait un air de bravoure, approprié à la circonstance, sur la félicité et la sécurité qui seraient assurées à la Hollande par ce resserrement des liens qui la rattachaient « à l'immense et immortel empire. » Il faut citer dans son entier la réponse de l'empereur; elle est trop caractéristique de l'homme et de sa politique pour être omise.

« Messieurs les représentans du peuple batave, j'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de protéger votre patrie. Toutes les fois que j'ai dû intervenir dans vos affaires intérieures, j'ai d'abord été frappé des inconvéniens attachés à la forme incertaine de votre gouvernement. Gouvernée par une assemblée populaire, elle eût été influencée par les intrigues et agitée par les puissances voisines. Gouvernée par un magistrat électif, tous les renouvellemens de cette magistrature eussent été des momens de crise pour l'Europe, et le signal de nouvelles guerres maritimes. Tous ces inconvéniens ne pouvaient être parés que par un gouvernement héréditaire. Je l'ai appelé dans votre patrie par mes conseils lors de l'établissement de votre dernière constitution, et l'offre que vous faites de la couronne de Hollande au prince Louis est conforme aux intérêts de votre patrie, aux miens, et propre à amener le repos général de l'Europe. La France a été assez généreuse pour renoncer à tous les droits que les événemens de la guerre lui avaient donnés sur vous; mais je ne pouvais confier les places fortes qui couvrent mes frontières du nord à la garde d'une main infidèle ou douteuse. Messieurs les représentans du peuple batave, j'adhère au vœu de leurs hautes puissances. Je proclame roi de Hollande le prince Louis... Vous, prince, régnez sur ces peuples; leurs pères n'acquirent leur indépendance que par le secours de la France. Depuis, la Hollande fut l'alliée de l'Angleterre, elle fut conquise et dut encore à la France son existence. Qu'elle vous doive donc des rois qui protégent ses libertés, ses lois, sa religion; mais ne cessez jamais d'être Français. La dignité

de connétable de l'empire sera conservée par vous et vos descendans; elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi, et l'importance que j'attache à la garde des places fortes qui garantissent le nord de mes états, et que je vous confie. Prince, entretenez parmi vos troupes cet esprit que je leur ai vu sur le champ de bataille. Entretenez dans vos sujets des sentimens d'union et d'amour pour la France. Soyez l'effroi des méchans et le père des bons : c'est le caractère des grands rois. »

On remarquera dans ce discours plusieurs assertions fort étranges. Quels droits les événemens de la guerre avaient-ils donnés à la France sur la Hollande? La révolution de 1795 avait sans doute été favorisée par la défaite de la coalition, mais les troupes françaises étaient entrées en amies, en alliées du peuple batave; elles avaient été acclamées par la population, devancées par les révolutions locales, fort bien accueillies partout sur la foi des proclamations lancées par les généraux républicains, qui offraient à la Hollande de l'aider à chasser ses tyrans, mais ne parlaient pas du tout de la conquérir. De plus, où l'empereur avait-il appris l'histoire de Hollande? Où avait-il vu que les ancêtres des Hollandais n'avaient acquis leur indépendance que par le secours de la France? Sans doute la France monarchique prit souvent parti pour les Provinces-Unies, quand elle eut à se défendre elle-même contre l'Espagne ou l'Autriche; mais les Hollandais avaient certes le droit de répondre que leur alliance n'avait pas été moins utile à la France que celle de la France à leurs ancêtres, et qu'en d'autres occasions glorieuses c'est précisément contre elle qu'ils avaient dû défendre leur indépendance au prix d'énormes sacrifices. La prétendue conquête de la Hollande par l'Angleterre est un non-sens historique encore plus renversant. Quant au service que la France avait pu rendre aux Hollandais en 1795, ils l'avaient certainement payé par l'augmentation écrasante de leur dette, leurs armemens de terre et de mer, le tout au profit exclusif de la France. Enfin les Hollandais présens à l'audience ne durent être qu'à moitié rassurés quand ils entendirent l'empereur recommander à leur nouveau roi de « ne cesser jamais d'être Français, » lui rappeler qu'il resterait, lui et ses descendans, « revêtu de la dignité de connétable de l'empire, » par conséquent le subordonné hiérarchique de l'empereur, et que cette dignité « lui retracerait les devoirs qu'il avait à remplir envers lui, » c'est-à-dire envers son supérieur militaire.

Louis répondit modestement que sa vie et sa volonté appartenaient à l'empereur, qu'il irait régner en Hollande, puisque « les Hollandais le désiraient et que sa majesté l'ordonnait, » qu'il estimait beaucoup le caractère de ce peuple depuis qu'il avait appris à

le connaître, et que les places fortes confiées à sa garde et couvrant l'empire au nord seraient bien gardées. La séance fut levée, la république batave avait vécu.

La veille, le dernier des grands-pensionnaires avait écrit à leurs hautes puissances une lettre courte et digne par laquelle il résignait ses pouvoirs, conformément à la constitution, entre les mains de leur président. Le soir même, il partait pour ses terres de l'Over-Yssel, ne voulant pas assister à l'arrivée du nouveau maître.

Le message par lequel Napoléon communiquait au sénat français le changement opéré en Hollande ne faisait guère que reproduire les idées énoncées dans son discours d'audience. Toutefois on pouvait y remarquer un élément nouveau dans les appréciations impériales relatives à la Hollande. L'empereur déclarait que, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières qui arrosent une partie considérable du territoire français, il fallait avoir la garantie que le traité de commerce que l'on devait conclure « serait exactement exécuté. » On verra plus loin le singulier parti que l'empereur tira quatre ans après de la situation géographique de la Hollande, et l'étrange traité de commerce qu'il lui offrit. En attendant, personne ne sera assez naïf pour supposer que l'empereur n'avait aucune arrière-pensée en exigeant, contrairement au désir de son frère, que celui-ci restât connétable de France, et quand on verra les textes principaux du traité et de la constitution que le nouveau roi emportait avec lui, traité et constitution dont chaque mot avait été pesé par l'impérial rédacteur, on reconnaîtra qu'en fait la Hollande était déjà assujettie à la France.

A Paris, on regarda passer cet événement sans y attacher beaucoup d'importance. On avait vu faire et défaire tant de rois! On avait eu vent de ce qui se préparait ; on avait parié, les uns pour Louis, d'autres pour Jérôme, d'autres encore pour Murat. Personne ne s'avisa de regretter la vieille république, rajeunie par la nôtre, qu'une volonté despotique rayait du livre de l'histoire; ou plutôt, par l'effet de cette infatuation qui les a rendus quelquefois ridicules, les Parisiens s'imaginèrent que les Hollandais étaient trop heureux d'avoir au milieu d'eux une cour française. Pas un certainement ne se dit qu'en définitive la France était responsable des actes accomplis par le dictateur qu'elle s'était donné, et que le fait d'imposer un roi à la république batave n'était ni plus ni moins qu'un premier manquement à la foi jurée.

Le 15 juin 1806, Louis, accompagné de la reine et de ses deux enfans, quittait Saint-Leu pour se rendre dans ses états. Nous le suivrons au sein d'une situation pleine de difficultés et de périls, et qui n'était simple que dans l'honnête imagination du nouveau roi.

ALBERT RÉVILLE.

LA VRAIE

ET

LA FAUSSE DÉMOCRATIE

Quoi qu'en puissent dire les théoriciens formalistes, la France est une démocratie. Qu'il subsiste encore chez nous des vestiges et des débris des régimes anciens, on ne peut le nier. Que la forme du gouvernement ne soit pas celle qui réalise dans toute sa rigueur l'idéal démocratique, que l'élection populaire ne dispose chez nous ni des pouvoirs administratifs, ni des pouvoirs judiciaires; qu'une armée permanente et un état-major considérable perpétuent dans notre pays l'esprit militaire parallèlement avec l'esprit civil, on ne peut le nier davantage; enfin que l'opinion et les mœurs impliquent une foule de contradictions manifestes avec les instincts ou les vertus des sociétés démocratiques, nous le reconnaissons sans peine. Tout cela n'est, après tout, que la part plus ou moins grande à faire en toute chose à l'élément humain, variable et complexe, et à l'élément historique, à la tradition, à la force des influences accumulées de la race et du temps. Il n'en est pas moins vrai que la démocratie existe partout où la souveraineté du peuple est reconnue en droit comme en fait, partout où l'intérêt du plus grand nombre est placé sous la garantie de la volonté du plus grand nombre, partout enfin où le gouvernement du pays est aux mains des gouvernés. Ce sont les marques infaillibles auxquelles on reconnaîtra que la démocratie est fondée, je ne dis pas organisée. L'organisation peut en être plus ou moins difficile, elle peut avoir besoin d'un temps plus ou moins long pour se mettre en harmonie avec le principe; mais le principe règne dès que le peuple est reconnu comme la source exclusive du pouvoir, et que la participation de

tous au gouvernement du pays est assurée. Or c'est ce qui existe en France par le seul fait du suffrage universel. Quel que soit sur certains points le désaccord de nos institutions et de nos mœurs avec le principe, quelques regrets que le passé inspire, quelques défiances que l'avenir excite dans certains groupes de la société française, il n'y a plus d'autre maxime de notre droit public ni d'autre origine des pouvoirs politiques que la volonté du peuple.

Il ne s'agit plus de se demander, avec les scrupules d'un formalisme qui n'est pas sans quelque subtilité byzantine, si la démocratie est chez nous un fait accompli, ou en train de s'accomplir, mais de se rendre compte, avec une intelligence virile, des conditions nouvelles qui nous sont faites et du meilleur parti que nous devons en tirer pour le profit de tous et le progrès de chacun.

N'y a-t-il qu'une seule espèce de démocratie, et, s'il y en a plusieurs, à laquelle la France doit-elle attacher ses préférences? De quel côté doit-elle tourner ses efforts et ses vœux? Que doit-elle faire pour se prémunir contre certaines tendances inhérentes à l'esprit démocratique, qui sont comme les fatalités du système, et qu'un écrivain politique considérable de l'Angleterre, M. Stuart Mill, fort préoccupé de cette question, n'a pas craint d'appeler les influences dégradantes de la démocratie?

Ce qui importe avant tout, c'est de bien s'assurer que l'on a devant soi la véritable nation, non cette nation factice, bruyante, révolutionnaire, qui essaie de se substituer à l'autre. La plus honteuse influence à subir serait la prédominance d'une de ces portions exaltées et tumultueuses du peuple, qui, dans tous les temps, dans toutes les sociétés démocratiques, tendent à prendre le rôle, l'autorité du peuple lui-même, au nom de je ne sais quelle délégation mystérieuse, parlant pour lui en toute occasion, le faisant parler au gré de ses violences, et, si on le laisse faire, agissant pour lui. Sur le fond généralement calme des masses laborieuses, se dessinent des groupes ardens qui veulent entraîner les foules, des individualités énergiques et passionnées qui mènent les groupes. Quelquefois les masses cèdent; ce sont alors des agitations sans frein et sans limite, l'océan populaire est remué jusque dans ses profondeurs; c'est l'heure des grandes révolutions politiques et sociales. D'autres fois, et c'est ce qui arrive le plus souvent, les masses populaires ne cèdent pas parce qu'elles ne voient point un intérêt immédiat, ou qu'une forte passion n'est pas en jeu; elles restent indifférentes. Alors se produisent ces impatiences fébriles qui s'épuisent à créer un mouvement factice dans l'impuissance d'en créer un qui soit profond et sérieux. Il ne manque jamais de s'organiser un parti qui se constitue de son autorité privée le mandataire de ce peuple silencieux ou endormi. Les chefs de ce parti sont les oracles

en permanence de la sibylle populaire. C'est avec un sérieux et un à-propos admirables qu'ils font parler cette sibylle, et, chose plus admirable encore, ils trouvent autour d'eux des crédulités à toute épreuve. Leur premier dogme est l'infaillibilité du peuple, qui se résume dans leur propre infaillibilité. L'instinct des masses, la volonté du peuple! C'est en eux que cet instinct trouve une conscience et une voix. Eux-mêmes s'identifient si étroitement avec cette volonté du peuple qu'ils ne s'en distinguent plus. L'hallucination les gagne. Ils ne sont réveillés de cette extase violente que le jour où ils voient devant eux se dresser le spectre d'un autre peuple, avec une infaillibilité différente, égale, mais contradictoire. Bientôt en effet des groupes plus ardens se détachent du groupe primitif, des schismes éclatent; chaque journal affirme que c'est lui seul qui représente le vrai peuple et que les autres ne représentent qu'un peuple de fantaisie. Chaque tribune populaire jette l'anathème à la tribune voisine, qui ne retentit plus, à son gré, que de déclamations impuissantes et surpassées. Les violences de parole remplacent la guerre civile quand la guerre civile n'est pas possible. C'est la conclusion ordinaire et le châtiment de ces monstrueuses parodies de la majesté populaire, usurpée et travestie. C'est qu'au fond cet *instinct des masses* dont on se fait l'interprète complaisant n'a rien à voir avec l'opinion véritable et la volonté d'un pays. L'opinion vraie, c'est la nation; ce prétendu instinct des masses n'est rien que l'opinion plus ou moins surexcitée et faussée d'une infime partie de la nation, la plus facile à soulever ou par la violence de ses passions ou par la conscience aigrie de ses maux.

Nous devons donc éliminer tout d'abord, sans autre forme de procès, cette espèce d'absolutisme faussement démocratique qui, à diverses reprises, depuis les jours violens de la commune de Paris jusqu'aux parlemens irréguliers de Ménilmontant ou de Belleville, a prétendu acclimater ici même, en plein Paris, sa dictature, y subordonner la liberté et la civilisation françaises, régner au nom d'un peuple imaginaire à qui l'on impose, pour toute éloquence et toute politique, les hyperboles monotones de l'injure, ou les formules emphatiques de sa propre idolâtrie. « Le peuple veut, le peuple pense, le peuple a résolu... » Quel peuple, et où le prenez-vous? Vrai peuple de théâtre, peuple de cirque, habile à se multiplier par les artifices d'une ingénieuse circulation, simulant la foule par le bruit, rappelant par quelques traits le chœur de la tragédie antique. Ces comparses, chargés d'exprimer en vers harmonieux l'âme du peuple absent, étaient vingt ou trente; nos comparses modernes ne s'expriment ni en vers ni même en prose harmonieuse, mais, eux aussi, ils représentent avec une pantomime expressive le peuple. Ils sont quatre ou cinq mille peut-être, fournissant chaque

soir des auditoires nombreux à plusieurs réunions publiques, s'emparant des salles aussitôt qu'elles sont ouvertes, fermant l'accès aux vrais auditeurs, remplissant les lacunes de la discussion sérieuse par l'agitation, par les cris, par des motions insensées, accaparant à leur profit, dans les jours de crise, l'attention et l'effroi de tout le monde : basse démocratie de parade au service de quelques vanités perverses, de quelques ambitions malsaines ou de quelques fanatismes obscurs. Qu'on ne s'y trompe pas, ces exhibitions d'un faux peuple, obéissant au mot d'ordre des tribuns de barrière, ne sont pas toujours sans péril. A certains jours, sous un souffle d'orage, la contagion peut se répandre sur les foules; l'ivresse de la colère, versée à flots dans des âmes naïves et souffrantes, peut faire de chaque misère et de chaque souffrance un cri de haine et de révolte sauvage. Le délire à froid du faux peuple gagne alors le vrai peuple, et devient une fureur trop réelle. Nous l'avons bien vu à certaines dates de notre histoire, marquées par un long deuil national : malentendus terribles, dont les conséquences sont incalculables!

Ce genre de démocratie, à vrai dire, ne compte pas dans une discussion sérieuse; il peut être à un jour donné et par surprise la force, il ne sera jamais le droit; on le supprime par le dédain quand il se contente de déclamer, par la contrainte quand il passe de la violence des mots à celle des actes. Allons plus haut, étudions les tendances de la démocratie, non pas dans ces consultations irrégulières d'un pays factice, dans ces tumultes plutôt, qui ne sont qu'une bruyante déraison, mais dans ces groupes d'hommes intelligens et convaincus qui représentent avec une véritable autorité la démocratie radicale. Ce n'est plus ici le radicalisme faisant de la révolution comme on fait de l'art pour l'art, c'est le radicalisme dogmatisant et raisonnant, celui qui agit, mais par la pensée et la parole. Là encore nous aurons à voir si, avec de grands talens et des convictions élevées, on ne rencontre pas cette même tendance funeste, irrésistible, à mettre ses opinions personnelles, ses préférences, ses goûts, à la place des préférences et des opinions du plus grand nombre, ce qui est le penchant secret de toutes les démocraties dominées, dirigées à leur insu, par des minorités violentes ou des dogmatismes impérieux.

Prenons pour exemple la forme du gouvernement. Que disent à ce sujet les penseurs, les hommes d'état de l'école radicale? Croyez-vous qu'ils laissent le choix libre à la majorité du pays, comme le voudrait, à ce qu'il semble, la logique du principe dont ils relèvent, et qui est après tout leur unique raison d'être? Quelle erreur serait la vôtre! Voici à cet égard leur thèse, résumée d'après les plus récens manifestes du parti. « Il importe, nous dit-on, de dégager les principes des compromissions qui les altèrent et les déshonorent.

C'est par une de ces compromissions qu'on prétend faire vivre sous le même drapeau le suffrage universel et la monarchie. Entre ces deux termes, il y a incompatibilité absolue, et le pays souffrira, la France s'épuisera dans une agitation et une inquiétude chroniques, tant que cette incompatibilité ne disparaîtra pas de nos institutions. Un gouvernement parlementaire quelconque, quelles que soient son origine, sa forme et son apparente consécration, ne peut vivre que par la prépondérance des classes d'élite. Le jour où les masses populaires entreraient avec un libre élan dans ces ressorts si délicats, dans ces rouages si compliqués et si difficiles à manier du gouvernement parlementaire, elles les briseraient. Au point de vue de la vraie doctrine monarchique, on a donc eu raison de dire du haut de la tribune française, sous le gouvernement de juillet, qu'il n'y aurait pas de jour pour le suffrage universel. — Sans doute, on peut soutenir que, sous toutes les formes de gouvernement, une certaine liberté est praticable; mais au fond il n'y a qu'une forme déterminée de gouvernement qui assure et garantisse pleinement la liberté. Prétendre, comme on le fait, que le choix des formes politiques est chose indifférente, c'est un sophisme, c'est en même temps la marque d'une politique immorale. Les faits protestent contre une aussi dégradante théorie. A quoi donc sont occupés les penseurs, les hommes d'état, les politiques, depuis que les intérêts et les rapports des hommes se sont étendus au point de constituer une société, si ce n'est à trouver et à réaliser les meilleures formes de gouvernement? La forme aristocratique du parlementarisme anglais, qui a établi et garanti une certaine liberté dans la Grande-Bretagne, a été reconnue deux fois impuissante à la réaliser en France. Ces expériences servent la cause de la démocratie radicale, parce qu'il faudra bien, *coûte que coûte*, résoudre le problème posé; il faudra bien, sous peine de disparaître, que la France trouve le moyen d'assurer la liberté plénière et la souveraineté nationale. Or il n'y a qu'une forme qui puisse faire cela, c'est la république. C'est la seule qui soit corrélative, harmonique, adéquate au suffrage universel. Il faut que le droit tout entier ait satisfaction, parce que, selon la parole de Bossuet, il ne saurait y avoir de droit contre le droit. Or ce droit absolu de la souveraineté nationale ne se réalise que dans une certaine institution politique. Aussi qu'arrive-t-il? Dans toute monarchie, quelle qu'elle soit, même celles qui feignent d'accepter le suffrage universel, on ruse avec le suffrage universel, on est obligé de l'enlacer, de l'entraver, de le corrompre, de l'exploiter; ce n'est qu'à ce prix qu'on peut vivre avec lui. — Le *nombre*, oui, le *nombre*, voilà l'instrument de la souveraineté nationale... Dès que le suffrage universel aura pris vraiment conscience de lui-même, il renversera tout devant lui,

quand il le voudra, et il arrivera toujours une minute où il le voudra. Il deviendra l'agent irrésistible d'une logique impitoyable; il s'apercevra bientôt que, s'il est la souveraineté, il ne peut ni céder, ni aliéner, ni transmettre à personne cette souveraineté; il s'apercevra que seul il doit régner et gouverner : de ce jour, il régnera et gouvernera. Il ne peut avoir de maîtres, il ne peut avoir que des serviteurs; c'est ce qu'on appelle dans la langue politique des fonctionnaires, agens réellement responsables, révocables, électifs, soumis à cette loi de la vraie démocratie, qui veut la mobilité dans les personnes et la perpétuité dans les fonctions. Tout ce qui aujourd'hui a un caractère permanent et héréditaire n'est pas né viable; le pouvoir exécutif sous forme monarchique et dynastique est condamné à périr. C'est une alternative posée par cette force des choses qu'on appelle la logique : il faut ou que l'universalité du droit disparaisse devant les satisfactions et les désirs d'un seul, ou que la puissance d'un seul disparaisse devant le droit populaire. Ainsi le veut ce nouveau code politique de l'école radicale, qui pourrait être intitulé : *De la politique tirée du suffrage universel*, et dont le premier article est qu'on ne peut pas demander au suffrage son abdication sur un seul point, parce que ce genre de pouvoir, le seul qui subsiste dans la ruine de toutes les autres, ne se limite ni dans le temps ni dans l'espace, parce que le suffrage universel que vous interrogez tel jour ne sera pas le suffrage universel du lendemain. Il est la réunion, la collection des volontés d'un peuple. Or chaque jour, chaque heure, chaque instant voit une volonté mourir, une autre naître, une volonté se modifier, remplacée par une volonté différente ou contraire. Le suffrage universel ne peut donc, sans violer la justice, engager les générations futures; il ne peut même pas engager la volonté de la génération actuelle, puisqu'il doit en exprimer les résolutions changeantes, dont chacune a la même légitimité, la même raison d'être. Le peuple ne peut pas plus abdiquer sa souveraineté pour un seul instant qu'un homme ne pourrait abdiquer sa liberté de penser sans cesser d'être homme (1). »

Je ne crois pas avoir fait tort, en la résumant ainsi, à la thèse de l'école radicale. Je me suis appliqué, avec un scrupule qu'on trouvera peut-être excessif, à ne pas l'affaiblir d'un seul argument. Le but de cette argumentation est d'ailleurs assez clair. On ne tolère pas dans l'école radicale que le suffrage universel se conduise à sa guise. On ne le trouve légitime qu'à la condition qu'il suive exactement la voie qu'on lui a tracée d'avance. La souveraineté du peuple, c'est la source auguste des oracles indiscutables. Oui, pourvu qu'elle parle comme on veut qu'elle parle, et que ses oracles soient de tout

(1) Discours de M. Gambetta au corps législatif dans la séance du 5 avril 1870.

point conformes aux décisions des fortes têtes du parti. Elle est la liberté même à sa plus haute expression, puisqu'elle est la liberté de sanctionner ce que la raison supérieure de ses penseurs et de ses hommes d'état a décidé pour elle. — Ou le raisonnement que nous venons de reproduire n'a pas de sens, ou il a ce sens-là, cette portée, cette conclusion. On veut persuader au suffrage universel que non-seulement il est incompatible dans son essence avec toute autre forme que la forme républicaine, mais qu'il n'a même pas le droit de choisir autre chose que cette forme, qu'en le faisant il viole non-seulement les convenances et les harmonies de sa nature, mais je ne sais quel pacte mystérieux et sacré avec un principe d'ordre transcendant.

Je remarque deux choses dans tous les raisonnemens de ce genre : un excès de logique, inapplicable à cet ordre de questions, et comme un vague mysticisme qui recouvre d'une fausse solennité des idées creuses. Qu'est-ce donc que ce droit idéal, absolu, d'une certaine forme de gouvernement, droit antérieur et supérieur même à la volonté du plus grand nombre, sinon la reconstitution du droit divin au profit de la république avec une contradiction de plus, puisqu'on ne semble ici invoquer la souveraineté nationale que pour la sacrifier dans les règles? Il y a là quelque chose comme une religion de sectaires, avec des exagérations qui ressemblent bien à celles des autres religions, et qu'on appellerait ailleurs du fanatisme. — N'est-ce pas dans cet ordre de sentimens exaltés qu'un orateur du parti se plaçait l'autre jour encore, quand il célébrait, en style d'apocalypse, le miracle de la révolution de février, « cette explosion volcanique, spontanée, de la conscience française, » révolution unique, merveilleuse, qu'il admire, « parce qu'elle est sortie des entrailles du peuple, parce qu'elle s'est faite *malgré tout le monde!* » Ce *malgré tout le monde* est pour nous confondre et pour confondre avec nous la logique et les principes. Touchant hommage à la souveraineté populaire que cette idolâtrie d'un fait accompli, en dépit des volontés qui la composent, par opération mystérieuse! L'orateur que nous citons d'autant plus volontiers qu'il exprime les sentimens, les tendances de son parti avec une franchise d'éloquence à laquelle nous rendons toute justice, devrait bien faire à son talent le sacrifice de ces lieux-communs du mysticisme révolutionnaire, sacerdoce de l'idée, apostolat, mission de la révolution, révélations dans les éclairs et les foudres du Sinaï démocratique et social. La politique est une science expérimentale, rien de plus, rien de moins. Elle est plus qu'un art, mais elle n'est pas une théorie pure. Si cela est vrai, et je ne pense pas que personne puisse sérieusement le contester, il ne faut à aucun prix de surnaturel dans la politique, pas plus dans l'intérêt de la républi-

que que dans celui d'une dynastie. Si nous sommes devenus incrédules aux légendes pieuses de la légitimité, ce n'est pas pour nous remettre sous le joug d'une légitimité nouvelle, celle d'un radicalisme d'illuminés.

Il y a des républicains de conviction. Je ne vois rien là que de fort naturel, pourvu que cette doctrine se subordonne à la souveraineté nationale, et qu'elle attende tout de la force de la logique, de l'épuisement des formes dynastiques, de l'expérience et du temps. Il en est tout autrement des républicains d'inspiration. Ceux-ci se réclament d'un principe transcendant pour en finir avec des formes et des institutions qui leur déplaisent. On a quelque droit de se défier d'eux, parce qu'ils se croient au fond supérieurs à la souveraineté nationale, et qu'ils pourraient bien un jour la brusquer ou la surprendre, comme cela s'est déjà vu. Ils puisent dans la conscience obscure d'une mission mal définie des affirmations passionnées dont l'effet est de troubler les esprits au lieu de les éclairer, des moyens d'action et de propagande qui pourraient devenir la violence à un moment donné. — C'est ce qu'exprimait spirituellement un homme politique de ce temps, un de ceux qui voient le plus juste et le plus clair, quand il posait la distinction de ces deux écoles, celle de la république acceptée et celle de la république imposée. La république acceptée, c'est un grand fait de souveraineté nationale librement approuvé et consenti. Rien de plus régulier ni de plus légitime. La république imposée, c'est la confiscation de la volonté du pays au profit d'une théorie, c'est le droit positif violé par un droit mystique, c'est la violence aggravée d'une hypocrisie.

On appuie ce nouveau droit divin des efforts d'une logique à outrance. On fait valoir l'incompatibilité d'essence entre le principe monarchique, qui suppose que le peuple a délégué sa puissance à un homme, et le principe de la souveraineté nationale, qui lui interdit une pareille délégation. On se sépare avec éclat à ce propos de la doctrine du *Contrat social;* on proclame bien haut que Rousseau a tort de prétendre que le peuple ne peut reprendre à chaque instant la puissance qu'il a déléguée; on ne fait aucune difficulté d'avouer que les théories de Rousseau ne sauraient s'accorder avec les principes et les espérances de la démocratie contemporaine. On fait de la métaphysique pour démontrer que le peuple n'a aucun droit de se lier ni dans le présent ni dans l'avenir, que la souveraineté ne peut ni s'aliéner, ni s'interrompre un seul instant, ni céder une seule partie d'elle-même, que rien ne doit la limiter ni dans le temps, ni dans l'espace, enfin qu'indivisible et absolue, elle ne cesse pas de se retremper dans la source exclusive, inépuisable, sans cesse renouvelée, des volontés changeantes du peuple, toutes

également légitimes et sacrées. Qu'y a-t-il au fond de ces théories abstraites? Je me défie à première vue, en matière si contingente, des principes absolus et du prestige de ces raisonnemens qui traitent la politique, une science de réalités, comme une science de quantités idéales, comme une géométrie ou une algèbre. Cette première impression, toute d'instinct, est singulièrement confirmée par la réflexion. Au nom de principes métaphysiques fort contestables, on prétend interdire à un peuple le droit de choisir la forme sous laquelle il lui convient de vivre! On prétend même choisir pour lui! Je suppose que, tout bien considéré, une nation estime que la forme monarchique est pour elle un élément de prospérité, que ses intérêts et ses affaires ont besoin d'ordre et de stabilité, que dans un pays tour à tour inerte et emporté il est bon d'éviter les occasions trop fréquentes de crise, et autant que possible de placer au sommet des institutions un pouvoir qui ne soit pas soumis à la réélection. Cette nation peut se tromper dans ses appréciations, oui, certes; mais ce qui n'est pas contestable, c'est qu'elle fait acte de légitime souveraineté en choisissant la forme de gouvernement qu'elle pense être le mieux en harmonie avec ses intérêts. Eh quoi! on viendra sérieusement soutenir qu'elle viole son propre droit en choisissant ainsi, parce qu'elle n'a pas le pouvoir de se lier elle-même! Qu'on lui démontre que ses alarmes sont vaines, qu'elles ne survivraient pas à une expérience sérieuse des conditions et des mœurs de la forme républicaine, qu'il y a de grands avantages dans la république, où le pouvoir n'est pas exposé aux retours possibles du gouvernement personnel ni aux hasards de l'hérédité. Soit, je comprends cette manière de raisonner; je ne conçois pas celle qui consiste à interdire à un peuple le libre exercice de sa volonté, et qui, sous prétexte de faire mieux respecter par ce peuple lui-même sa souveraineté, la lui retire, s'il ne s'en sert pas selon la formule du parti.

On nous parle, en style hyperbolique, de l'inféodation du droit populaire aux mains d'un homme et d'une famille, de la confiscation du droit imprescriptible des générations futures. Le droit populaire inféodé aux mains d'un homme! En l'an de grâce 1870, sauf quelques artisans obscurs de réactions impossibles, qui donc peut demander ou craindre de pareilles choses? Est-ce que la souveraineté nationale abdique parce qu'elle choisit librement la forme monarchique, si elle a soin de la maintenir en harmonie avec des institutions libres? Ne peut-elle retenir ce qu'il y a d'essentiel dans le droit de la souveraineté, le droit d'intervention régulière et de contrôle perpétuel? Ne peut-elle garder non-seulement la direction générale, mais le dernier mot dans toutes les grandes affaires? Il est clair que la participation de tous au gouvernement s'exerce

aussi bien par délégation sous la forme monarchique que sous la forme républicaine. Le gouvernement du pays par le pays, pour être effectif et réel, a-t-il donc besoin de se traduire par une action immédiate? A ce compte, il n'y aurait de démocratie que le jour où l'on établirait l'intervention directe et permanente du peuple dans les affaires de l'état; mais où cela s'est-il jamais produit depuis les petites républiques de l'antiquité, qui étaient bien moins des démocraties véritables que des aristocraties? La vie politique est complète, quelle que soit la forme du gouvernement, là où le peuple nomme librement ses représentans, décide par eux du sort des ministères, exerce par eux sur les pouvoirs publics un contrôle efficace, là enfin où par la représentation nationale, par la discussion, par la presse, l'opinion publique se fait jour, soumet toutes les responsabilités à une juridiction qui, pour être indirecte, n'en est pas moins celle du pays lui-même, juge en dernier ressort des fonctionnaires les plus élevés, et maître suprême, quand il le veut, des affaires publiques, qui sont ses propres affaires. En tout cela, où y a-t-il l'ombre d'une aliénation de la souveraineté? Ceux-là seuls pourraient le soutenir qui sont encore partisans du gouvernement direct du peuple par le peuple, c'est-à-dire les plus dangereux utopistes, reniés par la démocratie sérieuse.

Pouvons-nous admettre comme principes absolus, indiscutables, des propositions du genre de celle-ci : qu'un peuple n'a jamais le droit de s'engager à une dynastie, qu'il est obligé, sous peine d'injustice flagrante, de se tenir toujours libre à l'égard du présent et de l'avenir, par cette raison que tout engagement dynastique est une portion cédée de sa souveraineté, et qu'un peuple, en le faisant, disposerait d'un patrimoine qui ne lui appartient pas, liant par un contrat injuste des volontés qui n'existent pas encore? Mais sait-on bien où nous conduiraient de pareilles propositions, où la logique pourrait nous mener dans cette voie? Si ce sont des principes absolus, il n'y a pour eux ni nationalité ni frontière; ils exigent une réalisation immédiate, sans discussion préalable, sans atermoiement, sans transaction, partout où il y a des hommes réunis. Les violer, c'est commettre un crime de lèse-humanité. Qu'on passe la mer au plus tôt, et qu'on aille les promulguer, comme l'axiome indiscutable de la raison, devant la nation la plus politique de l'univers, chez les Anglais! Qu'on aille sérieusement soutenir devant eux qu'il y a crime pour un pays à stipuler sur sa propre souveraineté, à engager les générations futures. Comme ils seront charmés d'une pareille prédication! Comme ils se montreront sensibles aux scrupules de ces bonnes âmes qui souffrent de ce crime national en permanence, la maison royale d'Angleterre! Comme ils s'empresseront de faire justice de cette institution surannée, à la-

quelle ils doivent le progrès ininterrompu de leur prospérité, de leur grandeur nationale et même de leurs libertés publiques! Quelle belle occasion de sacrifier tant de biens acquis et mérités par cette persévérance, conservés par cet esprit politique incomparable, d'immoler tous ces élémens du bonheur public à la logique radicale qui les déclare illégitimes, puisqu'ils ne sont dus qu'à une violation de la justice! A ces partisans inexorables de la souveraineté inaliénable, imprescriptible, j'ose prédire un beau succès en Angleterre. Eux-mêmes auraient, je le pense, quelque pudeur à pousser leur théorie aussi loin, jusqu'à exproprier un grand peuple de ses institutions au nom d'une métaphysique si équivoque. Pourquoi donc ce qu'on nous impose comme la vérité absolue en France n'est-il même plus au-delà du canal la vérité relative? Ne serait-ce pas tout simplement que ce n'est la vérité ni pour nos voisins, ni pour nous?

C'est d'ailleurs faire montre d'un esprit bien prompt à s'alarmer sur des chimères que de s'effrayer des obligations de ce genre qu'une nation peut contracter et de la pérennité décrétée par le suffrage universel. Les nations s'engagent sans jamais s'enchaîner absolument. Il n'est pas, dans notre droit moderne, de vœux perpétuels, pas plus pour les sociétés que pour les individus. Nous sommes loin des temps où Lycurgue faisait prêter aux Spartiates le serment de garder à jamais sa constitution intacte. Ces sortes d'engagemens, si une dynastie les obtenait d'un peuple moderne, n'auraient qu'une valeur relative, subordonnée à la fidélité que la dynastie contractante apporterait elle-même dans l'exécution du contrat. Ce n'est pas la pérennité des engagemens politiques qui est à redouter, c'est la facilité excessive à s'en délier et une mobilité d'humeur qui remet chaque jour en question le contrat passé la veille sous forme de constitution. Il n'est guère à craindre que nos contemporains et surtout nos compatriotes oublient que les institutions politiques sont l'œuvre des hommes, qu'elles doivent leur origine et toute leur existence à la volonté humaine. Les hommes, comme dit M. Mill, ne les ont point trouvées toutes poussées en s'éveillant un beau matin d'été. Elles ne ressemblent pas davantage aux arbres qui, une fois plantés, « croissent toujours, » tandis que les hommes « dorment. » Dans chaque période de leur existence, l'action volontaire de l'homme les fait ce qu'elles sont; le mécanisme politique n'agit pas tout seul. Tout comme il fut à son origine construit par les hommes, il doit être aussi manié par des hommes. Il a besoin non de leur simple acquiescement, mais de leur participation active, sans quoi il s'arrêterait immédiatement, ce qui implique trois conditions : 1° le peuple auquel on destine une forme de gouvernement doit consentir à l'accepter, ou du moins il ne doit

pas s'y refuser de façon à opposer un obstacle insurmontable à son établissement, 2° il doit avoir la volonté et la capacité de faire ce qui est nécessaire pour en maintenir l'existence, 3° il doit avoir la volonté et la capacité de faire ce que cette forme de gouvernement exige de lui et sans quoi elle ne pourrait atteindre son but (1). Ces trois conditions suffisent pour maintenir la juste liberté d'un peuple à l'égard d'une dynastie. Si cette dynastie est infidèle à son mandat, il suffirait à un peuple, pour la briser, de suspendre cette participation active, nécessaire au mouvement de l'organisme politique. C'est là une assez belle garantie contre les vœux perpétuels, tant redoutés de la démocratie.

Mais allons plus loin dans la voie qu'on nous indique. La théorie radicale, appliquée en toute rigueur, ne proscrirait pas seulement la forme monarchique, elle limiterait d'une manière bien étroite les formes mêmes de l'institution républicaine. Examinons en effet les conséquences de ce prétendu principe, que le suffrage universel étant la réunion, la collection des volontés d'un peuple, doit rester absolument libre de se mouvoir en tout sens, selon les variations de cette volonté, mourant et renaissant à chaque seconde, se modifiant et disparaissant sous une impulsion différente ou contraire. A ce compte, et si vous prétendez être logique jusqu'au bout, quelle forme de gouvernement pourrez-vous établir? Quel pouvoir exécutif s'accommoderait de pareilles exigences, dont le résultat pratique ne peut être qu'une absurdité? La présidence à vie ressemble trop à la monarchie pour ne pas être immédiatement écartée : c'est la perpétuité du pouvoir dans une seule main sans les avantages de l'hérédité. Une présidence de dix ans? Quel long espace de temps sans responsabilité sérieuse, quelle tentation offerte à l'esprit d'aventure ou de domination! Les administrations décennales, présidences ou consulats, ont toujours abouti en France à des transformations et à des accroissemens de puissance. Il sera sage de restreindre les bornes d'un pouvoir qui tendrait toujours à les excéder, qui sentirait son ambition et ses moyens d'action croître et s'étendre avec ses limites légales. A quel terme les fixerons-nous? A quatre années, comme aux États-Unis? Mais comme ce terme est arbitraire! Pourquoi quatre années plutôt que trois, plutôt que deux, plutôt qu'une? En quatre années, combien de fois la volonté du peuple qui a nommé le chef du pouvoir exécutif peut-elle changer! Que de regrets, de remords peut-être, si elle s'est liée à un chef incapable, ou, pis encore, capable de mauvais desseins contre la souveraineté nationale! Qu'on se rappelle l'exemple de ce Johnston, dont l'administration tracassière et despotique, succédant inopinément à celle

(1) M. Stuart Mill, *Du Gouvernement représentatif*, p. 8.

de l'héroïque Lincoln, causa tant d'alarmes et d'humiliations à ceux même qui l'avaient porté par leur libre suffrage à la vice-présidence de la grande république. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher le suffrage universel de se lier à quelque choix indigne : c'est de décréter que le chef du pouvoir exécutif sera élu chaque matin, qu'il déposera son pouvoir chaque soir, et qu'après avoir consacré sa journée aux affaires, il viendra rendre ses comptes à l'assemblée populaire et s'offrir au verdict du peuple. En dehors de cette forme si sage et si politique qui assure la mobilité perpétuelle des personnes dans la perpétuité des fonctions, je ne vois pas d'application rigoureuse du principe.

Mais voici une autre conséquence inattendue. Ce qui serait vrai de la forme monarchique serait également vrai et au même titre de toutes les institutions et de toutes les lois. Que l'on me cite une loi qui n'implique pas de la part de la nation une façon quelconque de lier sa volonté personnelle et celle des générations futures, l'obligation de se soumettre à cette décision, c'est-à-dire de céder une part de cette souveraineté, laquelle n'existe, d'après l'école radicale, qu'à la condition d'une autonomie absolue et permanente, maintenue libre de tout engagement et pour le présent et pour l'avenir! Ainsi la contradiction sera la même de légiférer ou de fonder une dynastie. Comme dans les deux cas on lie le présent et l'avenir, on cède dans les deux cas une part de la souveraineté. Le même raisonnement qui renverserait les trônes s'appliquerait avec la même logique à détruire les codes, un système de lois engageant les générations futures comme peut le faire une dynastie. Nous voici donc logiquement amenés à soumettre toute chose à la condition du renouvellement incessant et universel, les institutions et les lois comme les formes du pouvoir. Tout ce qui porte un caractère de permanence et de durée sera au même titre et inexorablement condamné. La mobilité des institutions doit être organisée de manière à suivre dans leur mobilité les résolutions du peuple, qui peut en changer à chaque instant. L'idéal d'une pareille démocratie serait l'absence de tout pouvoir durable et de toute loi fixe. La logique le veut ainsi. Reste à savoir si, en nous conduisant jusque-là, ce n'est pas à la barbarie qu'elle nous mène par la voie de ces beaux syllogismes.

La vraie, la seule manière de respecter la souveraineté nationale, c'est de la laisser choisir à sa guise la forme de gouvernement qui convient le mieux à ses intérêts, à son milieu intellectuel et social, au tempérament de la nation en un mot. Pourvu qu'elle ne s'aliène pas elle-même en livrant des droits qui doivent lui être sacrés, en cédant ce qu'elle ne doit jamais céder, sa juste intervention dans les affaires publiques et son juste contrôle sur la manière

dont elles sont faites, qu'elle décide à son gré de ses institutions. Qui donc serait meilleur juge qu'elle-même de ses véritables intérêts? Qu'elle puisse en toute liberté examiner, comparer les avantages et les inconvéniens de chaque système, et, son choix fait, l'imposer au respect des minorités violentes. C'est la véritable démocratie, celle de la liberté, qui ne laisse ni confisquer ni surprendre la volonté nationale, et qui ose en défendre l'expression sincère contre l'absolutisme radical. On nous a mille fois présenté dans ces derniers temps le sombre tableau des vices et des corruptions qu'entraîne après soi l'institution monarchique. Il n'y a que trop de réalité dans cette peinture; mais quelle institution humaine pourra résister à une pareille analyse? Dans laquelle ne trouverons-nous pas matière aux plus sérieuses critiques, quand on l'aura soumise à une expérimentation sincère et suffisamment prolongée? Que le pouvoir absolu produise les plus tristes effets sur les âmes, qu'il exerce sur tout un peuple les plus dégradantes influences, nous en tombons d'accord; mais croit-on que la démocratie pure, absolue, n'ait pas aussi ses vices secrets, ses influences néfastes et ses périls? Qui ne les connaît? Des amis éclairés de la démocratie, comme M. de Tocqueville et M. Stuart Mill, des observateurs consciencieux comme lord Brougham, comme M. de Parieu dans son récent ouvrage (1), les ont signalés avec une singulière et douloureuse perspicacité.

Détachons quelques traits de ce tableau. Le premier et le plus saisissant, c'est l'instinct naturel des démocraties d'écarter du pouvoir ou de la représentation nationale les esprits les plus cultivés par la méditation et l'étude, les intelligences supérieures. Les démocraties sont défiantes. Elles proclament même comme une obligation le droit d'être ingrates envers qui les a servies avec le plus d'éclat. Elles se considèrent comme affranchies de toute reconnaissance envers de grands services qui pourraient les lier, et de tout respect à l'égard du génie qui pourrait les asservir. Par le droit supérieur du nombre, à qui l'on doit tout et qui ne doit rien à personne, elles pratiquent une sorte d'ostracisme à l'égard de toute supériorité. Ce qu'elles craignent par-dessus tout, c'est d'être dupes d'un engouement ou d'une admiration. Elles ne donnent jamais leur confiance, elles la prêtent; elles la retirent au moindre soupçon, sans avoir besoin de rendre compte à personne, ni de fournir aucune explication. De là cette tendance si souvent remarquée à n'adopter pour mandataire que celui qui représente le plus exactement leurs idées, leurs caprices, leurs passions même. Ce sentiment d'envie ou de méfiance envers tout ce qui s'élève au-dessus de la moyenne des électeurs était déjà signalé par M. de Tocqueville, il y a près

(1) *Principes de la science politique*, ch. IV, *de la Démocratie.*

de quarante ans, dans cette grande république que l'on nous cite si justement d'ailleurs comme le type de la démocratie pure. Ce profond observateur rapportait de son voyage d'expérimentation politique aux États-Unis un témoignage singulier sur la rareté du mérite chez les gouvernans, lorsqu'il est si fréquent parmi les gouvernés. C'était un fait constant dès ce temps-là, mais il paraît confirmé aujourd'hui, que les hommes les plus remarquables sont rarement appelés aux fonctions publiques, même à la représentation nationale. Avec une autorité égale, M. Stuart Mill déclare, sur les témoignages les plus positifs, que dans la démocratie américaine les membres très cultivés de la communauté, excepté ceux d'entre eux qui sont disposés à sacrifier leurs opinions et à devenir les organes serviles de leurs inférieurs en savoir, ne se présentent même pas au congrès ou aux législatures d'état, tant ils sont certains qu'ils n'ont aucune chance d'être nommés. « La vie politique en Amérique est certes une école bien précieuse; mais c'est une école où les professeurs les plus habiles sont exclus de la représentation nationale et des fonctions publiques en général, tout comme s'ils étaient sous le coup d'une incapacité légale. En outre, le peuple étant en Amérique l'unique source du pouvoir, c'est vers lui que se tourne toute ambition égoïste, de même que dans les pays despotiques elle se tourne vers le monarque. Le peuple, comme le despote, est accablé d'adulation et de flatterie (1). »

Il y a là plus d'une leçon à notre adresse, et dont il serait sage de faire notre profit. Déjà nous avons senti chez nous les signes avant-coureurs de ce mal démocratique; nous avons vu parmi nous ces courtisans du peuple, aussi dangereux que ceux du despotisme, édifier sur les plus basses adulations leur fortune politique. Nous avons vu des esprits distingués incliner devant les caprices et les violences de ce fantasque souverain leur supériorité intellectuelle, abaisser leur caractère pour obtenir un mandat, tout prêts, eux aussi, à sacrifier leur manière de penser à la déraison de leurs commettans. Nous n'avons pas été loin de voir triompher dans certains groupes la théorie dégradante du mandat impératif. En revanche, combien d'esprits cultivés et de caractères fiers se sont écartés avec dégoût de cette arène livrée à des concurrences inférieures! Combien n'en avons-nous pas vu renoncer à la politique, but de leur légitime ambition, plutôt que d'accepter cette dépendance humiliante et de se faire, selon la forte expression de M. Stuart Mill, les organes serviles de leurs inférieurs en savoir et en raison! Qu'on y prenne garde, c'est l'un des symptômes les plus fâcheux d'un état démo-

(1) Stuart Mill, *Le Gouvernement représentatif*, p. 173-194, traduction de M. Dupont-White.

cratique très avancé que cet abaissement intellectuel de la classe gouvernante, de la classe politique. C'est un fait déplorable, que déjà aux États-Unis le *politician* n'obtienne à ce titre qu'une médiocre considération. Prenons garde que la même chose n'arrive chez nous, et elle arrivera infailliblement, si une réaction énergique de l'opinion et des mœurs ne vient pas combattre cette déchéance du mandat électif. Prenons garde que la politique, que Macaulay appelle « l'emploi le plus noble des facultés humaines, » ne se déconsidère par la vénalité, par l'intrigue, par l'adulation démagogique, et ne finisse par tomber exclusivement aux mains des acheteurs de suffrages et des valets du peuple.

C'est là un grave péril des démocraties; ce n'est pas le seul. Il y a de plus en elles une certaine tendance à faire de la majorité numérique, constatée par le suffrage universel, le régulateur absolu, non-seulement du fait, mais du droit, un souverain irresponsable, dispensé même d'avoir raison, et qui ne doit compte à personne de ses décisions ni de ses actes. S'il ressort en effet une idée politique claire et saisissable des manifestes de l'école radicale, « c'est que la discussion doit cesser dès que l'organe de la souveraineté nationale a parlé, l'organe décisif, le nombre. — Le nombre, voilà l'instrument irrésistible de cette souveraineté; par lui, elle renverse tout devant elle quand elle veut, et il arrive toujours une minute où elle veut. » On n'est pas éloigné d'appliquer au souverain collectif, le peuple, exprimé par le nombre, ce que le théoricien de l'absolutisme, Hobbes, disait du prince il y a deux siècles. Le despotisme se transpose; mais au fond ses formules et ses procédés sont toujours les mêmes. « Le souverain n'est obligé envers personne. — Puisque toutes les lois sont faites par lui, elles ne sont pas faites pour lui, et il n'est pas tenu à leur obéir. — Comme toutes les disputes viennent de ce qu'on ne s'entend pas sur le tien et le mien, le souverain décidera seul sur le droit, et fera seul les lois civiles. » — Suppose-t-on que cette théorie absurde et dégradante du despotisme, qui nous révolte quand elle est édifiée en l'honneur d'un Stuart par un logicien courtisan, serait moins digne de mépris, si des dialecticiens funestes venaient à la relever parmi nous au profit du peuple? C'est un des points sur lesquels il importe le plus de marquer avec précision les réserves que doit faire à cet égard la vraie démocratie.

La majorité numérique est souveraine dans son domaine, le choix des formes politiques et l'organisation des institutions qui conviennent au plus grand nombre. Elle dispose avec une autorité indiscutable des différens pouvoirs entre lesquels se répartit la délégation de la souveraineté nationale; mais son autorité a une limite qu'elle ne saurait franchir impunément. Une majorité, quelles que soient

les forces accumulées du nombre par lequel elle s'exprime, ne peut rien non-seulement sur les droits imprescriptibles des minorités, mais sur le droit de l'individu, premier élément des sociétés. L'unanimité moins un des membres d'une communauté politique ne saurait prévaloir contre un seul qui serait retranché dans l'inexpugnable conscience de son droit. La question est de bien définir ce droit en tant qu'il est inviolable, de le mesurer exactement, de l'enfermer dans sa sphère et de le garantir en ne l'exagérant pas. Or c'est là, je n'en disconviens pas, la principale difficulté de la science politique. D'une part, il y a tendance marquée du droit individuel à sortir de sa sphère, à déborder sur le domaine social, à entraver le mécanisme des institutions, en jetant tout au travers les prétentions injustes et les résistances d'une personnalité exagérée. D'autre part, il se rencontre toujours un secret instinct d'oppression dans chaque force sociale, dans l'élément du nombre, par exemple, qui exprime les forces sociales à leur plus haut degré de puissance. La majorité numérique d'un peuple doit se garantir avec d'autant plus de soin des excès de son propre pouvoir qu'elle représente la force matérielle en même temps que la volonté de ce peuple. Or elle peut trop aisément confondre cette volonté avec la justice. C'est là un genre d'illusion singulièrement redoutable; le nombre incline toujours plus ou moins à se prendre non-seulement pour l'expression de la volonté nationale, mais, ce qui est fort différent, pour l'organe du droit, que dis-je? pour le droit lui-même. Et de cette erreur presque naturelle, presque fatale, que de conséquences désastreuses peuvent sortir!

Prenons un exemple pour préciser notre pensée, le droit de propriété. C'est celui de tous qui est le plus en péril en face de la majorité numérique, par cette raison toute simple qu'il y a un nombre infiniment plus grand de pauvres que de riches dans toutes les démocraties, quelles qu'elles soient, en Europe ou en Amérique. De douloureuses expériences, qui se continuent tous les jours sous nos yeux, ne nous permettent guère d'ajourner à un avenir indéfini les conflits éventuels de la majorité qui n'a rien et de la minorité qui possède. Déjà les conflits s'établissent sous mille formes, grèves, associations internationales, *trade's unions*, systèmes socialistes qui n'attendent que l'occasion propice pour s'imposer à l'expérimentation sociale. Au milieu de toutes ces misères actuelles et sous la menace de ces collisions futures, qu'il est difficile de définir les limites du droit social et du droit individuel, surtout d'en imposer l'inviolable respect à ces masses souffrantes qui s'agitent sur ces frontières! Il le faut bien pourtant sous peine de voir sombrer nos sociétés démocratiques dans le plus profond abîme. Quelle œuvre délicate que d'enseigner aux majorités leur devoir le plus rigou-

reux, et qu'il est malaisé de leur en inspirer la rude pratique! Quelle éloquence inspirée par une virile tendresse pour les souffrances humaines, en même temps par la plus sévère intelligence du droit, parviendra à faire comprendre à ces déshérités, qui sont le nombre et la force, la distinction si nécessaire et si délicate entre l'organisation du travail par la liberté et l'organisation du travail par un système, entre le socialisme libéral (car il y en a un), qui ne s'adresse qu'à l'esprit pour faire triompher ses solutions sans aucun recours à la force, et le socialisme illibéral, qui prétend imposer ses solutions et réclame le droit à la contrainte!

On se trompe quand on prétend que cette terrible épreuve est particulière à la démocratie européenne. Un peu plus tôt, un peu plus tard, c'est l'épreuve fatale de toutes les démocraties, puisque toutes elles placent la richesse d'un petit nombre en face de la misère du grand nombre, qui est la classe gouvernante, et l'exposent ainsi aux coups de force du suffrage universel. Dans une lettre célèbre publiée il y a une dizaine d'années (1), le grand historien de l'Angleterre, M. Macaulay, exprimait la prévision d'une catastrophe sociale de ce genre, même aux États-Unis, que l'on croyait jusqu'alors à l'abri de semblables périls, et il s'en expliquait avec un Américain de ses amis en ces termes, bien dignes d'être notés, parce qu'ils vont directement à l'encontre d'un préjugé fort répandu: « Votre destinée est écrite, quoique conjurée pour le moment par des causes toutes physiques. Tant que vous aurez une immense étendue de terre fertile et inoccupée, vos travailleurs seront infiniment plus à l'aise que ceux du vieux monde, et sous l'empire de cette circonstance la politique de Jefferson sera peut-être sans désastre; mais le temps viendra où la Nouvelle-Angleterre aura une population aussi dense que la vieille Angleterre. Chez vous, le salaire baissera et subira les mêmes fluctuations, prendra le même caractère précaire que chez nous. Vous aurez vos Manchester et vos Birmingham, où les ouvriers par centaines de mille auront assurément leurs jours de chômage. Alors se lèvera pour vos institutions le grand jour de l'épreuve. La détresse rend partout le travailleur mécontent et mutin la proie naturelle de l'agitateur qui lui représente combien est injuste cette répartition où l'un possède des millions de dollars, tandis que l'autre est en peine de son repas. Chez nous, peu importe (2), car la classe souffrante n'est pas la classe

(1) Lettre publiée par le *Times* le 7 avril 1860, citée et traduite par M. Dupont-White dans l'*introduction* au traité du *Gouvernement représentatif*.

(2) M. Macaulay ne dirait plus « *peu importe* » aujourd'hui, après les terribles épreuves des grèves de Manchester et des crimes de Sheffield, et sous le coup des menaces de l'avenir.

gouvernante;... mais, lorsque les États-Unis auront à affronter de pareilles épreuves dans le courant du siècle prochain, peut-être même dans le siècle où nous vivons, comment vous en tirerez-vous? Je vous souhaite de tout cœur une heureuse délivrance; mais ma raison et mes souhaits ont peine à s'entendre, et je ne puis m'empêcher de prévoir ce qu'il y a de pire. Il est clair comme le jour que votre gouvernement ne sera jamais capable de contenir une majorité souffrante et irritée, car chez vous la majorité est le gouvernement, et les riches, qui sont en minorité, sont absolument à sa merci. Un jour viendra dans l'état de New-York où la multitude, entre une moitié de déjeuner et la perspective d'une moitié de dîner, nommera les législateurs. Est-il possible de concevoir un doute sur le genre de législateurs qui sera nommé? D'un côté, un homme d'état prêchant la patience, le respect des droits acquis, l'observance de la foi publique; d'un autre côté, un démagogue déclamant contre la tyrannie des capitalistes et des usuriers, et se demandant pourquoi les uns boivent du vin de Champagne et se promènent en voiture, tandis que tant d'honnêtes gens manquent du nécessaire. Lequel de ces candidats, pensez-vous, aura la préférence de l'ouvrier qui vient d'entendre ses enfans lui demander plus de pain? J'en ai bien peur, vous ferez alors de ces choses après lesquelles la prospérité ne peut plus reparaître. Alors, ou quelque César, quelque Napoléon prendra d'une main puissante les rênes du gouvernement, ou votre république sera aussi affreusement pillée et ravagée au xxe siècle que l'a été l'empire romain par les barbares du ve siècle, avec cette différence que les dévastateurs de l'empire romain, les Huns et les Vandales, venaient du dehors, tandis que vos barbares seront les enfans de votre pays et l'œuvre de vos institutions. »

Ainsi la démocratie américaine elle-même se trouverait un jour en face de la question sociale. Ce jour peut être prévu, presque annoncé à une date fixe; mais, quelle que soit la justesse de ces prévisions pour ce qui concerne les États-Unis, il n'est guère contestable que le péril au moins, sinon la certitude des catastrophes, existe pour toutes les sociétés démocratiques, puisque dans chacune d'elles il y a une majorité de pauvres en opposition complète d'intérêts apparens avec une minorité de riches. — Supposons, si l'on veut, la majorité suffisamment intelligente pour comprendre qu'il n'est pas de son intérêt d'affaiblir la propriété, et qu'elle serait affaiblie par tout acte de spoliation arbitraire. M. Mill montre à merveille que même alors il y a grande chance d'oppression pour la classe la moins nombreuse, et qu'il est plus d'une espèce de tyrannie à craindre de la part de la classe dominante. Par exemple, le gouvernement de la majorité ne sera-t-il pas tenté de rejeter sur les

détenteurs de ce qu'on appelle la propriété foncière et sur les revenus les plus gros une part excessive du fardeau de l'impôt, ou même ce fardeau tout entier? N'y a-t-il pas à craindre qu'il n'augmente les impôts sans scrupule, sous prétexte qu'il les dépense au profit et dans l'intérêt de la classe ouvrière? — Supposons encore une minorité d'ouvriers habiles et une majorité inhabile, l'expérience de nombreuses associations ouvrières justifie la crainte de voir imposer comme une obligation l'égalité des salaires, c'est-à-dire une dure iniquité, et de voir abolir l'ouvrage à la pièce ou toute autre pratique destinée à garantir une récompense supérieure à une activité ou à des talens supérieurs. L'expérience de ce qui se passe dans les réunions publiques des ouvriers et dans les assemblées des grèves nous autorise à penser que l'intérêt et le sentiment dans lequel gouvernerait une majorité de travailleurs aboutiraient à une série de mesures législatives en contradiction avec la liberté individuelle, tendant à élever par décrets les salaires ou à limiter la concurrence sur le marché du travail, à établir des taxes ou des restrictions au sujet des machines qui suppléent les bras, enfin à protéger d'une manière abusive le producteur indigène contre l'industrie étrangère (1). Il est hors de doute qu'aucune de ces pratiques législatives ne serait dans l'intérêt véritable de la classe la plus nombreuse, et que de pareilles armes se retourneraient contre les mains qui les emploieraient; mais peut-on raisonnablement prévoir que dans ce cas, où tant de passions et de misères sont un jeu, l'intérêt réel l'emporterait sur l'intérêt apparent? Les classes supérieures savent-elles bien elles-mêmes faire cette distinction, et se déterminent-elles toujours par les considérations de l'ordre le plus élevé? Comment espérer du suffrage universel, qui assure la majorité aux classes ouvrières, plus de discernement et de raison? Ce n'est pas leur intérêt qu'il faut considérer dans cet ordre de questions, c'est l'opinion qu'elles s'en forment, et c'est cette opinion qu'il faut craindre, c'est elle qui peut les amener un jour à des actes de véritable tyrannie. Ce n'est pas par de stériles déclamations sur l'héroïsme, sur le désintéressement du peuple, que l'on conjure de si graves périls. Le peuple n'est pas un être idéal et abstrait; c'est un composé d'instincts très divers, d'ignorances, de souffrances trop réelles, de sentimens fort inégaux et variables, que des souffles contraires peuvent soulever, capable de toutes les grandeurs et de tous les excès. Et là où il sera le maître absolu, qui peut répondre des influences qu'il subira, des directions qu'il prendra, de sa sagesse ou de sa folie?

Nous pourrions appliquer le même raisonnement aux autres droits

(1) M. Mill, *Le Gouvernement représentatif*, p. 144.

par lesquels s'exprime la liberté individuelle, par exemple à ceux qui constituent la liberté de conscience. Nous verrions que tous courent plus d'un risque de la part de ce souverain unique des sociétés modernes, la majorité, le nombre. N'avons-nous pas entendu récemment les menaces de l'anticoncile convoqué à Naples en opposition avec le concile de Rome, et dont le programme contenait cet étrange article : « attendu que l'idée de l'Être suprême est la clé de voûte de tous les despotismes, la révolution devra travailler à son abolition dans le monde entier. » Comment cela et par quels moyens? Par la discussion? A la bonne heure; mais il n'est pas besoin de rendre des décrets pour cela. Par la force? La proposition seule serait absurde et monstrueuse. Nous nous défions de toutes les sortes d'intolérance; celle de la révolution ne vaut pas mieux que l'autre. Ne dirait-on pas qu'il y a comme une conjuration secrète entre ces deux sortes d'ennemis à outrance de la vraie liberté, les ultramontains de l'athéisme et les jacobins de l'église? Les procédés de discussion sont les mêmes, la violence, l'injure. Les pratiques seraient les mêmes, si le jour de la domination se levait pour eux. Supposez que la majorité puisse être jamais pervertie par l'un ou l'autre de ces fanatismes, que deviendrait le droit dans cette société déshonorée par la force?

Alarmes chimériques! nous dira-t-on. Je le souhaite; mais ces craintes ne semblent pas vaines à ces profonds observateurs des conditions de la société moderne que nous aimons à citer parce que leurs jugemens, même sévères, sur la démocratie, sont ceux d'amis courageux et perspicaces. Le triomphe croissant de la démocratie leur inspire de vives inquiétudes, si la prépondérance des masses ne trouve pas son contre-poids quelque part. Or où peut-on trouver ce contre-poids sinon dans le droit de l'individu, lequel, à le bien considérer, est le droit de tout le monde? C'est de l'équilibre à maintenir entre l'individu et la masse que dépend l'avenir glorieux ou sinistre des démocraties. Malheureusement c'est aussi sur ce point que se divisent les deux grandes écoles vouées à l'étude de ce problème, l'école radicale et l'école libérale : la première, portée irrésistiblement par ses instincts, par ses traditions, à sacrifier une partie du droit individuel à la prépondérance des masses; la seconde, invinciblement attachée par des convictions qui ne sont pas sans péril à la défense du droit de l'individu contre toute oppression, quelle qu'elle soit, qu'elle vienne d'en haut ou d'en bas; la première, inclinant toujours à substituer le pouvoir absolu du peuple aux autres formes de l'absolutisme, l'infaillibilité du nombre à celle du souverain, l'irresponsabilité des majorités à celle du bon plaisir; la seconde, répudiant également toutes les formes, quelles

qu'elles soient, de l'absolutisme, dépouillant le nouveau souverain, le nombre, de ses prestiges dangereux, cherchant la garantie suprême des sociétés démocratiques, non pas dans les illusions mystiques d'une infaillibilité nouvelle, celle du peuple, mais dans le droit autrement clair et certain de l'individu, la seule réalité saisissable, la seule chose sacrée après tout, puisqu'elle est à la fois l'objet, le principe et la mesure des institutions politiques. Entre les deux écoles, les moyens diffèrent comme les tendances : l'une soutient qu'il n'y a pas de transactions avec la vérité politique dont elle s'est arrogé le monopole, que cette vérité réclame une réalisation intégrale et immédiate; c'est assez dire qu'elle tient pour les moyens révolutionnaires nécessaires à l'accomplissement de son œuvre. L'autre répudie absolument ces moyens, ne se fiant pas à la violence en fait de réformes, convaincue que ce qui se fait sans l'adhésion libre des esprits ne dure pas, et confiant à la discussion seule l'œuvre du progrès. Elle prend volontiers pour formule la thèse des libertés nécessaires qu'elle oppose victorieusement à la thèse des destructions nécessaires. Les noms de ces deux écoles indiquent suffisamment leur opposition. Qui dit libéral dit respect et progrès de la liberté individuelle. Qui dit radical indique par là même le projet de changer jusqu'au fond l'organisation politique et sociale d'un pays, de reprendre la société par ses racines mêmes. On conçoit la terreur instinctive d'une société devant de pareils engagemens, qui ressemblent fort à des menaces. L'école radicale parlait dernièrement avec éloquence du crime qui consiste à faire des expériences politiques sur un peuple. Ne pourrait-on pas retourner contre elle ses apostrophes passionnées et lui dire : « Ce mot si froid d'expérience, lorsqu'il est appliqué au corps social, ne cache-t-il pas tout ce qu'il y a de plus cruel, de plus tragique dans les destinées de l'humanité? On peut faire des expériences avec un peuple, mais on n'en a pas le droit. Or que serait-ce que la pratique de toutes vos théories, sinon la plus aventureuse des expériences, une tentative d'alchimistes politiques pour faire passer l'organisation d'un peuple par les creusets de vos laboratoires? Croyez-vous en être quittes ensuite, si l'expérience échoue, en déclarant que vous vous êtes trompés, mais trop tard, quand toute la prospérité et la fortune d'un pays se seront évanouies en fumée? Croyez-vous que votre bonne foi, si complète qu'on la suppose, préservera votre nom des malédictions du pays que vous aurez perdu sans retour, et des justes anathèmes de l'histoire? »

La difficulté, je le sais, n'est pas de faire triompher dans les esprits éclairés la cause du droit individuel, l'unique raison d'être des démocraties libérales. L'œuvre malaisée est de garantir pratique-

ment ce droit de l'individu, toujours menacé dans nos sociétés modernes, et par la passion démocratique du progrès qui pour le réaliser recourt trop volontiers à la force, et par la passion de l'égalité qui croit se satisfaire par un nivellement brutal. On a remarqué fort justement que là où la démocratie est le pouvoir suprême, le *petit nombre* et à plus forte raison un *seul* ne sont pas assez forts pour soutenir les opinions dissidentes et les intérêts menacés. Il faut aviser pourtant à ce que la masse ne puisse pas écraser l'individu. Il faut à tout prix trouver un soutien social, un point d'appui pour les résistances individuelles à certaines tendances qui pourraient être abusives du pouvoir gouvernant, une protection, un point de ralliement pour les opinions et les intérêts que l'opinion la plus forte et l'intérêt prédominant regardent avec défaveur. Quel sera ce point d'appui? Il nous suffira d'avoir posé le problème et de l'avoir amené jusque-là. L'étude des moyens pratiques excéderait de beaucoup les limites que nous nous sommes fixées. Nous ne présenterons donc ni l'apologie ni la critique des artifices plus ou moins ingénieux ou des mesures salutaires par lesquels on pourrait trouver un correctif aux instincts dominateurs d'une majorité numérique. Quels freins pourrait-on opposer aux emportemens de la mauvaise démocratie? Comment assurer l'inviolabilité du droit contre les tentatives de la force et du nombre? Comment doit-on s'y prendre pour tempérer l'élément numérique ou du moins pour le contenir dans sa sphère d'action par l'élément de la raison, gardienne du droit? Ici se pressent en foule les divers systèmes. Les uns se confient exclusivement pour cette œuvre de préservation à l'intelligence présumée, excluant du suffrage quiconque ne sait ni lire ni écrire, accordant à certaines catégories de personnes, pour leur instruction plus étendue, plusieurs suffrages, ce qu'on appelle le *suffrage plural*, garantissant enfin par d'ingénieux mécanismes de vote la représentation des minorités. D'autres, se défiant de l'esprit, qui n'est pas, selon eux, le vrai contre-poids du nombre, cherchent ce correctif dans l'intervention de l'élément moral sous les formes les plus variées, par exemple certaines conditions d'âge qui excluraient du suffrage les témérités de la première jeunesse, certaines conditions de domicile qui, en attachant le citoyen à son foyer, lui donneraient l'esprit municipal, initiateur et garant de l'esprit politique, et frapperaient d'une sorte d'incapacité les nomades et les irréguliers du travail, — enfin un système qui attribuerait une plus grande valeur au suffrage du chef de famille par cette raison fort plausible qu'une famille, résumée dans le vote collectif de son chef, représente une plus grande somme d'intérêts matériels et moraux que le vote irresponsable d'un individu de passage au milieu de la société, sans lien avec l'avenir.

Nous ne discuterons aucun de ces systèmes, qui tous contiennent quelque curieux élément d'étude pour le législateur. Notre intention était seulement de mettre dans tout son jour le problème par excellence de la politique contemporaine : la conciliation nécessaire du droit de l'individu avec la force des majorités. La garantie du droit individuel, voilà le critérium de la vraie démocratie. Il est là et non pas ailleurs. L'erreur de l'école radicale est de déplacer ce critérium et de le mettre dans telle institution politique plutôt que dans telle autre. Ni en théorie, ni en fait, la démocratie n'exclut aucune forme de gouvernement, sauf l'absolutisme, celui du souverain comme celui du peuple. Elle peut se réaliser d'une manière fort tolérable et sans aucune contradiction avec ses principes dans une monarchie constitutionnelle aussi bien que dans une république. En tout cas, elle ne consent à faire de la forme des gouvernemens qu'une question secondaire. Elle place au premier rang des intérêts politiques la représentation loyale de la souveraineté et la garantie du droit individuel, s'arrangeant parfaitement du régime parlementaire, s'il devient évident que ce régime assure les meilleures conditions au maintien et à l'équilibre nécessaire de ces intérêts primordiaux, mais sans répudier pour cela l'institution républicaine, l'ajournant seulement à l'époque plus ou moins éloignée où la république sera en mesure de rassurer tous les intérêts légitimes et de regagner la confiance de la nation en s'affranchissant de solidarités funestes. La seule chose que la vraie démocratie exclut comme incompatible avec son essence, c'est tout ce qui entrave ou diminue la personnalité humaine dans le libre déploiement de ses énergies, dans les applications diverses de son activité légitime. Le développement intégral, le degré d'excellence relative auquel peut arriver l'être humain, voilà ce qui juge en dernier ressort toutes les formes politiques et sociales. La valeur d'une démocratie se mesure sur la valeur pratique, intellectuelle et morale des individus qu'elle produit. Là où elle ferait peser sur l'individu l'injuste niveau d'une égalité brutale, là où elle entraverait l'essor d'une seule faculté, là enfin où un seul individu souffrirait dans la libre expansion de ses forces, ce serait le symptôme d'un mal organique qui mettrait en péril tôt ou tard l'existence même de la société.

E. CARO.

EXPLORATION

DU MÉKONG

IX.

LE FLEUVE-BLEU, ARRIVÉE A SHANG-HAÏ ET RETOUR A SAÏGON (1).

A Tong-tchouan, notre voyage d'exploration était terminé. Nos forces étaient d'ailleurs épuisées comme nos ressources, et, sous le coup du funeste événement qui nous privait de notre chef, toutes nos aspirations se tournèrent vers Shang-haï. Il fallait bien encore, pour gagner cette ville, traverser la Chine presque tout entière dans son plus grand diamètre; mais cela nous semblait facile avec le secours du Yang-tse-kiang, ce *grand chemin qui marche*. Après avoir eu si longtemps à lutter contre le courant du Mékong, dans une région insalubre et presque déserte, nous allions trouver enfin une compensation à nos fatigues passées, nous allions nous sentir emportés vers une ville européenne, à travers la contrée la plus peuplée de la terre, par l'un des plus puissans fleuves du monde. Toutefois nous n'étions point encore arrivés au point où cette grande artère est utilisée d'une manière continue par les jonques d'un fort tonnage. Quelques étapes nous séparaient de Souitcheou-fou, ville importante du Setchuen, où nous avions formé le projet de nous embarquer,

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril.

et nous avions hâte, comme les Hébreux captifs, de commencer cette marche vers la délivrance; mais il nous restait à Tong-tchouan même un devoir à remplir.

Le gouvernement chinois évite de placer à la tête d'une province un homme qui, étant né dans cette province, y conserve sa famille, sa fortune, ses intérêts (1). D'un autre côté, la religion et le culte des morts ayant seuls survécu chez les lettrés au naufrage de toutes les autres croyances, on s'explique le prix que les enfans d'un fonctionnaire attachent à posséder sa dépouille. « Un fils vivrait sans honneur, surtout dans sa famille, dit le père Duhalde, s'il ne faisait pas conduire le corps de son père au tombeau de ses ancêtres, et l'on refuserait de placer son nom dans la salle où on les honore. » De là ces convois solennels qui traversent si souvent l'empire et pèsent sur les populations, contraintes d'offrir aux mandarins vivans des présens dignes du personnage dont ils escortent le cadavre. Quand nous avions voulu, dans une forêt du Laos, ouvrir la tombe d'Henri Mouhot pour y constater la présence de ses restes, on s'y était opposé comme à un sacrilége. En Chine, il nous a été possible au contraire d'exhumer le corps du commandant de Lagrée sans heurter les préjugés et sans contrevenir aux usages. Seulement, chose triste à dire, ni la curiosité ni la malveillance ne s'est arrêtée devant la mort, et, sans respect pour sa douleur, la hideuse populace insulta le matelot qui procédait à cette tâche funèbre, et alla jusqu'à lapider le cercueil. A la place où celui-ci avait reposé quelques jours, dans le jardin d'une pagode, MM. Joubert et Delaporte ont élevé de leurs mains une pyramide en pierre qui rappellera aux Européens, lorsqu'ils visiteront ces lieux, le souvenir de l'un des plus longs voyages qui aient été faits en Asie et le nom du Français mort avant de recueillir les fruits d'un succès qu'il avait assuré.

Nous trouvons facilement un entrepreneur chinois qui se charge de transporter la bière jusqu'à Souitcheou-fou, et nous quittons nous-mêmes Tong-tchouan dans la journée du 7 avril 1868. Nous sommes toujours accompagnés du père Leguilcher, obligé, comme on l'a vu, de fuir une persécution imminente, et qui va chercher auprès de son évêque, sur la frontière du Setchuen et du Yunan, un asile et des instructions. Il veut bien suppléer à l'absence de tout autre interprète, et nous pouvons, grâce à lui, nous rendre compte du mouvement commercial dont les caravanes qui nous précèdent ou qui nous croisent attestent l'activité. Les auberges

(1) Les conquérans mantchoux, auteurs de cette mesure, voulaient empêcher les fonctionnaires chinois de jeter des racines dans leurs gouvernemens et leur enlever ainsi toute possibilité de créer autour d'eux des foyers d'insurrection.

sont nombreuses sur cette route fréquentée qui relie le Yunan au Setchuen par Souitcheou-fou; mais ce sont généralement des cloaques où les hommes et les animaux vivent dans une insupportable promiscuité. Le fumier charme la vue de ce peuple agriculteur sans blesser son odorat, et ces utilitaires estiment qu'il n'y a pas lieu de se cacher pour accomplir ce qu'ils regardent comme une œuvre avantageuse et productive. Les lits fournis par l'aubergiste consistent en épais paillassons sur lesquels chacun est libre de placer des coussins. Ces paillassons sont inusables, et tout voyageur qui passe y laisse son tribut de vermine; ils recèlent ainsi des légions d'insectes immondes, et nous nous sommes trouvés plusieurs fois dans le cas de nous arrêter pour faire bouillir nos vêtemens et nous frictionner les membres avec de l'eau-de-vie de riz dans laquelle nous faisions infuser du tabac. La plupart des hôtels sont tenus par des hommes venus du Kiangsi, l'une des provinces où l'on fabrique le plus de porcelaine et qui envoie chercher au Yunan une partie des sels de plomb employés dans la préparation des vernis.

La ville de Tchao-tong est le dernier chef-lieu de département du Yunan. Ses rues sont remplies d'une boue noircie par le charbon et sans cesse piétinée par les chevaux et les mulets des caravanes. Elle est populeuse, bien que le principal mandarin, qui nous rend visite, exagère évidemment en portant à 80,000 le nombre des habitans. En réduisant ce chiffre d'un bon tiers, on laisse encore une part assez large à la vanité du magistrat municipal. Ce qui paraît d'ailleurs manquer au plus haut point à ce fonctionnaire, c'est le sentiment de la mesure. Au dîner qu'il nous a offert, une incroyable quantité de plats ont paru sur la table. Ce festin est le dernier auquel nous ayons été invités par des Chinois. L'occasion ne pouvant donc plus se retrouver d'indiquer ce que prescrit en pareille circonstance le code de la civilité puérile et honnête dans le Céleste-Empire, je saisis celle-ci, et j'emprunte au livre du père Duhalde quelques-unes des formalités essentielles observées par les gens de bonne compagnie quand ils se traitent.

« Un festin doit toujours être précédé de trois invitations, qui se font par autant de billets qu'on écrit à ceux qu'on veut régaler. La première invitation se fait la veille; la seconde se fait le matin du jour destiné au repas, pour faire ressouvenir les convives de la prière qu'on leur a faite et les prier de nouveau de n'y pas manquer; enfin la troisième se fait, lorsque tout est prêt et que le maître de la maison est libre, par un troisième billet, qu'il leur fait porter par un de ses gens pour leur dire l'impatience extrême qu'il a de les voir... Suivant les anciens usages de la Chine, la place d'honneur se donne aux étrangers, et parmi les étrangers à celui qui vient de

plus loin; le maître de la maison occupe toujours la plus humble. Quand celui qui donne le repas introduit ses hôtes dans la salle du festin, il les salue les uns après les autres; il fait ensuite verser du vin dans une tasse de porcelaine, et, après avoir fait la révérence au plus considérable des convives, il va la poser devant lui. Celui-ci répond à cette civilité par les mouvemens qu'il se donne pour l'empêcher de prendre ce soin, et en même temps il se fait apporter du vin dans une tasse et fait quelques pas pour la porter vers la place du maître du festin, qui à son tour l'en empêche avec certains termes ordinaires de civilité... On commence toujours le festin par boire du vin pur. Le maître d'hôtel, un genou en terre, y exhorte à haute voix tous les convives. Alors chacun prend sa tasse des deux mains et l'élève jusqu'au front, puis, la baissant plus bas que la table et la portant tous ensuite près de la bouche, ils boivent lentement, à trois ou quatre reprises, et le maître ne manque pas de les inviter à tout boire; c'est ce qu'il fait le premier, puis, montrant le fond de sa tasse, il leur fait voir qu'il l'a entièrement vidée, et que chacun doit faire de même... Au commencement du second service, chaque convié fait apporter par un de ses valets divers petits sacs de papier rouge qui contiennent un peu d'argent pour le cuisinier, pour les maîtres d'hôtel, pour les comédiens et pour ceux qui servent à table. On donne plus ou moins, selon la qualité de la personne qui vous a régalé; mais l'on ne fait ce petit présent que lorsque le festin est accompagné de la comédie. L'amphitryon ne consent à accepter l'offrande qu'après avoir fait quelques difficultés. En reconduisant ses hôtes, le maître de la maison ne manque pas de leur dire : Nous vous avons bien mal reçus, etc. »

Tout, jusqu'aux simples inclinations de tête, est ainsi réglé par le menu, on pourrait dire noté. L'ensemble de ces règles de bienséance est élevé à la hauteur d'une science sociale; et à Pékin le tribunal des rites veille sur ce grotesque dépôt avec une aussi jalouse inquiétude que tel corps politique en Europe au maintien d'une constitution. — Fait-on visite à un mandarin, il faut commencer par lui faire porter sa carte. Cette carte est un morceau de papier rouge sur lequel on écrit son nom en le faisant suivre d'une phrase polie, comme « l'ami tendre et sincère de votre seigneurie et le disciple perpétuel de sa doctrine se présente en cette qualité pour vous rendre ses devoirs et vous faire la révérence jusqu'à terre. » Si le mandarin est disposé à recevoir, il vient au-devant de son visiteur, l'invite à passer le premier; l'autre répond : Je n'ose, et après une infinité de gestes convenus et de phrases obligatoires le maître de la maison salue la chaise qu'il destine à son hôte et l'époussette « légèrement avec un pan de sa robe pour en ôter la pous-

sière. » — Veut-on écrire à une personne considérable, il faut « se servir d'un papier blanc qui ait dix ou douze replis à la manière des paravens; c'est sur le second pli qu'on commence la lettre, et à la fin on met son nom. Plus le caractère que l'on emploie est petit, plus il est respectueux (1). » La lettre une fois faite, on la place dans un petit sac de papier sur lequel on écrit : *la lettre est dedans*. Lorsqu'il s'agit de papiers d'affaires expédiés à la cour, on attache une plume au paquet, et ce symbole indique au messager qu'il doit avoir des ailes. — Nous avons reçu nous-mêmes la visite de dix mandarins à la fois, et, suivant l'usage, nous leur fîmes du thé, en commençant par le plus élevé en grade. Celui-ci fit mine d'offrir sa tasse au second, puis au troisième, jusqu'au dernier inclusivement. Tous ayant poliment refusé, il se mit alors seulement en devoir de boire. Le second, à son tour, présenta sa tasse aux huit autres, et ainsi de suite jusqu'à l'avant-dernier, qui ne manqua pas lui-même d'essuyer le refus du dernier. Tout cela se passait avec un sérieux imperturbable, et nous avions besoin pour ne pas rire de nous rappeler toutes les nuances dans la conduite et dans le langage qui distinguent en Europe la bonne compagnie.

On le voit, l'éducation, s'il fallait entendre par ce mot un formalisme minutieux, est poussée aussi loin en Chine que chez nous. Combien de fois n'avons-nous pas dû paraître à ces mandarins raffinés des gens de mœurs grossières et de façons incongrues! Quel étonnement n'éprouvaient-ils pas, par exemple, quand nous ôtions nos chapeaux pour les saluer, eux qui tiennent pour une impertinence le fait de se découvrir la tête (2)! S'ils avaient eu l'occasion d'écrire en France à notre sujet, nous aurions eu certainement lieu de craindre qu'ils ne reproduisissent le témoignage que rendit jadis de l'ambassadeur du grand-duc de Moscovie le Lipou ou tribunal des rites. Traduite en latin sur l'ordre de l'empereur par les missionnaires de Pékin, cette réponse, adressée au grand-duc en personne, se résumait ainsi : *Legatus tuus multa fecit rustice* (3).

Le pays qui entoure Tchao-tong n'est pas moins ravagé que le reste du Yunan. Peu de temps avant notre passage, les sauvages Manseu, descendus de leurs montagnes, l'avaient mis à feu et à sang, et les bandes de soldats impériaux venaient d'en achever la ruine. La population, très dense encore malgré tant de calamités

(1) Le père Duhalde.

(2) C'est pour se conformer à cette manière de voir que les missionnaires ont demandé au pape et obtenu l'autorisation d'adopter, pour célébrer la messe, une coiffure spéciale dont la forme rappelle celle des bonnets de cérémonie des mandarins. — Les Thibétains saluent en se pinçant l'oreille et en tirant la langue.

(3) Le père Duhalde.

qui la déciment, se loge comme elle peut dans des huttes en terre ou dans les crevasses des rochers. Elle est portée par ses malheurs à voir des ennemis dans toutes les figures inconnues. Par excès de zèle, le mandarin de Tchao-tong nous avait imposé des corvéables qui devaient se relever dans tous les villages; mais nous ne trouvions pas un hameau qui n'eût été déserté à notre approche, et il fallait alors se livrer à une véritable chasse à l'homme. Craignant d'être retenus de force et rendus furieux par cette appréhension, nos porteurs mettaient à cette odieuse besogne une ardeur excessive. Chacun poursuivait son remplaçant, nous l'amenait en triomphe et quelquefois meurtri de coups.

Les chemins sont bien tracés et largement ouverts; il ne leur manque qu'un peu d'entretien. De vieilles femmes donnent çà et là quelques coups de pioche, et tendent la main aux voyageurs, qui profitent de leur travail volontaire, — ingénieux prétexte pour mendier, et aussi protestation utile contre la négligence des pouvoirs publics. La plupart de ces routes sont construites en corniche au-dessus des rivières et des torrens, affluens du Yang-tse-kiang, et traversent une région à laquelle l'aspect tourmenté des montagnes qui la hérissent imprime un cachet de beauté sévère. Certains gros bourgs ont la mine arrogante de nos anciennes forteresses féodales; celui de Tahouanse par exemple, bâti à mi-côte d'un massif dentelé et, précédé d'une porte haute et large, qui rappelle le profil menaçant d'une tour épaisse. De loin en loin, des têtes coupées de brigands ou de déserteurs servent de pâture aux bêtes de proie. Le charbon de terre apparaît souvent dans les gorges et est très employé; il ne semble pas cependant qu'on fasse le plus léger effort pour découvrir des gisemens ou développer l'exploitation. On se borne à s'attaquer aux mines qu'une circonstance fortuite a mises à découvert, et qui suffisent aux besoins très limités d'ailleurs de la consommation locale. Les métaux continuent de se montrer abondans : le fer à Hé-hi, le plomb argentifère à Sinkaïtseu, non loin de Tchao-tong. J'ai déjà signalé cette mine, dont la richesse paraît être considérable.

Au sortir d'un étroit défilé séparé de nous par une forte rivière, nous apercevons le village de La-oua-tan, et au-dessous des rangs pressés des maisons couvrant le versant de la montagne nous voyons de grosses jonques en construction, quelques-unes couchées sur le sable, d'autres solidement amarrées au rivage. Ainsi, un an après avoir congédié nos pirogues et pris terre en Birmanie, sur les bords du Mékong, nous retrouvions des vaisseaux en Chine sur un affluent du Fleuve-Bleu!

Le vicaire apostolique du Yunan demeure à Long-ki, non loin de La-oua-tan. Le concours affectueux que nous avaient prêté les prêtres

de la mission nous faisait un devoir d'aller porter nos hommages à ce vieillard, parvenu au terme d'une longue carrière que la persécution faillit plus d'une fois abréger. Arrivé en Chine à la fin de la restauration, M. Ponsot n'a jamais revu la France. Il a passé depuis lors sa vie dans les montagnes du Yunan, et c'est sur des sommets presque inaccessibles que nous allons chercher le *palais* épiscopal. Les mandarins chinois, qui ont longtemps poursuivi les missionnaires, sont aujourd'hui impuissans à les protéger. Ceux-ci se défendent eux-mêmes contre les invasions des sauvages, offrant à l'occasion, même aux Chinois non chrétiens, un abri derrière leurs murs, que les Manseu évitent d'approcher de trop près. Ce sont cependant de terribles ennemis que ces Manseu embusqués sur les frontières du Setchuen et du Yunan. En une seule année, ils ont, dit-on, massacré ou réduit en esclavage plus de mille voyageurs. Intempérans et féroces, ils se gorgent dans leurs repaires de viandes et d'eau-de-vie, fruits de leurs rapines; quand ils sont repus, ils dorment comme des boas et se remettent bientôt après en campagne. Jaloux de leur indépendance, ils ne recherchent aucun appui en dehors de leurs tribus, et ont exterminé une bande détachée de l'armée des Taï-pings sans songer à faire alliance avec ceux-ci contre le gouvernement impérial. La nécessité de se défendre, et surtout de protéger les nombreux enfans qui viennent chercher à Long-ki et au collége de Chen-fon-chan une instruction libéralement distribuée, a développé chez certains missionnaires des qualités qui étonnent sous leur costume; leur activité, leur vigilance et leur bravoure m'ont fait souvenir de ces types immortels fournis par nos ordres militaires au roman et à l'histoire. Le clergé catholique indigène se recrute en partie parmi les élèves de ces établissemens. A Chen-fon-chan, sur seize jeunes gens admis et élevés dans cette maison hospitalière, un seul en moyenne entre dans les ordres; le cœur formé sur les principes de la morale chrétienne, l'esprit façonné à l'européenne par l'étude du latin, les autres sont employés dans les missions à des titres divers ou viennent, libres des préjugés de leur race, se mettre en relation avec les étrangers dans les ports ouverts au commerce européen.

Cette dernière excursion achevée, la rivière de La-oua-tan, servant notre impatience, nous emporte avec une rapidité furieuse. Nous franchissons des passages où l'eau, resserrée entre des roches, subit une très sensible dépression. Une rame établie à l'avant de la jonque sert de gouvernail dans ces sortes de rapides, où un faux coup de barre suffirait pour provoquer une catastrophe. Bientôt après le fleuve s'élargit, et devant Souitcheou-fou il a l'aspect d'un bras de mer. Nous avions pour toujours quitté le Yunan. En

entrant, munis de nos passeports, sur le territoire du Setchuen, nous pensions pouvoir compter sur la protection des mandarins et nous reposer sur eux du soin de nous faire respecter par la foule. Dès le premier moment de notre arrivée à Souitcheou-fou, il fallut abandonner cette espérance et pourvoir nous-mêmes à notre sécurité. La ville était remplie d'aspirans au baccalauréat militaire, lesquels, après s'être livrés sur le *champ de Mars*, en présence du jury d'examen, aux exercices traditionnels les plus baroques, voulurent se donner à nos dépens le plaisir d'un siége. Le premier qui tenta de violer notre domicile à main armée était un bachelier de la veille, insolent et fort en gueule. Il reçut un coup de sabre sur la tête. C'était un vigoureux gaillard venu du Yunan pour prendre ses degrés. Or les soldats du Yunan jouissent au Setchuen d'une grande renommée et sont cités pour leur bravoure. Tous les candidats sentirent l'offense et se préparèrent à la venger. Proclamations affichées sur les murs, réunions tumultueuses, harangues ardentes, rien ne fut épargné par ces courageux militaires pour s'exciter mutuellement au meurtre de cinq étrangers. Tout ce bruit, dont des chrétiens venaient en tremblant, — en Chine, les chrétiens tremblent toujours, — nous apporter les échos, dura trois jours, au bout desquels nous reçûmes à la fois les excuses de l'infanterie et de la cavalerie (1). Le peuple demeura assez indifférent à la querelle, et les mandarins ne firent rien pour l'apaiser. La police est organisée cependant dans les villes de Chine, et n'est point dépourvue de moyens d'action. Elle est faite dans chaque quartier par un fonctionnaire spécial, dans chaque maison par le père de famille. Les habitans eux-mêmes, ayant une part de responsabilité dans les délits et les crimes commis par leurs voisins, ont sur ceux-ci une part de surveillance. De là dans le *mur de la vie privée* des brèches inévitables, mais dont personne ne songe à se plaindre. D'ailleurs, il faut bien le dire, tout aujourd'hui, même en matière pénale, aboutit en Chine à une question d'argent. Que le coupable ait mérité la mort ou seulement dix coups de bâton, dans la plupart des occasions, avec un peu d'habileté et quelques taëls, il sortira du prétoire sain et sauf, et sera proclamé honnête homme.

L'un de nous, insulté un jour à la promenade par un groupe de

(1) Ces braves guerriers ont guetté notre départ, et quand ils ont été bien assurés que le courant du grand-fleuve nous avait décidément emportés, ils ont fait en grand nombre irruption dans notre logement, tirant des coups de fusil, éventrant les armoires pour découvrir la retraite où nous ne pouvions manquer d'être cachés. Après cette expédition glorieuse, dont de pompeuses affiches collées aux murs racontèrent bientôt les émouvans détails, les soldats se répandirent dans les rues de la ville en annonçant au peuple que nous avions fui lâchement. — Ces renseignemens me sont parvenus très récemment.

désœuvrés, avisa celui qui, à en juger par l'élégance de ses habits, paraissait être le plus riche, s'élança sur lui, et, l'ayant saisi par la queue tandis que tous ses compagnons fuyaient, le traîna à travers toute la ville jusqu'au palais du mandarin. Durant le trajet, les parens et les amis du coupable venaient discrètement offrir d'acheter sa délivrance. Notre compatriote aurait pu ce jour-là faire de très bonnes affaires. Il préféra répondre à toutes les propositions par des coups de fouet, auxquels le mandarin voulut bien faire ajouter sur-le-champ et en place publique une solennelle bastonnade. Cela s'était passé au Yunan, où les mandarins militaires, jouissant, en raison de l'état de la province, d'une véritable suprématie, nous ont généralement, comme on a pu le voir, donné des marques de bienveillance. Nous allions rencontrer au contraire chez les lettrés qui gouvernent les régions pacifiées de l'empire des dispositions différentes, dispositions dont l'impunité laissée à Souitcheou-fou aux perturbateurs était un inquiétant symptôme. Il est facile de s'expliquer d'ailleurs d'où nous venaient et la faveur des généraux et l'hostilité des préfets.

La profession des armes, que l'on peut regretter de voir placée trop haut dans l'estime de certains peuples de l'Occident, est assurément placée trop bas dans celle de la nation chinoise. Depuis l'invasion tartare, les empereurs mantchoux, portés au trône par leurs soldats, ne pouvaient manquer de travailler, par politique et par reconnaissance, à rendre quelque prestige à l'état militaire. On peut dire qu'ils ont échoué contre la ligue des lettrés coalisés pour maintenir leurs priviléges, et que l'opinion publique a conservé sur ce point-là ses préjugés traditionnels et ses philosophiques dédains. Conquérir ses conquérans, tel a toujours été en effet le grand art de la Chine, comme il fut celui de la Grèce. Si les huit bannières tartares réunissent autour d'elles des soldats auxquels on ne peut refuser une certaine valeur relative, le reste de l'armée chinoise est formé de gens sans aveu qui rappellent, sauf le courage, nos anciens routiers brabançons. Les officiers, élevés au-dessus de leurs soldats par les examens qu'ils subissent, ne trouvent cependant dans ces épreuves, réduites aux simples proportions d'examens professionnels, qu'un droit restreint à la considération publique. De mœurs souvent grossières, ils ont ordinairement l'esprit modeste ; peu familiers avec les livres classiques, ils n'ont pas le culte du passé; ils sont dépourvus de savoir, mais ils y gagnent d'être exempts de prétentions. Ils reconnaissent volontiers la supériorité des Européens dans l'art de la guerre aussi bien que l'excellence de leurs armes, et s'aperçoivent qu'en somme ils n'ont personnellement rien à perdre dans l'ouverture de l'empire aux étrangers. De là cette sympathie mêlée de respect que nous ont témoignée les mandarins mili-

taires. La supériorité que les soldats nous accordent sans difficulté, les mandarins lettrés nous l'ont contestée longtemps. A mesure qu'ils apprenaient l'existence des différens peuples de l'univers, les auteurs des *Annales impériales* les rangeaient sans façon parmi les vassaux de leur propre souverain. Ils n'ont guère fait d'exception qu'à l'égard de l'empire romain, qu'ils appellent Ta-tshin. De telles outrecuidances ont fait leur temps, et les Chinois n'en sont plus à demander s'il y a des villages en Europe; mais il leur en coûte d'abandonner des erreurs que si longtemps a caressées leur vanité nationale. Ils en retiennent le plus possible, et ils se consolaient de la faiblesse de leurs armées par la pensée qu'ils conservaient sur nous la prééminence intellectuelle. Ils commencent à sentir aujourd'hui que cette ressource suprême menace elle-même de leur échapper, la lumière se fait tous les jours, et dans l'esprit des lettrés la peur est tout près de remplacer le dédain.

Ces mandarins, qui ont blanchi sur leurs livres, qui sont péniblement arrivés vers la fin d'une carrière laborieuse, non pas à posséder les 80,000 caractères de leur langue écrite, mais à en déchiffrer et à en peindre eux-mêmes un grand nombre, — car c'est à cela que se borne tout le savoir du plus savant Chinois, — ces mandarins devinent dans les sciences, dans les méthodes et surtout dans l'écriture européennes des rivales avec lesquelles ils refusent d'entrer en lutte parce qu'ils n'ignorent pas que la lutte leur serait fatale. Si par un procédé nouveau on trouvait le moyen d'apprendre aux élèves de nos lycées à lire et à comprendre le chinois aussi facilement qu'ils lisent et comprennent l'anglais ou l'italien, quel ne serait pas le dépit de certains sinologues bien rentés par nos corps savans pour donner un enseignement aussi peu suivi que peu contrôlé? Telle est la dure extrémité clairement aperçue en Chine par les plus perspicaces, vaguement entrevue par les autres et non sans raison redoutée par tous. Ce qui se passe à la porte du Céleste-Empire, dans un pays longtemps rattaché à lui par des liens politiques et maintenant encore tributaire de sa littérature et esclave de son écriture figurative, n'est pas fait pour dissiper ces terreurs. Un journal s'imprime à Saïgon qui substitue nos caractères phonétiques aux hiéroglyphes chinois, et les jeunes Annamites instruits dans les écoles de la colonie sont en mesure de lire cette feuille après quelques mois d'études. Cette réforme, opérée sans bruit, n'en contient pas moins, malgré sa simplicité, pour cette partie de l'extrême Orient, le germe d'une renaissance plus féconde encore que celle dont fut suivie en Europe la découverte de l'imprimerie. Dans un pays comme la Chine, où l'on a vu un empereur incendier toutes les bibliothèques et jeter au feu les lettrés, on peut attendre d'un souverain mieux inspiré qu'il prenne sous sa protection l'alphabet européen

sans se laisser arrêter par la résistance désespérée d'une caste égoïste. Bien que cette délivrance de la pensée ne semble pas encore prochaine, les lettrés semblent la pressentir; ils nous haïssent d'instinct, et encouragent sous-main contre les étrangers les violences de cette populace qui sert, dans tous les pays, d'instrument aveugle aux habiles.

A Souitcheou-fou, l'orage s'était dissipé, comme on l'a vu, mais non sans nous laisser une leçon salutaire et un utile avertissement. La colère des uns et l'indiscrète curiosité des autres ne nous empêchèrent pas de visiter cette ville, admirablement située au point où le Fleuve-Bleu reçoit un gros affluent. Elle est régulièrement bâtie et dominée par une colline que couronne une pagode. On arrive à ce sanctuaire par un long escalier à pente très douce et dont nos chevaux du Yunan, accoutumés à des ascensions plus difficiles, franchirent sans hésiter les innombrables degrés. De ce lieu élevé, la vue est belle, et nous avons pu en jouir en parfaite tranquillité, car la foule ne nous a pas suivis. J'ai retrouvé là, sur un autel, une statue de Fô reproduisant les traits qui nous ont été longtemps si familiers du Bouddha cambodgien et laotien. Cette figure calme, aux traits allongés, de laquelle il semble qu'une sorte de contemplation passive et de perpétuelle extase aient chassé toute expression, se rencontre rarement en Chine. A l'origine, Dieu fit l'homme à son image, mais depuis lors on peut dire que l'homme le lui a bien rendu. Pour ne parler que des Chinois, en adoptant le grand ascète de l'Inde, lequel ne vivait que de racines et d'herbes sauvages, ils lui ont imposé un abdomen monstrueux qu'aurait seule pu produire et entretenir une alimentation très substantielle. D'ailleurs cet abdomen est symbolique. Des gens qui se vêtent de blanc quand ils sont en deuil, qui se fâchent lorsqu'on se découvre devant eux, qui mangent le potage à la fin du dîner, ces gens-là ont bien le droit de nous contredire en matière plus grave et de voir le siége de l'intelligence ailleurs que dans le cerveau. En effet, sinon dans leur façon de penser, du moins dans leur langage, le ventre joue le rôle réservé chez nous à la tête. Ainsi ils disent : Je conserve cela dans mon ventre, c'est-à-dire pour moi, dans ma mémoire, — ou bien encore : Cet homme a du ventre, pour cet homme est un esprit fort distingué. Le Bouddha ne pourrait donc articuler de ce chef aucun grief légitime.

Placée à l'entrée du Yunan, sur cette limite où les montagnes, abaissant leurs sommets, s'écartent comme pour laisser au Yiang-tse-kiang, qui n'était jusque-là qu'un torrent colossal, prendre les allures plus calmes d'un fleuve majestueux, Souitcheou-fou doit avoir, dans les temps de tranquillité publique, une réelle importance commerciale. Les jonques se pressent autour d'elle, et nous

parvenons sans trop de peine à en louer deux. Les patrons s'engagent à nous conduire jusqu'à Hankao sans transbordement. S'installer dans ces maisons flottantes parfaitement couvertes et même quelque peu décorées intérieurement, n'en sortir qu'à notre gré, avancer rapidement et sans fatigue, pouvoir nous endormir à Souitcheou et nous réveiller en vue des *steamers* et des consulats européens, c'était là un rêve à faire pâlir les songes de tous les fumeurs d'opium. Ce fut le 9 mai 1868 que la réalisation en fut commencée. Remplissant le lugubre office de l'insulteur antique derrière le char de triomphe, la mort eut sa place au milieu de nous, et le cercueil du commandant de Lagrée, déposé sur le pont de l'une des deux jonques, jetait un voile sur notre succès comme sur notre joie.

A partir de Souitcheou, le pays change complétement d'aspect. Sur les deux rives du fleuve, les villes succèdent aux villages, la terre est partout chargée de moissons, et l'on n'aperçoit pas un seul arpent en friche. La population, très dense, éprise du sol et dure au travail, ne dédaigne pas ces minces dépôts d'humus qui semblent formés dans l'anfractuosité des rochers par les débris des nids d'oiseaux de proie. Des champs grands comme la main sont cultivés à toutes les hauteurs, et l'on s'étonne que le laboureur puisse, sans avoir des ailes, parvenir dans ses domaines aériens. Nous passons devant la ville de Lou-tcheou, transportée tout entière bien loin de son primitif emplacement, lequel est devenu un repaire de bandits, parce qu'un parricide avait été commis dans ses murs. En Chine, ce crime horrible est tenu pour un malheur public. Non-seulement on rase les villes qu'il a souillées, mais on est allé jusqu'à mettre à mort des mandarins pour ne l'avoir pas prévenu. Ces infortunés étaient, dans ce cas, déclarés coupables d'avoir laissé, par une administration supposée mauvaise, les esprits se pervertir et les cœurs se dépraver. Un fils qui lève en ce pays la main sur son père fait plus qu'outrager la nature, il ébranle du même coup l'édifice politique, élevé tout entier sur la double base de la soumission filiale et de l'autorité paternelle, principes fort respectables sans doute, mais qui ont le grave inconvénient de tous les principes, celui d'être absolus. D'un côté dépendance étroite, de l'autre pouvoir sans limites et sans contrôle, telles sont les conséquences inacceptables dans la famille, souverainement iniques dans l'état, qu'entraîne cette doctrine, non moins chère aux fils du ciel que celle du droit divin pouvait l'être à nos anciens rois.

Servis par le courant et poussés par nos rameurs, attentifs à tendre ou à replier, suivant la direction de la brise, notre grande voile de paille, nous voguons si vite qu'il est impossible de saisir les détails du vaste tableau qui se déroule à nos yeux. Un fleuve immense, dont les eaux, à chaque instant accrues par le tribut d'affluens innombra-

bles, sont sillonnées par des flottes de jonques, des rives parfois dominées par des murailles rocheuses, formées le plus souvent par les dernières ondulations des montagnes, mais qui, vues du milieu du fleuve, semblent s'élever à peine au-dessus de son niveau, des maisons blanches ou rouges, des tours, des pagodes, des bourgades fortifiées, des champs en culture, incessans témoignages de l'activité humaine au sein d'une admirable nature, voilà le spectacle perpétuellement renouvelé que nous admirions tout le jour. Le soir, nous trouvions dans notre jonque elle-même un gîte que nous préférions aux auberges.

Tchon-king est une grande ville du Setchuen qui contient, dit-on, près d'un million d'habitans. Nous ne pouvions passer sans nous y arrêter devant un centre commercial aussi important. Cette cité populeuse est construite en amphithéâtre, heureuse disposition qui manque à la plupart des villes chinoises. Une grande quantité de jonques pavoisées, décorées de tous les insignes mandariniques, étaient mouillées devant l'escalier large et raide qui conduit des dernières rues jusque dans l'eau du fleuve. C'était le cortége bruyant qui ramenait dans son pays le corps du vice-roi du Setchuen, rencontre fatale, car nous aussi nous rapportions un cercueil plus difficile à faire respecter que nous-mêmes, et il y avait entre la pompe du convoi chinois et l'indigente simplicité du nôtre un contraste trop éclatant pour échapper à la perspicacité malveillante de la foule accumulée. Laissant quatre hommes armés à bord de la jonque funèbre, nous parvînmes après de grands efforts à nous frayer un passage jusqu'à l'hôtellerie la plus voisine. Là nous procédions paisiblement à une installation sommaire, dédaignant les clameurs du dehors, clameurs assourdissantes poussées par dix mille hommes, et qui semblaient un mélange confus de menaces et de huées, quand un de ces amis inconnus qu'ont faits aux Européens les saints travaux des missionnaires pénétra tout ému dans notre chambre. Selon le récit de ce chrétien, la populace, ne pouvant atteindre nos jonques, mouillées à quelques brasses du rivage, sur lequel elle affluait de tous les points de l'immense cité, se disposait à les lapider, et une lourde pierre lancée d'au milieu d'elle avait déjà profané l'humble bière du grand mandarin français. Nos hommes avaient répondu à cet acte d'agression brutale en mettant en joue la canaille, que la vue du canon des carabines fit hésiter. Notre messager volontaire ajouta qu'il s'était éloigné à ce moment, et qu'il était grand temps pour nous de prendre des mesures. Malgré des avis répétés, les mandarins persistaient à ne pas se montrer, nous n'avions à espérer d'eux aucun secours, et cependant le danger couru par les trois Annamites et le matelot français demeurés sur nos barques était peut-être devenu pressant. Trois d'entre nous s'élancèrent aussitôt

dans la rue, le revolver à la main; la surprise ouvrait les rangs pressés de la multitude, qui se refermaient derrière eux. Les vociférations, un instant calmées, redoublèrent et les poursuivirent jusqu'au port. Ils trouvèrent là nos hommes, qui avaient eu le sang-froid de ne pas tirer, le courage de descendre à terre et d'amener un prisonnier à bord de la jonque. Ce prisonnier, les mains liées derrière le dos, fut traîné jusqu'à l'auberge, au milieu de la plus formidable agglomération d'hommes que j'aie jamais vue, sans trouver un seul défenseur qui tentât de l'arracher aux mains de trois Européens résolus. Pour le dire en passant, ce simple fait m'a singulièrement facilité l'intelligence de toute la guerre de Chine. Quant au captif, le préfet de la ville se hâta de le faire réclamer en nous promettant qu'il serait puni; nous le laissâmes aller, la cangue au cou, bien convaincus d'ailleurs qu'à peine hors de notre présence il serait libéré et probablement félicité. A la tombée de la nuit, des chaises à porteurs vinrent se ranger devant l'auberge où nous logions. Elles nous étaient envoyées par le vicaire apostolique du Setchuen oriental, au yamen duquel nous parvînmes dans la soirée, après avoir incognito traversé toute la ville. Dans cette vaste résidence, composée, comme celle des grands mandarins chinois, de nombreux édifices séparés par des cours immenses et closes, nous trouvâmes le repos et, ce qui avait encore plus de prix à nos yeux, une hospitalité charmante. Sous le costume chinois, le père Favent a conservé toute sa bonhomie native, et M. Desflèches, l'évêque du Setchuen, toute la vivacité de l'esprit français (1). Nous étions très disposés à juger sévèrement les Chinois, et c'était avec un plaisir secret que nous entendions ces deux hommes, portés cependant à l'indulgence, dresser tout en causant l'acte d'accusation de cette race pervertie.

Tchon-king, située, comme Souitcheou-fou, au confluent du fleuve et d'une rivière navigable pendant plusieurs jours, est un vaste entrepôt de toutes les marchandises qui remontent le Yang-tse-kiang ou descendent du Setchuen vers Shang-haï. La consommation et la production locales à elles seules donneraient lieu à un mouvement commercial très important. Depuis l'ouverture des ports aux Européens, ce mouvement s'est notablement accru. Le prix de certaines denrées nécessaires s'est élevé dans des proportions énormes (2), et celles-ci ne sont plus que difficilement acces-

(1) Ce prélat est actuellement à Rome. Il s'est joint à beaucoup de ses confrères pour attester que l'infaillibilité d'un seul serait plus facilement acceptée des populations qu'il instruit que l'infaillibilité d'une assemblée. La définition projetée ne saurait en effet effrayer les Asiatiques; il suffit de les connaître pour en demeurer convaincu. — Quant à la liberté des cultes, nous nous plaisons à croire qu'elle trouvera dans les vicaires apostoliques au sein du concile des défenseurs énergiques et bien pourvus d'argumens.

(2) Par exemple, l'huile qui sert à vernir, et dont on imprègne l'étoupe dans la con-

sibles à la masse des consommateurs. Les Chinois prévoient et redoutent cette conséquence inévitable des traités imposés par nos armes. Abondamment pourvus par la nature des richesses les plus variées, n'éprouvant aucun besoin qu'ils ne puissent largement satisfaire avec leurs propres ressources, avertis d'un autre côté par des démarches de plus en plus pressantes, quoique longtemps très humbles, du prix qu'attachaient les nations européennes à trafiquer avec eux, les Chinois ont obstinément refusé d'apporter dans leur législation commerciale des modifications dont ils n'attendaient aucun profit pour eux-mêmes. Cette législation reposait tout entière sur un système rigoureusement prohibitif, nullement destiné d'ailleurs à protéger l'industrie nationale contre les produits étrangers que cette race orgueilleuse tenait *a priori* pour très inférieurs aux siens. Les économistes du Céleste-Empire entretenaient d'autres appréhensions et poursuivaient un autre but. L'empereur a toujours pris fort au sérieux vis-à-vis de ses sujets son double rôle de père et de mère. Il doit veiller du fond de son palais à leur bien-être et à leur repos. Non-seulement il s'associe par des jeûnes et des mortifications publiques aux malheurs qui les frappent, mais il est encore censé, dans une certaine mesure, responsable de ces fléaux qu'il n'a pas su détourner. Une famine locale ou même une simple disette, comme il s'en produit très souvent dans cette vaste contrée, où les communications lentes et difficiles sont entravées par d'innombrables douanes intérieures, suffit souvent à déterminer une révolte, si l'état n'intervient pas à temps en ouvrant ses greniers d'abondance.

Dans de telles conditions, en supposant assis sur le trône de Chine un empereur assez clairvoyant pour comprendre l'avantage définitif des réformes, on l'excuserait de reculer devant la période transitoire des souffrances que manquent rarement d'ouvrir les révolutions économiques, même les plus légitimes. Réserver aux consommateurs indigènes toute la production nationale, mettre ceux-ci à l'abri du renchérissement excessif de toutes les denrées, les préserver en même temps du contact jugé funeste des Européens, voilà ce que voulait par-dessus tout le gouvernement impérial. On sait comment la force a triomphé de ces résistances et fait taire ces scrupules. Par malheur, le premier acte de la lutte qui devait se dénouer plus tard sous les murs de Pékin, la guerre de 1840, fut un odieux attentat contre la morale, et les vieilles répugnances des Chinois à donner libre accès dans leurs ports aux navires européens ne tardèrent pas à se trouver justifiées par l'introduction

struction des barques, se vendait autrefois 20 sapèques la livre; elle coûte aujourd'hui 100 sapèques.

forcée de l'opium (1). On cessa dès lors d'appliquer la loi salutaire qui prohibait dans l'empire la culture du pavot. Le poison distillé par cette plante funeste multiplia ses ravages, et aujourd'hui, dans certaines localités du Setchuen et du Yunan, les propriétaires, spéculant sur les prix élevés de l'opium, négligent pour le produire les cultures alimentaires, au détriment de la foule, qui meurt de faim sur le bord des champs, où les pavots ont remplacé les rizières.

Laissant derrière nous Tchon-king et continuant à descendre le fleuve, nous avons pris terre pendant quelques heures dans la ville de I-chang-fou. Là, 360 milles à peine nous séparaient encore de Hankao, et nous pensions, à une distance aussi courte des premiers établissemens européens, pouvoir impunément produire au dehors nos visages et nos costumes étrangers; nous avancions sans défiance et sans armes dans les rues tortueuses de la ville, lorsqu'il fallut regagner nos jonques à la hâte et sous une grêle de pierres. Rentrés à bord et en possession de nos moyens de défense, il nous eût assurément été bien facile de venger cette dernière insulte; mais, après avoir accompli un aussi long voyage sans que la mort d'un seul homme pesât sur notre conscience, ne valait-il pas mieux, par un suprême effort de modération, éviter de tirer sur la foule au risque de frapper un innocent? Il fallait en prendre notre parti. Malgré le drapeau français qui flottait à l'arrière de notre jonque, malgré les lanternes (2) grosses comme des citrouilles dont elles affectaient la forme et qui décoraient notre proue, nous devions renoncer à jeter l'ancre devant les grandes villes. Entre I-chang-fou et Hankao, il n'y a pas d'ailleurs de chef-lieu de département sur les bords du fleuve, qui coule à partir du premier de ces points entre les deux provinces de Honan et du Houpé. A quelques milles au-dessus de I-chang-fou, les montagnes se sont rapprochées au point de former une véritable gorge, et le fleuve a repris pour un instant l'aspect que nous lui avons vu dans les défilés du Yunan. Il bouillonne et précipite ses eaux par-dessus des roches entre lesquelles nos jonques, habilement dirigées, s'élancent avec une vitesse effrayante. Depuis Souitcheou-fou, nous avons franchi plusieurs rapides, qui se modifient et se déplacent, suivant les saisons, avec le changement de niveau que déterminent dans le fleuve les pluies d'été et la fonte des neiges dans les montagnes du Thibet; mais qu'il y a loin de ces obstacles peu nombreux, à travers lesquels les plus grosses jonques n'hésitent pas à s'engager, à la longue succession

(1) En 1867, sur 300 millions de francs qui représentent l'importation totale à Shanghaï, l'opium figurait pour 150 millions de francs. (Rapport de M. Siegfried au ministre du commerce.)

(2) Ces lanternes étaient couvertes de caractères peints en rouge visibles de loin, et qui signifiaient : *grands ambassadeurs de l'Occident.*

de rapides qui commencent aux frontières du Cambodge, et font du Mékong une artère à peine utilisée par les pirogues! La navigation à vapeur, qui de par les traités s'arrête aujourd'hui à Hankao, ne saurait manquer de briser un jour ces entraves, et l'existence de nombreux dépôts houillers dans le bassin et sur les rives mêmes du Yang-tse-kiang rend l'extension de la navigation à vapeur plus probable encore. A défaut des Européens, les Chinois eux-mêmes seront tentés sans doute d'employer sur le Fleuve-Bleu ces moyens de transport, dont ils ont pu apprécier la célérité dans le trajet de Hankao à Shang-haï, trajet qu'ils font en grand nombre à bord des *steamers* américains. Dans quelle mesure les rapides, échelonnés à de longs intervalles de I-chang à Souitcheou, seront-ils un obstacle au développement de cette navigation? Cette question échappe à ma compétence personnelle, et je ne l'aurais pas abordée, si je n'avais eu pour collègues des marins dont l'avis s'est trouvé conforme à l'opinion émise en 1861 par le capitaine Blakiston (1) et ses compagnons de voyage. D'après cette double autorité, ce n'est qu'à la condition d'adopter un mode de construction particulier que les navires à vapeur pourraient remonter le Fleuve-Bleu sans danger depuis les rapides de I-chang jusqu'aux frontières du Yunan; encore est-il possible que dans certains passages il soit toujours nécessaire de se servir de remorques et d'amarres. Cette opération, qu'il n'y aurait pas lieu d'ailleurs de répéter souvent, serait un inconvénient minime en présence des avantages immenses qu'offrirait à la politique et au commerce l'établissement d'un service à vapeur sur un fleuve qui traverse la Chine entière de l'une à l'autre extrémité, et dont aujourd'hui les jonques ont grand'peine à refouler le courant. Quand le vent cesse de gonfler leurs voiles, c'est à force de bras que les Chinois remontent le cours du Yang-tse; ils rament debout et maintiennent de l'ensemble dans leurs mouvemens en poussant des cris cadencés. Plus heureux, notre équipage travaillait mollement; il ménageait ses forces pour le retour. Nous touchions au but en effet; des palais sur les rives et des palais sur l'eau, des consulats et des *steamers*, voilà ce que nos yeux, lassés de chinoiseries, cherchaient à découvrir, et voilà ce qu'ils aperçurent enfin en jetant l'ancre devant Hankao.

Cette ville, située sur les rives gauches du Yang-tse et d'un affluent considérable de ce dernier, le Han, est en quelque sorte le troisième quartier d'une immense cité, dont les deux autres parties, construites en face d'elle, sur les rives droites des mêmes cours d'eau, s'appellent Hanyan et Vouchang. L'abbé Huc estimait à

(1) *Five months on the Yang-tse*, by Thomas Blakiston; London 1862.

8 millions d'habitans la population entassée dans ces trois villes, qui sont, dit-il, « comme le cœur qui communique à la Chine tout entière sa prodigieuse activité commerciale. » Sur le premier point, l'exagération est manifeste, bien que les désastres qui ont frappé cette partie de l'empire aient amené depuis le voyage du missionnaire lazariste une décroissance énorme dans le chiffre de la population. Celle-ci n'atteint pas aujourd'hui 2 millions, et, si terribles qu'aient été les Taï-pings, on ne saurait admettre qu'ils aient réussi en si peu de temps à chasser ou à détruire plus de 6 millions d'hommes. Quant à l'importance de ces places au point de vue commercial, elle s'est accrue tout en se modifiant depuis le passage de l'abbé Huc. C'est là que le commerce européen, ayant enfin et de haute lutte emporté ses franchises, est venu planter son pavillon en attendant que des concessions nouvelles ouvrent les autres ports du Fleuve-Bleu à l'entreprenante ardeur des négocians occidentaux. Je n'ai pas à m'étendre ici sur ce sujet; la France entretient à Hankao comme à Shang-haï des agens distingués qui veillent avec une sollicitude constante sur ses intérêts, et ne la laissent pas manquer de renseignemens utiles. Notre mission était achevée, et je ne me sentais guère, pour ma part, le courage de prendre des notes ou d'interroger sur la Chine le gérant du consulat de France, M. Guéneau, et les quelques Français qu'il réunissait avec nous à sa table. Il fallait d'ailleurs, pour satisfaire nos hôtes, répondre nous-mêmes à leurs questions. Nos récits ne suffisant pas au commandant de la canonnière anglaise en station à Hankao, il nous pria de nous mettre en costume de voyageurs dans les forêts du Laos, costume qui consistait à peu près à n'en avoir pas, et il voulut nous photographier dans ce simple appareil. Après avoir été pendant si longtemps un objet de curiosité pour les Chinois, nous étions menacés d'avoir le même sort en pays civilisé. Je me hâte d'ajouter que la courtoisie de l'accueil rendait cette fois la curiosité aimable. On comprend de quel œil les négocians résolus qui ont dressé leurs tentes à 200 lieues de la mer, sur l'extrême frontière de la Chine ouverte par les traités, interrogent vers le couchant les profondeurs de l'horizon. Nous étions, de notre côté, avides de nouvelles. Le dernier courrier qui nous eût rejoints dans le Laos et le premier lambeau de journal qui nous fût tombé sous les yeux au Yunan, dans la maison d'un missionnaire, nous avaient appris, l'un la catastrophe de Sadowa, l'autre le drame lugubre de Queretaro. Ces deux coups de tonnerre, suivis d'un long silence, avaient ébranlé notre courage. Frappée sur deux continens, la France conserverait-elle la volonté, aurait-elle encore la force de jouer un rôle dans l'extrême Orient, et notre entreprise, commencée sous de meilleurs auspices, n'était-elle pas devenue une vaine exploration, une œuvre

stérile pour notre pays, et dont il appartiendrait à d'autres que lui de tirer les conséquences? Grâce à Dieu, la première heure de notre séjour à Hankao dissipa ces angoisses. Non-seulement notre base d'opérations dans cette partie du monde, la Cochinchine, n'était pas désertée par notre drapeau, mais telle était la confiance qu'inspirait l'avenir de la colonie, que le gouverneur avait pu, malgré les complications européennes amenées par les affaires d'Allemagne, en augmenter du double le territoire, sans créer même un embarras à la France, qui, dans le moment où s'était accomplie la pacifique conquête de trois provinces nouvelles, se serait difficilement dessaisie d'un bataillon. Cet événement considérable aiguisait en nous l'envie d'arriver à Saïgon, dans cette ville française où l'on avait salué notre départ comme un gage de prospérité future, et où tant de mains amies allaient bientôt serrer les nôtres; mais nous avions encore, avant de pénétrer dans le Donaï, à sortir du Yang-tse, à traverser une partie de la Mer-Jaune et toute la mer de Chine.

Nous montâmes à bord de l'un de ces *steamers* américains qui relient Hankao à Shang-haï. En mettant le pied sur cet immense navire, l'émotion et l'admiration envahirent mon âme, j'éprouvai tous les sentimens qu'inspire aux barbares la première apparition de ces masses flottantes, sans rames et sans voiles, poussées en avant par les seuls battemens d'un cœur de feu. A peine avions-nous retrouvé cette première merveille de la civilisation, que nous nous heurtions aux premiers préjugés des hommes civilisés. Nous étions les seuls Européens passagers. Un grand nombre de cabines des premières catégories demeuraient inoccupées. Les Chinois au contraire, parqués dans une sorte de *ghetto*, étaient entassés les uns sur les autres. Les principes qui maintiennent à bord de ces bâtimens de commerce une séparation absolue entre les races sont à ce point inflexibles que nos Tagals et nos Annamites furent, malgré nos réclamations, séquestrés comme des lépreux. Élevés au niveau des plus dignes par deux années d'abnégation, de souffrances et de périls, ils sentirent amèrement l'outrage que leur infligeait le rigorisme superbe d'un capitaine anglo-saxon.

Tout entier au plaisir d'être seul dans une cabine et d'avoir un lit muni de draps, absorbé par toutes les jouissances nouvelles que chacun de mes mouvemens faisait en quelque sorte éclore en moi, je laissai pendant longtemps s'enfuir les rives du Yang-tse sans songer à monter sur le pont. Nous fîmes halte en face de Kiou-kiang, seconde station du commerce européen, placée non loin de l'embouchure du grand lac Poyang. Là encore, le long d'un quai tiré au cordeau, s'alignent de luxueux hôtels dont la solidité et les belles proportions ont dû faire réfléchir les architectes indigènes sur l'infériorité attribuée aux Occidentaux dans les arts de la paix.

Après avoir appris à leurs dépens que nous savions détruire, les Chinois voient clairement aujourd'hui que nous savons aussi édifier. Ce qui frappe en effet le voyageur qui contemple en passant les établissemens européens dans le Céleste-Empire, c'est le caractère définitif qu'on leur imprime dès l'origine. Les traités étaient à peine signés que des palais sortaient de terre, et l'élan vers une prise de possession de ce sol si longtemps interdit fut si impétueux, qu'il y a parfois lieu de se demander s'il ne fit pas dépasser le but. A Kiou-kiang par exemple, les affaires, longtemps troublées par la rébellion des Taï-pings, ne semblent pas avoir pris entre les mains des Européens des développemens en rapport avec les dépenses considérables que n'a pu manquer d'entraîner l'installation première. Chez eux, dans les places de l'intérieur, les négocians chinois, qui sont partout des rivaux dangereux, font aux étrangers une concurrence redoutable surtout depuis l'entière soumission des rebelles. Ceux-ci ont exercé dans la région la plus riche de l'empire des ravages dont nous avons plusieurs fois retrouvé les traces le long des rives du Yang-tse-kiang, mais qui n'ont été nulle part plus horribles et plus prolongés que dans la partie inférieure du bassin de ce grand fleuve. Nous arrivons de nuit devant Nanking, et bien que cette ville célèbre ait été ouverte au commerce étranger par le traité de 1858, nous ne nous y arrêtons pas. Ancienne capitale de l'empire, renommée pour ses écoles, gardienne des sépultures d'une illustre famille souveraine, Nanking est tombée en 1853 au pouvoir des Taï-pings, qui en ont fait pendant onze ans le centre et le foyer de la révolte. C'est là que leur chef, pouvant un instant se croire définitivement victorieux, méditait de fonder au sud du Fleuve-Bleu un royaume indépendant, rêve gigantesque auquel s'associait aussi, malgré les apparences d'une stricte neutralité, une partie de la colonie étrangère. Bien qu'elle commençât à renaître de ses cendres, Nanking n'offrait au moment de notre passage qu'un médiocre intérêt, et, cela eût-il dépendu de moi, je n'aurais pas voulu consacrer deux heures à la visiter et retarder d'autant notre arrivée à Shang-haï. Plus que les débris de la tour de porcelaine, la ville de Tchin-kiang sollicite l'attention. En 1842, l'armée tartare, qui y tenait garnison, la défendit vaillamment contre les Anglais. Elle commande l'entrée de ce fameux canal qui, partant du chef-lieu de la province maritime de Tche-kiang, coupe le Fleuve-Bleu et le Fleuve-Jaune, traverse 300 lieues de pays, et faisait autrefois arriver la vie des extrémités au cœur de l'empire. C'est par là en effet que la plus grande partie des divers tributs en nature parvenait à Pékin. Le Yunan à lui seul envoyait annuellement par cette voie douze cents barques exclusivement chargées de

lingots de cuivre. Cette œuvre colossale, plus digne que les pyramides d'Égypte ou la grande muraille de Tartarie d'exciter l'admiration du monde, a momentanément perdu de son importance; mais, depuis que l'insurrection a été vaincue, les jonques, préférant la navigation facile et sûre de cette artère intérieure, abandonnent peu à peu la voie de mer, et, revenant à leurs anciennes habitudes, encombrent de nouveau le lit du grand canal. Tchin-kiang est le dernier port du Fleuve-Bleu où les navires européens venant de Hankao soient autorisés à faire escale. Shang-haï en effet est situé à plus de 5 lieues dans l'intérieur, au point où le Houang-pou se réunit au Vousong, lequel se jette dans le Yang-tse-kiang en face de l'île basse de Tsoung-ming. Notre *steamer* mouilla le 12 juin 1868 en face du grand entrepôt du commerce européen, et tandis qu'on déchargeait les thés et les soies qu'il avait pris à Hankao, nous nous dirigeâmes vers le quartier français, cherchant du regard la maison consulaire, où l'hospitalité gracieuse de Mme Brenier de Montmorand nous fit oublier en deux jours deux années de misères.

L'établissement européen de Shang-haï est placé dans une situation particulière, en dehors des règles ordinaires du droit international. Il constitue en fait une véritable colonie que les Anglais, les Français et les Américains se sont partagée, qu'ils administrent chacun suivant ses lois, à l'aide d'un conseil municipal et d'un maire élu, sous l'autorité supérieure du consul. Cette organisation communale, indépendante des fonctionnaires chinois, a été, non sans raison, jugée nécessaire; instituée dans le temps où les rebelles entouraient Shang-haï, elle survit à ces circonstances difficiles, et s'appuie en les affirmant sur deux principes, l'impuissance du gouvernement chinois et l'incompatibilité des lois de l'empire avec la civilisation occidentale. C'est un pas décisif dans la voie où le fils du ciel est entré, la baïonnette dans les reins, et l'on peut y voir une première concession qu'il n'est peut-être pas téméraire de regarder comme le prélude de sacrifices plus étendus.

C'est à cause de la profondeur du port et de l'excellente position qu'elle occupe à proximité des cantons producteurs de la soie et du thé (1), qu'on a choisi la ville de Shang-haï pour en faire l'entrepôt principal du commerce étranger avec le Céleste-Empire. Cette détermination prise, rien n'a été négligé pour construire à côté de la ville chinoise de ce nom une cité superbe, digne de la mission que lui assignaient ses fondateurs. La monotonie du site et l'insalubre humidité du climat rappellent les plaines de la Basse-Cochinchine,

(1) C'est de Shang-haï que partent les sept huitièmes des 40,000 balles de soie et le tiers des 75 millions de kilogrammes de thé que la Chine exporte annuellement. — (*Seize mois autour du monde,* par M. Siegfried.)

aussi plates et aussi fertiles que les riches campagnes du Kiang-sou. La nature se plaît souvent à réunir ainsi dans ses œuvres la laideur à la fécondité.

Si je passais sous silence les nombreux témoignages de sympathie que nous prodigua la colonie française, je serais à la fois ingrat et incomplet. Le banquet fraternel auquel nos compatriotes voulurent bien nous convier nous prouva que, pour être encore, dans cette partie de la Chine et sur le terrain commercial, en arrière des Anglais, des Américains et des Russes, la France n'en comptait pas moins à Shang-haï des enfans nombreux et dignes d'elle; j'ai trop souvent d'ailleurs entretenu le lecteur de nos fatigues et de nos tristesses pour lui laisser ignorer la joie que nous inspira, au terme de notre voyage, une aussi flatteuse manifestation.

La traversée de Shang-haï à Hong-kong se fit sans incidens à bord du *Dupleix*, navire des Messageries impériales, qui avait dû peu de temps auparavant à l'expérience et au sang-froid de son commandant, M. le lieutenant de vaisseau Noël, d'échapper à l'un de ces redoutables cyclones qui rendent si périlleuse la navigation des mers de Chine. Le Yang-tse, large de 7 lieues à son embouchure, ressemble au Kincha-kiang, traversé par nous à 2,200 milles de ce point, comme le chêne ressemble au gland; mais ses eaux ont perdu en limpidité ce qu'elles ont gagné en volume, et le fleuve vert que nous avons vu couler à Hankao entre deux montagnes escarpées a pris l'aspect d'un océan fangeux et sans rivages. La mer s'annonce par le mouvement des flots, bientôt suivi pour moi de ce mal écœurant qui ressemble à l'ivresse puisée dans un broc de cidre ou de vin frelaté. Les souffrances présentes nous paraissant toujours les plus cruelles, je maudissais l'inclémence de l'élément perfide dont les rudes soubresauts me faisaient regretter l'allure incommode des éléphans laotiens. Ce ne fut là, comme bien on pense, qu'une impression passagère, bientôt dissipée par l'apparition de l'île anglaise, et l'on peut croire qu'au plus fort du mal je n'eus pas un seul instant la tentation de regagner l'Europe par terre à travers l'Asie. Un trajet de 10,000 kilomètres en Indo-Chine et en Chine avait rassasié mon ambition d'explorateur.

L'histoire de Hong-kong n'est ignorée de personne en Europe. Cette île, qui n'a pas 10 lieues de circonférence, est devenue en moins de trente ans (1) la rivale heureuse de sa voisine, l'antique colonie portugaise; et Victoria, comme une millionnaire orgueilleuse, semble du haut de son rocher dédaigner Macao (2), sur la-

(1) Elle a été cédée au gouvernement anglais par le traité de Nankin en 1842.
(2) Fondée en 1680.

quelle le souvenir du Camoëns et de la grandeur passée du Portugal jette un voile de poétique mélancolie. La magnificence et la sûreté de la rade ont contribué à fixer sur Hong-kong le choix des Anglais. Ceux-ci ont remporté là sur la nature une victoire qui fait honneur à leur opiniâtre génie, servi par un merveilleux instinct. Le développement croissant de Shang-haï a notablement diminué le mouvement des affaires à Canton, et par suite Hong-kong, placée à l'embouchure du fleuve qui relie à la mer le grand marché de la Chine méridionale, s'est trouvée atteinte elle-même dans sa prospérité commerciale. Avec les ressources de tout genre réunies sur un étroit territoire, avec ses eaux profondes dominées et abritées par des montagnes, avec ses bassins de radoub, elle n'en demeure pas moins comme le centre de la grande navigation à vapeur dans ces parages. La compagnie française des Messageries impériales s'obstine elle-même à maintenir à Hong-kong sa tête de ligne, alors qu'elle s'était engagée envers l'état à l'établir à Saïgon. Les capitaux, qui ont l'oreille fine à la voix de l'intérêt, sont sourds au langage du patriotisme, et j'ajoute qu'il y aurait d'ailleurs quelque injustice à quereller à ce dernier point de vue une grande compagnie qui fait tant d'honneur à notre pavillon dans ces mers éloignées; mais enfin, depuis que Saïgon possède un dock, on ne s'explique guère le retard apporté par les Messageries impériales, largement subventionnées par l'état, à l'exécution d'une clause profitable à notre colonie naissante, et qui touche en quelque sorte à notre dignité. Pour nous, la conséquence de cette organisation du service, organisation regrettable à des titres plus sérieux, fut l'ennui de déménager et de quitter le *Dupleix*, spécialement affecté au trajet entre Hong-kong et Shang-haï, pour monter à bord de l'*Impératrice*, qui va de Hong-kong à Suez (1). La Chine disparut derrière nous, et les côtes de la péninsule annamite ne tardèrent pas à s'élever à l'horizon au-dessus des flots. Nous les suivîmes dans la direction du sud-ouest jusqu'au promontoire qui les termine et marque l'entrée de la rivière de Saïgon.

Un soir du mois de décembre de l'année 1865, j'avais aperçu de loin trembler dans l'eau le mince rayon de lumière qui, du sommet du cap Saint-Jacques, se projette sur la mer. Trente mois plus tard, revenu au même lieu, je voyais la colonne blanche du phare étinceler au soleil de midi ; cédant au penchant superstitieux qui naît aisément chez l'homme demeuré longtemps dans un commerce in-

(1) Depuis l'ouverture du canal, les paquebots vont de Hong-kong à Marseille. Ils ont ainsi quarante jours de chauffe, alors que les Anglais ne veulent pas dépasser vingt ou vingt-cinq jours. Cet inconvénient serait un motif de plus en faveur de l'installation de la tête de ligne à Saïgon.

time avec la nature, je trouvai dans ces deux spectacles si différens l'un de l'autre comme un symbole des commencemens modestes de notre colonie et un pressentiment de son développement à venir. En pénétrant dans la rivière de Saïgon, nous nous rapprochions du Mékong, auquel un canal intérieur permet au Donaï de marier ses eaux; mais nous ne devions plus revoir le grand fleuve qui nous avait si longtemps portés. Je n'aurais pas consenti d'ailleurs à faire le plus léger effort pour me procurer cette satisfaction sentimentale; j'en étais venu pour ma part à ce point où l'obligation de tourner avec la terre vous chagrine quand on y pense, tant l'immobilité complète et le repos absolu me semblaient le bonheur suprême après plus de deux ans de vie errante.

Si nous avions été cordialement traités par les Français résidant à Hankao et à Shang-haï, nous reçûmes à Saïgon un accueil encore plus chaleureux. Tous les hommes de cœur qui poursuivent courageusement leur œuvre sur cette terre où l'on souffre, mais qu'on ne peut se défendre d'aimer, se réjouirent avec nous de notre retour, et s'associèrent à notre deuil. La colonie tout entière, ayant à sa tête M. l'amiral Ohier, successeur de l'amiral de La Grandière, voulut accompagner au cimetière le corps du commandant de Lagrée; il repose au milieu de ses compagnons d'armes, tombés comme lui pour une cause qui a déjà suscité tant de martyrs. Les Anglais ont élevé des statues de bronze aux hommes énergiques qui, s'enfonçant les premiers loin du rivage dans les forêts et les prairies, payèrent de leur vie l'honneur d'ouvrir à leurs compatriotes le continent australien. Ne peut-on pas attendre de la France qu'elle érige un monument durable sur le tombeau du chef intrépide qui, luttant simultanément contre le climat, la nature et les hommes, perdit dans cet effort suprême une vie déjà signalée par tant d'éminens services en Cochinchine et surtout au Cambodge, où M. de Lagrée fut l'instrument principal de l'établissement du protectorat français (1)? — On me permettra de m'arrêter près de cette tombe pour jeter un rapide coup d'œil sur l'ensemble des résultats obtenus par la commission d'exploration du Mékong. Ce sera pour l'illustre mort la meilleure des oraisons funèbres, et pour cet humble travail la plus naturelle des conclusions.

Les lecteurs qui ont bien voulu me suivre depuis les frontières du royaume de Cambodge jusqu'au cimetière de Saïgon savent déjà que notre mission aura mieux servi les progrès généraux de la science que les intérêts particuliers de la colonie dont les deniers la subventionnaient. En ce qui concerne la première partie du pro-

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1869.

gramme que nous avions à remplir, notre long séjour dans la vallée du Mékong, nos excursions multipliées sur les deux rives du fleuve, ont redressé les erreurs, levé les voiles, fixé les hésitations qui avaient jusqu'à présent conduit les géographes décrivant la zone orientale de la péninsule indo-chinoise à des solutions fausses ou incertaines. Les sinuosités du Mékong, les caprices bizarres, la direction prolongée de son cours vers l'ouest à la hauteur du dix-huitième parallèle, l'importance de ses affluens, le régime et le volume de ses eaux, et, si j'ose le dire, la constatation de son individualité, qui persiste jusqu'à la fin contrairement à une opinion accréditée (1), la certitude de son entrée dans le Yunan, où il reçoit les eaux du lac de Tali, et dans le Thibet, où il prend ses sources, tous ces points obscurs ont été éclaircis; en un mot, nous avons rapporté des notions précises sur la plus grande partie d'un fleuve immense qui naît au milieu des neiges et achève son cours sous les ardeurs du soleil. D'un autre côté, des observations exactes et des données probables sur les autres fleuves de l'Indo-Chine (2), sur leur position respective à divers points de leur parcours, sur la délimitation de leurs bassins, en y joignant les renseignemens recueillis sur la partie la plus inconnue de la Chine elle-même, voilà ce que je demande la permission d'appeler les découvertes de l'expédition dirigée par M. de Lagrée sur le terrain de la géographie. Ces découvertes constituent assurément la meilleure part de notre butin, et je suis d'autant plus à l'aise pour le constater que je n'y ai pas directement concouru.

En matière politique et commerciale, pour avoir été couronnés de moindres succès, nos efforts ne sont pas cependant demeurés stériles.

En ne touchant pas aux sujets approfondis par M. de Lagrée avant le commencement du voyage, je rappellerai seulement la lumière que les explorations de la commission lui ont permis de jeter sur l'œuvre d'absorption persévérante que la cour de Bangkok poursuit dans l'Indo-Chine. Cette absorption s'opère à la faveur des embarras créés par les Européens à ses anciens rivaux les Annamites et les Birmans, travail opiniâtre de destruction qui n'a laissé subsister de la nationalité laotienne qu'un souvenir, et de Vien-Chan, son centre principal, que des ruines amoncelées. C'est encore cette

(1) Celle qui admet la réunion du Mékong et du Ménam.

(2) Le Ménam et le fleuve du Tonkin ne sont, relativement à leurs puissans voisins, que des cours d'eau secondaires, qui prennent naissance dans les dernières ramifications des monts Himalaya. L'Irawady, la Salween, le Mékong et le Kin-cha-kiang au contraire pénètrent ensemble jusque dans le cœur du grand massif. Ces trois derniers fleuves suivent, en se rapprochant de leurs sources, une direction longtemps parallèle.

ambition si longtemps servie par la fortune qui, après avoir rejeté de la vallée du Mékong l'empereur d'Annam, dont les domaines s'étendaient autrefois jusqu'au fleuve, attise aujourd'hui les haines de race, et rend impossible entre les populations annamites et laotiennes la reprise des relations commerciales. Nous avons pu constater en outre combien le joug de Siam, en lui-même assez léger pour les peuples, pèse à l'orgueil de certains grands vassaux, comme le roi de Luan-Praban, dont l'amitié pourrait nous être précieuse. On se rappelle en effet que ses états confinent au Tonkin, qu'ils sont peuplés d'hommes vigoureux et actifs et que dans la capitale nous avons rencontré un certain mouvement d'affaires, manifesté par un marché quotidien, le seul qui existe probablement dans tout le Laos siamois. Le jour où nos conseils, donnés avec prudence, répétés avec fermeté, auront rapproché les sujets en contenant l'ambition des princes, des marchands annamites, remplaçant les colporteurs birmans, partiront des rivages du Tonkin pour porter à Luan-Praban, et par là dans la plus grande partie de la vallée moyenne et inférieure du Mékong, les tissus et les autres marchandises d'Europe, introduits aujourd'hui presque exclusivement par Bangkok.

Le cours du grand fleuve, utilisé par de vastes radeaux, rendrait alors d'importans services au commerce, placé dans sa direction naturelle. Quant à la navigation à vapeur, il faut abandonner tout espoir de l'étendre au-delà de ses limites présentes. Cette déception première, à laquelle nous vînmes nous heurter dès le départ, faillit nous gâter tout le voyage; mais une compensation nous était réservée. Entrer en Chine malgré tant de probabilités contraires, échapper aux mains des Birmans sans autre sacrifice que d'y laisser un peu de notre santé, toute notre garde-robe, et de renier les Anglais, c'était assurément un succès; mais la colonie qui avait conçu la pensée de notre exploration attendait de nos efforts un résultat effectif au point de vue de ses intérêts d'avenir. Nous pouvions bien lui dire, il est vrai, que Saïgon est à tout jamais séparée de la Chine par une longue série de cascades et de rapides, tuer de la sorte la plus caressée de ses chimères; mais c'étaient là des paroles pénibles à formuler et plus pénibles à entendre. Comme il arrive souvent, la consolation nous vint dans cette disgrâce du côté où nous ne l'attendions pas, d'une modification forcée introduite dans notre programme par la volonté de M. de Lagrée. Je dois dire même à l'éloge de notre chef que cette modification, par nous depuis reconnue nécessaire, fut, à l'heure où elle nous était annoncée, amèrement critiquée par tous. — Laisser là le Mékong pour gagner le Sonkoï, abandonner la géographie pure et rencontrer la solution d'un problème d'une importance plus pratique et plus immédiate, voilà ce

que la révolte des musulmans nous contraignit à faire; il ne me semble point qu'il y ait lieu de le regretter, maintenant surtout qu'ayant cherché et trouvé l'occasion de lier connaissance avec les rebelles, nous sommes édifiés sur leurs vertus hospitalières.

J'ai déjà montré l'importance des renseignemens que nous avons recueillis sur le fleuve du Tonkin lors de notre passage à Yuen-kiang. A mon sens, c'est là un point capital sur lequel je ne crois pas inutile d'insister encore. A défaut d'un protectorat sur tout l'empire d'Annam, protectorat que les changemens survenus dans l'esprit de Tu-Duc et de ses mandarins depuis la prise des trois provinces de l'ouest pourront peut-être faire accepter un jour à Hué, il est indispensable que notre commerce ait au moins un libre accès dans tous les ports de cet empire, qu'il puisse remonter sans être inquiété tous les cours d'eau navigables de la Haute-Cochinchine et du Tonkin. Parmi ces derniers, le Sonkoï mérite une attention particulière. Par ce que nous en avons pu voir, plus encore par ce qu'on nous en a dit, il semble appelé à réaliser toutes les espérances que le Mékong a déçues. Reliant à la Chine un pays qui ne peut plus échapper à l'influence française, il est prédestiné à écouler vers la mer, avec les produits du Tonkin lui-même, les richesses d'une partie du Yunan, du Setchuen, du Koueï-tcheou et du Kouang-si. Pour ne parler que du Yunan, je trouve dans un document anglais qu'en 1854, année qui précéda immédiatement l'insurrection musulmane, il se faisait entre cette province et la Birmanie un trafic dont la valeur atteignait un demi-million de livres sterling. Ce commerce, entretenu par des caravanes qui de Tali mettent vingt jours pour se rendre à Bahmo (1), en traversant le Mékong (Lantsan-kiang) et la Salween (Loutse-kiang), était alimenté par le Yunan et surtout par les provinces voisines. Les tissus russes venant de Sibérie entraient même en Birmanie par cette voie. Il y a lieu de penser que le royaume d'Ava, qui fournit aux Chinois une grande quantité de coton, continuera d'attirer à lui chaque année un certain nombre de négocians; mais en même temps il est facile de prévoir que, s'il était encouragé, libre d'entraves et affranchi de prohibitions, le commerce se partagerait de lui-même, et se porterait également vers la vallée du Sonkoï. La perturbation qu'entraîne au Yunan la guerre civile nous offre une occasion précieuse pour tenter un effort dont l'avantage peut se mesurer d'avance à l'ombrage qu'en prennent déjà

(1) Les navires à vapeur peuvent remonter l'Irawady jusqu'à Bahmo. De ce point, on peut atteindre en six jours de route à travers un pays montagneux et peuplé de sauvages insoumis le gros village de Langchankaï, situé au sud-ouest de Yong-tchang, entre l'Irawady et la Salween, et qui est le premier marché du Yunan. C'est cette courte distance que les Anglais ne sont point encore parvenus à franchir.

nos rivaux. Il y a plus encore. Comme un cadavre longtemps conservé sous la cloche d'une machine pneumatique et dont le contact de l'air précipite la dissolution, la Chine se décompose au souffle des idées européennes. Cet empire, le plus vieux qui soit sous le soleil, tombe à son tour en ruines; son heure est proche, et l'on peut croire qu'elle aurait sonné déjà sans la jalousie qui divise ses héritiers. Les progrès de la Russie vers le nord, la forte situation prise par l'Angleterre du côté de l'occident, les arrière-pensées entretenues par d'autres puissances, et dont les marques de sympathie données au chef des Taï-pings furent un curieux symptôme, la force des choses en un mot et la faiblesse même des Chinois permettent d'entrevoir le démembrement de l'antique édifice dont Fohi jeta les bases il y a quelques milliers d'années. En présence d'une pareille éventualité, la France doit être prête; son rôle est tracé par la position même qu'elle occupe dans la péninsule annamite. Il est absolument nécessaire qu'elle exerce une influence prépondérante au Tonkin, qui est pour elle la clé de la Chine, et que, sans devancer d'ailleurs par aucune impatience le cours des événemens, elle montre son pavillon à des peuples dont la tutelle peut lui échoir un jour.

Il faut peut-être quelque courage pour venir, à l'heure présente, émettre une pareille conclusion et parler à la France de ses intérêts en Orient. Puisque le vent est aux discussions byzantines et la faveur aux chercheurs de pierre philosophale, puisque les médecins, à bout d'ordonnances, prennent le parti de consulter le malade, le premier venu peut indiquer un remède. Ce remède au mal qui nous travaille, il n'est assurément pas nouveau; mais il a le mérite d'être consacré par l'expérience d'autrui, et de se résumer en deux mots très clairs : émigration et colonisation. — Toujours posé depuis un demi-siècle dans des termes au fond identiques, le problème du prolétariat et de la misère continuera d'être pour nous une cause permanente d'agitations stériles tant que les théoriciens du socialisme, concentrant leurs regards sur l'étroit territoire de la patrie, se borneront à exciter contre ceux qui possèdent ceux qui ne possèdent pas. Une partie considérable du globe est encore à connaître, et dans les régions déjà explorées et décrites tous les prolétaires de la France pourraient, s'ils en avaient l'intelligence et le courage, s'emparer de vastes domaines par droit de premier occupant. Cela demeurera vrai longtemps encore, grâce aux solitudes de l'Afrique; quant au reste du globe, le temps presse, les races latines n'ont pas un instant à perdre, s'il leur répugne de s'en voir définitivement exclues. Les Anglo-Saxons étreignent le monde, et si les destins s'accomplissent, comme le prédisent déjà des hommes auxquels l'ar-

dent amour de leur pays inspire une éloquente tristesse, la France avec ses 40 millions d'habitans ne sera plus qu'une école de casuistes politiques où les maîtres de l'univers viendront entendre de beaux discours sur la souveraineté du peuple. « La Chine sera, selon toute probabilité, pour l'Australie ce que l'Inde a été pour l'Angleterre, et si l'Angleterre s'éclipsait un jour, il n'est pas moins probable que son empire de l'Inde tomberait encore aux mains de l'Australie; mais laissons de côté toutes ces conjectures, bien qu'elles s'imposent à l'esprit avec tous les caractères de la vérité, et bornons-nous à tirer des faits aujourd'hui constans la seule conclusion qui nous intéresse : que ce soit l'Australie ou les États-Unis qui l'emportent un jour dans les mers de la Chine, de l'Inde et du Japon, que l'Angleterre y conserve longtemps son empire ou qu'elle y cède le pas aux deux jeunes rivales sorties de son propre sein, nos enfans n'en sont pas moins assurés de voir la race anglo-saxonne maîtresse de l'Océanie comme de l'Amérique et de toutes les parties de l'extrême Orient qui peuvent être dominées, exploitées ou influencées par la possession de la mer. Quand les choses en seront à ce point (et c'est beaucoup de dire qu'il faudra pour cela deux siècles), pourra-t-on éviter de confesser d'un bout à l'autre du globe que le monde est anglo-saxon (1)? »

Avec leur climat énervant qui confine les Européens dans le domaine des opérations commerciales, et leur défend, sous peine de mort, de travailler et de produire, nos provinces annamites sont plutôt un comptoir qu'une colonie proprement dite; mais l'Inde aussi est un comptoir, et elle n'est pas inutile à la grandeur de l'Angleterre. D'ailleurs il s'ouvre de Saïgon, par-delà les montagnes du Tonkin, sur des pays fertiles et salubres comme la Chine occidentale et le Thibet, des perspectives pleines de profondeur et d'attrait. La fortune, qui nous a fait si souvent payer dans nos colonies par des trahisons persistantes ses faveurs d'un jour, semble devenue moins cruelle. La Louisiane et le Canada nous ont, à deux époques néfastes pour notre puissance maritime, échappé malgré l'effort de nos armes; la Cochinchine au contraire a vécu, elle a prospéré en dépit de toutes les hésitations de la métropole. L'on peut dire que de toutes nos entreprises au dehors, celle-là a été la moins calculée et la plus heureuse, la plus dédaignée et la plus féconde, la plus obscure et la plus utile, c'est l'œuvre de notre fortune plus que de notre volonté.

L.-M. de Carné.

(1) *La France nouvelle*, par M. Prevost-Paradol.

LE

DRAME DU VÉSUVE

III.

LE SORT DE POMPÉI ET D'HERCULANUM (1).

I.

L'humanité, qui aime à tout simplifier, s'arrête peu devant les catastrophes; elle les décrit, les classe et n'y songe plus. On s'étonne parfois de l'indifférence des écrivains qui, après avoir raconté les péripéties d'un naufrage et peint vivement le spectacle d'un grand désastre, ne s'inquiètent plus des conséquences. De même à Pompéi nous n'avons d'attention que pour les victimes, sans nous occuper de ceux qui ont survécu. Les morts obtiennent toute notre pitié; mais les vivans étaient-ils moins misérables? Que sont devenus tant de milliers de citoyens qui avaient perdu leur fortune, leurs champs, leur maison et jusqu'au sol de leur patrie? J'avoue que cette partie du drame, pour avoir été rejetée dans l'ombre, n'excite pas moins mon intérêt. Mon imagination se porte au-delà des faits mentionnés par les auteurs; elle cherche quelques points fixes pour rattacher ses hypothèses; elle demande à l'archéologie de suppléer au silence des historiens, car tel est son rôle, et de retrouver les traces d'un passé que les hommes ont effacé de leur mémoire.

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 mai.

Les lettres de Pline le Jeune nous apprennent que son oncle mourut le second jour de l'éruption, que ses compagnons, qui s'étaient enfuis vers Sorrente, ne revinrent que trois jours après, et qu'ils retrouvèrent son corps intact sous un linceul de cendres. Les phénomènes volcaniques durèrent-ils en effet cinq jours? Cela est probable, surtout au pied même du Vésuve. Nous voyons combien se prolongent certaines éruptions violentes dont les modernes ont été les témoins. Celle de 1779, que sir William Hamilton a décrite dans son bel ouvrage (1), a été en croissant d'intensité pendant quatre jours. Le docteur Clarke a pu observer une autre éruption du 22 août au 5 septembre 1793. Il faut faire en outre la part des pluies, des émanations sulfureuses, de la stupeur des infortunés qui s'étaient réfugiés sur la montagne, dans les villes voisines et dans les îles, des nouvelles contradictoires répandues par les pêcheurs qui se risquaient à s'approcher sur leurs barques et par les messagers qui, sur la terre ferme, n'osaient pousser trop loin leur exploration. Après ces délais, les Pompéiens qui avaient échappé à la mort voulurent évidemment revoir les lieux d'où ils avaient emporté de si tragiques souvenirs, mais où ils avaient laissé tout ce qui était nécessaire à la vie. Les hommes partirent seuls, comme il était naturel, confiant à leurs hôtes les femmes et les enfans. Ils retrouvèrent leur ville, mais dans quel état! La plupart des maisons étaient restées debout; celles qui s'étaient écroulées étaient déjà ensevelies; 12 pieds de pierres ponces et 3 pieds de cendres recouvraient uniformément le sol. Les champs et les jardins n'existaient plus : la place en était marquée par un tapis grisâtre d'où sortaient la pointe des arbustes étouffés et les branches des grands arbres, dépouillées de leurs feuilles avant la saison. Les maisons plus petites étaient enterrées jusqu'au toit; mais toutes celles qui avaient un étage (c'était l'immense majorité) et qui avaient résisté aux secousses du tremblement de terre étaient facilement accessibles. Les rues existaient toujours, le niveau seul en était déplacé. Les rez-de-chaussée, les boutiques, les entre-sols avaient disparu; les étages supérieurs, les balcons, les terrasses, formaient la bordure à droite et à gauche et étaient devenus des rez-de-chaussée : on y entrait de plain-pied par les fenêtres.

Après les douleurs du retour et les premières impressions d'un pareil spectacle, il fallut s'établir sur les ruines. Plus d'un toit s'était effondré, mais beaucoup d'autres pouvaient servir d'abri. Les chambres voûtées avaient mieux résisté; les terrasses, faciles à balayer, offraient un lieu de campement. On attendit les nouvelles de

(1) *Campi Phlegræi*, p. 63.

Rome. Que fera l'empereur? C'était l'idée qui venait à tous les esprits sous l'empire. Or l'empereur était Titus, si doux et si prodigue depuis qu'il régnait seul et se sentait seul responsable de l'amour ou de la haine des hommes. Titus en effet fut ému par le récit d'un événement inoui. Il envoya aussitôt, avec des pouvoirs étendus et de l'or, des personnages considérables, qui avaient rempli les fonctions de consul. Par malheur, un incendie éclata peu de temps après et dévora les plus beaux quartiers de Rome; la peste survint, qui ravagea la capitale du monde. Dès lors toutes les ressources du trésor et toute l'attention de l'empereur furent absorbées, et Pompéi oubliée. Un édit impérial permit d'appliquer au déblai des villes du Vésuve les biens de ceux qui étaient morts sans héritiers; en outre les habitans furent déclarés exempts d'impôts pour un certain nombre d'années. Le fisc ne pouvait faire d'autres sacrifices.

Que devinrent les Pompéiens, livrés à eux-mêmes avec ces encouragemens que la fortune rendait dérisoires? C'est ici que le témoignage de l'archéologie est précieux, parce que l'histoire nous laisse dans une ignorance absolue. Or l'archéologie montre, par de traces irrécusables, que les Pompéiens employèrent un certain temps, non pas à déblayer leur ville, mais à la fouiller. Chacun était chez soi, du moins chacun de ceux qui étaient revenus; chacun, logé à l'étage supérieur, conduisant ses esclaves et des manœuvres qui furent expédiés de toutes parts, put pénétrer, en creusant la cendre, dans son rez-de-chaussée et y rechercher les meubles, les ustensiles, les vêtemens, les objets précieux qu'il y savait enfouis. Le souvenir des lieux était trop frais pour qu'on ne se dirigeât pas à coup sûr. Quel propriétaire aurait oublié l'emplacement de son triclinium, de la table de bronze incrustée d'argent, des candélabres bien ciselés, de l'argenterie, ou celui du salon avec ses riches ornemens, ou celui de la bibliothèque avec ses rouleaux de papyrus rangés dans des boîtes de métal, ou les chambres dont les armoires étaient pleines d'étoffes, de parures, de tapis, ou les magasins garnis de provisions et de denrées protégées par les flancs épais des tonneaux en terre cuite et des jarres? Les preuves de l'activité de ces fouilles abondent.

On ne remarque pas assez, lorsqu'on visite Pompéi, que les murs qui séparent certaines chambres des chambres voisines sont percés d'un trou irrégulier, fait à la hâte, et assez grand pour laisser passer un homme. Afin d'abréger leur travail, les Pompéiens pénétraient ainsi d'une pièce dans une autre; au lieu de déblayer les portes, les corridors, les portiques, pour aller d'un appartement à un autre, ils faisaient comme les voleurs grecs, qu'on appelait *perceurs de murailles* (τοιχωρύχοι). A mesure qu'une salle était visitée,

ils pratiquaient un trou dans le mur de la salle contiguë et la dépouillaient à son tour. Les modernes qui fouillent Pompéi savent bien, lorsqu'ils aperçoivent un mur ainsi troué, qu'ils n'ont rien à espérer en enlevant les cendres; ils les enlèvent pour suivre le plan tracé, et ne recueillent en effet que des débris sans importance. Au contraire, si les murs sont intacts, c'est-à-dire si le propriétaire a péri ou n'a pas jugé bon de revenir, les découvertes sont presque certaines. Les seules pièces que les propriétaires aient presque toujours négligé de visiter sont les celliers et les cuisines; c'est pourquoi les amphores, les vases de terre cuite, les casseroles, les poêlons, les chaudières de cuivre, dédaignés parce qu'ils avaient peu de valeur, figurent en si grand nombre au musée de Naples. Quant aux lampes d'argile et de bronze, emportées de tous côtés pour conjurer les ténèbres qui avaient duré plusieurs jours, on savait ne plus les retrouver à leur place habituelle. Au mois de janvier dernier, j'assistais au déblai de plusieurs chambres percées de la sorte. Quoiqu'elles fussent richement décorées, on n'y a rien trouvé, tandis que dans un corridor voisin qui n'avait point attiré l'attention des Pompéiens, parce que d'ordinaire un corridor ne sert que de passage, on a vu reparaître des vases de bronze, des amphores avec des inscriptions, des objets en verre, un sac de monnaies, que le possesseur y avait serrés à la hâte et qu'il n'a jamais pu reprendre, car son squelette a été recueilli dans une autre partie de la maison.

Les modernes se figurent Pompéi enfouie à une profondeur exagérée; 7 mètres seulement recouvrent le sol antique, et encore, sur ces 7 mètres, 2 ont-ils été déposés par les éruptions postérieures à l'an 79 : donc l'an 79, 5 mètres de cendres ne pouvaient suffire pour cacher aux Pompéiens les emplacemens et les détails de leurs habitations, émergeant comme du milieu d'un manteau de neige. Qu'on s'imagine une petite ville de France d'où les habitans ont été chassés par une inondation : les eaux retirées, ils sont revenus, et trouvent tout enseveli sous 15 pieds de sable et de limon. Les rez-de-chaussée sont invisibles, on se promène à la hauteur des fenêtres du premier étage; mais aucun habitant n'est embarrassé pour retrouver sa demeure et marquer les yeux fermés les places où il faut creuser pour retirer chaque meuble et chaque objet précieux. La même chose est arrivée à Pompéi; seulement la pierre ponce et la cendre n'avaient rien gâté, et les remuer était un jeu.

A mesure que les citoyens opulens et les marchands avaient reconquis leurs richesses, ils les emportaient; ils fuyaient cette terre inhospitalière qui ne pouvait ni nourrir ses habitans, ni même reverdir; ils comptaient sur leur industrie, sur leurs relations commerciales, sur leurs amis, pour s'établir dans les pays voisins; ceux

qui vivaient du travail de leurs esclaves les emmenaient avec eux, et savaient qu'ils en tireraient partout un bon revenu. Les pauvres, qui n'avaient ni correspondans, ni amis, ni esclaves, craignaient de s'éloigner; d'ailleurs l'attachement au sol natal est si grand dans tous les temps qu'on voit les villes détruites par des fléaux constans se relever à la même place. C'est ainsi que Portici s'étend au-dessus d'Herculanum, et que Torre del Greco, onze fois brûlée par les courans de lave, a été onze fois rebâtie; on y a même ajouté une poudrière. Un certain nombre de citoyens s'unirent donc pour refaire une autre Pompéi, profiter des immunités que leur assurait le fisc impérial, et fouiller à l'aise les maisons sans maîtres que l'édit de Titus leur abandonnait. Le municipe possédait plus haut, sur le Vésuve, un territoire que la cendre n'avait point atteint et qu'on pouvait labourer. Protégés par les magistrats romains, aidés par les curateurs que l'empereur avait envoyés, ces Pompéiens fondèrent une nouvelle ville, plus chétive, située au nord de l'ancienne. M. Fiorelli a signalé les ruines de cette quatrième Pompéi (1), et M. Ernest Breton nous avertit qu'elles ont été reconnues entre *Bosco reale* et *Bosco tre Case* (2). Il paraît en effet qu'on a découvert en ce lieu des ruines trop considérables pour être celles d'une villa; on aurait dit un gros bourg fait à la hâte, avec des matériaux très divers, sans art, à une époque de décadence. Par un contraste singulier, les objets en marbre et en bronze, les lampes et les ustensiles qu'on recueillait dans le même lieu, avaient une élégance et un style bien supérieurs, qui rappelaient le premier siècle de notre ère. On s'explique cette opposition, si l'on admet que la mauvaise architecture est le fait de pauvres gens qui ont réédifié et entretenu jusqu'au Bas-Empire leur humble cité, et que les belles sculptures, les meubles, les œuvres d'art, provenaient des fouilles de l'ancienne ville.

Il paraît même certain que des travaux réguliers d'investigation furent conduits par les magistrats du nouveau municipe. Le forum, par exemple, a été dépouillé méthodiquement de son dallage en travertin; quelques dalles engagées sous les piédestaux sont seules restées comme un témoignage; toutes les autres ont été emportées pour parer la place de la cité nouvelle. De même les colonnes de la basilique, celles du portique d'Eumachia, qui est contigu au forum, les revêtemens de marbre, tant des édifices que des piédestaux de

(1) *Giornale degli Scavi di Pompei*, 1861, p. 57. Les trois Pompéi qui ont précédé sont : 1° la ville des temps antéhistoriques que je suppose ensevelie sous les premières éruptions, 2° la ville renversée en 63 par un tremblement de terre, 3° la ville qui nous a été conservée par l'éruption de 79.

(2) *Pompeia*, 3ᵉ édit., p. 20.

statues, ont été enlevés avec le même soin. En y réfléchissant, rien n'était plus naturel. Pendant plusieurs siècles, la vieille Pompéi servit ainsi de carrière; les recherches étaient toujours lucratives, elles se renouvelaient de temps à autre selon les besoins. On a lu à l'entrée d'une maison ainsi visitée l'inscription suivante, tracée à la pointe sur le stuc : ΔΟΥΜΜΟC ΠΕΡΤΟΥCΑ, avertissement qui semble signifier, dans son style barbare, *maison ravagée, défoncée* (1). Or les caractères de cette inscription sont ceux du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ce seul indice a fait supposer à certains critiques, bien à tort, que l'empereur Alexandre Sévère avait fait fouiller Pompéi, afin d'en tirer les colonnes et les marbres nécessaires aux constructions qu'il entreprenait à Rome. Pompéi, de si petite proportion, peu somptueuse dans ses matériaux, revêtue surtout de stuc et enfin déjà dépouillée, aurait bien vite déçu l'espoir d'un fastueux césar.

Qu'advint-il plus tard du municipe reporté sur les flancs du Vésuve? A quelle époque fut-il détruit ou enseveli à son tour? Fut-ce sous Théodoric ou sous Justinien, pendant des éruptions si violentes qu'on prétendit que les cendres du Vésuve avaient été portées par le vent jusqu'à Constantinople? Fut-ce en 612, en 685, au xe siècle ou au xie? car le moyen âge a vu aussi des cataclysmes volcaniques, et c'est à cette époque que saint Janvier, protecteur de Naples, devint l'objet d'un culte si fervent; les Napolitains tremblans ne demandaient qu'à lui seul leur salut. Un jour, la quatrième Pompéi disparut sans avoir laissé d'autres traces que celles que l'on a récemment constatées. Quant à la ville ensevelie sous Titus, elle fut un peu plus enterrée après chaque convulsion du Vésuve. Comme d'un autre côté les paysans du voisinage ne cessaient de démolir tout ce qui sortait du sol pour en tirer des tuiles, des briques, des matériaux faciles à transporter, l'heure vint où l'on ne vit plus qu'un vaste plateau de cendres d'où sortait un pan du théâtre et le sommet de l'amphithéâtre. La végétation avait commencé sur ces cendres, fécondées par la chaux et la poussière des ruines : la culture fit le reste. L'ignorance aidant, on ne songea plus qu'une ville découronnée dormait sous les champs de blé, les vignes et les ormeaux. Les temples de Pæstum avaient bien été oubliés depuis que l'évêque de Pæstum s'était transporté à Capaccio avec le reste d'une population décimée par la fièvre. Les voyageurs du XVIIIe siècle les découvrirent aussi sincèrement que les navigateurs découvrent un nouveau monde. Pompéi fut effacée de la mémoire des hommes au point que le nom même de *Cività* par, lequel les gens du pays désignaient ce monticule verdoyant, n'avait plus de sens pour personne.

(1) Fiorelli, *Giornale degli Scavi di Pompei*, 1868, p. 42.

En 1592, l'architecte Domenico Fontana, qui avait érigé l'obélisque du Vatican et dont on voit le buste sous le porche de l'église de Monte Oliveto, construisait un aqueduc pour conduire l'eau du Sarno jusqu'à Torre dell' Annunziata. En creusant pour les eaux un chemin souterrain qui existe et sert toujours, il traversa Pompéi depuis la rue de Stabies et le temple d'Isis jusqu'au forum et au temple de Vénus. Il n'y fit aucune attention, non plus qu'à une inscription qui portait le nom de *Venus Pompeiana*. En 1689, Giuseppe Macroni signala quelques traces de constructions, une serrure dévorée par la rouille, une pierre avec le mot de *Pompei*. Il en conclut que cette pierre appartenait à quelque monument consacré au grand Pompée. Enfin en 1748, le gouvernement, averti par les découvertes d'un paysan qui, en creusant un fossé, avait ramassé un Priape de bronze et un petit trépied, fit entreprendre des fouilles; l'ingénieur don Rocco Alcubierre et ses contemporains croyaient retrouver Stabies.

Ce fut le 30 mars 1748 qu'Alcubierre fut autorisé par le roi Charles III (don Carlos d'Espagne) à tenter cette exploration. Herculanum, connue depuis 1721, fouillée depuis 1738, avait ouvert tous les yeux. Le roi comptait enrichir plus vite le musée qu'il fondait à Portici, et dont Herculanum faisait seule les frais. Alcubierre commence aussitôt un journal et met en titre *Cava de la Civitá*, ce qui indique qu'il n'attache pas de sens au mot *civitá*, qu'il le considère comme un nom propre dénué de sens, ainsi que la plupart des noms de localité : autrement, le journal étant rédigé en espagnol, il aurait mis en tête *Cava de la Ciudad*. Le 17 avril, on rencontre dans la rue de la Fortune le premier cadavre; le 6 juillet, on est arrêté par des exhalaisons de gaz acide carbonique; le 25 novembre, on commence à déblayer l'amphithéâtre, qui était apparent et qu'Alcubierre appelle l'*amfiteatro de Estabia*. Deux ans après, les travaux sont abandonnés. On lit à la date du 22 septembre 1750 : « J'ai décidé de retirer quelques ouvriers que j'avais à l'Annonciade, parce que depuis longtemps on n'a rien trouvé de substantiel, *cosa sustancial*. » En 1754, quatre hommes remuent la terre du 9 au 13 novembre, et sont de nouveau rappelés. Enfin le 30 mars 1755, les fouilles reprennent parce qu'un habitant du pays a rencontré une colonne de vert antique; on s'empare de la place, on cherche et l'on recueille trois colonnes semblables qui sont envoyées à Portici. Ce n'est que le 27 novembre 1756 que le nom de Pompéi se glisse pour la première fois sous la plume du rédacteur du journal : *Entre los edificios arruynados de la Pompeana*. Enfin le 20 août 1763 une inscription monumentale apparaît auprès du tombeau de Mammia. Sur un piédestal de travertin, il est déclaré que T. Suédius

Clémens a restitué au municipe des Pompéiens, *reipublicæ Pompeianorum*, les terrains envahis par les particuliers; selon toute vraisemblance, ces particuliers étaient les colons envoyés de Rome et établis de ce côté. Dès lors, le doute n'était plus permis.

Le premier effet de cette révélation fut de reporter plus loin la curiosité, je devrais dire l'avidité; on alla interroger le véritable emplacement de Stabies. On espérait y faire une abondante moisson d'objets propres à flatter les goûts du souverain; on se souciait peu de pénétrer les secrets de l'antiquité, on n'avait ni plan ni méthode, on recouvrait à mesure et parfois l'on détruisait; on ne voulait que des matières rares pour orner le palais, ou des œuvres d'art pour enrichir le musée. Stabies déçut cet espoir; on y fit peu de trouvailles, les terres étaient partout cultivées, les expropriations coûtaient trop cher; on reconnaissait non une ville, mais des maisons disséminées qui rappelaient qu'après le siége et les ravages de Sylla, Stabies avait cessé d'être une cité pour devenir un bourg, et plus tard un lieu de plaisance. On revint à Pompéi, et le 14 juillet 1764 le journal des fouilles est pour la première fois rédigé en langue italienne, sans que la direction des Italiens fût plus louable que celle des Espagnols. Pendant toute la fin du XVIIIe siècle, les fouilles furent conduites avec si peu de respect pour les monumens qu'elles ressemblaient à un pillage. On enlevait tout ce qui paraissait digne d'être enlevé, et l'on enfouissait à mesure une maison dépouillée sous les cendres de la maison voisine qu'on voulait dépouiller. C'est pour cela que les rapports de ceux qui surveillaient les travaux (*soprastanti*) contiennent bien plus d'inventaires que de descriptions. Les inventaires étaient une précaution contre leurs agens, une garantie pour eux-mêmes, une sécurité pour le prince qui les employait. On pouvait s'assurer chaque soir que le nombre et la qualité des objets envoyés à Portici s'accordaient avec le nombre et la qualité consignés sur les catalogues manuscrits. Du reste, le récit d'une visite faite à cette époque par un grand personnage donnera une idée plus juste de l'état des lieux.

Le 7 avril 1769, l'empereur Joseph II se rendit à Pompéi, accompagné par le roi Ferdinand IV, son beau-père, la reine, le comte de Kaunitz, le chevalier Hamilton, ministre d'Angleterre, l'antiquaire d'Hancarville (1), l'ingénieur F. de La Vega, etc... On débuta par la caserne des gladiateurs, dont le périmètre intérieur seul avait été déblayé. L'empereur s'étonna qu'on eût laissé l'espace intermédiaire enseveli sous une montagne de cendres. La Vega lui fit re-

(1) C'est celui qui a publié les *Vases d'Hamilton*. La Vega estropie son nom et l'appelle d'Ancrevil.

marquer que les travaux étaient assez récens, parce que là jadis s'élevait un bois touffu qu'il avait fallu abattre. On passa ensuite dans une maison dont on avait dégagé quatre chambres; comme ces chambres avec leurs peintures étaient intactes, on s'était arrêté à deux palmes (27 centimètres) au-dessus du sol, ce que l'on fait toujours à Naples lorsqu'on prévoit l'arrivée de quelques personnes de distinction. Dès que l'empereur parut, des ouvriers enlevèrent rapidement ce qui restait de pierres ponces, et l'on recueillit une feuille d'argent avec des figures en léger relief, des vases de bronze, un moule pour la pâtisserie, cinq gonds, une serrure, neuf monnaies, une clé, un morceau de tuyau de plomb, un vase de verre dont le bord seul était brisé, deux boutons de verre, cinq morceaux de flûte (lisez cinq *charnières*), une plaque d'ivoire sur laquelle était gravé un ornement, deux plats en terre, une lampe, une tête de Jupiter en terre cuite, quelques débris de talc (c'étaient les vitres du temps), d'autres objets d'importance moindre encore qui sont mentionnés dans l'inventaire du 7 avril (1). L'empereur doutait; il croyait qu'on lui avait préparé cette surprise; son expérience lui rappelait qu'on trompe d'autant plus volontiers les souverains que c'est pour leur plaire; il fallut lui prouver par la situation des objets, la qualité des terrains, la relation des trouvailles faites journellement, qu'on n'avait point « flatté sa fortune » (*adulare la fortuna*). En effet, dans les deux chambres suivantes, on ne trouva qu'un squelette et deux monnaies. De là on passa au théâtre, dont une partie de la scène était seule visible : l'épaisseur des cendres qui remplissait tout le reste était telle, que Joseph II ne put s'empêcher de demander combien d'ouvriers étaient employés et de s'écrier, en entendant qu'ils étaient trente, qu'il faudrait en employer trois mille. Cette critique était juste, car le roi des Deux-Siciles ne dépensait guère que 8 ou 10,000 livres par an pour les villes du Vésuve. L'Odéon, à peine reconnaissable, le temple d'Isis, donnèrent lieu aux mêmes regrets, et l'empereur ne cessa de presser le roi de prendre plus d'intérêt à de tels travaux; ses instances devinrent presque de l'indignation quand, à la porte de la ville, La Vega lui montra le plan des édifices qu'on avait explorés, puis recouverts. Ferdinand IV répondit que cela s'était fait sous le règne de son auguste père, et l'ingénieur vint au secours du roi en assurant que l'on avait agi avec cette négligence tant qu'on ignorait quelle ville on dépouillait, mais que depuis six ans l'on savait avec certitude que c'était Pompéi, et que dès lors les monumens découverts avaient été respectés et demeuraient accessibles.

(1) *Pompeianarum antiquitatum historia*, t. I, p. 228.

Malgré ces belles protestations, la direction des fouilles ne fut guère plus intelligente ni l'argent plus abondant tant que les Bourbons régnèrent à Naples. Cependant le goût de l'archéologie faisait des progrès dans le reste de l'Europe. Pour éviter les critiques des étrangers, on tenait à un secret rigoureux, on écartait les visiteurs; les plus influens ne pénétraient que par force, les plus riches qu'en se soumettant à de singulières exactions. Le spectacle qu'ils avaient alors sous les yeux récompensait mal leurs efforts; au milieu de tranchées mesquines et de ruines non entretenues erraient languissamment des condamnés enchaînés deux par deux et quelques esclaves mahométans pris aux Barbaresques. Il fallut une révolution et la présence des Français pour imprimer aux recherches une marche plus active. La France, partout où elle a porté ses armes, a porté aussi, comme excuse, l'amour des arts et de l'antiquité. Ses savans, les premiers, avaient tiré l'Égypte de son linceul; ils devaient accompagner un jour nos armées en Grèce, en Afrique, en Syrie; ils donnèrent alors aux Italiens eux-mêmes l'exemple du zèle et de la méthode. De même qu'à Rome les fouilles les plus considérables avaient été entreprises par les généraux ou les préfets français, de même la résurrection véritable de Pompéi date de l'occupation française (1). Le général Championnet, lorsqu'il vint fonder la république parthénopéenne, songea aussitôt à Pompéi. Par son ordre furent déblayées les deux maisons auxquelles on a donné son nom. Après une réaction sanglante, les Français revinrent en 1806, et sous le règne de Joseph Napoléon, c'est-à-dire jusqu'au 23 mai 1808, plus de 150 ouvriers furent employés sans compter les enfans, qui couraient avec leurs petites corbeilles de jonc sur la tête. Murat porta ce nombre à 600, et allouait pour les fouilles plus de 100,000 francs par an. La reine Caroline suivait les travaux avec passion, elle encourageait tout le monde, se rendait chaque semaine sur les lieux. C'est alors que les monumens principaux, le forum, les murs d'enceinte, la voie des tombeaux, sont remis en honneur, et que Mazois, protégé par la reine, prépare son grand ouvrage qui n'a encore été dépassé par aucune des publications faites depuis soixante ans.

Lorsque Ferdinand Ier revint à Naples en 1815, il laissa aux chantiers une certaine activité tout en vendant une partie des terrains achetés par Murat; mais à partir de 1819 cette activité se ralentit, et souvent, faute de fonds, les recherches furent suspendues. Sous les règnes de François Ier et de Ferdinand II, on avança lentement;

(1) Voyez, sur ce sujet, le témoignage non suspect d'un Anglais, M. Dyer. (*Pompéi*, p. 50.)

les visites des princes étrangers étaient le principal stimulant. On tenait toujours quelque maison aux trois quarts déblayée pour enlever devant eux la dernière couche, celle qui, étant plus près du sol, promettait le plus de découvertes. Enfin en 1860 les fouilles de Pompéi entrèrent avec M. Fiorelli dans une phase nouvelle. Que le gouvernement italien, désirant frapper les esprits, ait fait un sacrifice et donné les subventions nécessaires pour employer tout à coup près de cinq cents ouvriers, cela n'a rien de surprenant, sans être pour cela moins louable; mais d'autres gouvernemens l'avaient fait. Ce qui constitue surtout l'importance des travaux entrepris dans ces dix dernières années, c'est le caractère de celui qui les dirige, c'est sa méthode vraiment scientifique, c'est une inspiration qui promet pour l'avenir des résultats aussi féconds qu'imprévus.

M. Fiorelli était bien connu des savans. De 1846 à 1851, il avait publié des *Annales de numismatique* (1), en 1853 les *Antiquités du cabinet du comte de Syracuse*, en 1854 les *Inscriptions osques de Pompéi*, en 1857 les *Vases peints découverts à Cumes.* Enfin l'on savait que depuis dix ans il recopiait et mettait en ordre les notes manuscrites rédigées chaque jour par les directeurs des fouilles depuis 1748 et envoyées aux conservateurs du musée avec les objets recueillis. Trois fascicules avaient même paru : il avait été forcé de suspendre cette publication, qui fut reprise en 1860. Ce travail considérable l'avait fait pénétrer dans les plus menus détails de l'histoire des fouilles de Pompéi; il en connaissait le fort et le faible mieux que personne, il pouvait remédier aux fautes de ses prédécesseurs ou continuer ce qu'ils avaient fait de bien. Je ne louerai ni sa modestie, ni son désintéressement, ni sa passion pour l'antiquité, parce que ces qualités sont si nécessaires à tout vrai savant qu'il en faudrait plutôt condamner l'absence; ce qui est plus rare, c'est que M. Fiorelli a su imposer à tous ceux qui font partie de son administration l'accomplissement des devoirs qu'il pratique lui-même. Tous les employés du musée de Naples sont devenus scrupuleux, discrets avec l'étranger, que persécutait jadis une mendicité effrontée; les gardiens de Pompéi ont été organisés militairement, ils sont vigilans, ils ont une solde, et se croiraient déshonorés ou destitués, s'ils acceptaient le moindre présent. Les Napolitains sont tout surpris de se voir moralisés; mais, quand les mains restent pures, les antiquités sont mieux gardées. Chaque visiteur donne 2 francs avant de franchir ces fameux tourniquets que n'auraient pas désapprouvés peut-être les Pompéiens, tant ils avaient le goût

(1) Auparavant avaient paru ses *Observations sur quelques monnaies grecques*, Naples, in-8°, 1843.

du commerce, et dont les produits sont appliqués à l'entretien et à la découverte des ruines. Quel voyageur n'est heureux de payer un impôt aussi légitime et ne voudrait contribuer pour une plus forte part à l'embellissement des lieux où il va trouver tant de jouissances? Enfin M. Fiorelli a fondé à Pompéi une école archéologique semblable à notre école d'Athènes, où des jeunes gens distingués, désignés au concours par l'académie d'Herculanum, ont leur demeure, leur bibliothèque, leurs travaux communs; ils sont les seconds de M. Fiorelli, ils surveillent les fouilles, ils en publient les résultats dans un *Bulletin* qui forme déjà un volume in-4°, et où MM. de Petra et Brizio se sont souvent signalés. Les réformes administratives ont donc été excellentes, et une épreuve qui dure depuis dix années peut être considérée comme décisive.

La méthode vient après l'administration. Quelle méthode nouvelle M. Fiorelli a-t-il inaugurée? Avant lui, on jetait les cendres au plus près, et l'on formait autour de Pompéi des montagnes qui seront un terrible obstacle le jour où l'on voudra reconnaître l'enceinte, les accès, les alentours de la cité. M. Fiorelli, à l'aide d'un chemin de fer incliné où les wagons glissent par leur seul poids, emporte les déblais au-delà de l'amphithéâtre et loin de la ville. Avant lui, l'on s'inquiétait peu de consolider les ruines, qui s'écroulaient à mesure qu'on retirait les terres qui les soutenaient, et l'on ne conservait que ce qui restait debout. M. Fiorelli porte toute son attention sur les étages supérieurs ou les indices qui en subsistent. Avant lui, on attaquait les terrains au niveau du sol déjà découvert et l'on poussait devant soi en ramassant tout ce qui s'éboulait des talus sapés par la base; M. Fiorelli agit avec plus de prudence en attaquant les terrains par le sommet. Une fois le périmètre d'un îlot de maisons déterminé, il fait emporter les couches supérieures de cendres qui sont le produit des éruptions modernes. Dès qu'il atteint la couche de l'an 79, il fait sonder, et partout où la tête des murs apparaît, on s'assure s'ils sont solides ou seulement appuyés sur la cendre durcie. Les poutres qui s'engageaient dans les murs, les pièces de bois qui formaient les linteaux des portes et des fenêtres, se sont consumées par l'action du temps : on commence par glisser à la place des pièces de bois de même dimension, et l'on empêche ainsi l'écroulement des constructions. En descendant encore un peu, on restaure, à mesure qu'elles paraissent, les constructions antiques. Un panneau de stuc se détache-t-il, on le fixe par des crampons de plomb. Le bord des peintures est-il si peu adhérent que l'air doive achever de le faire tomber, on le fortifie par une bordure de mortier dont la couleur ne peut être confondue avec la couleur du mortier antique. Un escalier menace-t-il ruine, on le consolide

marche par marche. Un balcon laisse-t-il voir ses rondins de bois noircis et pulvérulens, on y substitue des rondins semblables. Une cavité se présente-t-elle, on y coule du plâtre, pour mouler l'objet inconnu qui y a laissé sa forme avant d'être détruit. En un mot, toutes les précautions (1) sont prises non-seulement pour conserver les moindres restes de Pompéi, mais pour recueillir l'empreinte de ce qui ne s'est pas conservé.

J'ai raconté par quel moyen les habitans de Pompéi étouffés sous la cendre nous étaient rendus avec leur costume, leur attitude, leur expression suprême. Le procédé de M. Fiorelli ne s'applique pas uniquement aux cadavres, il est applicable à tous les corps qui se sont décomposés assez lentement pour que le moule qui s'est formé autour d'eux devînt consistant et durable. Le bois, par exemple, qui a résisté pendant plusieurs siècles à l'humidité du sol et qui a pourri peu à peu comme les végétaux qui composent le charbon de terre, le bois se prête admirablement au moulage. Les poutres, les balcons, les marches d'escalier, les planches, même celles qui ont servi aux usages les moins faciles à décrire, les portes, les garnitures des fenêtres, en un mot tout ce qui est menuiserie peut être reproduit; nous obtenons ainsi des renseignemens inattendus sur certaines industries des anciens. Les portes des boutiques sont particulièrement curieuses : on voit, par les moulages déposés dans un des musées provisoires de Pompéi, qu'elles étaient ménagées sur le côté, et que toute la devanture de la boutique était close par des planches; ces planches étaient engagées, en haut et en bas, dans une rainure profonde, et se recouvraient les unes les autres comme les palettes d'un éventail ouvert. Le plâtre, en séchant dans les cavités d'où le bois a disparu, reprend la serrure, les verrous, les gonds, qui étaient restés fixés sur la cendre, et les représente à la place exacte qu'ils occupaient.

Les meubles en bois, siéges, lits, armoires, coffres, coffrets, etc., nous ont préparé les mêmes surprises. Dans une des maisons de Pompéi que M. Fiorelli a convertie en musée, on voit un coffre d'assez grande dimension qu'il a fait mouler et dont les charnières ont été une révélation. Tout le monde sait qu'on a recueilli à Pompéi des milliers de cylindres en os, percés d'un ou de deux trous : les inventaires les désignent comme des morceaux de flûte, et en vérité il fallait que tous les habitans eussent une passion désordonnée pour la musique, car l'on trouve de ces prétendus fragmens de flûte dans chaque maison. Dans les tombeaux de la Grèce et de

(1) Il est juste de nommer, parmi les auxiliaires qu'emploie M. Fiorelli, M. Bramante, qui dirige les restaurations, et M. Padiglione, qui fait un merveilleux modèle de Pompéi en liége dans la proportion de 1 centimètre pour mètre.

l'Italie, des cylindres semblables, en ivoire ou en os, ont été souvent ramassés par les explorateurs, qui se contentaient de dire : « morceaux de flûte. » Quelle n'a donc pas été la satisfaction de M. Fiorelli lorsqu'en faisant briser la carapace de cendres qui recouvrait le plâtre versé dans une cavité, il vit paraître l'empreinte d'un grand coffre, et, ajustées sur le plâtre aussi exactement qu'elles l'avaient été sur l'original, la serrure en fer et les charnières en os, qui avaient mieux résisté que le bois! Oui, les morceaux de flûte étaient des charnières que les trous servaient à fixer; si les tombeaux antiques en contiennent fréquemment, c'est que les objets précieux enterrés avec le mort étaient serrés dans des coffrets qui se sont réduits en poudre, tandis que les cylindres des charnières tombaient sur le sol et restaient sans explication.

La plus belle application du moulage au mobilier pompéien est celle qui a permis de restituer un triclinium antique. Les lits sur lesquels les convives étaient couchés ont été montés, refaits, exposés au musée de Naples. Les ornemens de bronze, les incrustations, la couleur même qui était restée adhérente à la cendre pendant que le bois s'en allait en poussière, ont fourni les élémens de la restauration la plus charmante. La forme simple et logique, le renflement du dossier pour recevoir le matelas, ce dossier n'existant que sur les deux faces du triple lit, la décoration concentrée également sur les parties apparentes parce qu'elle était inutile du côté du mur, l'ingénieuse disposition des reliefs en bronze, l'opposition de la couleur rouge dont le bois était revêtu et des bandes d'argent, unies tour à tour et ornées, qui couvraient les angles de la menuiserie et en faisaient ressortir les moulures, tout a un caractère de nouveauté qui fait désirer que les révélations sur le mobilier des anciens soient poussées plus loin.

Malheureusement Pompéi n'est pas le lieu le plus favorable aux études de ce genre. D'abord la ville a été dépouillée par ses habitans, qui ont évidemment retiré la plus grande partie de leurs meubles. Ensuite les pierres ponces qui couvrent et entourent tous les objets posés sur le sol sont rebelles au moulage, ou donnent des empreintes très imparfaites. Ce n'est que par exception, lorsque la cendre fine a pénétré dans une chambre bien close, ou lorsque les gens sont allés mourir au-dessus de la couche de pierres ponces, que l'on peut mouler objets et cadavres. Les deux cinquièmes de la cité antique sont aujourd'hui déblayés : l'agora grecque, le forum impérial, les théâtres, l'amphithéâtre, la basilique, les curies, les temples, les bains, les plus beaux quartiers, les demeures les plus riches, c'est-à-dire que ce qu'il y a d'important semble avoir été découvert. Désormais tout paraît connu d'avance, les maisons se

ressemblent, les peintures se répètent; l'uniformité du style est inévitable dans une cité reconstruite d'un seul effort, à la même époque, par suite du même désastre. Si le gouvernement italien veut rendre à la science un service insigne et mettre M. Fiorelli à même de multiplier d'infaillibles découvertes, il est temps qu'il abandonne Pompéi pour concentrer toutes ses ressources sur une ville où les fouilles sont plus difficiles, mais où les résultats sont certains. Cette ville, c'est Herculanum. Je sais quelle défiance accueillera une telle proposition, quelles objections sont toutes prêtes : c'est pourquoi, avant de développer un plan, il est nécessaire de réfuter les préjugés populaires, de procéder régulièrement par démonstration, et de rassembler les détails propres à nous éclairer sur l'histoire, le sort et l'état actuel d'Herculanum.

II.

Herculanum était située entre Naples et Pompéi, exactement au milieu de ce beau golfe que les Grecs comparaient à un vase-cratère. Elle était exposée également à toutes les brises qui soufflaient de la pleine mer pendant l'été; on y avait la vue la plus magnifique; la terre végétale y était profonde et fertile, deux rivières coulaient de chaque côté de la ville; c'était un lieu plein de douceur, fait pour les oisifs qui voulaient jouir d'un perpétuel enchantement. Les Osques, qui s'y étaient d'abord établis, avaient été dépossédés par les Étrusques de Capoue; les Étrusques, à leur tour, avaient été remplacés par les Grecs. On dit même qu'Herculanum devint l'asile de la plupart des colons grecs qui furent chassés des villes de l'Italie méridionale; ils s'y établirent fortement, en assez grand nombre pour s'y faire respecter, ou plutôt avec le consentement de la confédération samnite, qui avait reconquis ses côtes et ne redoutait plus les débris d'une race qu'elle avait vaincue. Le nom d'*Herculanum* n'est en effet que la traduction latine du nom grec d'*Héracléion,* et l'on sait par une inscription que le premier magistrat de la ville s'appelait *démarque,* comme chez les Grecs, et non *meddixtucticus,* comme chez les Osques et à Pompéi. Quelques historiens ont même supposé qu'Herculanum, à cause du nombre, de la délicatesse et de la richesse de ses habitans, était la troisième ville de la Campanie, après Naples et Capoue.

Les Romains la soumirent et la reprirent de nouveau après la révolte générale qu'on appelle la guerre des alliés; ils y envoyèrent une colonie, s'ils n'y tinrent pas garnison, car Strabon l'appelle une place forte (1), et nous voyons que sous l'empire les soldats de la

(1) Φρούριον, liv. V, p. 378.

flotte étaient casernés à Rétina, qui n'était que le port d'Herculanum. Dans tous les cas, ce pays devint un lieu de plaisance pour les Romains; ils étaient près de Naples, ils subissaient l'attrait du génie grec et de l'idéal que le génie grec répandait sur la vie matérielle; ils y bâtissaient des villas, les Fabius en avaient une, les Balbus une autre, et lorsque Agrippine prisonnière voulut être amenée à Caprée pour parler à Tibère, les prétoriens la laissèrent reposer dans une villa, voisine de la mer, que son fils Caligula fit saccager plus tard et dont Sénèque signale les ruines.

Ainsi l'histoire établit déjà des différences profondes entre Herculanum et Pompéi : la première est peuplée par des Grecs, la seconde par des Osques; Herculanum est adonnée à la culture de l'esprit et aux élégans loisirs, Pompéi appartient tout entière au commerce; l'une est habitée par les plus riches Romains et accablée de faveurs (1), l'autre est hostile aux Romains et plusieurs fois châtiée. On doit soupçonner qu'Herculanum a servi de modèle à Pompéi dans bien des détails de la civilisation, on peut affirmer que Pompéi n'a rien appris aux Grecs d'Herculanum. Enfin le tremblement de terre qui fut si fatal à Pompéi, sous Néron, n'endommagea qu'à moitié Herculanum, de sorte qu'une partie des édifices antérieurs à l'empire et des maisons d'un style plus ancien, c'est-à-dire d'un goût plus pur, doit avoir été conservée; on en peut juger déjà par la beauté des objets recueillis à Herculanum, on en jugera mieux quand la ville elle-même reparaîtra au jour.

Quel fut le sort d'Herculanum pendant l'éruption? quels phénomènes particuliers se manifestèrent de ce côté du Vésuve? quelles causes firent disparaître subitement de la surface du monde habité une ville florissante? Je crois l'avoir démontré, l'enfouissement de Pompéi fut si incomplet qu'après quelques jours les habitans purent reconnaître leurs demeures, y camper et les fouiller; Herculanum au contraire fut si profondément enterrée que le lendemain il semblait impossible d'en retrouver même la trace. Dès que ces questions sont posées, tout le monde répond aussitôt avec assurance : la lave a fait tout le mal, Herculanum a été engloutie sous 80 pieds de lave. Si les objets d'art, les bronzes, les tableaux, ont été merveilleusement conservés, c'est qu'ils avaient pour cuirasse contre les injures du temps une couche de lave impénétrable, qu'il faut tailler au ciseau. Cette explication séduit. L'imagination se figure aussitôt des fleuves de feu envahissant la ville, montant comme la mer soulevée par le flux, pénétrant par les portes et par les fenêtres, entourant toutes choses et les modelant, se refroidis-

(1) Les inscriptions et les statues consacrées à toute la famille des Balbus en font foi.

sant à mesure, gardant pour la postérité des trésors que la postérité devra chèrement conquérir, mais qu'elle retrouvera intacts.

Telle est en effet l'opinion répandue dans toute l'Europe et même à Naples; la plupart des voyageurs qui ont visité Herculanum affirment qu'ils ont touché la lave de leurs mains, et plus d'un touriste, dans les volumes qu'il publie sur les villes du Vésuve, assure avec la même confiance que la difficulté de tailler la lave est le principal obstacle aux fouilles d'Herculanum. Comment donc oser dire à des gens si convaincus que c'est non pas le feu qui a englouti Herculanum, mais l'eau, que c'est non pas un torrent de lave ardente, mais une inondation de boue et de cendres délayées qui a rempli la ville? Comment détruire un préjugé si fortement enraciné, que les ouvrages des géologues et des savans n'ont pu l'ébranler? En vain Dufrénoy a démontré (1) que les eaux seules avaient porté sur Herculanum des monceaux de scories et de débris du tuf de la Somma; en vain Dyer (2), Overbeck (3), Ernest Breton (4), etc., ont avancé dans diverses langues que les cendres seules, délayées par l'eau, durcies par le tassement, recouvraient Herculanum : on ne les a point écoutés, et l'on continue à maudire les laves qui rendent les fouilles si dispendieuses et si difficiles.

Tout le monde sait cependant quelle est la nature de la lave et quels en sont les effets. La lave est une masse incandescente dont la température est telle que tous les corps susceptibles d'entrer en fusion y sont absorbés et liquéfiés; poussée hors des fissures du cratère par une force irrésistible de dilatation, cette masse s'avance comme un fleuve de feu et dévore tout sur son passage; lente à se refroidir, elle devient aussi dure que du machefer et du porphyre. Or je fais appel aux souvenirs de tous ceux qui ont fait l'ascension du Vésuve pendant ces coulées de lave qui suivent une éruption et durent plusieurs semaines ou même plusieurs mois. Ce qui se passe aujourd'hui doit nous édifier sur ce qui se serait passé il y a dix-huit siècles; il suffit d'appliquer à ses souvenirs un peu de réflexion et de bon sens.

Par exemple, nous avons vu de très faibles coulées, déjà éloignées de l'orifice d'émission et refroidies par le contact de l'air et du sol, entourer des maisons de campagne, les calciner, les faire écrouler par l'embrasement subit des planchers et des toits. Comment les statues de marbre et les stucs d'Herculanum, si la lave les

(1) Mémoire sur *les Terrains volcaniques des environs de Naples.*

(2) *Pompéi,* 2e édit., p. 18 : « It does not appear that any lava flowed from the Vesuvius; ejected matter consisted of rocks, pumice and ashes which seem to have been partly changed into liquid mud by torrents of rain. »

(3) *Pompéji, in seinen Gebaüden, Alterthümern,* u s. w., t. Ier, 2e édit., p. 29.

(4) *Pompeia,* 3e édit., p. 505 : « Herculanum dans son linceul de cendres pétrifiées. »

a enveloppés, sont-ils demeurés intacts, avec leur ton primitif, sans éclats ni fissures? Nous avons vu les métaux entrer en fusion au premier contact et disparaître dans cette pâte, rouge et visqueuse comme de la fonte de fer ou le verre sortant de la fournaise. Comment les objets d'argent, les statues de bronze, les vases de plomb, se retrouvent-ils à Herculanum avec leur forme, leurs reliefs, leurs ornemens, leur patine naturelle? Les bronzes d'Herculanum sont encore mieux conservés que ceux de Pompéi : on les distingue par leur fraîcheur d'épiderme, leur poli, leur ton égal et foncé, tandis que les bronzes de Pompéi ont été attaqués par les exhalaisons sulfureuses, rongés à la surface, et ont contracté une belle couleur bleue d'outremer qui ressemble à celle du sulfate de cuivre.

D'autres faits du même genre ne sont pas moins inexplicables. Les guides montrent aux étrangers une expérience qui dégénère bientôt en jeu : ils séparent avec un bâton ferré un petit morceau de lave ardente, le laissent refroidir sur la terre et y appliquent un gros sou (jadis c'était un de ces larges carlins de cuivre qui valaient 5 sous), afin d'en obtenir une empreinte. Si l'opération est faite trop tôt, le cuivre entre en fusion, et la pièce de monnaie, au lieu de laisser son empreinte, disparaît, amalgamée avec le reste de la lave. Comment donc se peut-il qu'on recueille à Herculanum tant de monnaies antiques, de cuivre ou d'argent, et qu'elles n'aient été ni dévorées ni même altérées par ces flots de lave où se concentre une chaleur qui défie tous les calculs? On sait aussi que les couleurs employées par les anciens pour décorer leurs édifices sont des couleurs à base minérale : elles bravent l'humidité du sol, mais le contact du feu les dénature; les incendies partiels dont on voit les traces à Pompéi ont transformé par places le bleu en gris, le rouge en jaune, et les fabricans napolitains n'ignorent pas ce moyen très simple de produire aujourd'hui, avec du minium soumis à l'action du feu, ce qu'ils appellent du *jaune brûlé*. Pourquoi donc les maisons qu'on a fouillées à Herculanum offrent-elles des couleurs si admirables? Pourquoi le bleu d'outremer et le rouge vermillon qui couvrent des murailles entières sont-ils d'une égalité et d'une fraîcheur qu'eût nécessairement détruites l'application d'un corps incandescent? Enfin j'ai vu sur le Vésuve des arbres à peine touchés par la coulée de lave s'enflammer comme des allumettes, lancer un jet lumineux et tomber aussi rapidement que si la foudre les avait frappés. Pourquoi les poutres, les planchers, les linteaux d'Herculanum, au lieu d'être réduits en cendres, ont-ils pourri lentement au sein de la terre (1), à leur place, sans causer de vides ni de dé-

(1) C'est ainsi que les *houilles*, les *anthracites* et les *lignites* sont des bois transformés en charbon sans l'aide du feu, mais au contraire à la suite des déluges et par l'effet d'un séjour prolongé au sein de la terre.

gâts? Pourquoi les retrouve-t-on noircis ainsi que des morceaux de chêne plongés dans la vase depuis des siècles, ainsi que les pilotis des ponts, ainsi que les pieux des anciens quais de Carthage, ainsi que les bois roulés par le Jourdain et rejetés par la Mer-Morte après qu'elle les a saturés de chlorure de sodium? Pourquoi tout prouve-t-il qu'ils n'ont été décomposés que par l'effet du temps? Pourquoi le bois a-t-il gardé sa qualité et sa couleur dans les parties traversées par des vis et des clous, c'est-à-dire protégées contre l'humidité par l'oxyde de fer? Pourquoi recueille-t-on des manuscrits écrits sur la moelle fibreuse d'un roseau, sur du papyrus, quand la lave aurait dû les dévorer et faire envoler leurs cendres comme celles de la feuille de papier que nous jetons sur un brasier? Pourquoi cette lave bénigne a-t-elle respecté également les fruits, les noix, les amandes, le linge, la soie, les mèches de lampe qu'on retrouve par centaines, et tant d'autres objets éminemment combustibles qui n'ont fait que noircir et qui disparaissent d'ordinaire sans laisser de traces dans le plus faible incendie?

Je pourrais pousser plus loin cette réfutation par l'absurde; les argumens iraient en se multipliant. C'est qu'en effet un peu de réflexion suffit pour démontrer que le feu n'a pu avoir aucune part dans la destruction d'Herculanum, et que si la lave, qui est le plus terrible agent de destruction après la foudre, y avait pénétré, on reconnaîtrait à peine quelques pierres noircies, des briques éclatées et des marbres réduits en chaux; mais, pour aller plus vite au but, je dirai que, dans un récent voyage, j'ai examiné avec une attention particulière le sol d'Herculanum, c'est-à-dire des parties que les fouilles ont rendues accessibles. Je n'y ai pu découvrir *un centimètre carré de lave*; tout est cendre, rien que cendre, et cette cendre a été durcie par trois causes : l'eau, le tassement, le temps. C'est précisément cette dureté, qu'il ne faut pas s'exagérer, qui a trompé les visiteurs, surtout dans les corridors souterrains qu'on a creusés pour explorer le théâtre. On descend par des escaliers où suintent les infiltrations des rues de Portici; on entend sur sa tête le roulement des voitures; on traverse des tunnels que le frottement a rendus luisans; on voit sur les voûtes raboteuses la fumée des torches déposée depuis un siècle; on subit l'impression des ténèbres en même temps qu'on croit s'enfermer dans les entrailles de la terre. En un mot, ce voyage a quelque chose de fantastique qui frappe l'imagination, et l'on a besoin d'être rassuré en se répétant que ces couloirs sont taillés dans la lave et à l'abri de tout éboulement; mais, si l'on gratte cette prétendue lave avec l'ongle, on s'aperçoit qu'elle est friable, qu'elle cède, et que ce n'est que de la cendre durcie. Les guides montrent dans le plafond

d'un de ces couloirs creusés assez régulièrement l'empreinte d'un masque humain. On admire cette solidité inaltérable d'une matière qui a moulé si bien les objets qu'elle enveloppait. Toutefois, si l'on essaie avec un couteau d'entailler, non pas l'empreinte elle-même, mais les parties qui l'avoisinent, on reconnaît avec étonnement que rien n'est plus facile, et que ce n'est encore que de la cendre durcie.

Une rue d'Herculanum, à l'extrémité de la ville, du côté de la mer, a été fouillée méthodiquement; quelques maisons ont été nettoyées, la maison dite du *Squelette*, la maison d'*Argus*, une auberge, des magasins, une prison d'esclaves, etc.; tout est à ciel ouvert, et l'on s'y promène comme dans une rue de Pompéi. L'espace ainsi déblayé est de 3 à 4,000 mètres carrés, surface assez considérable pour des observations du genre de celles qui nous occupent en ce moment. Or l'on n'y trouvera aucun débris de lave, aucun indice de lave, aucun dégât produit par la lave. Au contraire, si l'on examine les terrains à pic qui entourent cet espace de quatre côtés, tout est cendre, il y a 10 et 12 mètres de cendres; ce n'est qu'à la partie supérieure qu'on aperçoit des charbons, des projectiles volcaniques, des couches diverses correspondant aux éruptions modernes et séparées par des couches de terre végétale qui avaient eu le temps de se reformer entre chaque éruption. Cherchez les monceaux de déblais extraits de ces fouilles, étudiez-les; vous n'y verrez encore que de la cendre, rompue par la pioche aussi facilement que de l'argile ou de la pouzzolane.

Comment la cendre, dira-t-on, qui doit être légère, pulvérulente, sans cohésion, aurait-elle acquis assez de dureté pour prendre des empreintes durables, former des voûtes résistantes et avoir des apparences de solidité si trompeuses qu'on l'ait prise pour de la lave? L'exemple de Pompéi et des empreintes recueillies dans les caves de la maison de Diomède est déjà une réponse; mais des analogies plus frappantes encore aident à comprendre cette force d'adhérence. J'ai déjà raconté la formation des bancs de pépérin dans les vallées du Monte-Cavo par l'accumulation des cendres du volcan amalgamées avec les eaux. Cet amalgame est devenu tellement dur qu'il a fourni aux Romains des matériaux de construction. Les catacombes de Rome, qui ne sont autre chose qu'un tuf volcanique, c'est-à-dire des sables et des débris réduits en poudre, tassés par leur propre masse et par le temps, sont également friables, faciles à tailler, plus faciles à dégrader, et cependant on y a creusé des couloirs, des voûtes, des plafonds, des escaliers, des tombeaux innombrables et jusqu'à cinq étages de souterrains les uns au-dessous des autres. Il ne faut pas non plus oublier que la pouzzolane, qui

donne un si excellent mortier hydraulique, était tirée dans le principe de Pouzzoles, près du Vésuve, et qu'elle n'est autre chose qu'une argile ferrugineuse soumise jadis à la haute température des volcans et rejetée comme une pluie de cendres. Enfin je rappellerai le grand autel d'Olympie, que décrit le voyageur Pausanias, et qui n'était formé que de la cendre des victimes brûlées en l'honneur de Jupiter. Après chaque sacrifice, les prêtres délayaient les cendres avec l'eau de l'Alphée, enduisaient l'autel et l'agrandissaient ainsi peu à peu, si bien qu'après dix siècles l'autel avait 125 pieds de circonférence et 22 de hauteur. Quiconque en effet a vu jeter de l'eau dans sa cheminée a pu juger de la ténacité de la cendre dès qu'elle est mêlée avec un liquide; à plus forte raison les cendres volcaniques, dans la campagne de Rome, à Naples, à Santorin, sont-elles propres à la fabrication des mortiers.

Du reste, même quand ces explications ne satisferaient qu'à moitié le lecteur, les faits sont là, ils sont irrécusables. Je défie tout observateur attentif qui étudiera les parties d'Herculanum accessibles jusqu'à ce jour d'y découvrir autre chose que de la cendre. Sur la surface du sol actuel de Portici, qui est exhaussé en moyenne de 20 mètres, il pourra se faire qu'on signale des coulées de lave appartenant aux éruptions modernes, surtout du côté de Résina. Je ne puis affirmer non plus que dans un quartier inconnu d'Herculanum on ne constatera pas un jour la présence de la lave; mais comme il ne peut être question aujourd'hui que de ce que nous connaissons, c'est-à-dire des parties de la ville qui sont visibles ou explorées, je répète qu'on ne pourra trouver *un centimètre de lave* à Herculanum, et que tout y est cendre.

Le problème, c'est de savoir comment une telle masse de cendres a pu être concentrée sur la malheureuse cité, et, puisque l'eau a joué un rôle si terrible, d'où provenait cette immense quantité d'eau.

Il est d'abord évident que les cendres ont été rejetées par le volcan; d'après la nature du terrain ou les brèches produites à l'orifice du cratère, les pierres ponces étaient toutes rejetées du côté de Pompéi et de Stabies, tandis que les cendres étaient portées sur Herculanum. Peut-être convient-il de faire la part du vent qui séparait ces matières et des convulsions qui les lançaient inégalement. Ensuite il faut se rappeler que toute éruption très violente est accompagnée de vapeur d'eau, provenant de la rencontre subite des nappes d'eau souterraines avec le feu. J'ai expliqué l'origine de ces nappes (1), j'en ai montré les effets quand elles se précipitent dans

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai, p. 313.

le foyer d'éruption. De telles vapeurs, dont le volume et la force de dilatation dépassent tout calcul, sont refroidies aussitôt qu'elles sont en contact avec l'atmosphère; elles se condensent et retombent en pluies. Si M. Fouqué, en 1865, dans une éruption de l'Etna qui n'avait rien d'extraordinaire, a pu constater qu'il était tombé sur la montagne 22,000 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, on peut quintupler et même décupler ce chiffre pour l'explosion du Vésuve, dont la violence en 79 n'a jamais été égalée. Sans recourir à l'hypothèse de boues projetées par le cratère, ni s'appuyer sur l'exemple des volcans de Java, qui lancent dans les airs des gerbes de fange au lieu de gerbes de feu, on peut assurer que de telles quantités d'eau, se confondant avec les cendres et les matières réduites en poudre que rejetaient d'autres cheminées du cratère, ont produit subitement un amalgame liquide soit dans l'air, soit en retombant sur le sol. Les Napolitains connaissent ce genre de phénomène, qui s'est reproduit plus d'une fois, dans des conditions modérées, il est vrai; ils appellent cela des laves baveuses (*lave bavose*), et s'ils ajoutaient toujours l'épithète, ils auraient raison d'employer le substantif, et de dire qu'Herculanum a été ensevelie sous la lave. Herculanum en effet a été submergée par des laves baveuses (1), ou, pour employer une expression plus simple, par des torrens de boue.

En outre les pluies subites, je dirais volontiers les nappes d'eau qui tombaient du ciel à chaque émission de vapeur, ont entraîné toutes les cendres qui étaient déposées sur les pentes de la montagne, et les ont précipitées sur la plaine; l'avalanche s'est jetée sur Herculanum. En même temps les deux rivières qui coulaient à droite et à gauche de la ville (2) cessèrent de couler jusqu'à la mer. Nous avons expliqué déjà (3) comment le rivage se souleva, pourquoi les vaisseaux de Pline furent arrêtés par des bas-fonds imprévus qui rendaient le port de Rétina inabordable. L'effet de ce soulèvement fut d'exhausser l'embouchure des deux rivières et de rejeter les eaux sur la ville. L'inondation apporta son contingent de vase, de cendres, de terre végétale. Il ne faut pas omettre les canaux comblés, les égouts obstrués, les aqueducs rompus par le tremblement de terre et versant leurs eaux dans la vallée. A mesure que la fange se déposait dans les rues, dans les cours, dans les

(1) On a vu qu'à Pompéi également les eaux de l'aqueduc rompu dans la ville et les pluies torrentielles ont contribué à remplir de leurs alluvions les parties basses et les souterrains, et que plus d'un Pompéien a été noyé dans l'asile qu'il croyait impénétrable aux projectiles et aux cendres.

(2) Nonius Marcellus, ch. III.

(3) Voyez la *Revue* du 15 mai, p. 320.

chambres, le niveau de l'eau montait, de nouveaux dépôts s'accumulaient, les cendres qui tombaient du ciel à flots pressés se mouillaient aussitôt et grossissaient les atterrissemens. C'est ainsi qu'en quelques jours, en quelques heures peut-être, une cité florissante se trouva plongée sous une épaisseur moyenne de 20 mètres de boue. Les habitans qui ne s'étaient pas enfuis à temps furent noyés. En vain ils montèrent au premier étage, puis au second, puis sur les terrasses ou les toits : il fallut périr, ils durent laisser dans cette cendre liquide l'empreinte de leurs cadavres.

Quand les eaux se furent écoulées, on ne vit plus qu'un monticule grisâtre, raviné à la surface par les petits ruisseaux qui avaient tari les derniers. Rien n'émergeait plus, ni le fronton des temples, ni les murs du théâtre, ni le faîte des édifices les plus élevés. Sous une carapace qui allait chaque jour se tasser et durcir, Herculanum était bien autrement ensevelie que ne l'était Pompéi. Ce n'étaient pas 15 pieds de pierres ponces qui remplissaient le rez-de-chaussée et le premier étage des maisons jusqu'aux fenêtres, c'étaient 70 et 80 pieds de matière compacte qui cachaient même l'emplacement de la ville. Les habitans qui n'avaient pas succombé durent revenir plus tard, comme ceux de Pompéi; moins heureux, ils ne purent rechercher leurs demeures, qu'aucun indice ne leur signalait, et qu'il leur paraissait impossible d'atteindre à des profondeurs inconnues. On croit avoir remarqué des traces de fouilles faites hors de la ville, au-dessus de la riche villa où les modernes ont recueilli 1,756 papyrus; mais les propriétaires ne creusèrent pas assez bas, leur tentative fut vaine : les richesses d'art qu'on a trouvées il y a cent ans et qu'ils n'auraient pas manqué de reprendre en sont la preuve; on les connaîtra tout à l'heure. Il est probable que le principal obstacle aux fouilles, ce fut, après la profondeur, l'humidité d'un sol d'alluvion où tout travail devenait bientôt impraticable.

Mais après seize siècles l'humidité s'est évaporée et les *laves baveuses* sont aujourd'hui assez compactes et assez résistantes pour qu'on puisse les creuser dans tous les sens. La surface a été rendue à la culture, des maisons s'y sont construites, Portici et Résina sont peuplées et florissantes. De nouvelles éruptions ont jeté un linceul plus épais sur Herculanum, qui semblait à jamais effacée du monde, lorsqu'en 1684 un boulanger, faisant creuser un puits, tomba sur des ruines antiques; c'étaient celles du théâtre, où l'on montre toujours le puits de 1684. En 1720, Emmanuel de Lorraine, prince d'Elbeuf, qui était venu à Naples comme général dans l'armée espagnole et avait épousé la fille d'un grand seigneur napolitain, voulut bâtir une villa à Portici. Il acheta le terrain du bou-

langer, fit exploiter le sol par son architecte Giuseppe Standardo, en tira des marbres, des statues (1), vingt-quatre colonnes de jaune antique qu'on prétendait entourer un temple circulaire d'Hercule. Ce travail de mineur, conduit par des boyaux qui contournaient les monumens et y pénétraient, aurait été, sinon impossible dans la lave véritable, du moins tellement dispendieux qu'un particulier n'en aurait pas supporté le fardeau. Dans la cendre au contraire, ce n'était qu'un jeu; à mesure qu'un corridor devenait inutile, on le rebouchait avec les cendres extraites du corridor qu'on creusait à côté et qu'on poussait dans une autre direction.

En 1736, don Carlos, devenu roi des Deux-Siciles, désira construire à son tour un château à Portici. Le prince d'Elbeuf lui céda son terrain, où les fouilles, je devrais dire les dévastations, furent reprises avec une activité d'autant plus grande que le roi voulait former un musée dans son palais. Non-seulement on détacha les marbres et les pierres des revêtemens, non-seulement on enleva les colonnes qui soutenaient les portiques, mais on ruina les enduits de stuc pour emporter les peintures et les ornemens qui les décoraient. Près de sept cents morceaux furent réunis à Portici, et l'on peut croire qu'on en a gâté autant sans réussir dans cette opération difficile. Ce qui excitait surtout la convoitise, c'étaient les belles statues de bronze qu'on découvrait intactes. Aussi l'académie d'Herculanum, fondée par le roi en 1755 et dont les membres se réunissaient chez le marquis Tanucci, appliquait-elle tous ses soins à la publication des monumens figurés, sans songer ni à conserver ni à décrire les monumens d'architecture que les ouvriers ravageaient dans leur travail souterrain. Les premières plaintes vinrent des habitans de Portici, qui sentaient le sol miné sous leurs pieds et craignaient les éboulemens. On fit droit à leurs réclamations. L'ingénieur suisse Carl Weber, qui remplaça l'Espagnol don Rocca Alcubierre, laissa de distance en distance des piliers qui consolidaient ces sortes de carrières pendant qu'on les exploitait; dès qu'elles semblaient épuisées, on les remplissait.

Il paraît toutefois que Carl Weber prenait note des découvertes et les consignait sur un plan. Ce plan, dont l'étendue n'a jamais dû être considérable, a été perdu, et la topographie d'Herculanum est restée un mystère. Les publications du graveur Cochin et de l'ar-

(1) Parmi ces statues, je signalerai celles qui sont aujourd'hui au musée de Dresde. Le vice-roi de Naples Charles Borromée les avait réclamées et envoyées en présent au prince Eugène; Victoire de Savoie, nièce et héritière du prince Eugène, les vendit au roi de Saxe en 1736. Winckelmann y voulait reconnaître des vestales : elles se rapprochent plutôt des filles de Balbus qui sont au musée de Naples, et qui ont été trouvées dans le même endroit.

chitecte Bellicard, de Lalande, de Requier, de Romanelli, du marquis Venuti, et même celles de Winckelmann, sont pleines d'incertitudes ou de contradictions. On prétendait, pour mesurer la grandeur de la ville, avoir compté cinq cents pas depuis la mer jusqu'à la porte du Vésuve, et quinze cents pas sur le rivage entre Résina et Portici. On avait reconnu une vallée au-delà du théâtre, une grande rue décorée de portiques qui reliait le théâtre à la ville, une basilique, un forum, des temples, une voie extérieure bordée de tombeaux; mais la manière dont les fouilles étaient conduites nous est un témoignage d'abord que les études topographiques, s'il en a été fait, étaient fort incomplètes, ensuite qu'il reste encore bien des richesses enfouies à côté desquelles on a passé, enfin qu'un seul quartier de la ville, deux tout au plus, ont été explorés.

La moisson sera donc encore belle lorsque des explorations régulières, à ciel ouvert, pourront être entreprises. On a commencé en 1828, sous le règne de François I[er], à 200 pas au sud-ouest du théâtre. De ce côté, qui jadis était voisin de la mer, et à l'extrémité de la ville, on n'a rencontré que 11 mètres de cendres; l'on a déblayé une rue qui conduisait du théâtre au port, les maisons qui bordaient cette rue, et notamment la maison d'Argus, où le premier étage était conservé avec ses charpentes consumées et noircies par le temps, avec ses vingt et une chambres, éclairées chacune par une fenêtre (1), avec des provisions de comestibles, noisettes, noix, dattes, amandes, figues, froment, lentilles, fèves, riz, miel dans un vase de verre, sans oublier les bijoux, le linge, les ustensiles, etc. On n'a pas su consolider l'étage supérieur, comme on le ferait aujourd'hui, et il a été démoli pour prévenir un éboulement; mais il n'en est pas moins acquis qu'en s'avançant vers l'intérieur du tumulus et en soutenant les étages supérieurs avant de déblayer les étages inférieurs, on peut faire reparaître dans leur intégrité les demeures des anciens habitans d'Herculanum. Quant aux richesses d'art qu'elles contiennent, on peut les calculer d'après le nombre d'objets précieux recueillis dans une seule villa.

Ce fut de 1750 à 1760 que le roi Charles III, averti par un particulier qui creusait un puits, fit dépouiller et combler de nouveau cette maison de campagne, dont Winckelmann a décrit une partie (2). On y a trouvé de beaux candélabres, des vases et des meubles en bronze, un lit et un double siége (*bisellium*), une bibliothèque dont le bois était pourri, mais dont les manuscrits, réduits en pâte par l'eau et rongés aux extrémités, se déroulent sur la machine in-

(1) Voyez Bechi, t. VIII du *Museo Borbonico*, et Finati, *Manuel pour Herculanum, Pompéi et Stabies*, Naples 1844.

(2) *Découvertes d'Herculanum*, 4[e] partie, p. 38.

ventée par le père Antonio Piaggi (1). On y a trouvé quatre tableaux peints sur marbre en camaïeu, surtout celui qui représente des *jeunes filles jouant aux osselets,* et qu'a signé l'Athénien Alexandre; les bronzes les plus vantés du musée de Naples, les six actrices qui se costument (peut-être des baigneuses figurées autour d'une piscine), les deux nageurs prêts à se jeter dans l'eau, le Faune ivre, une Minerve archaïque, les bustes des cinq derniers Ptolémées avec les deux Bérénice, le Platon et l'Archytas, l'Héraclite et le Démocrite, onze bustes romains, des satyres, des silènes, des animaux, des petits groupes, enfin cette admirable statue de Mercure au repos, qui a inspiré si heureusement le sculpteur français Duret lorsqu'il a exécuté son *Danseur napolitain.* Quant aux statues de marbre, elles étaient rares; une seule, il est vrai, suffit pour illustrer une collection : c'est le chef-d'œuvre désigné par le nom d'Aristide et qui représente plus vraisemblablement l'orateur Eschine; l'on doit ajouter que les bronzes les plus remarquables du musée de Naples viennent d'Herculanum et principalement de cette villa. Il y avait d'autres riches maisons de campagne, aux portes de la ville, sur les routes de Naples et de Pompéi : elles restent à découvrir.

On conçoit maintenant pourquoi M. Fiorelli doit porter de ce côté ses principaux efforts. Non-seulement il recueillera plus d'objets précieux qu'à Pompéi et d'un style supérieur, mais il rendra un service insigne à l'archéologie en dégageant peu à peu de son enveloppe, en consolidant, à mesure qu'il la dégagera, une ville qui a été enterrée dans toute sa hauteur. Auprès des résultats que promet Herculanum, ceux que donne Pompéi paraissent moins dignes d'envie. Pompéi était adonnée au commerce, elle était plus loin de Naples, on y avait le goût moins pur; Herculanum était comme un faubourg de Naples et un lieu de repos, on y aimait les plaisirs de l'esprit et le luxe. Pompéi était habitée surtout par des Osques et par des colons pauvres, fils des grossiers vétérans envoyés par Auguste; Herculanum avait été peuplée par une race privilégiée, la race grecque, elle attirait pendant l'été les Romains les plus riches et même les patriciens. A Pompéi, on était moins lettré, l'art s'appliquait surtout aux besoins de la vie; à Herculanum, on avait des bibliothèques et l'on faisait venir des artistes grecs ou leurs œuvres. Pompéi a été dépouillée jadis à loisir par ses propres habitans; Herculanum n'a pu l'être, et les boyaux de mine creusés au siècle dernier n'ont atteint que peu de maisons et surtout que les monumens

(1) On en a déroulé et lu cinq cents jusqu'à ce jour. Ce sont, pour la plupart, des traités de philosophie, écrits en grec, par Épicure, Philodème, Métrodore, Colotès, Démétrius, etc... Quel dommage que le possesseur de cette villa n'ait pas eu le goût de l'histoire et ne nous ait pas légué un Polybe, un Tite-Live, un Tacite complets!

publics. Enfin Pompéi, remplie surtout par des pierres ponces, assez grosses et assez anguleuses pour laisser partout des interstices, est un sol peu favorable au moulage, parce que la surface des objets n'y laisse qu'une empreinte raboteuse et imparfaite; Herculanum est un immense moule, où l'agent le plus pénétrant, l'eau, a porté partout les matières les plus subtiles, les a tassées par dépôts continus, sans secousse, sans interruption, préparant pour la postérité, dès qu'elle saurait s'en servir, les images fidèles et saisissantes de tout ce qui a peuplé, constitué, décoré, meublé une cité antique.

C'est donc à Herculanum que la méthode si simple, mais si féconde de M. Fiorelli pourra surtout s'appliquer. C'est là que cet habile explorateur rencontrera des cadavres finement moulés, avec leurs traits, leur beauté et tout le détail des ajustemens; c'est là qu'il saura découvrir les planchers, les plafonds, les portes, les fenêtres, les armoires, les siéges, les lits, les coffres, toute une menuiserie consumée par le temps, dont le plâtre prendra aussitôt la place et fera revivre les formes. Les moulures, si délicates qu'elles soient, auront laissé leur marque; chaque fois que la pioche de l'ouvrier s'arrêtera à propos, on pourra couler dans les orifices qui se présenteront un mélange liquide qui, en durcissant, reproduira la boîte à fard, les sculptures d'un coffret de toilette, le roseau du scribe, les tablettes du poète, la planche sur laquelle le peintre avait ébauché son tableau, en un mot les produits les plus raffinés de l'industrie, même quand elle employait des matières que la terre devait décomposer. Des peintures nouvelles ou même des bronzes semblables à ceux qu'on a déjà excitent moins notre convoitise que toutes ces révélations, qui jetteront sur la vie antique un jour absolument nouveau. M. Fiorelli pourra également, avec la prudence qu'il montre à Pompéi et les procédés de consolidation qu'il emploie, soutenir les étages supérieurs, les chambres à coucher, les terrasses, les toitures peut-être; il nous rendra dans leur intégrité des maisons qui sont enfouies dans toute leur hauteur et qu'aucune main n'a touchées depuis dix-huit siècles. L'auberge qui se voit aujourd'hui à l'extrémité d'Herculanum a été en partie ruinée par ceux qui la fouillaient, et présente cependant trois étages.

Devant de telles espérances, ma conclusion sera nette : il faut abandonner Pompéi et concentrer les efforts et les ressources sur Herculanum. Pompéi a donné à peu près tout ce qu'on doit en attendre, je crois l'avoir prouvé; Herculanum a été ravagée çà et là, mais non explorée. Qu'on laisse à Pompéi une dizaine d'ouvriers pour continuer les fouilles sur quelques points; ils dégageront, par exemple, l'extrémité de l'agora grecque (*forum triangulaire*), ils rechercheront auprès de l'amphithéâtre le monument que repro-

duit le tableau de la bataille avec les habitans de Nucéria (1), ils déblaieront, du côté de la voie des tombeaux, le quartier important où la colonie romaine s'était établie (*pagus Augustofelix*). Cela suffira pour entretenir un peu d'activité, satisfaire les esprits avides de nouveauté et attirer les visiteurs. Une considération d'un ordre plus élevé doit même décider ceux qui hésiteraient. Personne n'ignore combien les maisons de Pompéi, qui sont depuis longtemps exposées au soleil, à la pluie, au vent de la mer, se sont altérées. Les marbres se rongent, les ornemens de stuc se détachent, les enduits craquent, les couleurs pâlissent, les peintures s'effacent, quoique frottées chaque année avec un lait de cire qui les protége et les jaunit; les mosaïques, soulevées par la gelée des nuits d'hiver, se brisent sous le pied, et le mortier cesse de retenir leurs petits cubes. Les quartiers qui ont été dégagés, il y a soixante ans, sous le règne de Murat, sont déjà très dissemblables des quartiers fraîchement déblayés, et l'on peut prédire que dans un siècle, malgré tous les soins des conservateurs, il ne restera plus que des murs, des colonnes, des dallages, en un mot l'architecture sèche, sans ses vêtemens et sa parure. Si tout Pompéi revoyait la lumière d'ici à dix ans, les voyageurs qui visiteront la ville après l'an 2000 admettraient à peine nos descriptions et consulteraient avec défiance nos dessins et nos planches coloriées. Laissons donc aux âges futurs leur tâche et leur part de plaisir. Que chaque génération puisse mettre la main dans ce sol plein d'enseignemens, qu'elle s'instruise, qu'elle surprenne dans leur vivacité les détails qui accompagnent la découverte et disparaissent aussitôt; qu'elle contemple dans leur fraîcheur les stucs, les mosaïques et les peintures que la terre humide conserve seule et conserve si bien! Pompéi est un trésor enfoui; on y puise à coup sûr, mais en le diminuant : laissons-en quelque chose à nos héritiers.

Quant aux obstacles que rencontre l'exploration d'Herculanum, ils se réduisent à deux : les constructions modernes qu'il faut exproprier, la quantité de cendres qu'il faut emporter. L'expropriation est coûteuse; toutefois il s'agit non pas de démolir Portici et Résina, mais seulement d'étendre les fouilles actuelles dans un quartier où les maisons sont chétives, les jardins mal tenus, et où 15,000 francs paieront trois fois plus qu'il ne vaut un terrain déjà considérable. Il suffira d'acheter un peu chaque année : la continuité même des travaux, qu'on ne devra pousser qu'avec méthode et avec lenteur, permettra d'attendre les occasions, de profiter des décès et des ventes forcées. Les cendres, il est vrai, iront en croissant, et plus on

(1) Voyez la *Revue* du 1[er] mai, p. 9.

avancera dans la colline, plus la couche sera épaisse. Aujourd'hui la tranchée a 11 mètres de hauteur, elle en aura 12, puis 15, 20 peut-être quand on entrera dans la profondeur du massif, de sorte qu'à chaque mètre superficiel de terre correspondront 12, 15, 20 mètres cubes de cendres. Où porter ces cendres? Dans la mer? mais elles seront rejetées par les vagues et produiront des atterrissemens regrettables. Sur des points sacrifiés? mais on formera bientôt des montagnes qui entraveront un jour l'extraction, comme elles l'entravent sur deux côtés de Pompéi. L'esprit ingénieux et prévoyant de M. Fiorelli saura triompher de ces difficultés. De même qu'à Pompéi un chemin de fer transporte les pierres ponces au loin dans la plaine, de même des wagons jetteront les cendres d'Herculanum soit dans un ravin inutile, soit sur une plage basse, soit dans des carrières de lave abandonnées. Pourquoi, lorsqu'on est si près de la mer, ne pas établir sur la côte un dépôt de ces cendres, tant recherchées dans d'autres pays? Pourquoi ne pas les offrir, gratuitement d'abord, aux spéculateurs qui voudront les enlever sur des barques, ou même les exporter sur des navires? Ce que la compagnie de l'isthme de Suez a fait à Santorin, une autre compagnie ne peut-elle le faire à Résina? Ces cendres ne sont-elles pas un engrais excellent, plein d'oxydes alcalins et de débris favorables à l'agriculture? Sont-elles différentes de la pouzzolane, qui donne des mortiers et des enduits si renommés? La seule opération du transport rendra cette pouzzolane plus meuble et plus fine, car, lorsque les wagons la précipitent en talus, elle se tamise naturellement, laissant rouler plus bas les pierres ou les scories qui s'y trouvent mélangées; l'exploitation n'en sera que plus avantageuse pour l'industrie.

Une somme de 80,000 francs est inscrite chaque année au budget pour l'entretien du musée de Naples et les fouilles de Pompéi. On n'ose demander au parlement italien d'augmenter cette somme et de la porter, par exemple, à 100,000 francs. Il convient d'attendre un état des finances plus prospère. A ces 80,000 francs s'ajoute l'impôt perçu sur les visiteurs, qui a produit en 1869 plus de 40,000 fr.; mais une inégalité choquante prouve dans quelle défaveur est aujourd'hui Herculanum. On a recueilli près de 39,000 fr. à Pompéi et moins de 2,500 francs à Herculanum, ce qui nous apprend, comme chaque entrée est de 2 francs, que 19,500 personnes éprouvaient le désir d'étudier Pompéi, tandis que 1,250 seulement consentaient à regarder Herculanum. En d'autres termes, le nombre des visiteurs a été quinze fois moins considérable dans un lieu que dans l'autre. Cette disproportion disparaîtra dès que les fouilles seront reprises vigoureusement à Herculanum. La nouvelle des premières découvertes excitera la curiosité publique. Herculanum étant

sur la route de Pompéi, à un quart d'heure de Naples par le chemin de fer, on y percevra bientôt le même revenu, et la somme de 40,000 francs produite par les tourniquets des deux villes pourra s'élever un jour à 80,000 francs. Quand M. Fiorelli aura prélevé ce qui est nécessaire pour le musée, pour la solde des gardiens de Pompéi, pour les restaurations, pour l'entretien de l'école archéologique, pour la publication du *Bulletin*, il lui restera de quoi payer encore cinquante ouvriers en permanence, ce qui est plus que suffisant. En admettant même que les recettes ne s'accroissent pas, tout ce que nous demandons, c'est qu'on fasse à Herculanum les dépenses de fouilles qu'on faisait chaque année à Pompéi, sur une moins grande échelle, parce que l'expropriation absorbera une partie de ces fonds réservés, et parce que l'extraction sera plus coûteuse; mais l'importance de ces travaux ne dépend pas de l'étendue qu'on leur donnera, elle dépend surtout de la façon dont ils seront conduits. Or M. Fiorelli a montré tout ce qu'on doit espérer de lui; l'expérience qu'il a depuis dix ans acquise a donné à sa méthode une précision pour ainsi dire infaillible. L'opinion publique ne lui demandera pas de déblayer un îlot de maisons chaque année; une seule maison suffira, et donnera peut-être plus de trésors que vingt maisons de Pompéi. Depuis les toits jusqu'au sol, tout sera sondé avec précaution, soutenu et restauré avant d'être dégagé de l'armure de cendre durcie; les poutres, les linteaux, les balcons, seront copiés et aussitôt remplacés; les étages ne seront plus démolis comme jadis; les portes, les fenêtres, toute la menuiserie sera soigneusement moulée; pas un trou ne sera signalé, si petit qu'il soit, sans qu'on y coule du plâtre; les couches de cendres, horizontalement enlevées, laisseront apparaître tour à tour les orifices de ces précieuses cavités qui contiennent l'empreinte exacte des cadavres, des meubles, des étoffes, des marchandises contenues dans les boutiques, des objets les plus menus et des matières les moins durables. La tâche de M. Fiorelli est bien belle et vraiment digne d'envie. Les résultats qu'il a obtenus à Pompéi, sur un sol relativement ingrat, il les complétera avec un succès certain au milieu des maisons d'Herculanum, plus riches, mieux conservées, pleines de révélations, enveloppées par la cendre comme par un moule immense. Qu'il quitte donc Pompéi sans regrets, pour entreprendre des recherches plus délicates, mais que sa persévérance et son talent rendront assurément fécondes! L'Europe l'applaudit à l'avance, et ses concitoyens montreront leur patriotisme en l'aidant énergiquement, car il ne peut manquer d'assurer à l'Italie la reconnaissance du monde savant et une gloire nouvelle.

BEULÉ.

LES RÉFORMES

DE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DE LA GRATUITÉ ABSOLUE ET DE L'OBLIGATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Parmi les questions qui ont le privilége de passionner les esprits, l'une des plus graves, l'une des plus délicates assurément, est celle de l'instruction publique. C'est sur ce terrain que se livrent les batailles les plus acharnées entre les partis qui divisent la France. Et comment s'en étonner? Dans cette lutte, ce n'est pas seulement l'amour de la vérité et le désir de la voir triompher qui passionnent les combattans, c'est aussi pour chaque parti le désir de se voir perpétuer dans les générations qui se lèvent et qui ont l'avenir dans les mains. Voilà ce qui explique le chaos étrange des réclamations contradictoires de chaque école, de chaque parti. Ce sont les ennemis de la liberté de conscience qui ont été les plus ardens à réclamer la liberté de l'enseignement, parce qu'ils y trouvaient le moyen de produire leurs doctrines. C'est le parti religieux, dans les écoles duquel règne la gratuité absolue, qui se montre le plus animé pour repousser l'établissement de cette même gratuité dans les écoles publiques, parce qu'il craint de ne pouvoir supporter la concurrence à armes égales; mais de ce que la liberté de conscience a été réclamée par un parti intolérant, il ne s'ensuit pas que la

liberté, invoquée par ses ennemis ordinaires, soit une mauvaise chose, et de ce que la gratuité absolue de l'instruction primaire a parmi ses adversaires des gens inconséquens, il ne s'ensuit pas que cette gratuité soit une bonne chose. Si nous voulons étudier impartialement la question de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire, plaçons-nous en dehors des partis politiques qui prétendent s'emparer des écoles. Il ne faut ici d'autre préoccupation que la justice, l'intérêt public et la diffusion la plus large de l'enseignement.

Ce serait aujourd'hui un lieu-commun que d'insister sur les rapports nécessaires du développement intellectuel d'un peuple et du développement de ses richesses matérielles. Le travail de l'homme instruit est incomparablement plus rapide et plus productif que le labeur sans règle et sans méthode. L'exemple de l'Écosse a été bien souvent cité, et cette loi économique, dont l'évidence éclatera tous les jours davantage avec le nouveau courant qui porte la science à seconder l'industrie, a déjà porté des fruits certains dans la prodigieuse transformation de ce pays, qui, grâce à la sollicitude de ses rois et de ses parlemens pour l'instruction populaire, a vu s'accroître dans des proportions étonnantes le bien-être et la richesse de ses habitans, autrefois si déshérités.

A ces considérations économiques viennent se joindre des considérations morales d'une haute portée. Si l'instruction est une source de prospérité, elle est aussi une source de moralisation pour le peuple, et le nombre des crimes a toujours diminué à mesure qu'elle s'étendait davantage. Il n'en est pas de meilleure preuve que le tableau de la criminalité, — de 1853 à 1863, — mis en face des progrès de l'instruction, dans le rapport de M. Duruy sur l'état de l'enseignement primaire pendant l'année 1863. Si on ne trouve pas assez d'autorité à une statistique isolée, et si on était tenté d'attribuer à d'autres causes la décroissance du nombre des crimes, l'exemple de la Suisse, du duché de Bade, de la Bavière, démontre clairement que chaque fois que l'on élève une école on enlève des pensionnaires à la prison. L'ignorance n'étend-elle pas son influence malsaine sur les quatre cinquièmes environ de la triste population qui passe devant nos cours d'assises?

Enfin l'instruction n'est pas seulement un moyen d'élever le niveau de la morale chez les peuples et de disputer pas à pas le terrain aux crimes qu'engendre si facilement l'ignorance, elle est encore une nécessité dans un pays qui a pour base de son organisation le suffrage universel. Avec ce principe puissamment démocratique qui fait participer tous les citoyens à la direction des affaires publiques, et qui ne fait pas plus peser dans la balance le vote d'un

homme éclairé que celui du dernier des paysans, la diffusion de l'instruction n'est plus seulement une nécessité économique, une nécessité morale; elle devient une nécessité politique. Quand chaque citoyen détient une portion du pouvoir, il faut que chaque citoyen soit capable de l'exercer d'une manière éclairée, il faut qu'il se rende digne de son droit d'électeur.

Nous n'insisterons pas davantage sur des considérations qui s'imposent par elles-mêmes, et contre lesquelles aucune protestation n'oserait se produire. Nous sommes loin du temps où l'on redoutait de voir l'instruction se propager, où l'on regardait l'ignorance du peuple comme le meilleur auxiliaire d'un gouvernement. Tout le monde comprend aujourd'hui qu'avec le flot montant de la démocratie qui nous porte, il faut que le niveau de l'instruction s'élève et s'étende, si nous ne voulons être submergés par la barbarie. Seulement les uns croient trouver des ressources suffisantes dans la loi qui régit actuellement l'instruction primaire, d'autres ne voient au contraire de moyen de salut que dans l'adoption des mesures radicales qui rendraient l'instruction gratuite et obligatoire. Il en est d'autres enfin qui, tout en rejetant le principe de la gratuité absolue, croient qu'il importe d'établir dans nos lois l'obligation de cette instruction reconnue si nécessaire aux intérêts moraux et matériels d'un peuple.

I.

Quel est donc, au point de vue de l'instruction populaire, l'état de la France, quelles sont les entraves qui en embarrassent la marche, et dans quelle voie doit-elle trouver un complet développement? A Dieu ne plaise que nous voulions assombrir les couleurs du tableau; l'état de l'instruction primaire est plus satisfaisant qu'on ne veut bien le dire généralement, et si nous n'avons pas encore pleinement atteint le but, nous sommes heureusement bien loin de cette barbarie qui serait l'écueil de nos sociétés démocratiques. Si l'on demande à grands cris des réformes, si l'on se préoccupe des progrès qu'il faut encore réaliser, c'est qu'en matière d'instruction on ne saurait se montrer trop exigeant, c'est qu'il faut prendre pour devise ces paroles de Lucain : *nil actum reputans, si quid superesset agendum*, et croire que rien n'est fait quand il reste encore quelque chose à faire. L'œuvre ne sera complète que lorsque tout Français saura lire et écrire, quand toute intelligence pourra se développer librement.

Ce but, à peu près atteint par la Suisse, la Prusse, la Suède et les États-Unis, nous n'y sommes pas encore arrivés, quoique de-

puis une quarantaine d'années nous ayons marché à grands pas. D'après la statistique dressée en 1831 par M. de Montalivet, nous voyons qu'en 1829 il existait 30,796 écoles tant privées que publiques, qui réunissaient 1,372,206 élèves dans les mois d'hiver, et seulement 681,005 durant les mois d'été. Sur 38,135 communes 13,984 étaient complétement dépourvues d'écoles, et sur 282,985 jeunes gens de vingt à vingt et un ans inscrits au tableau de recensement 149,824 étaient complétement illettrés. Cette situation honteuse et déplorable, après avoir été sensiblement améliorée par les ordonnances du 21 avril 1828 et du 14 février 1830, rencontra heureusement dans M. Guizot un réformateur hardi. En promulguant la célèbre loi du 28 juin 1833, que M. Cousin appelait la charte de l'instruction primaire en France, le gouvernement de juillet constitua d'une manière solide et féconde l'enseignement populaire. Les résultats ne se firent pas attendre : le nombre des écoles publiques augmenta rapidement d'année en année, pour atteindre en 1847 le chiffre de 35,953, tandis que la population scolaire s'élevait au chiffre de 3,530,056 enfans. Sur 100 conscrits, 62 savaient lire. La loi de 1850, ouvrage de M. de Falloux et de M. de Parieu, refondit, en la modifiant, la loi de 1833, et donna un nouvel élan à la diffusion de l'instruction; la population scolaire s'accrut de 335,193 élèves, et 1,680 nouvelles écoles s'élevèrent.

Aujourd'hui la situation exacte de l'instruction primaire en France nous est donnée par les deux statistiques que M. Duruy a publiées le 1er janvier 1864 et le 1er janvier 1866. Nous y voyons qu'en 1863, sur 37,510 communes, 818 étaient dépourvues d'écoles primaires, — que les écoles primaires, au nombre de 52,445, réunissaient 3,353,840 élèves des deux sexes, et que les écoles libres, au nombre de 16,316, en comptaient 922,538. — Il y avait donc en France 68,761 écoles primaires publiques ou libres fréquentées par 4,336,368 élèves, sans compter les 3,308 salles d'asile suivies par 383,856 enfans. Cependant les progrès de l'organisation matérielle des écoles ne marchaient pas de pair avec les progrès de leur population. Un très grand nombre d'instituteurs étaient logés misérablement, et ne pouvaient faire leur classe que dans les granges qu'on leur prêtait, ou dans des bâtimens loués provisoirement et dépourvus de l'aménagement nécessaire. Parmi les écoles mêmes installées dans des bâtimens appartenant aux communes, une grande partie n'avait qu'un local insuffisant ou misérable, et bien fait pour repousser les enfans qui devaient y aller chercher l'instruction. On se préoccupe vraiment trop peu de rendre l'étude attrayante, surtout pour ces fils de fermiers et de laboureurs, habitués à vivre en plein air, en commerce continuel avec la nature, et à qui l'on fait quitter

le spectacle toujours nouveau des champs pour une salle obscure et triste, où ils viennent s'entasser dans une atmosphère corrompue. On s'est trop fait chez nous à l'idée que les choses de l'esprit ne viennent qu'en seconde ligne, et que l'on doit dépenser pour elles le moins d'argent possible. Nous estimons fort l'instruction, mais nous lui marchandons volontiers les secours. Il n'en est pas ainsi aux États-Unis; ce peuple américain, si industrieux, si commerçant, si préoccupé des moyens d'acquérir la richesse, tient en grand honneur les écoles et sait faire pour elles des sacrifices importans. Pour loger convenablement nos instituteurs et leurs élèves, il nous faut de nombreux millions et une activité incessante pour les bien employer. Il est vrai que, si sur ce point l'état de nos établissemens d'instruction est resté stationnaire, la marche ascendante qu'a suivie le nombre de nos écoles et des élèves ne s'est pas ralentie. Qu'on ne craigne pas de nous voir multiplier ici les chiffres, ils ont leur intérêt et leur éloquence. En 1865 commençaient à se faire sentir les heureux résultats de la vigoureuse impulsion que M. Duruy avait communiquée à l'instruction primaire. Sur 37,548 communes, 694 étaient dépourvues d'écoles, et envoyaient leurs enfans dans les écoles des communes voisines; 53,350 écoles publiques réunissaient une population de 3,477,542 élèves des deux sexes; 16,349 écoles libres renfermaient 958,928 élèves. — Il y avait donc en France 69,699 écoles primaires publiques ou libres, et le bienfait de l'instruction primaire s'étendait à 4,436,470 enfans. En comptant les salles d'asile, le nombre des écoles s'élevait à 73,271, et celui des élèves à 4,855,238. — 600,000 personnes venaient en outre réparer dans les cours d'adultes les lacunes de leur première éducation.

Ces chiffres sont très satisfaisans, si l'on pense que d'après le dernier recensement, sur une population de 37,382,225 habitans, on compte 4,018,427 enfans de 7 à 13 ans. La population des écoles se composant d'enfans de moins de 7 ans et d'autres de plus de 13 ans, nous ne devons pas nous étonner de voir le nombre des élèves dépasser le nombre des enfans inscrits dans ce recensement. C'est là ce qui cause l'excédant et ce qui rend difficile la rigoureuse exactitude des statistiques. L'âge auquel chaque enfant commence à suivre l'école variant souvent d'une manière considérable, on ne peut établir d'une façon certaine combien d'enfans restent privés de toute culture. D'après les enquêtes officielles, on peut évaluer cependant à 440,000 le nombre de ceux dont les premières années ont été entièrement privées d'instruction. Ces 440,000 enfans voués à l'ignorance constituent un mal sérieux et digne de toute notre attention; mais ce n'est pas encore là le danger le plus grave. Ce qui est surtout à redouter, et ce qui est malheureusement plus diffi-

cile à constater et à combattre, c'est le manque d'assiduité à l'école, qui fait qu'un grand nombre d'enfans ne viennent prendre sur les bancs qu'une instruction illusoire et bientôt oubliée. Quelle est l'étendue de ce mal? Plus du tiers des élèves ne passent que six mois et quelquefois moins à l'école. En outre, sur 657,401 élèves qui en sont sortis dans l'année 1863, 395,393, ou 60 pour 100, savaient lire, écrire et compter, 262,008, c'est-à-dire 40 pour 100, avaient fréquenté l'école sans y puiser de connaissances utiles et solides. Aussi le nombre des conscrits illettrés, bien qu'ayant diminué de plus de moitié depuis 1829, était-il encore, en 1865, de 25 pour 100. C'est donc l'irrégularité dans la fréquentation des écoles par les enfans qui crée la plus grande difficulté à la diffusion de l'enseignement. C'est de ce côté-là que des efforts constans et considérables doivent être tentés pour que tout Français profite de l'instruction que des mesures sages et libérales ont mise à sa portée. Le mal résulte surtout de l'indifférence ou de la pauvreté des familles; on propose, pour vaincre l'une, la gratuité absolue, et, pour triompher de l'autre, l'obligation de l'instruction primaire.

II.

On se souvient du rapport de M. Duruy sur l'état de l'enseignement primaire en 1863, où le ministre de l'instruction publique, posant nettement la question de la gratuité absolue et celle de l'obligation de l'instruction primaire, se montrait partisan décidé de l'une et de l'autre. On se souvient aussi que ce rapport, inséré au *Moniteur* du 6 mars 1865, fut suivi, dans *le Moniteur* du lendemain, d'un désaveu formel du gouvernement. Les conclusions de M. Duruy avaient pourtant de puissantes sympathies en haut lieu; elles furent reprises en partie par M. Bourbeau, qui présenta en 1869 au conseil d'état un projet de loi où il abandonnait le principe de l'obligation pour s'en tenir à celui de la gratuité absolue. Ce projet, après avoir essuyé de sérieuses attaques au conseil d'état, a été complétement laissé de côté après la malheureuse campagne de M. Bourbeau. La question en est là; mais elle n'est que provisoirement abandonnée, car il paraît impossible que le ministère actuel ne l'aborde prochainement pour la résoudre dans un sens ou dans l'autre.

Les Anglais ont marché d'un pas plus rapide que nous dans la voie des réformes; il est vrai qu'ils y étaient sollicités par l'état déplorable où se trouvait l'instruction primaire dans la plupart des comtés de l'Angleterre proprement dite. Pour en donner une idée, nous dirons qu'en 1859, malgré les énormes sacrifices que s'impo-

sait l'état, on comptait dans l'armée anglaise 20,000 soldats sur 35,000 qui ne savaient ni lire ni écrire, et 13,000 qui savaient lire seulement; or l'Angleterre ne veut pas rester un des pays les plus arriérés de l'Europe au point de vue de l'instruction. Les Anglais connaissent le mal, ils songent sérieusement à le guérir. Leur grand sens pratique les préserve de ces programmes sonores et creux qui vont contre ce qu'ils semblent promettre. Ils ne se sont pas attardés autour de la question de la gratuité absolue, et le bill de lord Forster, bien différent du projet de loi de M. Bourbeau, ne demande que l'instruction obligatoire.

Chez nous, les partisans de l'instruction gratuite et obligatoire cachent volontiers ce qu'il y a de désagréable dans le second mot par ce qu'il y a de séduisant dans le premier, bien convaincus qu'une fois la première réforme obtenue, la seconde devrait nécessairement la suivre; mais, si l'obligation, qui a de glorieux parrains dans notre histoire, peut s'appuyer sur des principes d'une grande valeur, la gratuité absolue, de naissance beaucoup plus récente, ne peut invoquer pour elle aucune base théorique solide, et conduit à des conséquences inadmissibles.

Pendant le moyen âge, l'église, alors seule dépositaire et dispensatrice de tout savoir, pratiqua largement la gratuité de l'instruction, mais seulement à l'égard des pauvres gens. Nous n'en voulons pour preuve que le titre même des *écoles de charité* et cette règle: *ab iis vero qui sunt in re tenui et angusta nil omnino accipiatur*, qui affirme par sa forme exceptionnelle la règle générale qui était suivie. Il en fut de même jusqu'en 1789. Le principe de la gratuité absolue de l'enseignement primaire fut admis pour la première fois par la constituante dans cette fièvre de centralisation qui annihilait l'individu devant l'état. « Les enfans, s'écriait un peu plus tard Danton, appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parens! » C'est parce que nous n'adoptons pas cette maxime, c'est parce que nous sommes jaloux des droits de l'individu, soucieux de l'accomplissement de ses devoirs, que nous protestons contre un système qui conduit à l'absorption de la famille par l'état.

Nous prétendons prouver que la gratuité relative instituée par la loi de 1833, si elle est largement accordée aux indigens, est seule juste et seule morale. Le principe de la gratuité absolue au contraire, qui leurre quelques esprits par une apparence généreuse, et qui est employé par quelques autres comme un instrument de popularité dont ils connaissent et dissimulent les vices, n'amènerait que des résultats injustes, immoraux, et priverait l'état de ressources qui pourraient être employées d'une manière bien plus féconde dans l'intérêt de l'instruction. Et d'abord il faut bien s'entendre sur le mot gratuité. L'état ne peut rien donner gratuite-

ment; les largesses qu'il fait, il les fait avec l'argent des contribuables. Dire que l'enseignement sera gratuit, cela revient à dire que chaque contribuable sera imposé de manière à couvrir les frais de l'instruction dispensée sans rétribution. Or, pour qu'une dépense soit mise entièrement à la charge des contribuables, il faut que l'état, c'est-à-dire l'ensemble des contribuables, soit principalement intéressé à l'institution qu'il s'agit de créer. Qui oserait dire qu'il en est ainsi pour l'enseignement primaire? Évidemment les rapports complexes qui existent entre l'individu et la société font que ce qui touche l'un n'est pas étranger à l'autre, certainement la société est intéressée à ce que l'instruction soit répandue le plus libéralement possible; mais l'intérêt de la famille et celui de l'individu sont bien autrement puissans, et si l'état a le devoir de contribuer à l'éducation des enfans, la famille a un devoir bien plus impérieux encore à cet égard. Le système actuel tient compte de cette double obligation de l'état et de la famille. Là où les efforts des particuliers seraient impuissans, l'état intervient. C'est lui qui organise le service de l'instruction primaire; c'est lui, avec le département et la commune, qui établit les écoles, loge l'instituteur et lui sert un traitement fixe. Tous les contribuables participent à cette dépense, parce que tout le monde est intéressé à ce que l'enseignement public soit organisé. A côté de ce devoir d'organisation de l'état se trouve le devoir pour les familles de payer l'instruction qui est donnée à leurs enfans, et ici encore l'état se présente avec son devoir d'assistance : lorsque les familles ne peuvent payer la faible rétribution qui reste à leur charge (elle est en moyenne de 8 à 9 francs par an), les enfans sont admis gratuitement à l'école.

Tel est le système actuel ou système de la gratuité relative. S'il réussit à faire profiter les pauvres gens du bienfait de l'instruction, la société remplit son devoir, et il faudra convenir que le système de la gratuité absolue ne fait rien pour les indigens, et augmente les cotes de tous les contribuables pour décharger les familles aisées de l'accomplissement du premier de leurs devoirs. On peut se demander encore s'il est moral de décharger les familles du devoir de payer la nourriture intellectuelle de leurs enfans. N'est-ce pas relâcher les liens de la famille en détruisant ces sentimens de reconnaissance qui font de l'amour filial une affection non plus instinctive, mais éclairée? N'est-ce pas en même temps diminuer le prix de l'instruction aux yeux des enfans que de les en rendre redevables non pas au travail de leurs parens, mais à l'état, être impersonnel dont les bienfaits ne frappent pas leur jeune intelligence? A un autre point de vue, est-il politique de demander de nouvelles ressources à l'impôt? Talleyrand ne cite que pour la combattre cette opinion, « que, le trésor national ne se composant que des contri-

butions dont le prélèvement est toujours douloureux aux individus, on se sent naturellement porté à vouloir en restreindre l'emploi, et que l'on regarde comme une conquête tout ce qu'on s'abstient de payer au nom de la société. » La science économique contemporaine soutient avec raison le principe que repoussait le ministre de Napoléon Ier. Un des principes les plus certains de l'économie politique, c'est qu'il vaut mieux mettre à la charge des particuliers le paiement des services dont ils profitent que de le mettre à la charge de l'impôt. Ce n'est pas au moment où la liberté se réveille sous les auspices d'un gouvernement constitutionnel que nous devons faire bon marché de l'initiative privée et de la responsabilité individuelle, ces deux grands ressorts de toute société qui veut être vraiment libre. « Quels sont les peuples les plus heureux, les plus moraux, les plus paisibles? dit Bastiat. Ceux-là où la loi intervient le moins dans l'activité privée, où le gouvernement se fait le moins sentir, où l'individualité a le plus de ressort et l'opinion publique le plus d'influence, où les rouages administratifs sont les moins nombreux et les moins compliqués, les impôts les moins lourds et les moins inégaux, ceux, en un mot, qui approchent le plus de cette solution : dans les limites du droit, tout par la libre et perfectible spontanéité de l'homme, rien par la loi ou la force que la justice universelle. » Il ne faut pas exagérer ces doctrines, il ne faut pas oublier que nous sommes une nation démocratique qui accorde volontiers une puissance considérable à l'état, il ne faut pas vouloir, comme certains économistes à outrance, déclarer nuisible toute ingérence de l'état dans la société. Nous avons déjà déterminé quel était le devoir de l'état et le devoir de l'individu dans la constitution de l'enseignement. Il faut se montrer avare de l'action de l'état quand il s'agit de la substituer à l'initiative privée et au devoir de l'individu, il faut savoir la faire intervenir quand il s'agit de vaincre une résistance mauvaise et de sanctionner un devoir. C'est ce que nous verrons en parlant de l'instruction obligatoire. C'est donc vainement que les partisans de la gratuité absolue de l'instruction primaire cherchent un principe où asseoir leur doctrine. Quoi qu'ils fassent, le devoir de l'état est primé par celui des familles. Ils tournent leurs batteries d'un autre côté, et croient trouver un argument victorieux dans l'organisation des cultes et de la justice. L'enseignement, disent-ils, doit être à la charge de l'état, celui-ci doit faire pour l'instruction ce qu'il fait pour la religion, ce qu'il fait pour la justice. C'est ce qui a lieu en effet. L'état construit les écoles et paie le traitement fixe des instituteurs, comme il rétribue les magistrats et les prêtres des différens cultes, parce qu'il doit assurer ces différens services. Si tous les citoyens contribuent à l'établissement régulier des cultes, ceux qui en profitent directe-

ment ont en outre des frais à acquitter. Ces frais sont ce qui constitue le casuel du clergé. Quant à la justice, il serait contraire à la dignité et nuisible à l'autorité des juges qu'ils fussent payés, en quelque mesure que ce soit, par les plaideurs; mais il y a des frais de justice pour les officiers ministériels dont les soins amènent le jugement. Le même principe régit donc l'organisation de tous nos services publics; chaque citoyen contribue à en assurer l'existence, et ceux qui vont leur demander quelque avantage doivent payer en outre le service particulier qu'ils reçoivent. Auprès de la justice, les indigens, qui ne pourraient rémunérer les officiers ministériels dont l'intervention est obligée sont secourus par l'assistance judiciaire. Pour eux, la justice est complétement gratuite. Il en est de même pour les indigens qui ne peuvent payer l'instruction de leurs enfans; la loi de 1833 les admet au bénéfice de la gratuité, et, comme on ne saurait jamais se montrer assez généreux en matière d'instruction, cette gratuité, déjà largement appliquée, tend à s'étendre tous les jours davantage.

Les argumens tirés de l'analogie des devoirs de l'état vis-à-vis de l'enseignement et vis-à-vis des cultes ou de la justice ne sont donc pas plus péremptoires que ceux qu'on prétend tirer de ce principe, que c'est à l'état plus qu'à la famille qu'incombe l'obligation de donner l'instruction aux enfans. Aussi les partisans de la gratuité absolue abandonnent-ils bien vite la discussion théorique, et se rabattent-ils sur les difficultés d'application de la gratuité relative. Celle-ci, disent-ils, est insuffisante, antidémocratique et contraire à la large diffusion de l'enseignement. La gratuité absolue, ajoutent-ils, peut seule porter remède aux regrettables lacunes qu'on signale dans l'instruction populaire en ouvrant toutes grandes les portes de l'école. Si tels devaient être les effets de l'établissement de l'instruction gratuite, nous serions les premiers à désirer qu'on fît fléchir la rigueur des principes, et on pourrait demander à la libéralité de l'état ce qu'on ne peut réclamer de lui comme l'accomplissement d'un devoir. Loin de là, c'est dans le domaine de la pratique que l'on rencontre les plus fortes objections contre le système dont on attend de si brillans résultats : l'expérience le condamne comme nuisible à la fréquentation des écoles.

Il importe d'abord de défendre le système actuel du reproche d'insuffisance. Les chiffres de la dernière statistique de l'enseignement primaire sont assez éloquens pour se passer de tout commentaire. D'après la statistique du 1er janvier 1866, en laissant de côté les écoles libres, où la gratuité existait pour 243,158 élèves sur 958,928, en ne nous occupant que des écoles publiques, nous voyons que celles-ci étaient fréquentées par 3,477,542 élèves, sur lesquels 1,366,959 étaient admis gratuitement. C'est une propor-

tion de 45 pour 100. On peut affirmer hardiment que cette proportion s'est encore sensiblement élevée depuis la loi de 1867, qui a donné une impulsion si féconde au développement de l'instruction primaire, et sous le ministère de M. Duruy, dont toutes les sympathies étaient acquises à l'extension la plus large de la gratuité. Aujourd'hui nos écoles doivent certainement renfermer 50 élèves gratuits sur 100. On dépasserait la portée si clairement significative de ce chiffre, si on prétendait en faire le miroir exact de l'état de l'instruction primaire en France. Il faut en effet ajouter au nombre des enfans qui fréquentent les écoles publiques celui des enfans qui fréquentent les écoles privées. Il faut tenir compte aussi des enfans qui par une raison ou par une autre ne fréquentent en aucune façon l'école, et dont le nombre, d'après les statistiques officielles, s'élève à 440,000; mais, si la réunion de ces deux catégories à la première vient restreindre la proportion des élèves gratuits, cette proportion reste encore fort respectable. Si l'on admet avec nous que l'état ne doit donner gratuitement l'instruction primaire qu'aux indigens qui se trouvent dans l'impossibilité de payer les 8 francs 84 centimes qu'elle coûte en moyenne par an, et si l'on veut appliquer rigoureusement ce principe, on reconnaîtra que la proportion des élèves gratuits répond et au-delà aux besoins de notre population.

Tout en établissant avec fermeté ces principes, on peut se montrer libéral dans la manière de les appliquer; les chiffres sont souvent trompeurs, il se peut que la répartition des élèves gratuits dans les écoles laisse à désirer; il se peut que, très nombreux dans certaines communes, ils ne le soient pas assez dans d'autres. Il faut donc se montrer très large dans la distribution du bienfait de la gratuité. La loi actuelle le permet, elle ne pose aucune barrière. Les articles 24 et 45 de la loi du 15 mars 1850 assurent la gratuité à tous ceux qui ne peuvent payer la rétribution scolaire. L'article 24 est ainsi conçu : « l'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfans dont les familles sont hors d'état de le payer. » La liste en est dressée chaque année par le maire de concert avec les ministres des différens cultes; elle doit être approuvée par le conseil municipal et définitivement arrêtée par le préfet. Le regrettable décret du 31 décembre 1853, qui restreignait le nombre des élèves gratuits en donnant aux préfets le droit de fixer un maximum, a été rapporté par le décret du 28 mars 1866, qui revient aux termes des articles 24 et 45 de la loi du 15 mars 1850. En appliquant cette loi avec une sage libéralité, en accordant la gratuité de l'instruction à tous ceux qui la demandent avec quelque raison, on donnerait satisfaction large et complète à toutes les réclamations, sans abandonner le principe de la rétribution scolaire, à laquelle les familles aisées n'oseraient pas se soustraire au prix d'un mensonge. Ces dispositions libé-

rales, nous les trouvons dans le dernier document officiel concernant l'instruction primaire. Il était réservé à un ministre à qui l'on reprochait ses répugnances pour le système de la gratuité absolue de se montrer plus généreux dans l'application de la gratuité relative qu'aucun de ses devanciers. On lit dans la dernière circulaire de M. Segris aux préfets : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que la volonté la plus absolue du gouvernement est que l'école primaire soit toujours gratuitement ouverte à tout enfant dont les parens peuvent n'être pas en état de la payer; quel qu'en soit le nombre, aucune limitation, aucune restriction ne doit y être apportée. Le gouvernement entend et veut que les dispositions libérales de la loi reçoivent l'application la plus large, et, qu'en cas de doute, la gratuité soit toujours acquise à l'enfant. C'est en ce sens, nous le savons, que la loi s'exécute aujourd'hui; mais nous avons voulu de nouveau en affirmer l'application, afin que les autorités locales, les conseils municipaux, l'instituteur, l'inspecteur primaire, soient pénétrés des sentimens qui nous animent, et que, dans le cas où quelques réclamations viendraient à se produire, elles soient toujours vérifiées avec empressement et bienveillance, et avec la ferme résolution d'y faire droit. » Comment, après de pareilles déclarations, ne pas se montrer satisfait d'un système qui permet de venir en aide à toutes les misères, qui ne pose aucune barrière dans la distribution de ses bienfaits?

Pourtant, quelque libéralité qu'on montre dans l'application de la gratuité relative, les objections que font contre ce système les partisans du système absolu resteront à peu près les mêmes. S'ils ne peuvent plus critiquer la gratuité relative comme insuffisante, ils continueront toujours à lui reprocher de créer des inégalités regrettables dans l'école, d'éloigner les pauvres trop fiers pour la demander, et par là d'être un obstacle à la libre extension de l'enseignement. Quant à l'inégalité de la condition des enfans, elle existera toujours, sous n'importe quel régime d'enseignement, et l'on ne pourra jamais empêcher que l'enfant d'une famille aisée arrivant à l'école vêtu avec soin, son panier à provisions largement rempli, ne montre ainsi la différence de son sort avec celui de l'enfant du pauvre dont l'habit est grossier, dont le sac ne contient qu'un morceau de pain bis. A l'école, comme plus tard dans la vie, se manifestent ces différences de condition, résultat nécessaire du droit de l'individu, de la loi du travail et de la propriété; mais à l'école aussi se manifeste la supériorité du mérite et de l'intelligence, et parmi ce jeune public d'élèves la considération s'attache surtout à celui qui, par ses succès, se place au-dessus de ses camarades. Cette prééminence du mérite, cette supériorité de l'intelligence sur les biens de la fortune, n'est-ce pas la meilleure école d'une démo-

cratie libre? Ce mélange sur les mêmes bancs, cette alliance dans les mêmes jeux entre le fils du riche et celui du pauvre, ne sont-ils pas par eux-mêmes une éducation morale excellente, n'enseignent-ils pas aux enfans qu'ils sont tous égaux, ne forment-ils pas entre eux des liens d'amitié et de confraternité qui survivent à ces relations d'écoliers? Voilà l'heureux résultat amené par le système de la gratuité relative, qui réunit dans la même école les élèves payans et les élèves gratuits. Que se passe-t-il au contraire là où règne le système de la gratuité absolue, — aux États-Unis par exemple et dans les grandes villes de France? Les écoles gratuites deviennent des *écoles de pauvres* exclusivement fréquentées par les enfans des familles indigentes. Tout ce qui peut payer une rétribution scolaire se porte dans les écoles privées, et ainsi se forme dès les premières années entre les enfans des riches et les enfans des pauvres une distinction qui entretient la haine jalouse du prolétaire contre les classes aisées. La fausse honte qui empêcherait certaines familles de réclamer la gratuité de l'instruction pour leurs enfans, omis sur la liste du conseil municipal, se comprendrait, si cette gratuité n'était accordée qu'à un tout petit nombre de personnes signalées à l'attention de leurs concitoyens; elle n'a aucune raison d'être aujourd'hui que la moitié de notre population scolaire est admise gratuitement à l'école.

Après avoir défendu le régime actuel et montré qu'il pouvait suffire à tous les besoins, il est permis de rechercher quels ont été les effets de la gratuité absolue de l'instruction dans les communes qui l'ont établie chez elles en vertu de l'article 36 de la loi du 15 mars 1850. Loin de produire les merveilleux résultats qu'on en attendait, cette réforme n'a fait qu'augmenter dans une proportion considérable le fléau le plus dangereux de l'instruction, — l'irrégularité dans la fréquentation des écoles. — C'est une chose bien connue que le paysan n'estime que ce qu'il paie. Quand il a donné ses 6, 8 ou 9 francs de rétribution scolaire, il veut, suivant une expression familière, en avoir pour son argent; il tient alors la main à ce que son enfant aille à l'école. Au contraire, s'il ne paie pas directement l'instituteur, il est moins touché de l'utilité de ses leçons, et montre beaucoup moins d'empressement à les faire suivre par ses enfans. Un certain nombre de communes, après avoir employé une partie de leurs ressources à établir chez elles la gratuité absolue de l'instruction primaire, y ont renoncé après en avoir fait l'expérience. Ce n'est pas du reste là seulement où règne la gratuité absolue qu'on a remarqué cette indifférence des gens à qui on offre l'instruction pour rien; dans les écoles où règne la semi-gratuité, il n'y a pas d'élèves plus irréguliers que ceux qui y sont admis gratuitement. Ce fait si grave résulte de l'enquête ordonnée en 1865

par M. Duruy, et faite d'un bout de la France à l'autre. Cette enquête a fourni des renseignemens du plus haut intérêt, et comment en suspecter l'exactitude, quand on voit les inspecteurs d'académie amenés par la force des choses à contredire ouvertement les vues du ministre qui avait ordonné ce travail? Leurs rapports, réunis en deux gros volumes, pour faire suite à la statistique de 1863, sont unanimes, sauf 3 ou 4 sur 89, pour repousser l'établissement de la gratuité de l'instruction primaire et pour combattre les conclusions du rapport de M. Duruy. — Citons au hasard quelques-unes de ces déclarations. « Il est à remarquer, dit l'une, que nulle part l'assiduité n'est moindre, nulle part les progrès ne sont moins sensibles que dans les écoles entièrement gratuites. Le père de famille qui ne paie point de rétribution scolaire associe ses efforts avec moins de zèle à ceux du maître pour obliger l'enfant à profiter de ses leçons. » Nous lisons ailleurs : « Le taux de la rétribution n'est point trop élevé. La gratuité absolue a disparu dans plusieurs communes qui l'avaient adoptée. On comprend mieux que l'éducation est avant tout une charge de famille, et qu'elle n'est qu'en faveur des indigens une dette de la commune, du département ou de l'état. » Nous trouvons encore ces curieux renseignemens : « Les autorités locales attestent que des enfans peu riches, ne venant pas à l'école, prétendaient ne pouvoir point payer, que la gratuité a été établie, et que ces enfans n'y viennent ni plus ni moins. L'unanimité presque complète de tous les témoignages prouve assez que la rétribution scolaire n'est pas un obstacle à la fréquentation des classes. » — « Les listes de gratuité sont bien faites, et comprennent tous les enfans dont les parens sont hors d'état de payer la rétribution. En général, les enfans inscrits sur les listes de gratuité se font remarquer par leur peu d'assiduité. Les parens font peu de cas d'une instruction dont ils n'ont pas eux-mêmes goûté les bienfaits, et qui d'ailleurs ne leur coûte rien. La gratuité absolue produit généralement des effets fâcheux; plusieurs communes qui l'avaient adoptée ont rétabli la rétribution scolaire. »

Ainsi l'expérience condamne la gratuité absolue de l'instruction primaire, et force à reconnaître que, loin de porter remède au mal, elle ne fait que l'aggraver en dépeuplant les écoles. Inutile aux indigens, pour lesquels elle ne fait rien de plus que la loi actuelle, elle a pour effet direct de rendre les parens indifférens à l'assiduité de leurs enfans à l'école. Ajoutons qu'un système qui ne donnerait à l'instituteur qu'un traitement fixe, sans le faire profiter de la rétribution scolaire, pourrait rendre l'instituteur lui-même indifférent à la prospérité de sa classe. Enfin les 22 millions, produit de la rétribution scolaire, que l'établissement de l'instruction gratuite met-

trait à la charge de l'état pour en faire une vaine libéralité à des gens qui n'en ont pas besoin, seraient employés d'une manière bien plus efficace à améliorer le sort des instituteurs, à élever des maisons d'école dans les 600 communes qui en sont encore dépourvues et à multiplier les écoles de hameau, créées par la loi du 10 avril 1867. La dernière statistique constate, et cela est facile à comprendre, que les départemens où les écoles sont le moins nombreuses et le plus difficiles d'accès figurent pour une large part dans le contingent des 440,000 enfans qui restent privés de toute instruction. La gratuité absolue aurait-elle pour effet de rendre les routes plus faciles et les distances moins longues? Où donc trouver un remède à l'indifférence des parens, à l'irrégularité des élèves et à l'éloignement des écoles? C'est dans un régime qui, après avoir multiplié sur tout notre territoire et mis à la portée de tous les moyens d'acquérir les connaissances élémentaires, rendrait l'instruction obligatoire.

III.

L'obligation et la gratuité de l'instruction primaire ne sont pas solidaires l'une de l'autre. On peut même affirmer avec quelque raison que ces deux termes se contredisent. Pour être conséquent avec soi-même quand on croit que le père de famille doit donner l'instruction à ses enfans, il faut reconnaître qu'il doit la payer quand il le peut. C'est ainsi que les Anglais entendent l'instruction obligatoire, c'est ainsi qu'elle est pratiquée dans presque toute l'Allemagne et dans une partie de la Suisse, c'est ainsi enfin qu'elle est réclamée par un grand nombre des membres de la *ligue de l'enseignement*, qui créent en ce moment une vaste agitation légale autour de la question de l'instruction obligatoire. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que s'est produite l'idée de faire reconnaître et sanctionner par la loi le devoir sacré du père de donner à son enfant la somme de connaissances nécessaire à tous. Si nous la voyons appliquée avec succès autour de nous en Suède, en Allemagne, en Suisse, aux États-Unis, si elle va bientôt étendre ses bienfaits sur l'Angleterre, il y a longtemps que la question est posée chez nous, et que l'obligation de l'instruction primaire y a recueilli des adhésions importantes. Aux états-généraux de 1560, elle était réclamée en ces termes dans l'article 12 du second cahier de la noblesse : « levée d'une contribution sur les bénéfices ecclésiastiques pour raisonnablement stipendier des pédagogues et gens lettrés en toutes villes et villages pour l'instruction de la pauvre jeunesse du plat pays, et soient tenus les pères et mères, à peine d'amende, à envoyer lesdits

enfans à l'école, et à ce faire soient contraints par les seigneurs et les juges ordinaires (1). » En 1571, aux états-généraux de Navarre, la même doctrine se produisit, et grâce aux généreux efforts de la reine Jeanne d'Albret, elle passa dans la loi. Louis XIV et Louis XV prirent des mesures dans le même sens, et la convention ne fit que continuer cette antique tradition en décidant, le 25 décembre 1793, que tous les enfans, dans l'étendue de la république, seraient contraints de fréquenter les écoles. Ce n'est donc pas là une nouveauté révolutionnaire, et il faut reconnaître que le système de l'obligation a de glorieuses origines. De nos jours cependant il est accueilli par des défiances injustes : les uns lui reprochent d'être une arme dans les mains des socialistes, les autres d'être un empiétement de l'état sur les droits de l'individu, et le parti clérical, qui craint de voir ses écoles perdre de leur importance, attribue aux partisans de l'instruction obligatoire des intentions tyranniques qu'ils n'ont jamais eues. L'idée de l'obligation, malgré ces défiances et ces haines, n'en fait pas moins son chemin, car on comprend que c'est d'elle seule que nous devons attendre l'extension et l'amélioration générale de l'instruction primaire. En 1833, un homme qu'on n'accusera pas d'avoir été un socialiste ou un démocrate partisan de la tyrannie de l'état, mais chez qui on ne peut se lasser d'admirer les plus rares et les plus délicates qualités de l'écrivain et du penseur, M. Cousin, appréciait en ces termes le principe de l'instruction obligatoire dans son rapport à la chambre des pairs :

« Une loi qui ferait de l'instruction primaire une obligation légale ne nous a pas paru plus au-dessus des pouvoirs du législateur que la loi sur la garde nationale, et celle que vous venez de faire sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. Si la raison de l'utilité publique suffit au législateur pour toucher à la propriété, pourquoi la raison d'une utilité bien supérieure ne lui suffirait-elle pas pour faire moins, pour exiger que des enfans reçoivent l'instruction indispensable à toute créature humaine, afin qu'elle ne devienne pas nuisible à elle-même et à la société tout entière? Une certaine instruction est-elle au plus haut degré utile ou même nécessaire à la société? telle est la question. La résoudre affirmativement, c'est armer la société, à moins qu'on ne veuille lui contester le droit de défense personnelle; c'est l'armer, disons-nous, du droit de veiller à ce que ce peu d'instruction nécessaire à tous ne manque à personne. Il est contradictoire de proclamer la nécessité de l'instruction universelle et de se refuser au seul moyen qui la puisse procurer. Il n'est pas non plus fort conséquent peut-être d'im-

(1) Nous empruntons cette citation au rapport de M. Duruy sur l'état de l'enseignement primaire en 1863.

poser une école à chaque commune sans imposer aux enfans de cette commune l'obligation de la fréquenter. Otez cette obligation, à force de sacrifices vous fonderez des écoles; mais ces écoles pourront ne pas servir à ceux-là précisément auxquels elles seraient le plus nécessaires. Point d'âge fixe où on doive commencer à aller aux écoles, et où on doive les quitter; nulle garantie d'assiduité, nulle marche régulière des études, nulle durée, nul avenir assuré à l'école. La vraie liberté, messieurs, ne peut être l'ennemie de la civilisation; tout au contraire elle en est l'instrument, c'est là même son plus grand prix, comme celui de la liberté dans l'individu est de servir à son perfectionnement. Votre commission n'aurait donc point reculé devant des mesures sagement combinées que le gouvernement aurait pu lui proposer à cet égard, et elle en aurait pris peut-être l'initiative sans la crainte de provoquer des difficultés qui eussent pu faire ajourner une loi impatiemment attendue. »

On ne peut mieux plaider la cause de l'instruction obligatoire et démontrer la légitimité du droit qu'a la société d'exiger de tous ses membres la possession des connaissances qui sont nécessaires à tous. On ne peut mieux définir dans quelles limites la liberté du père de famille doit être respectée, et passé quelles bornes cette liberté devient un attentat aux intérêts de la société en même temps qu'un manquement aux devoirs de la famille. Que les adversaires du système de l'obligation y prennent garde en effet : le droit qu'ils réclament pour le père, c'est le droit de mal faire; la liberté dont ils se montrent si jaloux, c'est la liberté de l'ignorance. Qu'on ne vienne pas nous dire que toute obligation légale est mauvaise, que toute contrainte répugne à notre caractère national. Nous trouverions dans nos lois bien des textes importans et parfaitement acceptés par l'opinion publique, où les devoirs des particuliers sont écrits et sanctionnés, quand la société est intéressée à les voir s'accomplir. Nos lois ne portent-elles pas que les époux « contractent ensemble par le fait seul du mariage l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfans? » Cet article, et je cite l'opinion d'un jurisconsulte, M. Demolombe, suffirait à établir l'obligation de l'instruction. Le père n'est-il pas privé de la tutelle pour cause d'inconduite, d'incapacité ou d'infidélité? Le mari n'est-il pas forcé à fournir des alimens à sa femme, les enfans ne sont-ils pas aussi contraints à fournir des alimens à leurs vieux parens? Enfin notre code n'oblige-t-il pas le père à laisser une partie de sa fortune à son enfant, l'atteignant ainsi dans la libre disposition de ses biens pour lui imposer l'observation d'un devoir? Une loi qui forcerait le père à faire apprendre à lire et à écrire à ses enfans ne nous semble

pas plus exorbitante que les dispositions que nous venons de citer.

A ceux qui cherchent dans l'économie politique un argument contre les lois qui restreignent l'initiative privée, à ces théoriciens que nous avons appelés les économistes à outrance, nous avons déjà répondu que l'état, s'il ne devait pas se substituer à l'individu pour remplir le devoir de celui-ci, pouvait en réclamer de lui l'accomplissement, lorsque la société y était intéressée. C'est là le principe de toute législation, la raison d'être de toutes nos lois. Ces susceptibilités exagérées, dont on a quelque peine à s'expliquer l'existence dans un pays démocratique comme le nôtre, ne se rencontrent pas dans la libre Angleterre, si jalouse pourtant des droits de l'individu. Nos voisins d'outre-Manche, poussant à l'extrême le respect de la propriété, ne comprennent pas l'expropriation pour cause d'utilité publique, et ne s'en servent pas pour ouvrir dans leurs villes des voies gigantesques; mais ils ne craindront pas, dans l'intérêt d'une utilité bien supérieure, de faire pénétrer la lumière et la morale dans les esprits en les expropriant de leur ignorance. « Nous savons tous, a dit lord Forster à la chambre des communes, que la science n'est pas la vertu, que l'instruction élémentaire l'est moins encore, et que l'éducation seule ne donne pas la force de résister aux suggestions mauvaises; mais, bien que le savoir ne soit pas la vertu, le manque d'éducation est une faiblesse, et, dans les âpres luttes de la vie, qui dit faiblesse dit généralement infortune, et l'infortune conduit au vice. Qui de nous ne voit, soit dans les villes, soit dans les campagnes, des enfans grandir en allant probablement au crime et plus probablement encore à la misère, en raison soit d'une éducation mauvaise, soit d'un manque absolu d'éducation? En présence d'une telle pensée, comment nous serait-il possible de prendre sur nous la responsabilité de laisser régner une année de plus cette ignorance et cette faiblesse? Maintenant d'ailleurs que l'on a donné au peuple le pouvoir politique, on ne peut plus attendre pour lui donner l'instruction. » Si ces considérations sont assez puissantes pour vaincre en Angleterre l'esprit d'individualité, elles doivent être assez fortes pour faire ajouter chez nous une disposition à celles qui limitent déjà la liberté individuelle dans l'intérêt général.

La crainte de voir l'état imposer son enseignement et « marquer la jeunesse à son effigie » est-elle plus légitime que les répugnances que nous venons de combattre? C'est tout gratuitement qu'on attribue aux partisans de l'instruction obligatoire l'intention d'exiger la fréquentation des écoles de l'état. Il suffit, pour faire bon marché de cette imputation, de rappeler que, si la liberté de l'enseignement supérieur est aujourd'hui à l'étude, la liberté de l'enseignement

primaire et de l'enseignement secondaire, établie depuis les lois de 1833 et de 1850, produit tous les jours d'excellens résultats. Qui peut penser que rendre obligatoire la fréquentation de l'école publique, ce serait détruire les écoles privées, abolir la liberté de l'enseignement primaire, alors qu'on ne songe qu'à étendre cette liberté à l'enseignement supérieur? Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit en aucune façon d'imposer au père de famille telle ou telle école, ce serait une atteinte grave au droit qu'il a de diriger l'éducation de ses enfans; il s'agit de lui imposer l'obligation légale de prendre soin de cette éducation. Il est vrai que dans les communes trop pauvres pour faire vivre une école privée, dans les campagnes où l'état seul peut entretenir un instituteur, partout où l'industrie privée fait défaut, l'obligation de l'instruction équivaut à l'obligation de fréquenter l'école publique. Qui oserait dire cependant que, dans de pareilles conditions, mieux vaut croupir dans l'ignorance qu'aller puiser la lumière dans l'école de l'état? A supposer que l'enseignement qu'on y trouve fût défectueux ou nuisible, ne vaudrait-il pas encore cent fois mieux que la privation complète de toute instruction? D'ailleurs, qu'on y pense bien, l'intervention de l'état dans l'enseignement n'est pas un danger d'asservissement pour les intelligences. Loin d'être un instrument de tyrannie, l'instruction est un puissant levier d'émancipation. Elle développe dans les esprits la conscience de la force individuelle, elle les prépare à l'initiative privée, et conduit par là même à restreindre le rôle de l'état dans la société. Tandis que l'ignorance resserre les chaînes de la centralisation et fait d'un peuple un troupeau soumis aux caprices de ses fonctionnaires, l'instruction forge des armes pour la revendication des droits de l'individu.

Il ne suffit pas de démontrer la légitimité de l'obligation de l'enseignement, il faut encore trouver une sanction à ce principe, et c'est surtout dans le choix de cette sanction qu'on doit se préoccuper de ne point froisser les susceptibilités de notre esprit national. L'Allemagne, cette terre classique de l'instruction obligatoire, ne peut nous servir entièrement de modèle pour l'organisation d'une répression; les Allemands en effet, comme M. de Parieu l'a dit très justement au corps législatif, subissent aisément des institutions policières et coercitives dont notre tempérament ne pourrait supporter la réglementation étroite et vexatoire. Chez eux, la négligence des parens, punie d'abord d'une amende, encourt comme dernière pénalité l'emprisonnement. Cette rigueur ne saurait être admise en France. Il est vrai qu'elle n'est appliquée que fort rarement en Allemagne, et seulement après plusieurs récidives; mais il suffirait de l'inscrire dans nos lois pour rendre odieux chez nous le

régime de l'instruction obligatoire. Ajoutons qu'en Allemagne c'est la fréquentation même de l'école qui est obligatoire, tandis qu'en France il s'agit seulement d'obliger le père à faire instruire ses enfans, sans lui imposer tel ou tel enseignement. Il faudrait donc établir chez nous deux systèmes parallèles de répression, l'un applicable aux parens qui enverraient leurs enfans aux écoles publiques ou privées, l'autre applicable aux parens qui prétendraient les faire instruire dans l'intérieur de la famille. Rien ne serait plus facile dans les écoles que d'exiger l'assiduité des élèves admis gratuitement et celle des élèves payans qui aujourd'hui ne suivent les classes que trois ou quatre mois de l'année. Les parens négligens ou récalcitrans seraient frappés d'amendes graduées, dont le chiffre s'élèverait avec le nombre des récidives, sans jamais dépasser le prix de la rétribution scolaire. On arriverait ainsi à vaincre l'irrégularité dans la fréquentation des écoles, qui est le plus grand obstacle au sérieux développement de l'instruction. Quant aux enfans qui ne suivraient pas les cours de l'école et qui devraient recevoir dans leur famille la première instruction rendue obligatoire, des inspecteurs primaires pourraient leur faire subir un examen vers leur douzième année, et les parens qui auraient négligé d'instruire leurs enfans pourraient être frappés, tant qu'ils montreraient la même incurie, d'une amende égale au taux de la rétribution scolaire. Un pareil système ne dépasserait pas la mesure d'une répression très modérée, il aurait l'avantage d'agir directement sur les coupables, et produirait certainement les meilleurs résultats. Quant à la pénalité indirecte qui priverait de son droit d'électeur tout citoyen ne sachant ni lire ni écrire, nous la rejetons parce que nous croyons qu'il ne faut en aucune manière restreindre le suffrage universel et créer des catégories entre les citoyens. Entrer dans cette voie, ce serait aller contre le principe même du suffrage universel et s'acheminer vers un suffrage restreint qui aujourd'hui n'est plus possible. On peut affirmer en outre que la privation du droit d'électeur, qui ne frapperait pas les principaux coupables, manquerait d'efficacité, et rencontrerait beaucoup d'indifférence dans cette partie ignorante du peuple qui ne s'abstient que trop facilement de voter.

En même temps qu'on organiserait la sanction de l'instruction obligatoire en établissant des amendes contre les délinquans, il serait de toute nécessité de donner une grande extension à l'institution des caisses d'école. Un des principaux obstacles contre lesquels viendrait se briser l'obligation de l'instruction serait l'extrême misère de certaines familles, misère qui leur rend absolument nécessaire le travail manuel des enfans. Ce n'est rien faire pour de tels indigens que de leur donner la gratuité de l'instruction, ils ne peu-

vent pas en profiter; il faudrait encore les indemniser du préjudice que leur cause l'absence de leurs enfans. Les caisses d'école ont été organisées dans cette vue et dans celle de donner aux enfans pauvres des habits et des souliers pour qu'ils puissent sans honte se mêler à la foule des écoliers; enfin elles complètent l'œuvre de la gratuité en donnant à ces mêmes enfans les livres et les fournitures classiques. Les caisses d'école sont aujourd'hui au nombre de 364. Cette institution excellente, qui complète les bienfaits de la loi par la bienfaisance privée, existe dès à présent, et il suffirait de la développer pour que son intervention vînt toujours adoucir ce que la loi aurait quelquefois de trop rude.

L'ensemble de cet exposé a fait justice, nous l'espérons, des imputations inexactes et des attaques de parti-pris dirigées contre l'obligation de l'instruction primaire. Quant à la prétendue tyrannie qu'on affecte de reprocher au régime de l'instruction obligatoire, il nous a suffi, pour repousser cette imputation, de montrer l'entière liberté laissée au père de famille pour l'éducation de son enfant. La tyrannie, elle est dans le déplorable emploi que font certaines gens de l'autorité paternelle pour condamner à l'ignorance de jeunes esprits qui ont droit à l'instruction; elle ne saurait être dans une obligation légale qui ne fait que sanctionner l'obligation morale. Liberté et obligation sont deux mots que toute philosophie a toujours fait marcher ensemble. Un être libre peut seul être moralement obligé. La loi qui sanctionne une obligation morale est une loi de liberté. Il y a bien des répugnances à vaincre, bien des résistances à surmonter; mais l'idée de l'obligation a fait déjà bien du chemin, elle en fera encore. Placée sous la protection de ses glorieux parrains depuis les états généraux de 1560 jusqu'à la convention, soutenue, il y a une trentaine d'années, devant la chambre des pairs par M. Cousin, proposée aujourd'hui par lord Forster à la chambre des communes, elle recueille des adhésions dans tous les coins de la France. On peut prédire que le jour n'est pas loin où elle étendra sur notre pays les bienfaits qu'elle dispense maintenant aux États-Unis, à l'Allemagne, à la Suisse et à la Suède. Alors sera réalisé le vœu de ces pauvres paysans qui couvrent les listes de la *ligue de l'enseignement* de petites croix, signatures éloquentes, et qui demandent qu'une génération plus heureuse ne soit point privée de l'instruction qu'ils n'ont pas, et dont ils apprécient toute l'importance.

HENRI SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LE

RÉGIME MUNICIPAL

DES GRANDES VILLES

Le problème de l'administration des grandes villes qui servent de résidence aux souverains et de capitales aux nations est un problème tout nouveau. Les siècles passés ne l'ont point connu. Lorsque la reine Élisabeth d'Angleterre, par un édit de 1602, défendait de loger à Londres plus d'une famille par maison, d'élever dans la ville des constructions nouvelles, et même d'achever celles qui étaient commencées, « déclarant qu'une trop grande multitude devient ingouvernable et ne peut plus être contrainte à servir Dieu et à obéir à sa majesté, » Londres n'avait encore que 145,000 habitans. Moins de cent ans après, le roi Louis XIV fut inquiet à son tour des agrandissemens de Paris. Nul n'avait plus contribué que lui à grossir Paris par les splendeurs de la cour, le goût des constructions, la centralisation des services publics, l'exagération des établissemens militaires. Cherchant trop tard à ralentir le courant dont il avait lui-même accéléré la marche, il fit poser des bornes autour de Paris en 1672. Un édit prohiba la construction de nouvelles maisons au-delà de ces bornes, « étant très difficile, dit le préambule, que l'ordre et la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si grand corps. » Les arrêts du parlement avaient précédé les édits du roi. On croirait écrites d'hier ces doléances d'un arrêt de 1638 contre les dangers d'une agglomération qui « rend la ville malsaine, les vivres et les logemens trop chers, la police impossible, les campagnes désertes. » Cependant le Paris de Louis XIV ne contenait pas plus de 500,000 habitans. Il n'était pas même question à cette époque d'une petite ville de

15,000 habitans, située dans l'Amérique du Nord, qu'un obscur officier, le colonel Nicholls, venait de prendre aux Hollandais en 1675, et à laquelle il avait donné une charte municipale et le nom de New-York. Ce New-York compte aujourd'hui 1 million d'habitans, Paris 2 millions et Londres 3 millions.

Il faut maintenant prendre son parti de la formation rapide des grosses agglomérations urbaines, de l'accroissement continu des capitales, et des difficultés du gouvernement de populations si nombreuses concentrées sur un même point. Toutes les villes grandissent et grandiront; c'est une loi. Deux forces entraînent les hommes, l'une à la dispersion vers les terres inhabitées, l'autre à la concentration dans les lieux les plus peuplés. Ces deux forces, qui croissent en raison directe du volume des villes et en raison inverse de la distance, augmentent d'intensité à mesure que les obstacles disparaissent, à mesure que les barrières s'abaissent. Les barrières sont l'ignorance, la loi, l'espace, et elles tombent devant le progrès de l'instruction, la liberté du travail, l'établissement des routes de terre, de mer et de fer. Dès que les hommes ne sont plus retenus par la routine, la force ou la nature autour de la petite source et de la petite maison du hameau natal, ils se mettent en marche à la recherche du bonheur, et ils se rendent en grand nombre sur les points où la foule s'est déjà formée, à peu près comme les oiseaux s'abattent, croyant trouver plus de grains, sur les champs où d'autres oiseaux se sont posés déjà. Ce fait capital du XIXe siècle, l'application de la vapeur à la locomotion, et cet autre fait capital, la diffusion de l'égalité, de la richesse et de l'instruction, coïncident partout avec une nouvelle répartition des hommes sur la terre, avec la formation des grandes villes, avec l'énorme accroissement des capitales. Ce siècle est le siècle du rapprochement des distances matérielles et morales qui séparaient les hommes. Comparez les dates en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis, et vous verrez partout la surface occupée par les capitales grandir proportionnellement à la surface occupée par les voies ferrées; vous verrez la population de Londres, Paris, Berlin, Vienne, Bruxelles, Genève, etc., suivre en quelque sorte une marche accélérée, due aux immigrations qui l'emportent de plus en plus sur les naissances. Paris, depuis vingt ans, augmente de 30,000 habitans par an, et Londres de 50,000. L'histoire constate ce fait, la morale et la politique s'en inquiètent avec raison; mais il faut le prendre tel qu'il est, et s'occuper désormais beaucoup moins des causes qui le produisent que des conséquences qu'il entraîne.

Or ces conséquences sont partout les mêmes. Devant une véritable invasion d'habitans, il a fallu partout élargir les murailles

et partout fortifier les autorités, — en d'autres termes, se livrer à de grands travaux et modifier les institutions municipales. Ainsi trois grandes transformations s'accomplissent successivement : transformation dans le nombre et aussi dans le classement des habitans, transformation dans les rues, les maisons, les places, — transformation dans les institutions et les autorités. Tout change, les hommes, les pierres, les lois. Nous sommes bien loin de la cité et de ses bourgeois formant en quelque sorte une grande et seule famille. Pour ne parler que de Paris, les gares des chemins de fer amènent ou emportent chaque année 5 millions d'hommes, les hôtels ont chaque soir des lits prêts pour 200,000 étrangers. Il faut des boulevards et de larges espaces pour donner passage à un tel flot; des maisons sortent de terre, aussitôt remplies par des visiteurs innombrables. Les repas se préparent dans des halles immenses, vers lesquelles se dirigent des troupeaux plus nombreux que ceux d'Abraham, des fleuves de lait et de miel plus abondans que ceux dont parlent les prophètes. Comment pourvoir à la dépense exigée par des travaux si considérables et à tant de besoins nouveaux avec les petits budgets des anciennes municipalités? Le budget de Paris en 1800 se réduisait à 12 millions; le budget de Paris en 1870 atteint 224 millions.

Comment confier l'administration de ces sommes énormes, la satisfaction de ces besoins variés, à ces bons bourgeois, choisis par leurs voisins dans les divers quartiers, qui suffisaient autrefois à la gestion de ce que l'on pouvait appeler les affaires de ménage de la petite ville? Et s'il est cependant indispensable de ne pas laisser immoler ces libertés municipales qui ont été en tout pays le berceau, l'école, le rempart des libertés politiques, s'il est juste de ne pas annuler le droit des habitans, qui paient après tout une bonne partie des nouvelles dépenses, s'il est juste de ne pas les dépouiller du droit de contrôle qui appartient à tous les citoyens sur la gestion des finances publiques, comment distinguer les habitans des passans, les citoyens des étrangers, les populations sédentaires des populations nomades?

Autant de faits nouveaux, autant de questions nouvelles, tout spécialement une question d'argent et une question de droit. Il m'a paru curieux d'étudier comment elles ont été résolues jusqu'ici par des procédés divers qui correspondent au génie et à la situation des différens peuples, dans les plus grandes villes habitées en ce moment par les hommes, et surtout dans ces sept capitales, Paris et Londres, Berlin et Vienne, Bruxelles et Genève, enfin New-York, dont on peut dire qu'elles tiennent dans le mouvement de la civilisation la place des principales planètes dans le système général

du monde. Je voudrais en particulier, et par des détails nombreux, comparer le régime municipal de Londres au régime municipal de Paris, ces deux capitales étant voisines, rivales, analogues et sans égales par l'étendue des richesses dont elles disposent, par le chiffre énorme et croissant des populations qu'elles renferment, tout en demeurant profondément différentes par le caractère des lois qui ont fait de Paris la ville la plus centralisée de l'Europe et de Londres une agglomération de grandes et de petites villes juxtaposées, indépendantes, à peu près sans aucun lien commun.

I. — L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LONDRES.

Tout le monde sait que Londres se compose de la Cité et d'un grand nombre de districts qui forment autour d'elle comme une réunion de villes immenses. Ce vaste ensemble, maintenant habité par un septième de la population totale de la Grande-Bretagne, constitue ce que la loi appelle la métropole. Elle occupe 78,029 acres, près de 32,000 hectares. La Cité n'est comprise dans cette surface totale que pour 702 acres (284 hectares) habités par 112,000 personnes. Bien plus nombreuse est la population des six grandes paroisses de Saint-Marylebone, Saint-Pancras, Saint-George, Islington, Shoreditch et Lambeth. Ces six paroisses, ainsi que dix-sept autres, de 20,000 à 100,000 âmes, ont chacune une administration séparée. Cinquante-neuf paroisses, ayant de 2,000 à 20,000 habitans, sont groupées en quinze districts. Il y a donc, en y comprenant la Cité, trente-neuf centres municipaux distincts dans la ville de Londres, qui appartient en outre à quatre comtés à la fois. La Cité est regardée comme un comté à part. Les autres districts font partie des comtés de Middlesex, Surrey et Kent. Le gouvernement municipal de Londres comprend en résumé la corporation de la Cité, la corporation de Westminster, le bureau métropolitain, trente-neuf *vestries* et bureaux de district, trente-neuf bureaux de *guardians*, les commissaires de police, les lieutenans des comtés, les magistrats des comtés, les commissaires de la lieutenance de la Cité.

L'administration de la Cité proprement dite est connue. Les trois corps constitués de cet antique berceau de la capitale sont la *court of aldermen*, la *court of common council* et la *court of common hall*. La Cité est subdivisée en quartiers ou *wards*, et les anciennes corporations de marchands n'ont pas cessé d'exister. Les *freemen*, les occupans d'un loyer annuel de 250 francs (10 livres), élisent dans chaque *ward* un certain nombre de *councilmen* nommés pour un an et un *alderman* nommé à vie. Il y a 206 conseillers et 26 *aldermen*, à peu près autant de délégués pour moins de 200,000 âmes que la

France compte de députés. La *court of aldermen* se compose des *aldermen* et du lord-maire, la *court of councilmen* se compose des *councilmen*, des *aldermen* et du lord-maire, la *court of common hall* se compose du lord-maire, de quatre *aldermen*, et d'autant de *liverymen* des corporations qu'il y a de *freemen* dans la Cité. C'est ce dernier corps, *court of common hall*, qui élit chaque année deux *aldermen*, entre lesquels la *court of aldermen* choisit le lord-maire.

Ainsi donc le lord-maire n'est pas choisi directement par les électeurs, et tous les habitans ne sont pas électeurs. Les pouvoirs sortent de la main des contribuables et de celle des corporations, et le maire est choisi par les *aldermen* et parmi eux. L'*alderman* et les conseillers de chaque quartier sont chargés de ce quartier. Réunis en cour, les *aldermen* ont des attributions à la fois judiciaires et exécutives. Réunis en *common council* avec les *councilmen*, ils forment le véritable conseil municipal de la Cité, divisé en comités permanens et en comités spéciaux. On sait de quels honneurs jouit le lord-maire, quel rang il occupe dans les cérémonies, avec quelle splendeur il offre l'hospitalité aux rois et aux ministres. Il exerce un petit pouvoir, il dispose d'un petit budget; mais il est le premier citoyen d'Angleterre, et il représente la souveraineté de la commune, partout vivante dans ce pays libre à côté de la souveraineté de l'état.

En dehors de la Cité, chaque division administrative a gardé son nom de paroisse, ou pris le nom de district pour un groupe de paroisses. Dans le premier cas, le pouvoir local est le *vestry* de la paroisse; dans le second, c'est le *district board*. L'un et l'autre de ces pouvoirs est électif. Le nombre des *vestrymen* varie avec le nombre des contribuables, depuis 18 au moins jusqu'à 120 au plus, non compris les curés et officiers de la paroisse (*incumbents* et *churchwardens*), qui sont *vestrymen* de droit. Est électeur tout résident payant impôt (*rated householder*); est éligible tout contribuable inscrit à la taxe des pauvres pour un revenu supérieur à 1,000 francs (40 liv.). Le renouvellement a lieu par tiers; les membres élus nomment leur président.

Tel est le système établi ou du moins régularisé par la loi de 1855 (1). Il y a bien çà et là quelques traces subsistantes d'antiques usages. La présidence de tel ou tel *vestry* revient de droit à un personnage. Le doyen de Westminster, avec son chapitre et quelques *burgesses*, nomme encore un *high steward*, officier décoré d'une perruque, vénérable et inoccupé. Rien ne meurt que de sa belle mort en Angleterre, et on ne tue jamais une coutume violemment; mais

(1) *Act for the management of the Metropolis*, 18 et 19 *Vict.*, ch. 120.

la règle, sauf exception, est partout celle-ci : nomination par les contribuables de chaque circonscription d'un conseil qui élit son chef. La loi de 1855, connue par le nom de son principal auteur, sir B. Hall, devenu lord Lanover, en laissant à chaque quartier son administration distincte, a cependant centralisé tous les grands travaux dans un seul bureau (*metropolitan board of works*), élu par la métropole tout entière sur les bases suivantes. Le *common council* de la Cité nomme 3 délégués, chacune des six grandes paroisses en choisit 2, chacun des districts 1 (1), en tout 45. Le renouvellement a lieu par tiers. Le président est nommé par le *board*; ses fonctions durent jusqu'à révocation par le bureau qui l'élit. Il reçoit un traitement de 37,500 à 50,000 francs (1,500 à 2,000 liv.). L'éminent titulaire de cette laborieuse fonction est depuis plusieurs années sir John Twaithe.

On connaîtrait mal l'Angleterre, si l'on ne devinait pas que d'autres autorités s'enchevêtrent avec ces autorités municipales. L'Angleterre est un corps qui suit dans ses développemens ce que les savans appellent le mouvement organique, un mouvement compliqué, mais continu, et non pas ce mouvement logique, uniforme, violent, intermittent, qui est dans les habitudes du génie français. A côté des autorités locales, les lords-lieutenans des comtés de Middlesex, Kent et Surrey, les commissaires de la lieutenance de la Cité exercent, au nom de la couronne, leurs attributions respectives. A côté des autorités municipales, les paroisses conservent leur existence et leurs droits. A côté des autorités royales, municipales, paroissiales, les associations libres, les fondations constituées, les corporations, les compagnies, jouissent de leur pleine indépendance. Enfin, au-dessus de la couronne et de la paroisse, de la commune et de l'association, le parlement exerce le pouvoir souverain, et il intervient dans les moindres détails avec une puissance et une compétence dont nous avons peine à nous rendre compte en France. Il est ce que l'on appelle dans les usines l'atelier central de réparation, où l'on porte à chaque instant toutes les pièces qui ont besoin d'être remises en bon état. Le parlement est tout, il est partout, il s'occupe de tout; l'état, c'est lui!

Je renonce à répartir nettement, méthodiquement, entre ces diverses autorités juxtaposées, superposées, enchevêtrées, les attributions qui sont confiées en France à l'autorité municipale. Ainsi on est tout surpris d'apprendre qu'un acte du parlement (*metropolis gas act*) a confié en 1860 l'organisation de l'éclairage au gaz de

(1) Les petits districts, Plumstead et Lewisham, Rotherhite et Saint-Olave, se groupent deux à deux pour nommer un membre.

la ville de Londres au secrétaire d'état de l'intérieur, le *board of works* et les *vestries* n'ayant qu'à s'assurer de l'exécution des conditions acceptées par les diverses compagnies. On n'est pas moins étonné d'apprendre que tout ce qui concerne les funérailles et les enterremens hors de la ville appartient aux paroisses (*act* de 1852 et 15 et 16 *Vict.*, c. 85), qui ont aussi à organiser les bains et lavoirs (*act* 9 et 10 *Vict.*, c. 74), ou bien encore qu'une loi de 1852 charge le ministère du commerce (*board of trade*) de procurer de l'eau à la métropole; mais en définitive il n'y a véritablement à Londres que deux attributions municipales centralisées, les *travaux* et *la police;* tout le reste est et demeure décentralisé, ou, si l'on veut, n'a d'autre centre que le parlement. La police de Londres était, il y a quarante ans, confiée, dans la Cité, à la maréchaussée et aux gardes de nuit, comme au moyen âge, et hors de l'enceinte de la Cité, elle était régie par une multitude d'actes locaux, sans aucune connexité entre eux. Sir Robert Peel est l'auteur de l'acte de 1829 (1), qui fit sortir du chaos cet important service. La Cité résista plus de dix ans; en 1839, elle consentit à un compromis, et depuis cette époque la police de la Cité est remise aux mains d'un commissaire en chef approuvé par le gouvernement, mais nommé par le *common council*, qui nomme en même temps une commission chargée du service administratif de la police. Un quart de la dépense est prélevé sur les fonds généraux de la cité; trois quarts sont fournis par une taxe spéciale (*police rate*) prélevée sur les habitans en raison du revenu net annuel des propriétés qu'ils occupent, sans pouvoir excéder 8 pence par livre du revenu imposable à la taxe des pauvres, qui est devenue, comme on le sait, un impôt général des paroisses plutôt qu'une taxe spéciale de bienfaisance. En dehors de la Cité, la police métropolitaine s'étend sur une circonférence de près de 90 milles, sur toute la Tamise et ses dépendances, sur un ensemble de plus de deux cents paroisses, auxquelles de nouvelles paroisses peuvent être annexées par ordre de la reine. La surveillance de cette vaste circonscription est confiée à un commissaire en chef et à deux commissaires-adjoints, nommés par la couronne. Le commissaire en chef est un véritable préfet de police, placé sous l'autorité directe du secrétaire d'état de l'intérieur; il nomme tous les agens de l'ordre exécutif. A côté de lui, le gouvernement nomme un receveur chargé de centraliser les recettes et les dépenses, et des magistrats spéciaux composant un tribunal spécial (*court*) de police dans chaque district. Le commissaire en chef, le receveur, tous les juges, tous les agens, le corps

(1) 10 *George IV*, ch. 44.

entier de la police, sont exclus des élections. Nul ne peut être ni électeur ni éligible, nul ne peut chercher à influencer les électeurs sous peine de 100 livres d'amende, dont moitié au profit du plaignant, moitié au profit des fonds du service. La police doit protection et sécurité à tous les citoyens sans acception de parti, elle ne peut appartenir à aucun. Ce trait des lois anglaises mérite d'être remarqué.

La dépense de la police métropolitaine est supportée par l'état pour un quart, et pour les trois autres quarts, *obligatoirement*, par les habitans des paroisses. Le commissaire en chef répartit la taxe entre les paroisses et notifie le contingent aux maîtres des pauvres (*guardians*, *churchwardens*, *overseers*), qui sont *tenus* de la répartir à leur tour entre les habitans et d'en recouvrer le montant, qui ne doit pas excéder 8 pence par livre du revenu imposable. Les dépenses des tribunaux de police sont supportées par l'état, auquel reviennent les produits des amendes. Les grands corps de l'état, les administrations, les établissemens, les particuliers, qui demandent des agens de police, détachés pour leur service spécial, paient ces agens. La police de la Cité coûte environ 1 million 1/2. La dépense de la police de la métropole, qui comprend plus de 7,000 agens, dépasse 15 millions de francs, et les tribunaux de police font supporter à l'état une charge d'un peu moins de 2 millions. Le traitement du commissaire en chef est de 1,500 liv. (32,500 fr.), celui du receveur de 800 liv. (20,000 fr.), et les juges reçoivent 1,200 livres (28,000 fr.).

Telle est dans son ensemble l'organisation de la police du vaste territoire occupé à Londres et dans les environs de Londres par 3 ou 4 millions d'êtres humains qui sont loin d'être tous guidés par la raison ou inspirés par la vertu, comme les habitans de Salente. Ajoutons, en terminant sur ce point, que la police a besoin d'être surveillée à son tour. La vigilance de la presse et le droit de poursuivre, sans aucune autorisation, les fonctionnaires qui abusent, répondent en Angleterre à cette nécessité. Le *Times* publie avec un soin minutieux les décisions des tribunaux de police. La presse et la justice surveillent ceux qui surveillent. Les journaux seraient d'ailleurs bien embarrassés et bien privés, s'ils n'avaient pas, pendant l'intervalle des sessions législatives, à s'occuper des affaires municipales de Londres. Celles-ci remplissent les colonnes du *Times*, et la saison d'été se passe à critiquer le *metropolitan board of works*, véritable conseil de ville, dont le président, nommé à vie, devient de jour en jour plus semblable à notre préfet de la Seine. Dans la remarquable discussion à laquelle les affaires de Paris ont donné lieu devant le corps législatif à la fin de 1868, un illustre orateur affir-

mait que l'accroissement de la population de Londres n'avait entraîné dans cette ville immense ni grands travaux ni dépenses extraordinaires. C'est une erreur. La somme dépensée pour la seule année 1869 par le bureau métropolitain pour les grands travaux de viabilité, rues nouvelles, parcs, quais de la Tamise, s'élève à 65 millions (1). Or la somme demandée pour les grands travaux par M. Haussmann en 1870 ne figure que pour 41 millions au budget extraordinaire de la ville de Paris. Il est vrai qu'au budget ordinaire est inscrite une autre somme de 25 millions pour le service municipal des travaux publics, c'est-à-dire l'entretien du pavage, des promenades et des égouts. En Angleterre, la canalisation souterraine avait été l'objet de dépenses spéciales et confiée à une commission spéciale (*metropolitan commission of sewers*), remplacée par le bureau métropolitain depuis 1853 seulement (*main drainage act*). Le pavage est à la charge des paroisses et districts; le bureau central leur vient en aide par une subvention du tiers ou de la moitié de la dépense (2). Depuis le 1er janvier 1856, date de sa fondation (*metropolis management act*, 1855, amendé en 1856 et 1862), le bureau métropolitain a emprunté pour les travaux publics plus de 250 millions, il en a dépensé près de 200 (3), et ces travaux ne comprennent pas ceux qui ont été faits aux frais de l'état, des compagnies et des administrations locales. La Cité, à elle seule, a consacré environ 165 millions aux travaux du petit territoire qu'elle occupe. Paris a dépensé et emprunté beaucoup plus; mais Paris est bien plus avancé que Londres dans l'exécution des travaux nécessaires. En outre les écoles, les hôpitaux, les mairies, les églises, ne figurent pas dans les dépenses du bureau de Londres, et les compagnies financières anglaises se chargent de la plupart des grands travaux sans subvention. En définitive, les améliorations de Londres, si l'on pouvait réunir toutes les dépenses d'origine diverse qu'elles ont déjà entraînées à toutes celles qui restent à faire, auront assurément autant coûté et plus que les améliorations de Paris. Comment a-t-il été pourvu à la dépense et quel est le système financier de la ville de Londres?

Les revenus municipaux dans la Cité et dans le reste de la ville sont produits principalement par des impôts *directs*. Le bureau métropolitain prélève sur les divers districts une taxe métropolitaine et une taxe spéciale pour les égouts. La Cité et chaque district ont également le droit de prélever des taxes analogues, désignées par

(1) 2,596,931 livres sterling.

(2) En 1869, 32,561 liv. sterl., soit 825,000 francs.

(3) Dette autorisée : 9,863,000 liv. sterl. Dette réalisée : 7,996,000 liv. sterl. — Discours de M. Ayrton à la séance des communes du 20 juillet 1869.

le service auquel elles doivent subvenir (*poor rate*, *church rate*, *ward rate*, *sewers rate*, etc.). J'ai sous les yeux le tableau des taxes locales par paroisse et district pour 1867 ; on est frappé à la fois de l'élévation et de l'extrême inégalité de ces taxes. Telle paroisse paie 2 shillings par livre du revenu imposable, telle autre 7 shillings. Aussi ne peut-on pas être surpris des réclamations que soulève cet état financier; elles sont assurément fondées, et plusieurs grandes enquêtes ont déjà préparé la réforme de ce système défectueux.

On croit généralement encore que Londres n'a pas d'octroi. C'est une autre erreur. Il n'y a pas aux entrées de la ville, dans les gares de chemin de fer, de visite désagréable aux voyageurs; mais la Cité, depuis le temps de William et Mary, perçoit un droit sur les charbons (1); il y en a un autre sur les vins, un autre pour le mesurage du blé, des fruits et des racines, un autre qui porte le nom singulier de *lord mayor's dues* et *cockets dues*, et frappe le beurre, le fromage, le poisson, les œufs, le sel, etc., etc. L'ensemble de ces droits ressemble fort à un droit d'octroi payable à l'entrée de la Cité ; mais des actes successifs en ont étendu la perception à tout le port de Londres, puis à toute la métropole, c'est-à-dire à une circonférence de 20 milles à partir du bureau central des postes. Des percepteurs sont établis sur cette circonférence à toutes les routes de terre, d'eau ou de fer. Or il entre maintenant dans Londres environ 1,500,000 tonnes de charbon par an, le droit est de 1 shilling 1 denier par tonne; il rapporte à peu près 6 millions de francs par an. Le droit sur le vin ne rapporte pas plus de 125,000 francs. Les 4/13 de ces droits appartiennent à la Cité, les 9/13 reviennent au gouvernement, qui doit les appliquer aux travaux des autres parties de la métropole. Il y a donc un octroi à Londres; mais le revenu municipal est cependant principalement produit, on le voit, par des taxes directes, tandis qu'à Paris l'octroi entre pour 103 millions, et les taxes directes pour 4 millions seulement dans les 150 millions qui composent les recettes ordinaires.

En quoi le régime municipal de Londres se distingue-t-il du régime des autres grandes villes de l'Angleterre? Il est assez difficile de répondre à cette question. Le régime de Londres est unique, entièrement exceptionnel ; mais il faut se garder de croire qu'il y ait dans tout le reste du royaume une seule et même loi, une seule et même organisation. L'Angleterre n'obéit pas au culte de la logi-

(1) Dans la seconde enquête sur les taxes locales, présidée par M. Ayrton en 1861, M. Benjamin Scott a fourni des détails très curieux sur cet impôt, et fait connaître une pétition du parlement au roi Édouard II en 1316, pour obtenir l'interdiction de brûler du charbon à cause de l'insalubrité de sa fumée, interdiction qui fut prononcée.

que et à la tyrannie de l'uniformité. L'organisation municipale en premier lieu n'est pas tout à fait semblable en Écosse, en Irlande et en Angleterre, et en Angleterre il y a au moins quatre régimes distincts. En Écosse, le *prévôt* et les *baillis* tiennent la place du maire et des aldermen dans les conseils municipaux, où figurent encore dans quelques bourgs, notamment à Édimbourg et à Glasgow, des délégués des métiers (*convener of trades*), et les paroisses avec leur conseil (*kirk session*) ne sont pas constitués dans l'église presbytérienne comme dans l'église anglicane. En Irlande, où les anciennes corporations municipales étaient demeurées entre les mains de la minorité protestante malgré l'acte d'émancipation de 1829, ce n'est que depuis 1840 (1) que les localités ont été divisées en trois catégories, bourgs administrés par un conseil électif, bourgs administrés par une commission, bourgs régis comme les paroisses. Il n'y a que dix bourgs de la première catégorie, à commencer par Dublin, qui est à la fois une corporation municipale et un comté séparé. Enfin, dans l'Angleterre proprement dite, il y a quatre régimes municipaux distincts au moins, celui de Londres, celui des grandes villes, celui des villes pourvues de commissions locales, et celui des paroisses.

Il y a deux traits communs à tous ces régimes de la Grande-Bretagne. C'est d'abord l'absence à peu près complète de centralisation; aucune sanction du secrétaire d'état de l'intérieur n'est requise, si ce n'est en cas d'emprunt, de réunion de districts, d'expropriations et achats de biens-fonds, de réclamations des intérêts privés. C'est en second lieu la séparation graduelle de certains services considérés comme d'intérêt plus général que local, peu à peu détachés et confiés à la direction supérieure d'autorités spéciales par des actes du parlement; tels sont le cadastre, l'état civil, la santé publique, les pauvres, les aliénés, les écoles, les prisons, les routes et ponts. Encore les administrations locales ont-elles la première main dans tous ces services, mais désormais sous une tutelle spéciale.

L'organisation la plus antique et la plus générale est celle des quinze mille paroisses, qu'administrent gratuitement les marguillers, élus pour un an par le *vestry*, composé de tous les contribuables, ayant une ou plusieurs voix, six au plus, selon le chiffre de leurs impôts, nommant aussi les surveillans des routes et pourvoyant aux dépenses du culte, des chemins, de l'éclairage, etc., par des taxes locales. Les juges de paix sont la véritable autorité administrative et judiciaire du premier degré. La loi de 1835 et la

(1) 3 et 4 *Vict.*, ch. 108.

loi de 1858 ont établi un autre système, la première pour les grandes villes, la seconde pour les villes moins importantes. Depuis la loi du 10 septembre 1835 (1), à peu près contemporaine de la loi municipale française de 1837, les principales villes de l'Angleterre sont constituées en corporations, sous le nom de *borough* ou de *city*. L'autorité judiciaire et l'autorité administrative, réunies dans les comtés par l'institution si caractéristique, si excellente, des juges de paix, sont divisées dans les villes. L'autorité judiciaire relève de celle des comtés dans les petites villes, et dans les plus grandes elle est confiée à des juges de paix, mais sans attribution administrative, ou bien à des magistrats spéciaux et salariés, enfin à un *recorder*, nommés les uns et les autres par la reine sur la demande et aux frais des villes. Quant à l'autorité administrative, elle est confiée, dans tous les bourgs et cités, à une municipalité composée d'un maire et d'un nombre plus ou moins grand d'*aldermen* et de *councilmen*, nommés dans chaque quartier ou *ward*. Sont électeurs les *bourgeois*, c'est-à-dire seulement les contribuables inscrits à la taxe des pauvres et ayant un établissement ou une résidence dans le bourg depuis trois ans au moins. Sont éligibles les électeurs qui possèdent de 500 à 1,000 livres sterling de capital, et paient la taxe des pauvres sur le pied d'un revenu de 15 à 30 livres, selon que la ville est partagée en moins ou en plus de quatre sections.

Les bourgeois nomment les conseillers pour trois ans, avec renouvellement par tiers; ils nomment en outre deux *auditeurs*, qui, avec un *alderman* et un conseiller, sont chargés de vérifier annuellement et d'approuver les comptes. Les conseillers nomment les *aldermen* pour six ans, avec renouvellement de moitié tous les trois ans. Les *aldermen* et les *councilmen* réunis nomment parmi eux pour un an le maire, qui est payé et qui peut être réélu. Tout élu est tenu d'accepter sous peine d'une amende de 50 à 100 liv. sterl. au profit de la caisse du bourg. Les attributions des municipalités sont les mêmes qu'en France. Cependant elles sont à la fois plus restreintes, plus étendues et plus divisées : plus restreintes, parce qu'un grand nombre d'institutions laissées à la charge des municipalités en France sont entretenues et librement administrées en Angleterre par les particuliers ou bien centralisées, comme la taxe des pauvres, l'état civil, la salubrité, etc.; plus étendues, en ce sens que les conseils ont le droit d'établir des taxes locales dont le nom désigne l'objet, *borough rate*, *watch rate*, *sewing rate*, *lighting and paving rate*, *street improvement rate*, etc., et dont les bases et le

(1) 5 et 5 *Guillaume IV*, ch. 76.

maximum sont d'ailleurs indiqués par la loi; plus divisées enfin, parce que le conseil, composé de membres nombreux, se subdivise en commissions spéciales permanentes qui administrent une branche du service, à la charge d'en rendre compte aux assemblées générales du conseil, qui peuvent ainsi être assez rares.

Les taxes, les revenus des propriétés, les redevances de quelques services composent les budgets des villes, divisés d'ordinaire en trois comptes, le compte municipal proprement dit, les comptes spéciaux et les comptes d'améliorations. Les grandes villes n'ont en général pas d'impôts indirects; mais elles profitent de certains monopoles, tels que la fabrication du gaz à Manchester, qui rapporte à la ville près de 1,500,000 francs par an. Les parcs des grandes villes proviennent de dons généreux, comme le parc Adderley et le parc Calthorpe à Birmingham, ou de souscriptions publiques, comme les trois parcs de Manchester. Notons que les impôts indirects ont un équivalent dans les grandes villes, qui sont en même temps des ports, comme Newcastle, Liverpool : ce sont les droits de quai, de colis, de lest, de ville ou de passage, de débarcadère, etc.; mais l'administration de ces ports tend à sortir des mains de l'autorité municipale pour être confiée à des commissions spéciales composées de délégués du gouvernement, des municipalités et des corporations intéressées. C'est ainsi que le port de Liverpool, le plus considérable de l'Europe, avec ses docks qui s'étendent sur près de deux lieues, a été placé par deux lois de 1857 et de 1858 sous l'administration d'une commission de 28 membres, dont 24 sont élus par les personnes directement intéressées, à savoir les contribuables aux droits de docks, *Mersey docks and harbour board.* Dans ce cas, l'administration municipale est divisée en deux services, organisée d'après deux systèmes; il y a une ville à part dans une grande ville, et une loi spéciale à côté d'une loi générale. Ce mode de législation tout à fait britannique a été appliqué d'une certaine façon à tout le royaume par la loi de 1858 (*town local government act*), dont il me reste à parler pour achever de présenter le tableau très compliqué des institutions municipales de l'Angleterre.

En établissant dans chaque bourg un conseil municipal, la loi de 1835 avait excepté de ses dispositions toutes les localités régies par des actes particuliers du parlement ou soumises à des priviléges et droits acquis. Ces localités pouvaient demander au parlement d'autres actes particuliers; mais la procédure était difficile et coûtait à peu près 50,000 francs. De 1848 à 1858, cinq ou six lois successives sur la salubrité, les marchés, les cimetières, la police, étaient intervenues pour soumettre à une réglementation meilleure tels ou tels services négligés par les localités. La loi de 1858 sur l'admi-

nistration locale fait un pas de plus. Elle offre en quelque sorte un modèle d'organisation que les intéressés sont libres d'accepter. C'est comme un prospectus, un programme de la meilleure machine municipale, programme facultatif, nullement obligatoire. Former une commission locale investie d'attributions nettement définies et munie de moyens financiers bien déterminés, voilà ce que la loi propose aux localités, comme si elle leur offrait de les doter de la meilleure pompe à incendie. Dans les bourgs où il y a déjà un conseil municipal ou un comité institué par un acte local, ces corps décident l'adoption du mode proposé, et ils sont eux-mêmes chargés de l'exécution. Dans les autres, les propriétaires et les contribuables sont convoqués en assemblée publique, et la majorité a le droit de décider l'adoption de la loi, non sans que les réclamations de la minorité aient eu le temps de se faire entendre, et les mêmes intéressés, les plus intéressés ayant plusieurs voix, jusqu'à six, nomment la commission locale, qui entre en fonctions et pourvoit à ses dépenses au moyen de taxes ou d'emprunts autorisés par le secrétaire d'état de l'intérieur, taxes et emprunts qui ne peuvent dépasser des limites fixées par la loi.

Avant peu d'années, la loi de 1835 et la loi de 1858 auront amené sur toute la surface du territoire britannique une organisation municipale uniforme. Au lieu de quatre régimes, — paroisses, villes pourvues d'actes spéciaux, commissions locales, municipalités complètes, sans parler du régime de Londres, — il n'y aura plus bientôt que deux régimes, celui des paroisses et celui des villes, l'un très suffisant pour les petites localités, l'autre approprié au service des populations un peu nombreuses. En France, on procède logiquement; tous les hommes ont le même droit, toutes les localités sont soumises à la même règle, établie le même jour, sous la condition d'une même tutelle. En Angleterre, on procède pratiquement; le droit n'appartient qu'aux intéressés dont l'intérêt est appréciable, la règle ne leur est imposée que s'ils ne savent pas s'organiser tout seuls ou s'ils demandent eux-mêmes une organisation meilleure, et même alors la tutelle est extrêmement légère; enfin la transformation a lieu pas à pas. En France, la loi ressemble toujours à une construction qui s'élève sur les plans d'un maître, en Angleterre à une plante qui se développe par un progrès naturel.

Si l'on étudie avec nos idées françaises le régime municipal de l'Angleterre et surtout celui de Londres, on le nommera volontiers un chaos; mais l'ordre se fait peu à peu dans ce chaos ou plutôt dans cet assemblage de faits divers et libres, non pas au gré de telles ou telles idées, mais à mesure que les besoins parlent et que

les exemples instruisent. Sans doute une telle manière d'agir a l'inconvénient de laisser durer les abus; mais en Angleterre, au siècle où nous sommes, les abus ne sont pas à leur aise entre la justice, qui les réprime sur la plainte du premier qui en souffre, et la publicité, qui les poursuit de ses lumières. Le régime municipal de Londres subira certainement bientôt l'effet de cette influence, car la presse et l'opinion ne cessent de demander de sérieuses modifications dans l'organisation municipale de la métropole. Les plaintes ont été si graves qu'un comité d'enquête parlementaire a été formé pour les examiner, en 1861, sous la présidence de M. Ayrton. Une association pour l'amélioration des institutions municipales de la métropole (*association for promoting the better local government of the metropolis*) a pris une grande part au mouvement de réforme, et les rapports de son actif secrétaire-général, M. James Beal (1), résument nettement les reproches adressés à l'état de choses actuel.

La législation, composée d'environ soixante-dix actes du parlement, est un véritable dédale. La ville est divisée en une infinité de circonscriptions et de juridictions sans aucun rapport entre elles : quarante-sept pour les naissances, cinquante-six pour les bâtimens, dix-neuf pour la police, quinze pour la milice, quatorze pour la justice, etc., etc. Des taxes énormes sont levées sans aucune proportion raisonnable et sans aucune représentation régulière. Dans six paroisses, le *poor rate* est plus élevé que le *county rate*, il est moins élevé dans neuf, égal dans sept. Il y a plus de 1,000 agens des comtés entre lesquels Londres est divisé, près de 2,800 membres des *vestries* et autant de *guardians* de la taxe des pauvres. Le bureau métropolitain, créé en 1858, devient peu à peu une autorité centrale, mais sans caractère municipal, sans pouvoirs bien définis, avec d'incroyables inégalités entre les intérêts, les étendues, les populations représentées par ses membres. Les *vestries* n'ont pas de vraie vie municipale; nul ne s'intéresse aux élections qui les constituent, et les membres des districts voisins ne s'entendent presque jamais pour une action commune. La Cité, les *vestries*, le bureau métropolitain, ont des dettes énormes, et l'administration est coûteuse sans être efficace, car les égouts, le pavage, l'éclairage, le nettoyage, la distribution des eaux, sont dans un état déplorable, au moins en dehors des beaux quartiers; enfin aucun ordre n'est suivi dans les grands travaux de la voie publique.

Pour mettre de l'ordre dans cette confusion, sir George Lewis dès 1854 et M. Stuart Mill depuis ont proposé de faire de Londres une seule corporation municipale, de la partager en neuf bourgs à

(1) Novembre 1867.

la fois parlementaires et municipaux, avec leur maire, leurs aldermen et leurs bourgeois, élisant un conseil local composé de 72 à 124 membres, et d'établir un conseil municipal central composé de 130 délégués des divers conseils de district. Beaucoup d'autres projets ont été proposés : lord Ebrington demandait que chacun des services de la métropole, police, pavage, éclairage, etc., fût confié à un corps spécial. M. Ayrton a réclamé la formation d'un seul *parlement municipal* pour toute la ville; mais le projet de M. Mill a paru jusqu'ici le plus conforme au droit des contribuables, le mieux en rapport avec l'immense étendue de la surface, enfin le plus rassurant pour ceux qui craignent qu'un parlement municipal ne se transforme en une assemblée politique dangereuse. La réforme consisterait à donner aux corps locaux existans, sans les changer, une tête et une vie régulière. Ce serait à peu près le gouvernement de la Cité pris pour modèle et étendu à la métropole entière, cette immense province bâtie.

Si l'opinion publique demande plus d'ordre et de simplicité dans les institutions municipales, elle réclame aussi plus d'énergie et d'ensemble dans les grands travaux. Le premier plan général d'améliorations est bien ancien; il avait été fait avec beaucoup d'intelligence par sir Christophe Wren après le grand incendie de 1666. Sans remonter si haut, le plus remarquable ensemble de travaux à exécuter a été proposé par le comité du parlement nommé en 1838, et dont sir Robert Peel faisait partie; mais depuis cette époque le public n'a pas cessé de réclamer, impatient de voir les projets devenir enfin des réalités. Il y a eu comme une véritable émeute d'opinion au sujet de la distribution de l'eau dans la ville en 1852, de l'éclairage au gaz en 1860, et il est résulté de ces mouvemens autant d'actes du parlement améliorant ces services. Après le choléra de 1854, l'insalubrité de la Tamise, l'insuffisance des égouts, devinrent une préoccupation générale, et le *drainage* de la métropole fut entrepris, travail gigantesque, presque terminé, qui se composera d'une canalisation de près de 1,400 milles, et aura coûté environ 103 millions, empruntés et payés au moyen d'une taxe de 3 deniers par livre d'impôts (1). Les travaux extérieurs, l'élargissement, le percement, la continuation des rues et boulevards, la construction des édifices publics ou des établissemens scolaires et charitables (2), sont loin d'être aussi avancés à Londres qu'à Paris, et en 1869 M. Layard, alors ministre des travaux publics, a proposé

(1) Bazalgette, *On the main drainage of London.*

(2) *Rapport sur les hôpitaux de Paris et de Londres*, par MM. Ser et Blondel. — *London, its growth, charitable agencies and wants*, by Ch. Bosanquet, 1868.

un plan d'ensemble pour l'embellissement de la capitale de l'Angleterre. La Tamise sera bordée de quais spacieux sur lesquels s'élèveront un palais de justice, de nouveaux musées, l'amirauté, le ministère de la guerre, et sous lesquels un chemin de fer souterrain se reliant à tous les chemins de fer métropolitains établira des communications rapides. Ces grands travaux entraîneront des dépenses considérables, et déjà il a été beaucoup dépensé. La Cité seule a consacré 165 millions à ses travaux, et le bureau métropolitain, en moins de dix ans, a emprunté plus de 250 millions, que le gouvernement, au mois de juillet 1869, a proposé de consolider en une dette unique garantie par l'état, projet qui a excité de vives réclamations, fort analogues aux plaintes que les affaires de Paris provoquent de ce côté-ci de la Manche.

En résumé, l'administration municipale de Londres est un chaos en voie de transformation. Le régime de cette administration est entièrement distinct de celui de toutes les autres villes du royaume. La ville est trop vaste pour ne composer qu'une seule municipalité. Le problème à l'étude consiste à combiner les avantages du *self-government* local avec la nécessité d'une action centrale et collective. Déjà le service des travaux a été centralisé. En outre la police a été, comme la force militaire, entièrement placée sous la dépendance directe de la couronne. Le véritable conseil municipal de Londres, c'est le parlement. Il intervient sans cesse dans tous les emprunts, dans toutes les expropriations, dans tous les grands travaux, et il fixe avant tout les limites des taxes qui peuvent être levées par les pouvoirs locaux; mais dans ces limites la proportion, la spécialité, le mode de perception, la dépense des taxes, qui reposent presque toutes sur les propriétaires et les locataires, sont déterminés par ces contribuables eux-mêmes, représentés dans les *vestries*, les bureaux, le *metropolitan board*, enfin au parlement. Le droit électoral n'est exercé d'ailleurs que par les contribuables et les domiciliés; aucune intervention n'est accordée à la population indigente ou nomade, à ceux qui reçoivent sans payer, à ceux qui jouissent sans contribuer, et il en est ainsi dans toute l'Angleterre en matière d'administration municipale. Les cordons de la bourse sont tenus exclusivement par les représentans élus de ceux qui la remplissent. Ajoutons ce dernier trait, que tout ce qui peut être administré directement, librement par les intéressés, est laissé à leur disposition : la paroisse à ses fidèles, l'école à ses fondateurs, l'hospice à ses bienfaiteurs, les travaux, les subsistances (1), les constructions, à l'industrie privée et à la libre association. Enfin tout ce qui exige

(1) Robert de Massy, *Des halles et marchés à Londres et à Paris.*

des connaissances spéciales ou présente un intérêt général, comme l'état civil et la santé publique, est confié à des autorités spéciales, peu à peu détaché des fonctions municipales et constitué à l'état de service public. On voit ainsi s'opérer un double mouvement et comme un partage entre le domaine de l'état et le domaine de la liberté. Ce qui est mal fait par les particuliers devient de plus en plus central. Ce qui peut être décentralisé devient de plus en plus libre; mais, toujours et avant tout, pas de contribution sans la participation des contribuables.

II. — BERLIN ET VIENNE.

La loi du développement rapide des capitales à partir du commencement de ce siècle et le fait de l'accélération de ce progrès à partir de l'ouverture des chemins de fer, nous les retrouvons exprimés par des chiffres dans les deux capitales de l'Allemagne, à Berlin et à Vienne. En 1801, Berlin contenait une population civile de moins de 150,000 habitans, et cette ville est peuplée en 1870 par environ 700,000 habitans (1). Dans une période de quarante années, de 1801 à 1840, la population a seulement augmenté de 150,000 âmes; dans les trente années suivantes, de 1840 à 1870, elle a augmenté de 400,000 âmes. Or le premier chemin de fer a été ouvert à Berlin en 1839. Le progrès de la population a produit à Berlin les mêmes conséquences que partout ailleurs : l'extension des limites, le remaniement des rues, l'augmentation des dépenses et surtout des dépenses extraordinaires, la nécessité des emprunts, enfin la révision des lois municipales, et ces conséquences se sont réalisées à peu près exactement à l'époque où l'achèvement des chemins de fer déterminait l'accroissement accéléré de la population. En effet, la surface de Berlin a été accrue, en 1861, d'un territoire habité par environ 35,000 âmes, et elle a débordé depuis longtemps les anciens murs d'enceinte. Bien que la ville soit d'origine récente et que les travaux d'élargissement de la voie publique n'y soient pas aussi nécessaires qu'à travers l'antique amas

(1) Les recensemens ont lieu tous les trois ans. Voici les chiffres exacts :

	Population civile.	Population militaire.
1801.	147,801	28,908
1840.	309,953	18,739
1867.	680,459	21,978

On remarquera que la garnison n'augmente pas avec la population.

des maisons des vieilles cités, cependant un plan d'ensemble est suivi à Berlin comme à Paris, et la transformation s'opère année par année; des rues nouvelles sont ouvertes, des édifices nouveaux sont bâtis; l'état participe à la dépense. La distinction de l'ordinaire et de l'extraordinaire a pris place dans le budget de la ville. La dette s'élève à environ 8 millions de thalers (1) pour un budget qui se règle annuellement en recettes et en dépenses par un total d'environ 5 millions de thalers (2). Enfin la loi municipale est révisée, et les six provinces occidentales de la monarchie prussienne sont soumises à l'ordonnance du 30 mai 1853 et à la loi du 14 mai 1860, qui organisent un système d'administration locale extrêmement curieux, commun à toutes les villes de ces provinces et à la ville de Berlin, sauf quelques exceptions assez importantes.

L'administration de Berlin (3) se distingue par quatre caractères principaux : la composition du corps municipal collectif désigné sous le nom de *magistrat*, le mode d'élection de l'assemblée communale (*stadtverordneten versammlung*), le nombre considérable de citoyens associés gratuitement aux diverses fonctions municipales, l'entière séparation de la municipalité et de la police. Le magistrat est l'autorité qui gouverne la ville. Ce n'est pas une personne, c'est un collége, un pouvoir collectif composé de 31 membres : l'*oberbürgermeister*, chef de la municipalité, le *burgermeister*, qui le remplace, 2 syndics, 2 conseillers pour les écoles, 2 pour les bâtimens, 1 intendant (*stadtkæmmerer*), 8 conseillers jurisconsultes, 14 conseillers gratuits ou échevins (*schöffen*). Tous ces membres du *magistrat* sont nommés par l'assemblée de la commune; mais les deux bourgmestres sont ratifiés par le roi, et les quinze conseillers payés, ainsi que les quatorze conseillers gratuits, par le gouvernement de la province (*bezirksregierung*). Les conseillers payés sont nommés pour douze ans, les conseillers gratuits pour six ans.

L'assemblée de la commune (*stadtverordneten versammlung*) se compose de 108 membres (4), élus dans les trente-six quartiers de Berlin, à raison de trois par quartier, par les bourgeois ayant le droit

(1) 1868 : 7,644,616 thalers.

(2) 1868 : recettes, 4,812,075 thalers; dépenses, 4,820,034 thalers. Dans les recettes entrent pour plus de 2,500,000 thalers les impôts directs et indirects, impôt sur les maisons et sur les logemens, et part de la ville dans l'impôt général sur la mouture, l'abatage des bestiaux et la bière.

(3) Je dois ces renseignemens au savant et obligeant chef de la statistique municipale de Berlin, M. le docteur Schwabe.

(4) 18 membres au-dessous de 2,000 habitans, et 6 de plus par 10,000 jusqu'à 30,000 habitans, par 20,000 jusqu'à 100,000 habitans, et par 50,000 au-delà d'une population de 120,000 habitans.

électoral. Ce droit appartient à tout Prussien domicilié depuis un an au moins à Berlin, ne recevant pas les secours publics, et jouissant d'un revenu estimé à 300 thalers au moins d'après le chiffre de ses impôts. Les contribuables sont d'ailleurs divisés en trois classes sur la liste que dresse le magistrat au mois de juillet, et ceci est un trait tout à fait caractéristique de la loi prussienne. Chaque classe est déterminée par le chiffre des impôts qu'elle paie, et par conséquent des intérêts et de la fortune qu'elle possède dans la ville. La première classe nomme un tiers des délégués communaux, la fortune moyenne nomme le second tiers, et le troisième tiers est choisi par tous les petits contribuables. Quant à l'éligibilité, la moitié des élus doit être prise parmi les propriétaires de maisons (titre II, §§ 12-16). L'élection a lieu pour six ans, avec renouvellement par tiers tous les deux ans. L'assemblée élit son président annuel, elle tient toutes les semaines des séances publiques où le *magistrat* est convoqué.

En dehors des 108 membres de l'assemblée communale, les électeurs nomment en outre des délégués (*bürger depütirte*) à diverses *députations* ou commissions spéciales chargées de la direction de certains services municipaux. C'est ainsi que l'administration hospitalière (*armen direction*) est confiée à une commission composée de 11 membres du magistrat, de 11 membres de l'assemblée communale, de 7 députés des bourgeois, de 3 assesseurs payés. La *députation* des écoles se compose de 5 membres du magistrat, 8 conseillers, 12 députés, 3 ministres protestans, un prêtre catholique. Il y a plus de douze commissions analogues pour les impôts, la caisse d'épargne, etc. Ce n'est pas tout. Plusieurs milliers de bourgeois et aussi de dames sont répartis dans les cent seize commissions locales des pauvres et des orphelins, dans les deux cent dix inspections de quartiers, dans les trente et une commissions pour les impôts, etc., et ces fonctions gratuites sont conférées pour trois ans et sans qu'on puisse s'en dispenser. On peut dire que tous les bourgeois de la ville remplissent des devoirs envers la ville.

La police de la capitale est séparée à Berlin des attributions municipales et entièrement remise aux mains de l'état. La ville paie le matériel, l'état paie le personnel de la police; la ville paie en outre toute la police purement municipale, nettoyage, surveillance, incendies, etc. L'état s'est, en retour, chargé d'une partie des dépenses d'embellissement de Berlin; le *Thiergarten* est administré et payé par l'état.

Vienne se compose, comme Londres, comme Paris, d'une ancienne ville (*Innere stadt*), entourée et débordée par sept vastes faubourgs (*bezirke*). La ville, avec ses sept faubourgs, y compris le beau quar-

tier de Leopoldstadt, qui s'étend entre le canal du Danube et le fleuve, le Prater, les prairies, les promenades, couvre un espace de 15,637,767 *klafter*, environ 5,000 hectares, et la population, qui était de 200,000 âmes à peine au commencement de ce siècle, atteint maintenant 600,000 habitans, dont plus de 200,000 étrangers. Les revenus ordinaires ne dépassent pas 7 millions de florins, quoique la moyenne de l'impôt direct le plus productif, celui des loyers, ait doublé en moins de vingt ans, et les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvent à près de 10 millions de florins; les 3 millions de florins de différence, consacrés aux travaux et embellissemens, sont en grande partie payés par des emprunts.

Une ordonnance en cent vingt-deux articles, du 6 mars 1850, régit l'administration municipale de Vienne, qui se compose du conseil municipal (*gemeinderath*), du pouvoir exécutif (*magistrat*) et des inspecteurs de quartier. Le *gemeinderath* se compose de 120 membres, élus pour trois ans et renouvenables chaque année par tiers. La loi sépare nettement les étrangers, (*fremde*), les membres de la commune (*gemeindeangehörige*) et les bourgeois (*bürger*). Les étrangers n'ont droit qu'à la protection de la police et à la jouissance des propriétés communales, rien de plus. Les membres de la commune participent aux charges, aux avantages et aux secours. Les bourgeois ont de plus la jouissance de nombreuses fondations qui leur sont exclusivement réservées. On ne peut devenir membre de la commune que si l'on est Autrichien de naissance, fils légitime d'un membre de la commune, ou résident *depuis quatre ans ininterrompus*, à partir de l'âge de la conscription, dans la commune, et à la condition de justifier d'une bonne conduite et de moyens d'existence. Le droit de bourgeoisie s'achète et s'obtient de la commune, qui peut aussi l'accorder comme titre d'honneur aux mêmes conditions de naissance, de séjour, de notoriété et d'aisance. Les bourgeois seuls sont électeurs et éligibles avec les *gemeindeangehörigen* qui paient au moins 10 florins d'impôt direct, avec les fonctionnaires, officiers, prêtres, docteurs et professeurs des établissemens publics. Tous les mineurs, indigens, domestiques, salariés, sont exclus du droit électoral. Les électeurs sont divisés, comme en Prusse, en trois catégories d'après le chiffre de leurs impôts. Chacune des catégories nomme un tiers des 120 membres du conseil communal. Les électeurs sont seuls éligibles, et ils ne le sont qu'à trente ans. Le conseil est nommé pour trois ans, il choisit pour la même durée, à la majorité des deux tiers, son président, qui est le bourgmestre. Sa nomination doit être ratifiée par l'empereur. Les séances du conseil sont publiques, et un délégué de l'état peut toujours y assister.

Le bourgmestre est le chef du *magistrat*, qui se compose avec lui de 2 vice-présidens et de plusieurs membres ou agens, nommés à vie et salariés. Les conseillers municipaux exercent leurs fonctions gratuitement; le bourgmestre est logé, et il reçoit des frais de représentation. Outre le conseil et le *magistrat*, les électeurs, divisés encore par tiers, choisissent des comités de quartier (*bezirksaufschüsse*), à raison de dix-huit par quartier, qui, nommés pour trois ans, nomment leur président ou quartenier (*bezirksvorsteher*). Ce sont les délégués du pouvoir exécutif pour la surveillance des intérêts locaux dans chaque quartier, et ils peuvent être révoqués par le conseil communal. La police de propreté et de salubrité appartient à la ville; la police de sécurité est entièrement remise aux mains du gouvernement.

On le voit, l'administration de Vienne ressemble beaucoup à celle de Berlin : elle est réservée aux seuls intéressés en proportion même de leur intérêt; mais le pouvoir central n'y intervient que pour ratifier les choix, autoriser les mesures et maintenir seul la sûreté. Ce respect scrupuleux des antiques priviléges de la bourgeoisie et des catégories de la richesse n'a empêché ni les grands travaux ni les grosses dettes. La force des coutumes a cédé à la force des choses.

III. — GENÈVE ET BRUXELLES.

Nous retrouvons à Genève les faits déjà constatés dans toutes les capitales de l'Europe : une augmentation de population qui dépasse 1,200 habitans par an, un envahissement successif de la ville par la population des autres cantons et de l'étranger, l'obligation de transformer une partie de la ville, la progression des dépenses de la municipalité et encore plus de l'état, qui se décharge tant qu'il le peut sur la ville, — la nécessité de contracter des dettes pour subvenir à ces dépenses, — et ces faits se produisent à partir de l'ouverture et à proportion de l'achèvement des voies ferrées. La loi du 3 septembre 1859 autorise la ville de Genève à percevoir une taxe sur le revenu à compter du 1er janvier 1860, « en considération, dit le préambule de la loi, des nouvelles charges qui résultent de l'agrandissement de la commune, de constructions municipales devenues nécessaires, et de l'entretien des nouveaux quais, rues et ports. » Cette taxe, qui figure au budget de 1870 pour 175,000 fr., n'équilibre pas les recettes et les dépenses. Les recettes sont d'environ 1,250,000 fr., l'octroi entre dans ce chiffre pour 500,000 fr. (les frais de perception absorbent 1/5 de ce revenu); mais il y a un

déficit des recettes sur les dépenses d'environ 50,000 francs à cause du chiffre élevé des intérêts de la dette. Pour un budget d'un peu plus de 1 million, Genève a une dette d'environ 6 millions, dont la moitié est contractée depuis moins de dix ans, et je n'ai pas pu nettement discerner s'il faut y comprendre la somme des *rescriptions*, évaluée à 1,200,000 fr., que la ville est autorisée à émettre. Accroissement de population, nouveaux travaux, nouvelles taxes, emprunts répétés, dettes grossissantes, c'est toujours et partout la même série d'effets produits par les mêmes causes; mais on ne regrette plus les dépenses lorsque les yeux, au lieu de rester fixés sur les millions, les francs et les centimes du budget, se portent sur les quais bien plantés de la rive gauche et de Longemalle, sur les promenades bien entretenues des Alpes et des Bastions, sur la nouvelle promenade de Champel, sur les commencemens du quai allant de la rue des Moulins à l'abattoir aux bords du Rhône, sur la nouvelle rue des Grottes et la rue du Môle élargie, en un mot sur tous les embellissemens de cette admirable ville, assise entre les cimes du Mont-Blanc et les eaux bleues du Léman.

L'organisation municipale de Genève est digne de remarque. Le corps électoral, que l'on appelle le *conseil général*, est dans la patrie de Rousseau à peu près en permanence, car il vote par *oui* et par *non* sur les lois constitutionnelles; il vote pour nommer le conseil d'état, qui ne dure que deux ans, il vote pour élire les députés au grand-conseil, à raison de 1 par 666 habitans, pour deux ans, il vote pour nommer les quatre députés au conseil national; enfin il vote pour nommer le conseil municipal. C'est la votation à l'état continu. Il a fallu construire une salle destinée à ces exercices électoraux, et les mauvais plaisans, après quelques scènes de violence, ont laissé à cette salle le nom de *Temple d'Héraclée*. Des esprits sérieux, entre autres M. Ernest Naville, ont fondé une *association réformiste* en vue de diminuer le nombre des élections, d'en faciliter les opérations, et d'assurer la représentation vraiment proportionnelle des minorités par l'un des systèmes du *quotient électoral* ou du *vote cumulatif*, qui commencent à prendre place parmi les réformes désirées dans tous les pays où d'immenses minorités demeurent sans députés, et où l'on s'aperçoit que la proportionnalité devrait être la règle de la représentation, tandis que la majorité n'est que l'instrument de la délibération; mais en attendant Genève a réalisé le mouvement électoral perpétuel. Sans lui envier cette agitation qu'un grand pays ne supporterait pas, il y a dans ses lois électorales quelques dispositions curieuses et bonnes à imiter.

Le corps électoral *politique* n'est pas le même que le corps électoral *municipal*. Aux termes des articles 1 et 2 de la loi du 18 mai

1864, les citoyens genevois de vingt et un ans et les Suisses des autres cantons établis depuis deux ans dans le canton de Genève sont électeurs politiques; mais il est dit textuellement que *l'exercice des droits politiques ne comporte pas celui des droits communaux*, et en effet l'article 107 de la même loi déclare électeurs communaux seulement les citoyens genevois *nés et domiciliés* dans la commune, ou *propriétaires et domiciliés* depuis plus d'un an. Cette distinction est acceptée et approuvée par tout le monde. On est électeur à vingt et un ans, on est éligible au même âge au conseil municipal; mais il faut avoir vingt-sept ans pour être éligible au conseil d'état, vingt-cinq ans pour pouvoir être nommé maire ou adjoint. Il n'y a d'ailleurs de maire et d'adjoints que dans les communes rurales du canton, il n'y en a pas à Genève. Les quarante et un membres élus tous les deux ans au conseil municipal choisissent dans leur sein un *conseil administratif* composé de cinq membres, dont les émolumens figurent au budget pour la modeste somme de 11,000 francs, et ces cinq membres nomment leur président, qui n'exerce ses fonctions que pendant un an. C'est une élection à deux degrés constituant un pouvoir exécutif, non pas unique, mais collectif. On a jugé utile de maintenir un certain équilibre entre l'autorité municipale et le gouvernement. La commune de Genève, comprenant à elle seule la moitié, et la moitié la plus influente de la population totale du canton, le maire deviendrait aisément une puissance capable de tenir en échec celle du gouvernement, fractionnée entre les sept membres du conseil d'état, bien que ce conseil ait dans ses attributions l'approbation des dépenses, travaux et expropriations votées par le conseil municipal. Quand la ville est à peu près tout l'état, il ne faut pas que l'autorité de la ville puisse dominer l'autorité de l'état.

Ainsi à Genève les électeurs communaux ne sont pas les mêmes que les électeurs politiques, l'âge de l'éligibilité n'est pas le même que l'âge de l'électorat, et l'administration de la ville n'est pas organisée comme celle des autres communes du canton; elle est à deux degrés et collective, de manière à ne pas pouvoir donner naissance à un pouvoir municipal rival du pouvoir politique. De plus la police politique est entièrement distincte de la police municipale. Ce sont là, dans une république, de bonnes précautions et des traits à noter.

Bruxelles, qui ressemble beaucoup à Genève par la liberté des institutions, a vu en dix ans et malgré les ravages du choléra sa population s'élever de 150,000 à près de 180,000 habitans. Aux termes de la loi en vigueur qui est la loi communale du 30 mars 1836, modifiée par les lois de 1842, 1848, 1860 et 1865, 7,000 habitans seulement sont électeurs municipaux, c'est un peu plus que

les électeurs provinciaux et politiques. Il faut être domicilié au moins depuis le 1er janvier de l'année de l'élection, être Belge, majeur, et payer un impôt supérieur à 42 francs. Ces électeurs nomment le conseil municipal, qui se compose de 7 membres au moins et de 31 au plus, âgés d'au moins vingt-cinq ans, et élus pour six ans avec renouvellement annuel par tiers. C'est le roi qui choisit dans le sein du conseil le bourgmestre et quatre échevins. Le bourgmestre, les échevins et les conseillers composent le corps communal.

On sait que les octrois ont été supprimés en Belgique par la loi du 18 juin 1860, mais ils ont été remplacés par une part accordée aux villes sur le produit d'autres impôts indirects, 75 pour 100 des droits d'entrée sur les cafés, 34 pour 100 des droits d'accise sur les vins, eaux-de-vie, vinaigres et sucres; c'est un peu comme si, dans ce petit pays, le guichet du receveur avait été reculé de cent pas et reporté de la barrière à la frontière. Toutefois cette réforme, qui a augmenté les ressources des villes qui n'avaient pas d'octroi, a eu pour effet d'arrêter, de fixer à une sorte de limite permanente les recettes des villes à octroi, notamment les recettes de Bruxelles. De là un véritable embarras et l'obligation d'emprunter pour les travaux de la Senne et pour les constructions et améliorations nouvelles, qui font de Bruxelles une ville si justement admirée. Dans le budget de 1869, où les recettes et les dépenses *ordinaires* ne figurent que pour 6,500,000 francs environ, les recettes et les dépenses *extraordinaires* se balancent par plus de 9 millions; elles n'atteignaient pas 2 millions en 1857.

Je pourrais passer de Bruxelles à La Haye, si bien administrée, comme presque toutes les villes de la Hollande, revenir vers les régions du midi, retrouver à Rome, à Florence, à Madrid, d'assez beaux restes des antiques et libres institutions municipales qui ont tenu une si grande place dans l'histoire de l'Italie et de l'Espagne, ou bien m'arrêter à étudier à Saint-Pétersbourg et à Constantinople les commencemens et en quelque sorte les premiers pas d'une vie municipale naissante (1), réunir ainsi par un contraste facile le dé-

(1) A en croire les dépêches officielles, la loi turque sur l'organisation des *vilayets* (départemens), faite pour tenir l'une des promesses du *hatt-humayoum* de 1856, assurerait *l'élection des conseils communaux au suffrage universel, sans candidature officielle, sans privilége pour les musulmans.* En fait, l'électeur doit payer 50 piastres de contributions directes, l'éligible 100 piastres. Une liste triple d'éligibles, formée par les fonctionnaires, est envoyée à chaque commune du *caza;* les anciens la réduisent au double, et la renvoient à un fonctionnaire supérieur, *mutessarif*, qui choisit les élus, et dans les conseils ainsi élus le *vali*, gouverneur-général, ou ses délégués ont voix délibératives. Dans le conseil central du *vilayet*, il y a sans doute deux chrétiens et deux musulmans, mais flanqués de cinq fonctionnaires musulmans. Cela s'appelle la liberté des élections, l'égalité des cultes, l'indépendance municipale.

clin et le début des libertés locales; mais cette étude n'est pas une histoire de l'administration des villes. Préoccupé avant tout de la condition légale de la ville de Paris, je ne cherche à la comparer qu'à ce qui lui est comparable. Les villes ruinées ou les villes peu peuplées ne présentent pas les mêmes problèmes à résoudre, je néglige les tailles ordinaires pour ne considérer que les géans; je citerai encore cependant la capitale d'un bien petit royaume, le Danemark, avant de terminer par un coup d'œil indispensable sur la ville la plus semblable à Paris par l'énorme mouvement des affaires et des hommes, qui est New-York, de l'autre côté de l'Atlantique.

Copenhague, avec une population de 150,000 âmes environ, a un budget qui se solde en recettes et en dépenses par 1,600,000 rixthalers (4,800,000 francs), et une dette qui s'élève à près de 5,500,000 rixthalers (16,500,000 francs). Une loi municipale spéciale a été promulguée, pour la ville de Copenhague, le 4 mars 1857, et cette loi, qui est déjà suivie d'un projet nouveau, remplace elle-même l'ordonnance du 1er janvier 1840. Une des dispositions de cette loi est particulièrement digne de mention. Le suffrage universel existe en Danemark pour l'élection de la seconde chambre, mais, pour l'élection municipale, le droit de voter n'est accordé qu'aux seuls bourgeois de la ville; la qualité d'électeur communal est nettement séparée de la qualité d'électeur politique. Les bourgeois, électeurs et éligibles, sont ceux qui possèdent en ville une maison assurée contre l'incendie pour une valeur d'au moins 4,000 écus, 6,000 écus dans la banlieue, ou qui exercent une profession industrielle et ont obtenu le certificat de bourgeoisie. Ils nomment 36 membres du conseil municipal, et ce conseil nomme 4 membres gratuits du *magistrat* pour six ans, et 4 bourgmestres à vie rétribués. Le roi confirme les 4 bourgmestres et nomme l'*over-præsident*, chef du *magistrat*, qui assiste à toutes les séances du conseil municipal. Le *magistrat* est divisé en quatre sections permanentes. Il faut remarquer aussi dans les dépenses de la ville (1) la part considérable faite aux établissemens de bienfaisance, qui absorbent près d'un tiers de la dépense totale, et dans les recettes le chiffre énorme des impôts fonciers (630,000 écus), et surtout de l'impôt sur le revenu (*indkomstskat*, 403,691 écus), en face du faible revenu des impôts sur les cabarets et les entrées, qui n'atteignent pas ensemble 20,000 écus.

(1) *Staden kjobenhavns budget for aaeret 1870.*

IV. — NEW-YORK.

Il y a deux cent cinquante ans, à la place de New-York, on voyait une île, des collines, un marais. Des peuplades indiennes, les Lenni-Lenape et les Manhattans, allumaient leurs feux et construisaient leurs huttes sur ces rivages. Un Anglais au service de la Hollande, qui cherchait un passage par les mers polaires vers la Chine, Henry Hudson, vit en 1609 ces Indiens, et il leur donna des souliers, qu'ils pendirent à leur cou en guise d'ornemens. Sur l'emplacement actuel de Broadway, quelques Hollandais s'établirent avec Christiansen, en 1614, pour faire le trafic des fourrures, et ils construisirent quatre maisons en bois et un petit navire, le *Restless* (sans repos), nom qui convenait si bien aux destinées futures de ce coin du monde. Un fort, une église, trois moulins à vent, cent vingt maisons et 1,000 habitans, qui font paître leurs vaches dans les prairies maintenant occupées par des palais, voilà quelle était la nouvelle Amsterdam en 1654, sous le gouverneur Stuyvesant, lorsque le colonel Nicholls, envoyé par le duc d'York, auquel Charles II avait cédé ce territoire, s'en empare avec 400 hommes, appelle le fort Fort-James, la ville New-York, et substitue à la petite municipalité élue un maire, quatre aldermen et un shérif, nommés par le gouverneur. Plus d'un Anglais se crut lésé lorsque la paix de Breda, en 1667, donna aux Hollandais Surinam en échange de New-York.

Reprise par les Hollandais, puis rendue aux Anglais, New-York était à la fin du XVIIIe siècle une petite ville avec des maisons en brique, sans étage, le pignon sur la rue, où l'on parlait dix-huit langages et où l'on professait huit cultes. Il n'y avait pas d'autre livre que la Bible. Le gouverneur seul allait en voiture, et les *knickerbockers* se mêlaient aux Anglais, aux Indiens, aux Canadiens, aux Français, pour fêter saint Nicolas, dont l'image ornait la poupe du premier navire débarqué, ou pour causer autour du poirier planté par Stuyvesant, et que l'on voyait encore, il y a peu d'années, au coin de la 13e rue et de la 3e avenue. C'est en 1683 que le gouverneur Dungan réunit la première assemblée populaire pour rédiger la première *charte des libertés*. La ville, divisée en six quartiers, fut autorisée à élire chaque année un alderman et un conseiller municipal, la nomination du maire restant au gouverneur. Cette organisation ne dura pas longtemps, grâce aux violences des gouverneurs, vauriens titrés envoyés par l'Angleterre; mais une nouvelle charte restitua les mêmes droits en 1730. Dans l'intervalle, New-York, habité par 10,000 habitans, avait vu s'établir pour la première

fois une horloge publique, un journal, une bibliothèque, un collège, mais aussi un marché d'esclaves, la torture, le fouet, des taxes absurdes. Ce sont les taxes sur le timbre et sur le thé qui provoquèrent, on le sait, la révolte de New-York et des autres villes, qui de 1763 à 1776, à travers des collisions ininterrompues, aboutit enfin à la célèbre *déclaration des droits* et à la fondation des États-Unis. New-York reçut Washington avec enthousiasme en 1775; mais, reprise par les Anglais, elle fut livrée aux représailles de la guerre, à la famine, à toutes les calamités, jusqu'à la paix de 1783. C'est à New-York, dès 1765, que les délégués, réunis à City-Hall, avaient posé le principe fondamental de la liberté politique et de la liberté municipale dans cette formule si nette : *taxation without representation is tyranny*. Dans la même salle, le 6 avril 1789, George Washington était nommé président, et John Adams vice-président des États-Unis. New-York avait alors moins de 30,000 habitans; malgré les ravages de la fièvre jaune, la population s'était élevée à 60,000 habitans en 1800, et la ville devenait la métropole incontestable du Nouveau-Monde. En 1807, Fulton lançait le *Clermont*, premier navire à vapeur entre New-York et Albany, devant une foule incrédule qui tout à coup se mettait à crier avec enthousiasme, comme devant un miracle : *She moves! she moves!* il marche! il marche! En 1811 fut tracé le plan général, plan symétrique et bien conçu, auquel on doit les douze larges avenues, les rues parallèles, et les beaux *squares* de la partie supérieure de la ville. En 1814, la première ligne de bateaux à vapeur fut établie entre Liverpool et New-York, et en 1825 l'ouverture du canal Érié, entre l'Hudson-River et le lac Érié, attestait la grandeur et la puissance du peuple si récemment établi sur ces rives de l'Atlantique, qui achevait, dix ans après, le grand réservoir et le *Croton-Aqueduc*, et fondait, vingt ans plus tard, le *Central-Park*, qui a coûté près de 200 millions, et que l'on peut appeler le plus grand lieu de plaisir du monde. New-York contenait alors 650,000 habitans. Le chiffre de 1 million est notablement dépassé maintenant, et voici les époques de cette énorme accumulation d'hommes sur un même point :

1665.	1,000	habitans.
1756.	10,000	—
1800.	60,000	—
1830.	200,009	—
1850.	500,009	—
1860.	800,000	—
1870.	1,000,000	—

L'organisation municipale de New-York, successivement réglée

par les chartes de Nicholls (1664), de Dungan (1683), de Montgommerie (1730), fut amendée en 1830, 1849, 1851, 1853, puis renouvelée en 1857, enfin insérée dans le titre III, *government of cities*, du code politique de l'état, promulgué en 1860. La municipalité de New-York est une corporation dont le nom officiel indique insuffisamment la composition, — *the mayor, aldermen and commonalty of the city of New-York*. Cette corporation se compose de deux bureaux, le bureau des *aldermen*, subdivisé en vingt-sept commissions permanentes, et les bureaux des *councilmen*, subdivisé en trente commissions. La réunion des deux *boards* constitue le *common council*, pouvoir législatif municipal. Dans chacun des dix-sept districts *congressionnaux* de la ville, les électeurs, c'est-à-dire les citoyens nés dans la ville ou y ayant un domicile permanent, élisent 1 *alderman* pour deux ans, et chacun des quatre districts *sénatoriaux* de la ville élit 6 *councilmen* pour un an. Les élus doivent être domiciliés dans le district qui les nomme. Chacun des *boards* se réunit séparément, nomme son président et ses agens, fait son règlement. Les mesures prises doivent être votées par les deux bureaux et approuvées par le maire. Si le maire refuse, la mesure doit passer de nouveau par l'examen des deux bureaux dans le cours de l'année, et elle ne devient loi que si les deux bureaux l'approuvent à la majorité des deux tiers des voix. Le pouvoir exécutif se compose du maire, du contrôleur, du conseil,—élus directement par les électeurs pour deux, trois et quatre ans, mais révocables par le gouverneur de l'état,—et des autres agens, nommés par le maire avec l'agrément des aldermen. Le *contrôleur* est chargé des finances. Il y a en outre un *commissaire des rues*, une commission des eaux, un département des hospices, un bureau sanitaire, un bureau du contentieux dirigé par le *council* élu, etc. Le *common council* ne peut pas lever de taxes ni contracter d'emprunt sans l'autorisation de la législature.

La police a été confiée, par une loi du 10 avril 1860, à un bureau de police métropolitaine dont le ressort s'étend à tout le comté de New-York et à quatre comtés compris dans le même district. Il se compose de trois personnes, choisies par le gouverneur avec le consentement du sénat, qui organisent le service des agens, sergens, patrouilles, etc. Les dépenses de cette immense cité atteignent à peu près 200 millions; l'instruction seule figure dans ces dépenses pour près de 40 millions. Le gouvernement municipal de New-York est d'ailleurs le même que celui des autres villes de l'état, *sauf ce qui concerne la police*. Le code politique de New-York sépare avec soin les villes (*cities*), au nombre de treize, à populations agglomérées, administrées par le maire et le conseil, les bourgs (*towns*), admi-

nistrés par le *supervisor*, les villages, administrés par un bureau de *trustees* et leur président.

Comment a réussi cette organisation très compliquée? Il n'y a malheureusement qu'une voix pour la condamner. « Notre administration des villes est mal conduite, écrit un des plus savans jurisconsultes de l'Amérique, le docteur Lieber (1); elle est corrompue, déréglée, coûteuse. Un gouvernement municipal n'est qu'une affaire de police et de dépense. La police devrait être entre les mains de l'état, la dépense entre les mains de ceux qui paient. Même dans un pays de suffrage universel, ce n'est pas l'opinion publique qu'il s'agit de faire représenter, c'est l'intérêt des contribuables et des habitans réels. Le problème qui consiste à concilier une grande liberté politique, et notamment le suffrage universel, avec une énorme agglomération de population accrue mois par mois et presque jour par jour par un flot d'étrangers n'a jamais été résolu en aucun pays, et probablement c'est notre pays et spécialement la ville de New-York qui a le moins approché de la solution.» Cette opinion est devenue l'opinion générale, et cette année même, il y a peu de semaines, une loi financière du 10 avril 1870 (2) a commencé la réforme de la municipalité de New-York. Cette loi a surtout pour objet de mieux régler l'emploi et la perception des taxes, l'administration des docks, le service de la police, et elle contient une disposition bien caractéristique : il a fallu interdire de repaver des rues déjà pavées sans une pétition de la majorité des riverains. Des marchés scandaleux avaient été passés pour repaver les rues sans nécessité à l'aide de taxes onéreuses.

On le voit, New-York et Paris sont les deux points extrêmes du tableau que j'ai présenté. Placées dans des conditions analogues, doublées tout à coup, continuellement envahies par des étrangers, agitées par les mêmes mœurs démocratiques fiévreuses, dans un pays de suffrage universel, réunissant le même contraste d'opulence étincelante et de sordide misère, la ville de Paris a été administrée par un pouvoir dictatorial, celle de New-York par deux assemblées populaires. Avec des mérites dissemblables et des défauts que je suis loin de comparer, ni l'un ni l'autre de ces systèmes n'a pleinement réussi. La vérité est entre les deux, et une législation intelligente doit s'efforcer de mieux faire les parts entre les droits de l'autorité et les droits des citoyens dans les grandes villes.

(1) *Reflections on the change which may seem necessary in the present constitution of the State of New-York*, 1867.

(2) *An act to make provision for the government of the city of New-York.*

V. — ATTRIBUTIONS ET FINANCES. — RÉSUMÉ.

La comparaison que je viens d'essayer entre les administrations diverses des principales capitales de l'Europe ne serait pas complète, si je n'ajoutais quelques détails sur les attributions des municipalités et sur leurs ressources financières; mais ces détails peuvent être extrêmement courts.

Rien de plus uniforme en effet que les attributions des pouvoirs municipaux. La vie municipale est à la vie politique ce que les fonctions de l'intendance sont au mouvement général d'une armée; c'est le matériel de la victoire. On peut plus modestement comparer les attributions municipales aux soins du ménage. Les hommes ont d'innombrables manières de penser, mais ils ont à peu près la même manière de manger, de marcher et de dormir. Or les pouvoirs municipaux sont précisément chargés de faire que les habitans d'une ville mangent sans craindre la disette, marchent sans être arrêtés par les encombremens et dorment en paix. Ajoutez aux services des subsistances, de la voirie et de la police le matériel nécessaire à quelques besoins d'un ordre plus élevé, les bâtimens religieux, les maisons d'école et les hôpitaux, voilà tout le catalogue des occupations municipales. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant, la monotonie de l'administration municipale a encore de quoi intéresser l'esprit, même de quoi enflammer le dévoûment. Pleine d'éclat et de retentissement, la politique est trop souvent stérile; plus cachée, l'administration a le bonheur de fonder pour longtemps : une école, une église, un hospice, une rue, un parc public, durent des siècles et traversent les révolutions; mais ce lent, obscur et utile travail n'intéresse et n'attache que des esprits sérieux. Il n'est pas fait pour plaire longtemps, surtout quand il est gratuit, aux agitateurs turbulens; il les emprisonne dans des études techniques et dans des soins minutieux qui lassent ou amortissent promptement leur ardeur. C'est pourquoi les conseils municipaux factieux ne sont pas très à craindre. On n'a jamais vu des municipalités régulières faire des émeutes; la commune de Paris était une municipalité insurrectionnelle. C'est à l'Hôtel de Ville que les révolutions s'installent, c'est ailleurs qu'elles se préparent et s'accomplissent; les gouvernemens provisoires s'y transportent, ils n'en sortent pas; on a vu au contraire bien souvent des candidats violens devenir des conseillers paisibles. On déclame, on crie encore au début, mais l'éloquence se glace bientôt sur des questions d'égouts ou de marchés pour les moutons, et il faut bien entrer dans la pratique, se plier au travail ou

s'en aller. Il y a des ouvriers dans le conseil municipal de Bruxelles; le conseil communal de Vienne, malgré toutes les précautions de la loi, n'est pas toujours facile à conduire, et l'ancien conseil de Paris, les conseils actuels de plus d'une grande ville de France ont été envahis par de grands réformateurs. Presque toujours leurs prétentions bruyantes finissent par échouer devant l'impitoyable monotonie d'une besogne qui consiste en tous lieux dans les mêmes affaires traitées de la même façon.

Quant aux finances municipales, elles reposent aussi à peu près partout sur les mêmes élémens : revenus domaniaux, impôts directs, impôts indirects, redevances pour services rendus, subventions de l'état, produits d'emprunts. Si l'un de ces élémens est écarté, on n'a pas le choix, et les autres doivent porter le poids. Impossible de remplacer les octrois, qu'il est de mode de tant attaquer et qu'il a fallu rétablir en 1800, l'assemblée constituante les ayant supprimés en 1791, sans recourir à un impôt sur les propriétés qui augmenterait les loyers, ou sans prélever une part plus grande sur le budget général de l'état. Ce serait en France, pour Paris et les quatorze cent trente-quatre villes qui ont encore des octrois, 170 millions à ajouter au budget. Ce serait à Genève, à Berlin, à Vienne, plus de la moitié des recettes ordinaires à trouver ailleurs. Pourquoi les finances municipales anglaises reposent-elles principalement sur les taxes directes? Parce que les finances générales anglaises sont alimentées surtout par les taxes indirectes. L'Angleterre est peut-être le seul pays du monde où la richesse mobilière dépasse de beaucoup la richesse immobilière; la consommation y est énorme, et dans les recettes du budget de l'état les taxes de consommation fournissent les sept dixièmes, les taxes directes trois dixièmes seulement. Il est naturel que dans les pays où l'état épuise les sources des revenus indirects, il ne laisse aux communes que les taxes directes à percevoir, et au contraire, dans les pays où la propriété est très chargée d'impôts au profit de l'état, il ne reste aux communes, pour alimenter leurs budgets, que les taxes de consommation. Le petit budget ne fait que glaner après la moisson du grand. De cette différence dans les bases des impositions dépendent en général les différences dans les élémens des budgets municipaux, justement soumis d'ailleurs en tous lieux à l'examen et à la ratification d'une autorité supérieure, toutes les fois surtout que les villes recourent à des emprunts. Il faut ajouter que Londres, occupant 32,000 hectares, et Paris 8,000 seulement, la surface la plus vaste offre naturellement plus de ressources à l'impôt direct et plus de difficultés de perception à l'impôt indirect; mais cette question des finances municipales, spécialement des octrois, demanderait à elle

seule une étude à part. Mon dessein est seulement de montrer, dans ce voyage à travers les grandes villes, quels ont été les procédés employés pour transformer les rues et les murailles, et les principes invoqués pour modifier les coutumes et les lois. Il est temps d'en dégager les faits propres à détruire les préjugés courans et à résoudre les problèmes soulevés par des circonstances si nouvelles dans tous les pays civilisés.

Je crois avoir démontré que le XIX[e] siècle a vu s'opérer à peu près au même moment la même transformation dans toutes les grandes villes, et particulièrement dans les capitales des nations. Il y a eu dans le monde civilisé, sous l'empire d'une cause physique, la vapeur, d'une cause morale, l'instruction, et d'une cause politique, la liberté, un essor nouveau des fils d'Adam, une circulation plus rapide et une nouvelle répartition des hommes entre les divers centres d'habitation que l'on appelle des villes. Il y a eu en même temps un progrès général des richesses et des lumières qui a rendu les hommes plus exigeans, moins disposés à se contenter de logemens malsains, de mauvaise nourriture, de communications incommodes, et réclamant en tous lieux des rues, des maisons, des arbres, de l'eau, des précautions sanitaires, des centres d'approvisionnement, d'étude, de plaisir et de trafic, en un mot un degré de plus dans tous les avantages de la vie commune des cités. Si ces faits se sont produits partout et très précipitamment, comment ne point traiter au moins avec indulgence les hommes et les administrations qu ont été chargés d'imprimer une activité jusqu'alors inconnue à la transformation et à l'embellissement des villes principales? Pour recevoir les flots montans d'une population vouée au mouvement et avide de bien-être, il a fallu toucher et même un peu brusquer les vieilles habitudes, les vieilles maisons et les vieux budgets. Londres, Paris, Berlin, Vienne, Genève, Bruxelles, New-York, ont fait des travaux et aussi des dettes. Sir Robert Peel, dès 1836, disait avec infiniment de raison : « La rénovation d'une vieille ville en vue d'adapter ses rues et ses maisons aux besoins croissans et aux habitudes meilleures des temps modernes est une œuvre bien plus difficile et bien plus coûteuse que la construction d'une ville nouvelle. »

Les travaux de transformation ont été presque partout louables et même remarquables. Les boulevards de Paris, les quais de la Tamise, les parcs et les promenades publiques, le bois de Boulogne, le Thiergarten, le Prater, le Central Park, valent assurément les sommes qu'ils ont coûtées. On ne voit pas d'ailleurs que les dettes aient sérieusement ébranlé le crédit des villes, même celui de la ville la plus endettée, mais la plus embellie, qui est Paris, par cette

bonne raison que le progrès de la population, cause de la dépense, est aussi la cause de la recette des villes, fondée sur trois élémens, les consommations, les services rendus et la valeur des terrains, qui augmentent précisément avec le chiffre des habitans. Comment se fait-il donc que l'opinion française condamne violemment l'administration de Paris, tandis que l'opinion de l'Europe l'admire? C'est que l'Europe juge ses œuvres et que la France juge ses procédés.

Ce ne sont pas seulement les finances d'une capitale qui sont mises en péril par l'excès des grands travaux, ce sont aussi les finances du pays, dont les ressources et les bras sont trop engagés sur un seul point; ce sont surtout les finances des particuliers, obligés de payer plus chèrement leurs demeures et leurs vivres, et les finances des ouvriers, attirés dans les villes par la fièvre des travaux et réduits ensuite au désœuvrement. Qui donc peut ralentir la marche des travaux qui vont trop vite et marquer la limite des dépenses qui vont trop loin?

En tout pays, les contrôleurs et les tuteurs de l'administration municipale sont les habitans eux-mêmes, parce qu'ils sont à la fois intéressés aux améliorations et responsables des dépenses, puis les députés de la nation, parce qu'ils ont à pourvoir aux besoins de toutes les provinces et à maintenir entre elles un juste équilibre. Or on sait trop que ces contrôleurs et ces tuteurs ont manqué depuis longtemps à l'administration de Paris. Aux termes des lois, ou, pour parler plus exactement, dans le silence de toutes les lois, la ville de Paris depuis 1848 n'est plus une municipalité; c'est un territoire administré par un préfet à l'aide d'un budget alimenté par un octroi (1). Le préfet peut tout, l'octroi paie tout; 2 millions d'hommes ont été gouvernés, 2 milliards ont été dépensés en vingt ans sous ce régime, tour à tour exalté ou dénigré avec excès, dont l'organisation dictatoriale explique à la fois la puissance, les services éclatans, les grandes œuvres, et aussi les grandes fautes et l'impopularité.

Il est vraiment bien temps que les capitales de l'Europe fassent entre elles un échange. Elles ont à imiter peu à peu nos belles rues, et nous avons à emprunter sans retard leurs bonnes lois. Comment faire, puisque ces lois sont si diverses? Faut-il transporter à Paris le *metropolitan board* de Londres, le *conseil administratif* de Genève, le *magistrat* de Berlin ou le *common council* de New-York?

(1) Sur 150 millions de recettes ordinaires, l'octroi entre pour 103 millions. Le reste se compose de 10 millions de subventions de l'état pour la police et le pavage, de 33 millions environ de redevances pour les eaux, les marchés, etc., et de 4 millions seulement d'impôts directs.

Nullement; mais s'il est au fond de ces lois diverses des principes communs, partout respectés, partout appliqués, malgré l'extrême dissemblance des institutions, des pays et des races, il importe de dégager ces principes, comme les leçons et les arrêts de l'expérience universelle. Or il est facile d'indiquer entre toutes les législations municipales que nous avons analysées cinq points communs.

Dans toutes les capitales, excepté Paris, il y a un contrôle des habitans, exercé par des représentans diversement élus, sur la gestion des intérêts municipaux; toutes les capitales, excepté Paris, sont des municipalités véritables, d'ailleurs soumises à la tutelle du pouvoir législatif.

Dans toutes les capitales, des précautions sont prises pour que la puissance municipale ne devienne pas une puissance politique, et l'on admet partout que le régime municipal de la ville où réside le chef de l'état, toujours armé d'ailleurs du droit de dissolution, doit être plus ou moins différent du régime des autres villes, et surtout on confie directement, même à New-York, la police à l'état, car dans les capitales l'ordre est plus difficile et le désordre plus dangereux que partout ailleurs.

Dans toutes les capitales, on ne confond pas les droits politiques avec les droits municipaux, ni la population nomade avec la population sédentaire. La loi n'accorde de droits qu'aux vrais membres de la cité, et non aux étrangers et aux passans.

Dans toutes les capitales, on subdivise la ville en un nombre aussi grand que possible de quartiers, et on exige que les élus résident dans ces quartiers, afin que les citoyens aient à côté d'eux les services municipaux, et qu'ils puissent choisir aisément le représentant de leurs intérêts locaux parmi les habitans qu'ils connaissent.

Dans toutes les capitales enfin, le législateur s'efforce d'associer et d'intéresser le plus grand nombre possible de citoyens de bonne volonté aux détails du gouvernement local, et il redoute bien plus pour la tranquillité publique l'indifférence ou le mécontentement des habitans, déshabitués de tout devoir et dépouillés de tout droit, que l'introduction de quelques discoureurs chimériques dans les réunions où se discutent sans gloire les projets d'écoles pour les petits enfans, le tarif des terrains dans les cimetières et l'établissement des fontaines publiques.

A. COCHIN.

LE

SALON DE 1870

On sait que la nouvelle administration des beaux-arts a cru devoir, cette année n'intervenir en rien dans les mesures ou les actes relatifs à l'exposition et aux exposans. Formation de la liste du jury, placement des œuvres admises, récompenses à décerner, tout a été abandonné aux intéressés eux-mêmes, tout est devenu pour eux matière à décisions sans contrôle comme sans appel. En attribuant ainsi aux artistes le droit et la faculté de régler jusqu'au bout leurs affaires, on a voulu sans doute tenter une épreuve que les circonstances pouvaient momentanément justifier, mais qui ne saurait en réalité engager l'avenir. Il serait très regrettable que l'abstention complète de l'état dans tout ce qui concerne les expositions, ouvertes jusqu'ici sous son patronage, fût érigée désormais en principe, et que le soin de reconnaître, d'encourager et de rémunérer les talens appartînt exclusivement à ceux dont la situation personnelle semble en pareil cas assurer le moins l'impartialité. D'ailleurs où s'arrêter dans cette voie? Quelle fin de non-recevoir légitime opposer à d'autres revendications, à d'autres exigences? Si les artistes sont seuls capables de traiter au Salon chacun selon ses œuvres, pourquoi ne seraient-ils pas appelés aussi à désigner les plus dignes là où il s'agit de commander des travaux, de pourvoir à des fonctions vacantes, de distribuer les plus hautes distinctions honorifiques? La logique condamnerait l'administration des beaux-arts à l'abandon successif de toutes ses prérogatives, et finirait par réduire la tâche d'un ministre, fût-il Colbert en personne, à la besogne d'un greffier chargé d'enregistrer les arrêts de l'omnipotence démocratique.

Or, si l'on en juge sur certains verdicts récens, l'esprit de démocratie dans les arts ressemblerait, à s'y méprendre, à l'esprit de camaraderie ou aux petites vengeances de la vanité. Nous ne parlons

pas de ces réclamations naïves qui se sont publiquement produites avant l'exposition contre « l'aristocratie du talent, » dont on déclarait sans façon « avoir assez, » ou contre l'usage fâcheux des récompenses qui « humilient les hommes auxquels on n'en accorde pas. » Il n'y a rien là qui puisse tirer à conséquence; mais, à côté de ces enfantillages, d'autres symptômes plus sérieusement compromettans pour la dignité de notre école méritent d'être relevés et signalés. Convient-il par exemple de laisser si bien le champ libre à toutes les prétentions que les débutans de la veille ou les représentans d'un art secondaire, parfois même infime, puissent, dans le jury, usurper la place des maîtres et se trouver investis du droit de délivrer à autrui, sous forme de médaille, un brevet de capacité qu'eux-mêmes antérieurement n'avaient pas su gagner? Je n'exagère rien: il est telle section du jury élu en 1870 où plusieurs membres en sont encore à attendre une première récompense pour leurs œuvres; leurs noms, connus seulement de quelques jeunes artistes, ne laissent pas de faire d'autant mieux ressortir, sur la liste où ils figurent, l'absence d'autres noms consacrés par de longs succès. En outre est-il bien rassurant, pour ceux des exposans qui prennent leur art le plus au sérieux, de voir dans l'aréopage appelé à décider de leur sort tant d'hommes voués au culte du pur agrément pittoresque, des menues élégances ou des vulgaires réalités? L'équité n'exigerait-elle pas que des mesures fussent adoptées pour garantir à tous les justiciables la parfaite compétence des juges, et pour empêcher les vaudevillistes de la peinture ou de la gravure de siéger, quelquefois en majorité, là même où les œuvres en cause appartiennent à un ordre d'art et d'esthétique tout différent?

Nous ne demandons pas pour cela qu'on ne tienne aucun compte des mœurs ou des inclinations actuelles, et que par un abus d'autorité, par un imprudent défi à la liberté des opinions, on entreprenne de rétablir dans le domaine de l'art une sorte de religion de l'état. Sans doute il ne dépend ni d'un administrateur, ni de personne, de réformer par décret le goût d'une époque et d'obliger les gens à se détourner de ce qui les séduit pour n'admirer que ce qui est revêtu d'une approbation officielle. Il n'en est pas moins vrai qu'ici comme ailleurs l'état a des devoirs impérieux et une fonction, qu'il ne peut, en face des tentatives qui s'accomplissent, s'en tenir au rôle de témoin désintéressé, se résigner au fait, quel qu'il soit, au lieu d'en tirer des ressources pour fortifier le présent et pour préparer l'avenir. Ce qu'il peut, ce qu'il doit, c'est intervenir dans les affaires de l'art national, non certes avec la prétention de susciter à son gré de grands artistes, mais avec la ferme volonté d'élever dans l'école et dans le public le niveau des doctrines, d'approprier partout les tâches aux talens, les institutions aux besoins, les

tentatives d'innovation même aux principes consacrés. Voilà pourquoi l'essai fait cette année ne nous semble rien de plus qu'un expédient. Il aura pu emprunter sa raison d'être aux incertitudes ou aux difficultés du moment; mais, s'il se convertissait en usage, il entraînerait au moins le danger de fausser les situations et les rôles, et deviendrait en réalité aussi préjudiciable aux intérêts de ceux qui se seraient entêtés à le solliciter qu'à la juste influence, à la dignité de ceux qui auraient consenti de nouveau à le prescrire.

I.

Le système, plus égalitaire que de raison, qui a prévalu pour la constitution du jury, devait, comme conséquence naturelle, amener dans le placement des œuvres la suppression de tous les privilèges et la confusion de tous les rangs. Plus de distinction entre le bon, le médiocre ou le mauvais, entre les maîtres ayant dès longtemps fait leurs preuves et les apprentis à peine émancipés; plus de *salon d'honneur* réservé aux travaux particulièrement remarquables, plus d'autre classification que celle de l'ordre alphabétique. A la vérité, tout n'est pas neuf dans ce mode de répartition. Depuis plusieurs années déjà, la coutume s'était établie de subordonner en général la valeur relative des tableaux à l'autorité des lettres dont se compose chaque signature. Toutefois, en se continuant, le mal s'est aggravé; les exceptions admises jusqu'ici ont été réprouvées comme une offense à l'égalité des droits, à la souveraineté du peuple artiste, et ceux-là même dont les ouvrages auraient figuré naguère à juste titre parmi les morceaux d'élite ont dû subir aujourd'hui l'hospitalité banale à laquelle les condamnait le radicalisme de la nouvelle jurisprudence. Prenonsen donc notre parti : le Salon de 1870, tel qu'il a été organisé, a, plus qu'aucun des salons précédens, le caractère d'un entrepôt où les produits de toute nature et de toutes mains se succèdent dans l'ordre que leur assignaient d'avance les étiquettes. Reste à savoir ce qui distingue au fond les uns des autres ces objets ainsi emmagasinés, et quelle part il convient de faire au talent ou à l'originalité personnelle dans ces innombrables témoignages de l'activité pittoresque et des pratiques industrielles de notre temps.

L'originalité, — j'entends l'expression imprévue et sincère d'une émotion ou d'un sentiment inspiré par la nature, — voilà ce qui fait défaut en général aux œuvres de l'art contemporain et tout spécialement à celles qu'abrite cette année le palais des Champs-Élysées. Et cependant à aucune époque on ne s'est plus bruyamment insurgé contre les traditions et les règles, jamais on n'a proclamé aussi haut les droits supérieurs du sentiment et la toute-puissance

des instincts. Contraste singulier, c'est depuis qu'on parle le plus d'indépendance intellectuelle que l'imitation archaïque s'est le mieux mise en crédit, ou que l'effigie brute de la réalité a été présentée avec le moins de scrupules comme la fin suprême des beaux-arts! D'une part la contrefaçon des monumens du passé, depuis les peintures italiennes ou flamandes du XV[e] siècle jusqu'aux *galanteries* françaises du XVIII[e], — de l'autre le portrait servile de la matière, en un mot, pour employer l'argot du temps, le *style bric-à-brac* et le *réalisme*, tels sont les deux termes auxquels ont abouti tant de prétendues réformes, entreprises au nom de la nouveauté et du progrès. Que faire à cela? Travailler, nous l'avons dit, à réagir contre les vanités ou les méprises par des institutions meilleures, par une doctrine plus ferme, par une méthode d'enseignement plus foncièrement philosophique, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous envoyer quelque grand maître pour achever d'avoir raison de nos erreurs et pour dissiper toutes les équivoques.

Si, à l'exception d'une figure dont nous parlerons tout à l'heure, les tableaux exposés par les peintres français en 1870 ne fournissent guère d'exemples de ces innovations hardies, de ces intempérances même dans la manière qui peuvent être pour l'avenir une espérance ou une promesse, elle offre, au point de vue de l'habileté acquise et des intentions, plus d'un résultat digne d'éloges, plus d'une œuvre sérieusement méritoire. C'est à cette classe d'œuvres recommandables surtout par les études qu'elles ont coûtées et par le bon vouloir qu'elles attestent, qu'appartient la grande toile sur laquelle M. Tony Robert-Fleury a représenté *le dernier jour de Corinthe*. On se rappelle le très légitime succès obtenu, il y a quatre ans, par le jeune peintre de *Varsovie en 1861*. Ce succès, M. Robert-Fleury le retrouvera-t-il aujourd'hui? L'émotion vraiment communicative que son pinceau avait réussi une première fois à exprimer s'est-elle traduite avec la même certitude dans cette autre image des tortures et de l'agonie d'un peuple? Nous ne le croyons pas malgré le talent et la générosité des efforts que résume ce nouvel ouvrage. Sans doute il faut tenir compte de la différence entre les caractères dramatiques des deux sujets. Des actes de cruauté ou de violence qui remontent à vingt siècles ne sauraient nous apitoyer aussi sûrement que des désastres voisins de nous, que des scènes de deuil dont nous avons été en quelque sorte les témoins. Ces victimes, vêtues comme nous, attendant la mort sur le pavé de rues comme les nôtres, ces fils et ces filles de la civilisation moderne et du christianisme outragé, parlent à notre âme avec une bien autre éloquence que les souvenirs de la domination romaine et que les victimes de Mummius. Suit-il de là toutefois que celles-ci ne puissent reparaître à nos yeux qu'à titre de corps plus ou moins savamment

traités et variant leurs attitudes suivant les besoins de l'ordonnance? N'y a-t-il pas dans la ruine de Corinthe aussi bien que dans les massacres de Varsovie quelque chose de général et d'éternellement humain qu'il importait de faire ressortir autant pour le moins que les formes tout extérieures du fait? M. Tony Robert-Fleury ne semble pas s'être assez préoccupé de cette condition nécessaire de sa tâche. On dirait que les figures qu'il a groupées s'arrangent pour exciter l'intérêt du regard de préférence à la pitié du cœur, et que sous les dehors de la désolation elles songent surtout à combiner des lignes, à concourir de leur mieux au charme ou à la majesté de l'aspect.

Cette prédominance du moyen pittoresque sur l'expression morale, qui donne presque à la composition dont il s'agit la simple signification d'une réunion d'études, rappelle donc, à l'emphase près, les procédés de l'école de Fontainebleau, sinon même ceux de Lethière, bien plutôt que l'austère méthode de Poussin et des autres grands maîtres français. Encore pourrait-on ajouter que, malgré les exagérations de leur manière, les disciples du Primatice ou de Niccolo dell'Abbate auraient mieux su, en pareil cas, racheter l'insuffisance ou l'invraisemblance de l'invention par l'ample élégance, par les formes épiques du style. Le style, c'est-à-dire l'art d'ennoblir le vrai, de l'achever en le revêtant d'une apparence nettement caractéristique, est en effet ce qui manque à l'œuvre de M. Robert-Fleury. Elle révèle beaucoup de savoir, une pratique consciencieuse de toutes les lois de la grammaire pittoresque, sans laisser pressentir au-delà de cette estimable correction ce je ne sais quoi de rare et de personnel qui fait le fond des œuvres vraiment inspirées, et qui en vivifie jusqu'aux défauts. On n'en a pas moins le devoir de louer, dans le tableau peint par M. Robert-Fleury, la fermeté du dessin et du modelé, l'harmonie du coloris, bien qu'elle résulte en général un peu trop de l'emploi des tons roux, enfin et surtout l'empreinte d'une volonté virile d'entrer en lutte avec les plus hautes difficultés de l'art. Travailler de nos jours à rétablir le talent dans une sphère supérieure aux humbles régions où les ambitions du plus grand nombre semblent avoir élu domicile, préférer les progrès qu'on peut faire à l'habileté que l'on possède déjà et qu'il suffirait de vouloir exploiter, ce n'est pas certes une inclination vulgaire, et lors même que de pareils efforts n'amèneraient qu'un résultat incomplet, il faudrait au moins honorer le désintéressement qui les inspire et le courage qu'on a de les tenter.

Une des œuvres les plus remarquées au Salon, et une des plus remarquables en effet, est l'éblouissante figure de femme peinte par M. Regnault avec une audace toute juvénile, avec le parti-pris manifeste de démentir les traditions, quelles qu'elles soient, de braver, aussi bien que nos habitudes françaises, les lois pitto-

resques reconnues et pratiquées par les artistes de tous les temps et de tous les pays. Sans parler de ce que peut offrir d'insolite une *Salomé* sous les traits et le costume d'une almée arabe, il y a quelque chose d'ouvertement agressif dans l'éclat de ces chairs sans nuances au premier aspect, presque sans modelé, dans l'acidité ou la violence des tons environnans, depuis le jaune de la tenture sur laquelle la figure se découpe jusqu'au jaune de la tunique, jusqu'au cliquetis des ors et des couleurs qui s'agitent, s'entre-choquent ou scintillent, comme ces nuées d'insectes dont le vol tourbillonnant dérobe les formes au regard pour ne lui livrer par éclairs que des paillettes étincelantes. Une fois qu'on a passé condamnation sur cette recherche à outrance, sur cette ostentation de l'originalité, une fois qu'on s'est remis du premier étourdissement causé par l'excessive indépendance de cette manière, on se prend à s'associer aux intentions qu'elle traduit, à reconnaître un fonds de puissance véritable sous ces provocations et ces défis. Bien plus, ce qui n'exprimait d'abord que des témérités de touche ou des aventures de pinceau révèle les calculs d'un art délicat, un mélange singulier d'irréflexion apparente et d'adresse étudiée, un goût très raffiné, en un mot, là même où la main semble avoir agi avec le plus de brusquerie, de précipitation ou de caprice. Nous ne voulons pas exagérer le mérite qu'il peut y avoir à juxtaposer avec à-propos des *empâtemens* ou des *frottis* pour simuler le relief d'une broderie d'or ou la transparence d'une draperie de gaze. Assurément des habiletés de cet ordre sont les moindres de toutes, et la science qu'exige l'imitation de la nature animée commande un tout autre respect; mais quand elles se concilient, et c'est le cas ici, avec un sentiment de la couleur à la fois neuf et exquis, il n'y a que justice à en tenir grand compte et à signaler comme intéressant aussi l'intelligence ces combinaisons ou ces contrastes matériels.

Et d'ailleurs le talent du peintre de *Salomé* consiste-t-il tout entier dans la dextérité avec laquelle des étoffes chatoyantes et des objets de toute espèce sont interprétés ou rendus? Cet instinct de l'harmonie pittoresque ne se trahit-il que par le coloris des vêtemens, des tapis, des accessoires? On serait mal fondé à le prétendre, puisque les parties nues de la figure présentent au même degré les qualités qui distinguent le reste, et qu'elles se recommandent en outre par une expression de vie toute particulière, par un caractère aussi vraisemblable qu'imprévu. Le visage souriant, mais d'un sourire sauvage et comme endurci par l'inertie de la pensée, respire, sous l'épaisse chevelure noire qui l'ombrage, une sorte de grâce sinistre, d'autant plus accentuée que la demi-teinte répandue sur l'ensemble des traits contraste avec la lumière qui inonde la poitrine et les épaules. Ingres, aux yeux de qui « l'art de modeler dans

le clair » était le mérite nécessaire d'un peintre appelé à représenter une figure de femme, Ingres lui-même, malgré les réserves qu'il aurait certainement faites quant au style, n'aurait-il pas approuvé l'ampleur de pinceau et la limpidité de ton qui donnent à tout le buste de *Salomé* l'unité d'un marbre animé, sinon l'aspect même de la nature? En tout cas, Delacroix n'aurait pas manqué d'apprécier l'extrême délicatesse avec laquelle la transparence de l'ombre qui enveloppe les jambes en laisse deviner le frais coloris, et peut-être le peintre des *Femmes d'Alger* aurait-il reconnu là quelque chose de ses propres aptitudes, un nouveau témoignage de cette finesse suave dont il lui est arrivé de faire preuve à ses meilleurs momens.

On le voit, sans ressembler formellement à aucun d'eux, M. Regnault en réalité sent et procède à la manière des maîtres. Tout en se défendant avec affectation de continuer l'entreprise des autres et d'accepter en quoi que ce soit les traditions, il réveille par les preuves de son talent même les souvenirs qu'il voudrait anéantir, les comparaisons qu'il entend répudier. M. Regnault est un peintre, c'est-à-dire un homme doué de facultés spéciales, d'un vif instinct des beautés extérieures et des moyens matériels qui permettent de les imiter; il peut devenir un maître, s'il consent à ne pas abuser de ces dons, à ne pas afficher une originalité qui n'a besoin pour être estimée à son prix ni d'autant de fracas, ni d'autant d'étalage. La jeunesse de l'artiste et les progrès qu'il a déjà faits autorisent à cet égard les espérances. La *Salomé* de cette année vaut beaucoup plus que le portrait équestre du *général Prim* exposé l'année dernière et que la *Judith* qui figurait à l'École des Beaux-Arts parmi les envois de Rome. Que M. Regnault accepte son succès présent comme un stimulant pour de nouveaux efforts, comme un encouragement à mieux faire, il justifiera pleinement ce qu'on est en droit d'attendre de lui.

Passer sans transition du tableau de M. Regnault à *la Vérité*, peinte par M. Jules Lefebvre, c'est à coup sûr rapprocher les contraires et résumer dans deux termes extrêmes quelques-unes des tendances qui divisent aujourd'hui notre école. Ici en effet, nulle préoccupation de la coquetterie pittoresque, nulle recherche de ces nouveautés dans la couleur, de ces vivacités de touche qui donnent à l'œuvre de M. Regnault sa physionomie brillante et son accent. La manière de M. Lefebvre, scrupuleuse jusqu'à la minutie, correcte jusqu'à la froideur, a quelque chose d'impassible et, si l'on veut, d'irréprochable qui, loin de s'emparer violemment du regard, ne l'attire qu'avec la prétention de le persuader, de ne lui laisser rien à pressentir, rien à deviner. On dirait presque de la figure exposée par M. Lefebvre qu'elle est trop bien peinte. Ces chairs, à force de

reproduire les moindres détails de la nature, perdent du côté du style ce qu'elles gagnent en stricte vraisemblance; il n'y a là enfin, malgré les preuves d'un incontestable talent, qu'une image muette du réel, une effigie savante, mais une effigie. Ajoutons que le caractère moderne de la tête et la disposition des cheveux, qui semblent garder quelque chose du pli accoutumé et des formes de la coiffure actuelle, ne laissent pas de compromettre gravement le sens idéal que comportait une personnification de cet ordre. Si *la Vérité* de M. Lefebvre revêtait la robe jaune et le mantelet de velours que l'artiste a d'ailleurs si habilement peints dans un *portrait* voisin, elle pourrait impunément prendre place parmi les types de la race et de la vie contemporaines. Reléguée comme elle l'est au fond d'un puits, elle n'a guère, malgré le miroir qu'elle élève au-dessus de sa tête, que la signification d'une étude, d'un portrait de femme nue assez dépaysée en pareil lieu, et qu'on ne se représente pas sans quelque déplaisir s'installant, le moment venu, dans le seau de cuivre placé à côté d'elle au bout d'une corde, comme un gage de sa délivrance future.

Les toiles que nous venons de citer et que nous avons choisies comme les spécimens les plus importans des inclinations ou des doctrines de la jeune école en matière de style proprement dit ne sont pas au reste les seules dans lesquelles on puisse relever des témoignages de talent ou d'aspirations élevées. *Le Sommeil* par M. Parrot, — la *Mort de Nessus* par M. Delaunay, bien que l'exécution de ce tableau soit en général un peu maigre et éraillée, — le *Jugement de Midas* par M. Lévy, quoiqu'une des figures, celle d'Apollon, nous semble absolument défectueuse, — quelques sujets pieux, comme le *Retour de l'Enfant prodigue* par le frère Athanase, — quelques scènes antiques comme la *Naissance d'Homère* par M. de Curzon et *le Charmeur* par M. Lecomte-Dunouy, — d'autres œuvres encore mériteraient d'être analysées dans un examen du Salon moins succinct que celui-ci. Enfin, à côté des talens en marche, quelques talens dès longtemps arrivés, quelques artistes en possession d'une haute situation dans l'école, n'ont pas dédaigné d'accepter l'hospitalité du Salon, et pourtant quelle hospitalité maussade, au moins pour deux des plus éminens d'entre eux! Une *Calypso* et un *portrait de femme* peints par M. Lehmann avec sa science et son grand goût accoutumés se trouvent, en vertu de l'ordre alphabétique, rejetés à l'extrémité de l'exposition, dans une salle que l'on ne traverse guère que pour sortir. Deux toiles de M. Hébert, dont l'une, intitulée *le Matin et le Soir de la vie*, peut être mise au nombre de ses meilleurs ouvrages, demeurent perdues dans une de ces salles supplémentaires qu'un millier de tableaux admis par surcroît cette année a forcé d'établir en dehors de l'es-

pace et du chemin ordinaires. N'y eût-il que ces exemples des inconvéniens inhérens au système actuel, ils seraient à notre avis concluans, et suffiraient pour ôter désormais aux meilleurs artistes de notre école l'envie de courir de pareilles chances, de s'exposer à un pareil traitement. N'est-ce pas là au reste le parti que la plupart d'entre eux ont déjà pris? Sauf M. Lehmann, M. Cabanel et M. Guillaume, aucun des peintres ou des sculpteurs appartenant à l'Académie des Beaux-Arts n'a jugé à propos d'exposer cette année. Comme les membres de l'Institut, MM. Gleyre, Baudry, Laugée, Fromentin, Gendron, Français et plusieurs autres se sont abstenus. Bientôt les plus résignés perdront courage, les plus opiniâtres quitteront la partie, et le Salon, livré à peu près exclusivement aux débutans, ne sera plus qu'un champ pour les humbles essais, sinon même tout simplement un champ de foire.

Si nous croyons devoir mentionner les deux tableaux de M. Puvis de Chavannes, — la *Décollation de saint Jean-Baptiste* et la *Madeleine au désert*, — c'est en mémoire des premiers efforts de l'artiste et des gages qu'il avait autrefois fournis, c'est pour l'exhorter à réparer au plus vite les torts de moins en moins véniels de son talent. Il serait temps, car ce talent, plein de promesses au début, ne représente plus guère depuis quelques années que la négation systématique des conditions les plus nécessaires de l'art. On se rappelle, au dernier Salon, ces deux grandes toiles sur lesquelles, pour figurer la vie naissante et l'activité commerciale de la ville de Marseille, le peintre semblait avoir pris à tâche d'amortir jusqu'à l'effacement tout ce qui aurait pu animer le ton ou la forme. Un dessin laborieusement vide, un coloris malingre à force de raffinemens, une ordonnance éparpillée et comme noyée dans l'espace, — voilà ce qui donnait aux récens ouvrages de M. de Chavannes un caractère d'autant plus fâcheux qu'on se souvenait mieux des espérances qu'avaient paru autoriser jadis *la Paix*, *la Guerre* et plusieurs autres compositions remarquables. Les deux tableaux qu'il nous montre aujourd'hui ne sauraient qu'accroître les regrets de la critique et de ceux-là même qui avaient cru d'abord pouvoir le mieux augurer de lui.

La critique au contraire méconnaîtrait ses devoirs, si elle marchandait à un peintre étranger, M. Matejko, les encouragemens et les éloges. L'*Union de Lublin*, exposée par lui cette année, ne marque pas seulement un progrès sur les tableaux de sa main qu'on avait vus à Paris en 1865 et en 1867, et qui représentaient des scènes du même ordre. De toutes les œuvres appartenant au genre historique que contient le palais des Champs-Élysées, celle-ci est la meilleure, la plus fortement conçue. L'unité de la Pologne et de la Lithuanie, proclamée à Lublin en 1569 par le roi Sigis-

mond-Auguste et par les nonces des deux nations, — tel est le thème, considérable au point de vue de l'histoire, mais en apparence assez dépourvu d'intérêt pittoresque, que M. Matejko a entrepris de développer. Et pourtant la vaste toile qui reproduit cette scène toute politique n'a ni la majesté gourmée ni la froideur d'une page officielle. La vie circule dans tous ces groupes de personnages réunis pour accomplir le même devoir, mais s'en acquittant chacun suivant les différences que comporte l'inégalité des âges, des caractères ou des fonctions. Ici un vieux cardinal bénit de ses mains débiles ceux qui prêtent serment, tandis qu'un seigneur, debout derrière le fauteuil du prélat, les observe d'un œil scrutateur; là les fronts s'inclinent et les mains se joignent pour la prière à côté de quelques bras qui se lèvent, de quelques regards passionnés qui cherchent le ciel pour le prendre à témoin de la foi jurée et du châtiment promis à quiconque oserait la trahir. Partout une dignité sans emphase, une animation sans violence, une variété sans confusion; partout aussi une remarquable justesse dans le choix des types et la définition des physionomies. Avec un instinct plus franc des vérités caractéristiques et une plus profonde sincérité dans la manière, le talent de M. Matejko rappelle celui de M. Gallait. Comme l'*Abdication de Charles-Quint* du peintre belge, l'*Union de Lublin* réussit à transformer un sujet d'apparat en une scène dramatique. En outre, bien que trop martelée souvent, bien que taillée en quelque sorte à facettes, l'exécution de cet ouvrage a dans le coloris une solidité et dans le dessin une rigueur que le *Charles-Quint* du palais de justice à Bruxelles n'offre pas, si nous avons bonne mémoire, au même degré.

Mieux servi par l'ordre alphabétique que n'ont pu l'être MM. Lehmann et Hébert, M. Cabanel a obtenu pour ses tableaux une place dans ce salon d'entrée où il était d'usage autrefois de réunir les principales toiles de l'exposition. Le hasard en ceci s'est trouvé d'accord avec la justice, car, sans compter les titres antérieurs de l'artiste, l'un de ces deux ouvrages est un morceau de beaucoup de valeur, l'autre un morceau achevé. Parlons d'abord du tableau le plus important, à ne considérer que les dimensions de l'œuvre et la nature du sujet traité.

En traduisant à son tour avec le pinceau les vers immortels que Dante a consacrés à Françoise de Rimini et à Paul Malatesta, M. Cabanel n'a eu garde de renouveler simplement les tentatives faites de notre temps par d'autres artistes. Ingres avait représenté les deux amans à l'instant où, les yeux détachés du livre fatal, les lèvres déjà muettes et bientôt criminelles, ils oublient dans l'ivresse de leur passion la jalousie qui les épie et la mort qui va les frapper. Scheffer nous les avait montrés expiant leur rapide égarement dans les tortures et

les larmes éternelles. Restait un moment à choisir entre l'heure de la faute et celle de la damnation, une image nouvelle à tracer de cette lamentable aventure, qui en rappellerait à la fois le début et le dénoûment. C'est ce moment intermédiaire que M. Cabanel a remis sous nos yeux, il a représenté Françoise et Paul expirant l'un à côté de l'autre et livrant jusque dans leur agonie le secret de leurs amours. Le bras droit de Paul défaille en voulant soutenir la tête bien-aimée qu'il tâche d'entourer encore d'une dernière protection et d'une dernière caresse. De son bras gauche, instinctivement reployé par la souffrance et se crispant dans un effort inutile, le malheureux jeune homme essaie de retenir la vie qui s'échappe avec le sang de son cœur, tandis que, le corps déjà raidi par la mort sur le lit de repos où elle est tombée, Françoise incline son pâle visage vers celui de Paul, et par une tentative de mouvement suprême cherche à rapprocher son dernier souffle du dernier soupir de son amant. S'il n'était permis de regretter dans ce groupe quelques lignes aiguës ou saccadées, parfois disgracieuses, comme dans le bas de la robe et les pieds de Françoise, si en outre l'attitude de Lanciotto Malatesta, qu'on aperçoit au second plan, ne laissait quelque incertitude sur la construction et sur l'exacte direction de la figure, il n'y aurait qu'à louer l'art avec lequel M. Cabanel a su donner à une scène doublement périlleuse une expression aussi chaste qu'exempte d'emphase mélodramatique. Quant à l'exécution même, elle prouve une fois de plus le goût délicat du peintre et son habileté à créer l'harmonie dans l'effet et dans la couleur par la finesse des transitions.

Si jamais d'ailleurs M. Cabanel a montré cette science particulière à son talent des dégradations et des nuances, n'est-ce pas dans le portrait de *Mme la duchesse de V...* qu'il a exposé cette année, œuvre charmante où la plus pénétrante intelligence de la physionomie s'allie à une grâce de pinceau singulière? Élégance sans coquetterie de l'attitude, des contours, du modelé, suavité de l'effet, — malgré l'intensité naturelle des tons qui accompagnent les chairs et qui passent de la couleur blonde des cheveux au violet du fond, au rouge du fauteuil, à la couleur noire de la robe et des dentelles, — tout dans ce portrait résume avec un art exquis les conditions de ce qu'on appelle aujourd'hui « la distinction, » c'est-à-dire ce genre de beauté un peu frêle il est vrai, un peu dépourvue de vigueur ou de franchise, mais profondément expressive en raison de sa délicatesse même et des fins sous-entendus qu'elle implique.

Un des portraits les plus dignes d'être cités à côté du portrait peint par M. Cabanel est celui de la *grande-duchesse Marie Nicolajevna,* dû au pinceau de M. Jalabert, et relégué, malgré tout son mérite, dans une de ces salles supplémentaires où l'on n'arrive

qu'après de longues fatigues, si tant est même qu'on s'avise d'y pénétrer. Comme la toile de M. Cabanel, l'œuvre de M. Jalabert se distingue par la finesse du sentiment, par l'unité des intentions que traduisent le dessin et le coloris; elle laisse également deviner un grand fonds de savoir sous l'extrême réserve du style. Seulement, à force de redouter la violence et l'éclat, ce style ne laisse pas de s'apaiser parfois outre mesure, et de voiler en partie le charme qu'il recèle. Quand M. Jalabert consent à s'observer un peu moins, à se défier moins de lui-même, sa manière n'y perd rien en élégance ou en correction, et elle y gagne une certaine vivacité caractéristique. Nous n'en voulons d'autre témoignage que la jolie petite figure qui, sous le titre de *Souvenir d'un bal costumé*, représente la femme d'un des peintres contemporains les plus renommés.

Rien de moins voilé au contraire, rien de moins suspect de modération que le goût et la manière de procéder dans le robuste *portrait de femme en pied* dont M. Carolus Duran est l'auteur. Peu s'en faut qu'ici l'énergie de l'exécution ne dégénère en âpreté, la franchise de l'effet en brusquerie, et que le contraste entre le brillant de ces chairs, de ces satins argentés et le ton vigoureux du fond ne donne à l'aspect une violence pour le moins déplacée en pareil cas. Toutefois, malgré les emportemens de cette manière et les formes presque vulgaires de ce style, l'œuvre de M. Carolus Duran révèle des qualités assez sérieuses, elle fournit des preuves de talent assez sûres pour qu'on n'hésite pas à lui assigner une des premières places parmi les travaux du même genre exposés au Salon. Si après avoir jeté les yeux sur ce portrait on les reporte sur les toiles environnantes, on sentira par le seul fait de cette comparaison ce que la peinture de M. Duran a de solide au fond, de copieux, de succulent, et quelle vigueur saine elle garde jusque dans l'abus de la force même, jusque dans l'excès de la fermeté.

La fermeté, n'est-ce pas là aujourd'hui la préoccupation dominante et aussi le principal danger du talent de M. Dubufe? Las d'entendre louer depuis si longtemps son habileté à peindre les femmes, cet artiste a voulu se réformer par la virilité de la pratique aussi bien que par le choix des modèles, et l'on sait les progrès en ce sens qu'il a faits depuis quelques années. Les beaux portraits entre autres de *M. Mosselman* et de *M. Paul Demidoff*, au Salon de 1868, ont prouvé que M. Dubufe était capable de peindre les hommes au moins aussi bien que les femmes; les portraits qu'il expose aujourd'hui de *M. Lefuel* et de *M. Onfroy de Béville* nous semblent exagérer quelque peu les caractères de la conversion accomplie, et peut-être serait-il temps que, sans cesser de rechercher un style ferme, M. Dubufe craignît davantage de rencontrer un style dur, des formes d'expression en quelque façon métalliques.

Les portraits peints par des femmes sont nombreux au Salon de cette année, et plus d'un soutiendrait la comparaison, sinon avec les œuvres d'élite qui portent les noms de MM. Lehmann, Cabanel et Jalabert, au moins avec les toiles diversement estimables qu'ont signées MM. Parrot, Thirion, Gaillard, Cermak, Monchablon et deux ou trois autres. Parmi ces portraits sortis de pinceaux féminins, le plus amplement traité nous paraît être celui du *père Hyacinthe*, par Mme Henriette Browne; le plus original et le plus fin, celui d'une *Jeune femme tenant une mandoline*, peinte par Mlle Cécile Ferrère dans le costume d'une contemporaine de Mme Tallien ou de Mme Récamier. D'autres œuvres de même origine, tout en indiquant une véritable habileté, n'ont pas cette simplicité ou cette franchise. Ainsi le talent de Mlle Jacquemart, quelque réel qu'il soit et quelques nouvelles preuves qu'en fournissent le portrait du *maréchal Canrobert* et le portrait de *Mme la baronne de M...*, ce talent ne se ressent-il pas de certaines prédilections trop habituelles pour les complications et les adresses de la touche? Ailleurs, dans les portraits entre autres qu'ont peints Mmes Schneider, de Châtillon, Laperrelle-Poisson et Marie-Nicolas, on reconnaît une louable bonne foi en face de la nature, mais aussi des souvenirs un peu trop fidèles des écoles où ces artistes se sont formées. Enfin l'accent de vérité remarquable qui distingue un *portrait d'homme* signé du nom de Mme d'Ortès serait plus vif encore, si, au lieu d'un moyen d'effet exceptionnel, l'auteur de ce portrait avait choisi pour éclairer son modèle une lumière plus large et tombant de moins haut.

Quoi qu'il en soit, ce qui au temps de Mme Lebrun pouvait passer pour un phénomène s'est généralisé depuis quelques années au point de ne plus surprendre personne. Les femmes savent aujourd'hui exécuter un portrait ou un petit tableau à peu près aussi bien que les hommes, sauf à se contenter, comme ceux-ci le plus souvent, d'une habileté une fois acquise et de succès relativement faciles. Ainsi de ce côté encore le talent est devenu presque un lieu-commun, une sorte de monnaie courante dont chacun se sert au jour le jour, mais que bien peu de gens songent à convertir en trésor avec la volonté d'en accroître incessamment les ressources ou de n'y puiser qu'aux occasions.

II.

S'il est dans notre école une région où ces témoignages d'habileté se soient multipliés depuis un quart de siècle, un ordre de travaux propres à démontrer qu'un savoir-faire à peu près suffisant est maintenant le lot de tout le monde, c'est sans doute le domaine de la peinture de genre et la série des œuvres qu'elle a

produites cette année comme les années précédentes. Il faudrait plusieurs pages pour dresser la liste de tous les tableaux de genre agréables qui figurent à l'exposition de 1870, — depuis les sujets militaires, traités par M. Protais avec un sentiment quelquefois voisin de la poésie, par M. Detaille avec une précision de pinceau presque digne de M. Meissonier, jusqu'aux scènes de mœurs villageoises ingénieusement peintes sur d'assez grandes toiles par M. Delobbe ou, dans des dimensions plus restreintes, par M. Berne-Bellecour, — depuis les scènes empruntées à l'histoire, au roman ou au théâtre par MM. Comte, Pille et Olivié, jusqu'aux études faites d'après la nature contemporaine, à Rome par M. Sautai, dans les rues de Paris par M. Charles Brun. Que serait-ce si au catalogue des travaux de nos compatriotes se joignait le dénombrement de ceux qu'ont envoyés de Belgique les disciples ou les continuateurs de Leys, d'Allemagne les imitateurs de M. Knaus, de Suisse, d'Italie, d'Espagne, de Russie même, des talens de tous les âges et de tous les degrés! Toutefois parmi ces produits de l'art étranger il en est un que la critique ne saurait indiquer d'un mot, encore moins passer sous silence, parce qu'il révèle en même temps qu'un grand talent un instinct dramatique qui ne recule pas devant l'horrible : nous voulons parler de cette composition lugubre, véridique comme un procès-verbal, effrayante comme un mauvais rêve, que les *Derniers momens d'un condamné à mort en Hongrie* ont inspirée à M. Munkacsy.

Devant une petite table recouverte d'un linge blanc bordé de noir, appareil d'un deuil anticipé, en face du crucifix et de deux cierges aux lueurs funèbres, le misérable que la justice humaine a condamné est assis, immobile sous le poids de ses fers et sous le poids plus cruel encore des souvenirs et des terreurs qui écrasent son âme. Sans regard pour ceux qui l'entourent comme pour l'image du Dieu de miséricorde, il vient d'user ses dernières forces, de proférer son dernier blasphème en lacérant le livre de prières qu'on lui avait tendu et qu'il a rejeté à ses pieds; maintenant, cadavre vivant, il attend dans l'inertie du désespoir l'heure prochaine où il achèvera de mourir. Derrière lui, sa femme sanglote contre la muraille, tandis qu'à quelques pas son pauvre enfant isolé, oublié même de sa mère, n'ose ni bouger de la place où on l'a laissé, ni relever la tête pour voir et tâcher de comprendre ce qui se passe. Rien de plus tristement expressif, rien de plus navrant que l'aspect de ce petit être en haillons, orphelin avant la mort de son père et pressentant instinctivement le malheur autour de lui; rien de moins équivoque non plus ni de mieux rendu que la sombre curiosité des assistans et la diversité des impressions produites sur eux par le

sinistre spectacle. Point d'excès en aucun sens, nulle exagération dans les moyens employés pour caractériser l'indifférence du factionnaire qui garde le condamné, ou la pitié mêlée de peur qu'éprouvent une jeune fille placée à gauche et vers le milieu de la scène une jeune mère portant son enfant dans ses bras. Tout est émouvant par la seule force de la vraisemblance, tout serre le cœur par l'image sans merci de la réalité; mais, si effroyable qu'elle soit, cette réalité garde sa proportion et sa mesure, les formes qui la reproduisent sont en rapport exact avec ce qu'il y a dans un pareil sujet d'énergie farouche et concentrée. L'exécution, très simple, se réduisant même dans certaines parties à des indications de dessin et de modelé sommaires, procède d'un sentiment profondément judicieux et d'une science ferme sous des apparences faciles. Le coloris est d'une intensité sourde, d'une harmonie étouffée, d'une vigueur en quelque sorte silencieuse; on dirait que les choses, comme les hommes, se taisent dans ce lieu de désolation et d'angoisse, et qu'en se glissant à peine par une étroite ouverture au fond du cachot, la lumière elle-même refuse d'apporter un simulacre de vie là où déjà tout appartient à la mort.

Et maintenant, si incontestable qu'en soit le mérite, une œuvre de cette espèce peut-elle être acceptée comme un bienfait? La peinture a-t-elle le droit de demander ainsi des thèmes aux tragédies de cour d'assises, des inspirations à l'échafaud? « L'art, écrivait Ingres, ne doit être que le beau et ne nous enseigner que le beau, » et il ajoutait : « Je ne proscris pas pour cela les effets de la pitié ou de la terreur, mais je les veux tels que les a rendus l'art d'Eschyle, de Sophocle ou d'Euripide. » Assurément la poétique de M. Munkacsy est tout autre. Non-seulement, dans le tableau dont nous parlons, il n'a pas prétendu nous informer du beau; mais, pour exprimer le terrible, il n'a pas craint de choisir ce qui implique le moins l'idée de la dignité, ce qui pouvait le plus complétement démentir les principes ou les traditions antiques. Il a voulu être dramatique à force ouverte, historien du fait sans réticence, peintre de la plus hideuse misère physique et morale sans aucune concession aux besoins mystérieux de notre âme, aux espérances ou aux consolations que l'art doit porter avec lui. En cela, il a méconnu les lois mêmes de la peinture, la principale fonction du talent, et nous n'hésitons pas, pour notre part, à réprouver un art qui, loin d'élever notre intelligence, tend à la confiner dans des émotions sans issue, dans les bas-fonds d'une tristesse poignante ou d'une épouvante stérile. Cette protestation une fois faite, comment ne pas reconnaître dans le tableau de M. Munkacsy les témoignages d'une rare vigueur, les preuves d'un talent aussi original que fortement trempé? Il y a là, j'en conviens, une erreur grave,

presque coupable, une offense au goût et à la religion du beau; mais, pour prêcher l'hérésie avec cette éloquence, il faut au moins une singulière puissance de conviction, et ceux qui reprocheront au peintre de s'insurger contre les saines doctrines ne refuseront pas plus d'honorer sa sincérité dans la révolte que de rendre la justice qu'elle mérite à son énergique habileté.

S'il fallait opposer un parfait contraste aux inclinations et à la manière de M. Munkacsy, on le trouverait dans l'*Éducation d'un prince* par M. Zamacoïs, dans le *Gulliver* de M. Vibert, ou dans tel autre ouvrage de cette gaie et spirituelle petite école qui, enjolivant l'anecdote ou le conte d'une pointe de satire, tourne une plaisanterie pittoresque comme un chansonnier un couplet. Sans doute ces menues scènes de mœurs sont traitées avec beaucoup de finesse narquoise et quelquefois avec un profond esprit d'observation, sans doute la justesse et la variété des intentions qu'expriment les attitudes ou les physionomies sont relevées encore par l'extrême précision du faire; mais était-il bien nécessaire pour représenter, par exemple, cette *éducation d'un prince*, — c'est-à-dire un marmot abattant des soldats de bois devant quelques vieux courtisans qui s'extasient devant son adresse, — était-il opportun même de recourir aux procédés de la peinture à l'huile? Un croquis lithographique ou une aquarelle nous en aurait dit tout autant, et des épigrammes qu'on passe un aussi long temps à polir, des traits d'esprit qu'on aiguise avec cette patience, risquent de perdre dans les formes quelque chose de leur vivacité naturelle et de la légèreté qui convient.

Bien que les représentans principaux de ce qu'on pourrait appeler la peinture ethnographique se soient abstenus cette année, bien qu'on ne voie au Salon aucun tableau de M. Gérome, de M. Fromentin, de M. Belly, le contingent en ce genre fourni par notre école est plus abondant que jamais. Sans compter le grand tableau de M. Dehodencq, *une Fête juive à Tanger*, que de *souvenirs* de l'Algérie et du Maroc par MM. Hédouin, Guillaumet, Magy et vingt autres! Que d'études de coutumes ou de costumes depuis les *Derviches hurleurs* de M. Gide et les *Russes* de M. Patrois jusqu'aux sujets turcs, égyptiens, italiens, espagnols, chiliens ou chinois, traités, — pour ne citer que ces noms, — par MM. Pasini, Darjou, Canon, Blanc, Pallière et Delamarre! Parmi ces innombrables œuvres appartenant à un ordre tout descriptif, ou, si l'on veut, parmi ces *impressions* pittoresques de voyage qui se multiplient d'année en année, quelques-unes, il est vrai, comme *une Rue à Jérusalem* par M. Bonnat, et *l'Émir* par M. Boulanger, se distinguent par un mérite assez personnel, elles offrent assez d'intérêt pour que les artistes qui les ont signées puissent être regardés

comme les dignes lieutenans de ceux dont nous regrettions tout à l'heure l'absence; mais la plupart du temps à quoi bon ces images de mœurs purement extérieures, ces curiosités dépendant tout entières des couleurs ou de la coupe d'un vêtement, et qui, supprimant presque l'âme de celui qui le porte, ne nous apprennent rien de ses sentimens, de ses passions, de sa manière d'être homme en un mot? Est-ce donc un progrès que cette tendance générale à substituer dans l'art l'imitation impartiale à l'imitation choisie, le portrait des dehors à l'expression de la vie intime, le mannequin à l'être moral? Il faudrait voir là bien plutôt un symptôme d'abaissement, et ce n'est pas aujourd'hui un des moindres périls pour notre école que cette facilité à se laisser séduire par les charmes muets d'une donnée exclusivement pittoresque, par l'éclat de certains objets ou la bizarrerie de certains ajustemens.

Le grand tableau que M. Victor Giraud a intitulé *le Charmeur* peut être cité comme un exemple de l'abus que nous signalons. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de talent dans la disposition de cette scène ou plutôt dans la distribution de la lumière qui l'éclaire; ce n'est pas non plus que l'exécution manque ici d'aisance, d'ampleur même, ou que le coloris, bien qu'en général transparent comme celui d'un vitrail, n'ait en lui-même une richesse et une décision remarquables. Néanmoins quels enseignemens, sinon des informations strictement matérielles, peuvent ressortir d'un tableau n'ayant d'autre objet que de nous montrer des personnages antiques, somptueusement vêtus, en contemplation devant les tours d'adresse d'un jongleur? Qu'y a-t-il là qui s'élève au-dessus du genre d'intérêt ou d'amusement qu'offrent dans la vie ordinaire les frivolités mondaines, les plus futiles réalités? Passe encore si tout cela n'occupait qu'un petit espace; mais prendre, pour retracer cette scène de salon, une toile de taille à contenir tous les habitans de l'Olympe, franchement c'est à peu près procéder comme un orfévre qui ciselerait un bijou dans une colossale masse de bronze, ou comme un poète qui emboucherait la trompette héroïque pour publier un madrigal.

Cette disproportion entre le sujet et le champ où il se développe est au reste un péché d'habitude chez d'autres peintres que les peintres de figures; les paysagistes en particulier le commettent aujourd'hui avec une étrange facilité. Il semble que pour beaucoup d'entre eux tout se vaille dans la nature, que les beautés les plus inégales aient devant l'art les mêmes droits, et qu'un chemin entre deux haies ou quelques arbres au bord d'une mare soient tout aussi dignes d'être reproduits sur une grande toile que les majestueux sites chers à Claude le Lorrain et à Poussin. Le Salon abonde en erreurs de cette espèce, rachetées incomplétement par le talent

réel de ceux qui les ont commises, et, pour n'en citer que quelques-unes, le *Sentier* et le *Coin de gazon* par MM. César et Xavier de Cock, l'*Effet de lune* par M. Wahlberg, les *Bruyères* par M. Ortmans, *le Soir* par M. Flahaut, le *Chemin près de Bannalec* par M. Bernier, auraient gagné beaucoup à être exécutés dans de moindres dimensions, à se réduire par exemple à celles qu'ont choisies M. Papeleu et Mme Collard pour peindre, l'une son charmant *Verger*, l'autre ses deux jolis *Effets de soir à Saint-Raphaël*. M. Ségé lui-même, qui dans ses deux paysages bretons a renouvelé cette année les preuves de solide talent qu'il avait déjà données l'année dernière, M. Renié dans son *Plateau de Belle-Croix*, M. Rapin dans deux études du *Ravin de Grotte*, empreintes d'ailleurs d'un sentiment de la nature très délicat, — ces artistes et d'autres encore n'auraient-ils pas montré tout aussi bien leur habileté et mieux contenté le goût, s'ils avaient adopté pour leurs travaux des cadres moins vastes, plus conformes par conséquent aux caractères modestes des sujets? Chacun sait les progrès accomplis de notre temps dans l'ordre du « paysage-portrait, » comme disait dédaigneusement Valenciennes, et le nombre des talens qui remplacent aujourd'hui l'ancienne école : il ne faudrait pas toutefois qu'après avoir supplanté les gens, on en vînt à s'approprier leurs défauts, et que, sous prétexte d'achever la réforme, on se contentât de substituer à la fausse majesté du paysage académique une emphase d'un autre genre, — l'expression affectée ou délayée à l'excès de la réalité familière.

En regard des peintres qui se bornent à copier textuellement ce que leur offre la nature, plus d'un paysagiste cherche et réussit à concilier le style avec cette véracité pittoresque exigée aujourd'hui par l'opinion plus impérieusement que jamais. Une *Fontaine près de l'Ariccia* par M. Anastasi, le *Souvenir de la campagne de Rome* et *Castel-Fusano* par M. Jules Didier, les *Chênes verts* et le *Palais des papes à Avignon* par M. Paul Flandrin, appartiennent à la classe de ces œuvres ingénieusement éclectiques, et résument avec beaucoup de talent une doctrine dont la toile intitulée par M. de Curzon *Au bord de l'Océan* est aussi un des spécimens les plus distingués. Peut-être même faudrait-il voir dans ce poétique tableau le meilleur paysage du Salon, si les terrains du premier plan n'altéraient un peu par leur apparence conventionnelle l'unité et la vérité de l'effet. Il y a dans ces terrains faits de pratique quelque chose qui sent l'atelier et l'école, tandis que ces grands arbres et ces broussailles aux feuilles roussies par les approches de l'hiver, cette mer blanchâtre sous un ciel tristement gris, tout, jusqu'à cette figure de vieille femme mélancolique et oisive comme la nature qui l'entoure, tout reproduit une impression reçue en face des réalités

elles-mêmes, ou tout au moins une image sincère des souvenirs qu'elles ont laissés. Enfin, avec des intentions de style moins élevées, mais avec un louable désir de dégager le sens secret des choses, M. Allongé dans son agréable *Forêt en octobre*, M. Node dans les *Bords de l'Hérault* et les *Gorges de la Dourbie*, M. Vuillefroy dans son *Bornage de Chailly* et son *Matin au Bas-Bréau*, interprètent par le sentiment les modèles qu'ils ont choisis, et ne se contentent pas, comme tant d'autres, d'en transcrire simplement les couleurs ou les formes.

Est-ce tout, avons-nous tout dit? Les ouvrages que nous venons d'indiquer sont-ils, parmi les 4,000 peintures ou dessins exposés, les seuls qui méritent l'attention ? Nous nous garderons bien de le prétendre et de présenter les pages qui précèdent comme un résumé complet, encore moins comme un catalogue de tous les talens et de tous les travaux qui figurent au Salon de 1870. Nous n'avons cité ni la *Baigneuse* peinte par M. Bouguereau, ni la *Velléda* de M. Landelle, ni la *Marguerite* et la *Manon Lescaut* dans lesquelles M. James Bertrand nous a donné deux nouvelles éditions, mais des éditions amoindries, de sa jolie figure de *Virginie* exposée l'année dernière. Nous n'avons rien dit non plus des *Lavandières* ou des *Fileuses* de MM. Breton et Otto Wéber, des *Marines* de M. Courbet et des *Neiges* de M. Chenu, des *Paysages* de MM. Corot, Daubigny et Busson, des aquarelles de M. Bellay d'après Raphaël et des vaillans dessins de M. Bonhommé, nouveaux et curieux chapitres ajoutés par lui à son *Histoire pittoresque de la métallurgie*. Et pourtant ces ouvrages et plusieurs autres ne sauraient être confondus avec les œuvres qu'il est équitable de passer sous silence; mais ils n'annoncent pas dans le talent de ceux qui les ont faits une évolution ou même une modification quelconque. Ils ne nous apprennent rien en réalité, et nous avions à rechercher surtout les témoignages ouvertement instructifs, les signes d'une habileté ou d'une manière de sentir imprévue. Ce sera, nous l'espérons, notre excuse pour bien des oublis apparens, pour beaucoup d'omissions qui, sans cela, ressembleraient à des injustices.

III.

Nous ne croyons pas devoir terminer cette rapide revue des peintures produites par notre école dans l'année qui vient de s'écouler sans mentionner au moins quelques grands travaux de décoration monumentale appartenant à la même période. N'est-ce pas d'ailleurs sur les murs des églises et des autres édifices publics que se continue à peu près uniquement aujourd'hui la tradition de ce que l'on appelait autrefois la peinture d'histoire? D'année en année, les

grandes toiles deviennent plus rares au Salon, et si, pour apprécier l'état actuel de l'art dans notre pays, on s'en tenait à ce que les expositions nous montrent, on pourrait croire que l'école française ne compte plus que des peintres de genre, de portrait ou de paysage. Elle n'en est pas réduite là heureusement. Si les maîtres qui, depuis Gros jusqu'à Ingres, ont illustré la première moitié du siècle, n'ont pas laissé dans la seconde des héritiers de leur gloire et des remplaçans à leur taille, les élèves formés par eux ou les artistes de bonne volonté qui se souviennent de leurs exemples sont assez nombreux, assez zélés encore pour lutter avec honneur contre les succès dont autre part on fait bruit et contre l'indifférence de la foule. Qui sait même si les résultats de ces efforts, dont nous oublions presque de nous enquérir, ne défendront pas dans l'avenir l'art contemporain plus sûrement que les tableaux devant lesquels nous nous arrêtons avec le plus de confiance? Sans parler d'autres travaux plus importans à tous égards, telle modeste chapelle comme celle que M. Michel Dumas a peinte dans l'église de Montmartre ou comme celle que M. Maillot achevait récemment de décorer dans l'abside de Notre-Dame de Paris, telle muraille sur laquelle la plupart d'entre nous ne jettent guère que des regards prévenus ou distraits, donnera peut-être de notre temps et de notre école une idée toute contraire à nos inclinations ou à nos engouemens d'aujourd'hui.

Rien de moins rare dans l'histoire de l'art national que ces reviremens complets de l'opinion. Que reste-t-il de l'immense renommée qu'avaient obtenue de leur vivant Martin Fréminet et les siens, tandis que ces dessinateurs de *crayons* dont on ne songeait point alors à tenir en haut prix les ouvrages résument maintenant les titres les plus sûrs et les vrais mérites de l'époque? Pour citer des exemples plus près de nous, l'estime qui s'attache de plus en plus aux sages *portraitistes* français du XVIIIe siècle ne tend-elle pas à faire justice de l'importance usurpée par Boucher, Fragonard et leurs pareils? Sauf la différence des doctrines et des talens en cause, quelque chose de semblable pourra se passer un jour à l'égard des œuvres qu'aura laissées notre temps. A voir la somme d'habileté sérieuse dépensée sur les murs de nos monumens, on s'étonnera de nos préférences pour des témoignages moins dignes de respect, et ce que nous regardons presque comme l'inutile continuation d'une tradition usée deviendra peut-être à un moment donné la meilleure caution pour la dignité de notre école.

Parmi les travaux qui recommanderont ainsi à nos successeurs l'époque où nous aurons vécu, le vaste plafond que M. Alexandre Hesse vient de terminer pour le Palais du Commerce à Lyon nous semble un des plus méritoires. Y a-t-il rien de bien nouveau, dira-

t-on, à personnifier des fleuves, des vertus ou des souvenirs historiques par des figures mythologiques armées de leurs attributs, ou à réunir aux pieds d'une ville transformée en femme des agriculteurs, des trafiquans de divers pays, pour indiquer par là les labeurs féconds et l'activité commerciale de cette cité privilégiée? Soit, mais sur ce thème prévu un peintre, pour peu qu'il ait le sentiment et la science de l'art monumental, peut trouver des variations intéressantes, comme en reproduisant sur la scène les aventures consacrées des héros de l'antiquité ou de la fable un poète dramatique peut en rajeunir la signification par sa verve propre, par la puissance de l'imagination personnelle et du style. C'est de cette docilité aux traditions vivifiées par les franchises de l'instinct et du talent que M. Hesse a fait preuve dans son nouveau travail. Tout en donnant à l'image de la ville de Lyon le cortége ordinaire de la Justice, de la Force et d'autres personnages allégoriques non moins connus, tout en représentant, suivant l'usage, le Rhône sous la figure d'un vieillard et la Saône sous les traits d'une jeune femme, il n'a pas entendu pour cela rééditer sans les commenter ces types classiques, et grouper une fois de plus quelques statues coloriées sous prétexte d'érudition ou de purisme. Il a voulu, et il a eu raison de vouloir, que l'aspect de son œuvre fût avant tout décoratif, et, comme Titien et Palma n'auraient pas manqué de le faire en pareil cas, il s'est appliqué principalement à combiner des élémens de richesse pittoresque. C'est ce qui explique le choix de certains ajustemens et les apparences de certaines figures, — *la Sagesse*, entre autres, dont les draperies médiocrement austères et le casque empanaché sembleraient presque un solécisme archéologique, s'il ne fallait, vu le cas, y reconnaître une licence permise, ou plutôt l'application d'une règle conforme à l'esprit et aux caractères de la donnée.

On serait donc mal venu à prétendre juger de la scène peinte par M. Hesse sur l'étiquette qu'elle porte, ou à chercher dans cette apothéose de la ville de Lyon un souvenir formel de l'Olympe dont les élèves de David et leurs successeurs ont si obstinément célébré les coutumes, tant de fois divulgué les secrets. Les divinités que nous montre M. Hesse ont plutôt une origine vénitienne, et d'ailleurs les figures aux vêtemens de couleurs éclatantes qui personnifient, dans le bas de la composition, l'industrie de Lyon et son commerce, suffiraient pour nous révéler la source à laquelle le peintre a surtout puisé ses inspirations. On conviendra que, pour accomplir une pareille tâche, il était au moins difficile de se renseigner en meilleur lieu, et ce sera justice aussi de reconnaître qu'en s'appropriant les exemples vénitiens du XVIe siècle, M. Hesse a su en renouveler

le sens par l'habileté de l'interprétation, en corriger les formes quelquefois un peu turbulentes par les scrupules ou la fermeté du dessin.

C'est également par une très heureuse association des suggestions du goût personnel et des enseignemens dus aux maîtres que se distinguent les deux grandes compositions dont M. Laugée a orné l'un des bras de la croix dans l'église de Sainte-Clotilde à Paris. Ici toutefois les exemples qu'avait consultés M. Hesse ne pouvaient utilement trouver leur emploi, et la méprise eût été grande de demander aux peintres vénitiens des leçons pour représenter le *Baptême de Clovis* ou *sainte Clotilde secourant les pauvres*. Aussi M. Laugée s'est-il adressé ailleurs. Tout en faisant à la couleur une part assez large pour que la signification des deux scènes achevât par là de se dégager, il n'a eu garde de rechercher cet éclat dans les tons, ce luxe qu'excluaient naturellement les conditions morales de la tâche et le lieu où il devait l'accomplir. Ce serait plutôt de certaines fresques appartenant à l'école bolonaise qu'il semblerait avoir pris conseil, et s'il fallait, pour faire pressentir les caractères de son œuvre, choisir un type dans le passé, peut-être serait-on autorisé à dire que la *sainte Clotilde secourant les pauvres* procède des scènes de la vie de sainte Cécile peintes par le Dominiquin, à Rome, sur les murs de Saint-Louis-des-Français. A quoi bon insister au surplus? La manière de M. Laugée est en réalité trop éclectique, elle révèle, dans les intentions comme dans les formes du style, un désir trop sincère de concilier les traditions consacrées avec des aspirations toutes modernes pour qu'on cherche à lui assigner d'autres origines que sa modération même et sa studieuse bonne foi. Veut-on des preuves de cette habileté à rapprocher et à fondre des élémens contraires en apparence, que l'on jette les yeux sur les figures qui reçoivent les aumônes de la sainte, et notamment sur l'enfant placé en face d'elle. Il y a là, dans la simplicité des attitudes et des gestes, dans la franchise avec laquelle les haillons mêmes sont reproduits, quelque chose de véridique et de foncièrement naturel qui accentue le fait représenté dans le sens de nos coutumes d'esprit ou de nos inclinations présentes, tandis que l'ordonnance générale de la scène garde une majesté architectonique aussi conforme aux souvenirs de l'art classique qu'aux exigences spéciales du sujet. N'était çà et là quelques traces d'incertitude, quelques faiblesses même, — dans le dessin par exemple de la religieuse qui se penche vers un pauvre, vu de dos au premier plan, — ou si, dans le *Baptême de Clovis*, la recherche de l'harmonie n'aboutissait parfois à un coloris trop tendre, à une délicatesse voisine de la fadeur, l'œuvre de M. Laugée ne mériterait guère que des éloges. Telle qu'elle est et malgré ces imperfections

de détail, elle prend rang parmi les meilleures peintures monumentales que notre école ait produites depuis le jour où M. Lenepveu achevait de décorer l'autre partie du transept dans cette même église de Sainte-Clotilde, et où M. Hesse livrait au public sa belle chapelle dans l'église de Saint-Gervais.

En entreprenant de compléter dans la nef de Saint-Germain-des-Prés le travail interrompu par la mort de son noble frère, M. Paul Flandrin s'imposait assurément une tâche difficile, mais à laquelle il était préparé mieux que personne par toutes les habitudes de l'intelligence et par tous les dévoûmens du cœur. Tant d'études et d'efforts poursuivis en commun, tant de souvenirs aussi inséparables des progrès de leur talent que des débuts ou des phases successives de leur existence, tout avait si étroitement uni les deux frères, si bien confondu leurs âmes jumelles que, même en disparaissant de cette terre, l'un devait se continuer et comme se survivre dans l'autre. C'est donc encore, à vrai dire, la pensée d'Hippolyte Flandrin que traduisent les deux nouvelles peintures servant de conclusion à la série des sujets représentés autrefois par lui, — bien que de ces deux compositions la première seulement, *l'Ascension*, soit conforme à certaines indications retrouvées après la mort du maître, et que, pour la seconde, aucune esquisse, aucun croquis même n'ait pu servir de point de départ et constituer une donnée, si sommaire qu'elle fût. Hippolyte Flandrin se proposait de clore par les *Préliminaires du jugement dernier* l'histoire des faits sacrés qu'il avait déroulée sur les murs de la nef. M. Paul Flandrin le savait; mais pour mettre en œuvre cette intention, pour deviner les formes d'expression qu'aurait choisies son frère, il n'avait plus maintenant que ses propres instincts à interroger. En s'écoutant ainsi lui-même, il a entendu la voix de l'absent et reçu de sa chère mémoire des secours directs et de bons conseils. L'austère simplicité avec laquelle la scène se compose et s'explique, — l'éloquence de ce trône vide que le souverain juge va tout à l'heure occuper, tandis que deux anges calmes comme la force, inexorables comme la justice, gardent les avenues du divin tribunal, et attendent l'heure d'y traduire toutes les races et tous les siècles, — en un mot ce mélange de grandeur sans ostentation et de science sans pédantisme qui caractérise la manière d'Hippolyte Flandrin se retrouve ici, presque avec la même évidence que dans les œuvres signées de son nom. Ce n'est pas un médiocre honneur pour celui qui reprenait le pinceau tombé d'une pareille main que d'avoir su en respecter aussi pieusement les coutumes, en poursuivre, en renouveler aussi bien les travaux.

Les peintures récemment terminées par M. Sébastien Cornu dans cette même église de Saint-Germain-des-Prés ne se rattachent pas

directement, comme celles dont nous venons de parler, à l'entreprise que la mort d'Hippolyte Flandrin avait laissée inachevée. Elles n'en sont pas le complément en ce sens que, placées dans le transept gauche, elles s'isolent par la disposition même des murs qu'elles décorent des deux séries de peintures dont Flandrin a orné le chœur et la nef. Fallait-il néanmoins s'autoriser de cet isolement pour faire acte complet d'indépendance, pour se dispenser de tout effort tendant à maintenir l'harmonie entre les diverses parties de la décoration générale, une certaine unité au moins dans les intentions et dans le style? M. Cornu n'était pas homme à succomber à ces tentations de l'amour-propre, et d'ailleurs, élevé à la même école que Flandrin, nourri des mêmes doctrines et professant la même foi, il n'avait pas à vaincre ses inclinations ou ses habitudes pour s'accommoder des conditions que lui imposaient le voisinage et les exemples de son illustre condisciple. Restait toutefois une séparation nécessaire à établir, une différence à préciser entre les caractères de la tâche, au point de vue dogmatique, et les intentions que Flandrin avait entendu faire prévaloir par la nature même et la succession des sujets. L'histoire de la Passion résumée sur les murs du sanctuaire, la concordance entre l'ancien et le Nouveau-Testament démontrée dans une suite de doubles scènes accolées sur la frise de la nef et se complétant réciproquement, — voilà les deux termes du programme que Flandrin, à quelques années d'intervalle, avait choisi et développé. Il n'était donc plus possible, sous peine de tomber dans les redites ou de s'exposer à des comparaisons périlleuses, de prendre pour thème soit les traditions antérieures à la venue de Jésus, soit les événemens de sa vie terrestre. La vie surnaturelle du Christ législateur et rédempteur pouvait seule fournir à M. Cornu des sujets qui, se déduisant logiquement les uns des autres, lui permettraient de marquer la fin, de dire en quelque sorte le dernier mot des promesses ou des enseignemens graduellement rappelés dans les peintures voisines. De là, sur l'une des deux parois du transept, quatre grandes scènes représentant *le Christ entouré des enfans, la Transfiguration, la Descente aux Limbes, la Mission des apôtres,* et, sur la paroi opposée, l'image des victoires de la croix se perpétuant depuis les miracles qu'elle opère au temps de sainte Hélène jusqu'aux prodiges de charité et de passion sacrée qu'elle inspire à saint François d'Assise et au mystique saint Jean, le fondateur des carmes déchaussés. Il y a dans le choix et dans le rapprochement de ces divers sujets, comme dans l'ordonnance de chacun d'eux, le témoignage de ce respect pour les hautes conditions de l'art dont le même peintre avait déjà fourni plus d'une preuve sur les murs d'autres églises, et particulièrement sur ceux de la chapelle de l'Élysée.

Si la peinture d'histoire n'occupe qu'une place assez restreinte au Salon, l'importance qu'elle garde ailleurs et les travaux diversement recommandables qu'elle a suscités depuis quelque temps ne laissent donc pas de compenser, à l'honneur de notre école, le crédit attribué aux produits d'un art plus humble et les progrès de l'esprit de métier. Est-il bien sûr au surplus qu'on ne puisse, même au Salon, reconnaître ou pressentir plus d'une protestation contre nos entraînemens actuels? Le goût pour les petites habiletés prédomine-t-il à ce point que tout effort vers le beau se soit réduit aujourd'hui à la pure recherche de l'agrément, à une poursuite universelle du joli? Il serait permis de le croire en face de la plupart des tableaux réunis au palais des Champs-Élysées; mais, pour peu que l'on examine l'ensemble des sculptures exposées, on constatera sans peine de meilleurs symptômes. On trouvera que, loin de décliner ou de s'amoindrir, les tendances et les études se sont maintenues de ce côté à la hauteur du passé de notre école, si même elles n'ont atteint en général un niveau supérieur à celui qu'elles gardaient dans le cours des dernières années.

IV.

Un fait qu'il convient d'abord de relever parce qu'il explique en partie les progrès actuels de la statuaire, c'est l'habitude prise par les artistes de travailler eux-mêmes le marbre, au lieu de se contenter, pour la reproduction du modèle en plâtre, des secours d'une main étrangère, de l'habileté toute mécanique du praticien. Le temps n'est pas encore loin de nous où les sculpteurs français procédaient en pareil cas à peu près comme Thorvaldsen dans la seconde moitié de sa vie, et ne consacraient guère que quelques journées à des retouches qui, pour être fécondes, auraient exigé des efforts beaucoup plus longs. Aujourd'hui la lime et la râpe sont aussi habituellement dans leurs mains que l'ébauchoir. Si parfois l'usage qu'ils en font aboutit aux témoignages d'une recherche un peu minutieuse, si certaines figures, — cette *Femme adultère*, par exemple, dont le succès a été populaire au Salon de 1869, — arrivent à exprimer l'exagération du soin et l'adresse excessive de l'outil, beaucoup d'autres attestent chez ceux qui les ont faites un désir consciencieux de traduire leur pensée jusqu'au bout et de donner à leur travail cette correction à la fois achevée et palpitante que la mise au point la plus rigoureuse, les calculs mathématiques les plus exacts seraient, sous la main d'autrui, impuissans à faire ressortir.

Parmi les œuvres exposées au Salon dans lesquelles on sent le mieux cette vie personnelle et définitive, ce qu'on pourrait appeler les caresses accentuées du talent, l'*Arion* sculpté par M. Hiolle mé-

rite d'être cité en première ligne. D'autres statues voisines de celle-là révèlent peut-être une étude de l'antique aussi profonde, une expérience égale des conditions scientifiques de la sculpture : il n'en est guère qui se distinguent par un style aussi conforme à la nature particulière du sentiment, par un mélange aussi heureux de liberté et de retenue dans la manière. M. Hiolle nous semble appartenir à l'école ou plutôt à la race des Coustou, non pas qu'il affecte le moins du monde l'imitation matérielle de ces maîtres, mais parce qu'il trouve comme eux le secret de donner au marbre une certaine animation sans excès pittoresque. Un peu plus, il est vrai, et cette souplesse dans le modelé se rapprocherait de la mollesse, ces combinaisons de lignes décoratives prendraient une apparence tourmentée. Dans la mesure où elles se produisent, les inclinations et la manière de M. Hiolle demeurent à l'état de pures qualités. Son *Arion* est un morceau d'élite, un ouvrage aussi bien conçu qu'habilement exécuté, et dans lequel, — mérite assez rare, — l'unité de type et de nature est maintenue sans équivoque d'un bout à l'autre. Les bras vivent bien de la même vie, ils appartiennent bien au même être que les jambes et le torse ; la tête, au lieu de répéter une fois de plus les traits consacrés de l'*Apollon* ou de l'*Antinoüs*, a son caractère propre, son genre de beauté imprévu, et cette tête charmante suffirait pour démontrer ce que le talent et le goût de l'artiste ont de vraiment personnel, de correct et d'indépendant à la fois.

En choisissant le marbre pour reproduire sa jolie figure, *un Vainqueur aux combats de coqs*, que l'on voit depuis quelques années au musée du Luxembourg, M. Falguière devait nécessairement modifier la composition primitive et réserver dans ce bloc de marbre un point d'appui auquel l'emploi du métal l'avait dispensé de recourir. De là cette draperie qui s'enroule autour du bras droit et qui tombe jusqu'au sol, non sans quelque dommage pour la vivacité générale des lignes, pour le jet même de la figure et l'élan joyeux du mouvement. On sent qu'il y a là une pièce de rapport, un compromis entre les souvenirs de la première tâche et les conditions nouvelles qu'imposait la seconde ; mais, cela dit, quels reproches adresser à cet aimable ouvrage ? Il semble difficile que le ciseau puisse exprimer plus délicatement l'élégance et la jeunesse des formes, qu'il réussisse mieux à rendre les plus fins contours et les moindres détails du modelé. Que la statue sculptée par M. Falguière n'ait pas gardé dans l'aspect général cet accent particulier que le bronze avait permis de lui donner, je le veux bien ; toujours est-il qu'en changeant de moyens, l'artiste n'a rien perdu de sa verve, encore moins de son habileté, et qu'en rééditant ainsi son

œuvre, il en a plutôt perfectionné le style qu'il n'en a compromis la signification.

C'est à côté des remarquables figures envoyées par M. Hiolle et par M. Falguière qu'il est juste de placer le *Persée* de M. Tournois, bien que cette statue ne se montre encore que sous les apparences du modèle en plâtre, et qu'elle n'offre pas dans toutes ses parties cette harmonie complète, cette correction presque irréprochable, qui distinguent l'*Arion* et le jeune *Vainqueur*. Ainsi le visage du fils de Danaé manque de nouveauté, de caractère; le fléchissement de la jambe gauche et le rapprochement des deux genoux donnent à l'attitude quelque chose d'indécis et de féminin; la tête coupée de Méduse, que Persée élève de la main droite, a le double inconvénient de grimacer sans être terrible, et de présenter un volume à peu près égal à celui de la tête même du héros qu'elle avoisine. Toutefois en regard de ces imperfections que de preuves d'un grand goût, d'un vif instinct des conditions de la sculpture! Ce qui frappe tout d'abord dans la statue de M. Tournois, c'est l'ample fermeté avec laquelle les divisions du corps sont établies, les formes partielles caractérisées, les muscles définis et résumés dans ce qu'ils ont de principal et d'essentiel. D'autres sculptures parmi celles qui figurent au palais des Champs-Élysées pourront attirer davantage les regards de la foule; nous doutons qu'il y en ait de plus propre à intéresser les connaisseurs et à révéler, à côté d'une certaine inexpérience encore, une intelligence plus large, un sentiment plus mâle de l'art et des vérités qu'il lui appartient d'exprimer.

Un des sculpteurs contemporains qui savent le mieux allier la souplesse dans le mode d'application à l'inflexible dignité et à la certitude des principes, c'est sans contredit M. Guillaume. Procédant tantôt des traditions grecques ou romaines comme dans *Anacréon* et dans *les Gracques*, tantôt des souvenirs du moyen âge et de la renaissance comme dans les bas-reliefs du chœur de Sainte-Clotilde et du pavillon central du Louvre, tantôt enfin des exemples modernes comme dans le *Monument de Colbert* à Reims, ou dans la série des bustes de *Bonaparte* et de *Napoléon Ier* conservés au Palais-Royal, — le talent de cet éminent artiste s'approprie en toute occasion aux conditions exactes de chaque tâche. Sans s'affubler d'archaïsme, sans se dégrader non plus par l'imitation servile de la réalité, il dénote une connaissance aussi profonde des ressources variées de l'art qu'une ferme volonté d'en respecter les lois et les exigences immuables.

Le *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie*, prouve une fois de plus cette aptitude de M. Guillaume à combiner les élémens caractéristiques avec l'élévation permanente de la doctrine. Sans doute,

à part la grandeur historique de celui qui sera un jour Napoléon, quoi de plus ingrat en apparence, quoi de moins favorable à la statuaire qu'un personnage chaussé de bottes à revers, portant un habit d'uniforme à retroussis, sans compter un énorme chapeau à trois cornes qui, même tenu par l'une des mains, ne laisse pas de compliquer les lignes et d'en appesantir l'aspect? En outre, malgré la beauté naturelle des traits du visage, la disproportion tout exceptionnelle entre le volume de la tête et la petitesse du corps, entre les longueurs du torse et des jambes, créait ici pour l'artiste des difficultés considérables. Elle l'exposait au danger de compromettre par la fidélité même du portrait l'expression d'élégance ou tout au moins la physionomie juvénile qu'il importait de lui donner. Peut-être quelques-unes de ces difficultés n'ont-elles pas été encore complétement résolues par M. Guillaume; peut-être, avant de couler en bronze la statue dont il nous montre aujourd'hui le modèle, reconnaîtra-t-il lui-même l'avantage qu'il y aurait à rajeunir certaines parties un peu lourdes ou un peu viriles pour l'âge du personnage, — le haut du buste par exemple et les cuisses, dont le modelé ne laisse pas de paraître trop plein, surtout lorsqu'on regarde la figure en face. En tout cas, ce qu'on peut apprécier et louer sans hésitation dès à présent, c'est la fière simplicité de l'attitude, le caractère à la fois héroïque et vraisemblable des traits du visage, en un mot ce mélange de noblesse et de familiarité que comportait un pareil sujet, et qui devait en préciser le sens historique sans rien amoindrir au point de vue de l'art.

C'est aussi à l'ordre des sujets historiques, et des sujets relativement modernes, qu'appartient la figure modelée par M. Chapu. En représentant *Jeanne d'Arc à Domremy*, le sculpteur semble s'être souvenu du tableau peint, il y a dix ans, par Bénouville, et peut-être cette récente image de la sainte *pastoure* n'est-elle pas en réalité tout à fait nouvelle. En tout cas, elle répond bien à l'idée qu'on se fait de Jeanne d'Arc ou tout au moins à l'une des idées qu'on peut s'en faire, car, nous avons eu l'occasion de le rappeler déjà, il y a pour les artistes deux manières de concevoir cette noble figure. Ils peuvent ou mettre en relief l'élément héroïque en donnant aux traits, à l'attitude, à toute la personne de Jeanne une physionomie robuste qui exprimera la virilité de l'âme, — ou bien ne nous laisser voir que la colombe séraphique, la martyre d'autant plus digne de vénération qu'elle sera physiquement plus délicate, et que le rôle accepté par elle sera moins conforme à sa faiblesse. De ces deux modes d'interprétation, M. Chapu a choisi le premier. Jeanne d'Arc telle qu'il nous la montre est une franche inspirée, qui relève la tête et regarde le ciel comme pour protester hautement de son obéis-

sance, tandis que ses mains énergiquement jointes, sa taille large, — trop large même, — ses jambes violemment reployées annoncent un corps capable de porter l'armure sans faiblir et de défier toutes les fatigues. Il y a dans le modèle exposé par M. Chapu la promesse d'un bon ouvrage. L'habileté de l'artiste à travailler le marbre, habileté dont un *buste d'homme* fournit cette année même un nouveau témoignage, achève d'ailleurs de confirmer cette promesse et d'en garantir la réalisation.

Comme M. Lepère, auteur d'une statue de *Diogène* dont le modèle en plâtre avait été justement remarqué au Salon de 1868, comme MM. Lequesne, Thomas, Maniglier, Ernest Barrias, d'autres encore qui ont envoyé à l'exposition de cette année des figures ou des bustes dignes d'éloges, tous les artistes que nous avons nommés jusqu'ici se sont formés à l'école de Rome. S'il fallait donc, au temps où nous sommes, opposer à certaines attaques irréfléchies un argument en faveur de cette grande institution, on le trouverait certes dans le nombre et la diversité des talens qu'elle produit, particulièrement dans le domaine de la sculpture. Le mot « diversité » pourra surprendre ceux qui, confondant l'uniformité des sujets avec la manière de les traiter, attribuent une physionomie commune à cette succession de personnages mythologiques, de héros nus ou de nymphes arrivant de Rome d'année en année, ou sortant à Paris des ateliers d'anciens pensionnaires. Il serait néanmoins facile de relever, ne fût-ce que dans l'exécution matérielle, bien des signes de dissemblance entre ces statues à peu près pareilles au premier aspect. Sous ces formes renouvelées de l'antiquité, on démêlerait sans peine une érudition retrempée dans la poésie moderne, un respect pour le beau classique vivifié, suivant le sentiment de chacun, par l'étude de la nature. Parfois même il pourrait arriver que, loin de se montrer trop dociles aux traditions académiques, les anciens hôtes de la Villa-Médicis n'en parussent conserver dans leurs œuvres qu'un souvenir au moins mélangé. Sans parler du groupe bien connu qui personnifie *la Danse* sur la façade du nouvel Opéra, la statue de *Watteau* et le buste de *Mlle Fiocre,* exposés cette année par M. Carpeaux, suffiraient, je pense, pour montrer jusqu'où peuvent aller les talens en humeur de s'affranchir, et combien est léger pour eux le poids de ces prétendues chaînes. Et cependant ceux-là même qui, comme M. Carpeaux, paraissent rompre le plus violemment avec les doctrines et les exemples imposés à leur jeunesse, n'ont garde d'oublier au fond ce qu'ils leur doivent. Ils savent que sans cet apprentissage à Rome, en face des grands modèles, ils n'auraient pu, le moment venu, agir dans le sens de leurs propres inspirations et trouver ailleurs que dans l'expérience acquise

la force nécessaire pour oser faire acte d'originalité. Suit-il de là que tout sculpteur étranger par son passé à l'école de Rome soit nécessairement sans talent? Il serait absurde de le prétendre et de provoquer ainsi des démentis justifiés de reste par l'éclat de certaines œuvres ou la notoriété de certains noms. Ce que nous voulons rappeler seulement, ce que le Salon de 1870 achève de mettre en lumière, c'est l'influence salutaire exercée sur notre art national par une institution dont l'unique tort en réalité serait d'avoir deux siècles d'existence et de représenter, pour quelques esprits superficiels, une tradition surannée, une habitude d'ancien régime.

Nous ne pouvons que mentionner presque sans commentaires le *Mercure s'apprêtant à tuer Argus* par M. Hector Lemaire, ouvrage estimable, mais rappelant trop la composition de Thorvaldsen sur le même sujet, — *l'Enlèvement de Déjanire* par M. Schœnewerk, groupe en bronze bien ordonné, mais dont l'exécution est un peu molle et ronde, — *la Somnolence,* figure de femme dans laquelle M. Leroux a fait preuve de talent et en même temps d'une curiosité d'outil telle que le marbre semble avoir perdu à ce jeu quelque chose de sa solidité pour prendre, ou peu s'en faut, l'inconsistance de l'albâtre, — le *Tombeau du cardinal Morlot* par M. Lescorné le colossal *Crépuscule* de M. Crauk, et la statue équestre en bronze de *Louis d'Orléans,* frère de Charles VI, par M. Frémiet, — enfin les bustes, recommandables à divers titres, sculptés par MM. Iselin, Varnier, Frison et Franceschi. D'autres ouvrages sans doute mériteraient d'être cités; mais, comme nous le disions tout à l'heure à propos des peintures, notre attention doit principalement se porter sur les talens assez près encore de leurs débuts pour autoriser des espérances ou pour réclamer des encouragemens. Voilà pourquoi, avant de clore cet examen de l'exposition de sculpture, nous indiquerons de préférence à quelques travaux signés de noms déjà connus deux modèles de statues par des artistes dont nous n'avions rien vu ou du moins rien remarqué jusqu'ici.

L'une de ces figures, *un Rapsode,* par M. Morice, est une œuvre finement traitée tant au point de vue du style que quant à l'imitation même des formes. Nu et assis à terre, le rapsode étend le bras droit en avant comme pour lancer à ses auditeurs le trait poétique qui vient de s'échapper de ses lèvres, tandis que son bras gauche, s'arc-boutant sur la cuisse, élargit de ce côté la silhouette, et donne aux lignes une plénitude qui permet d'en embrasser l'ensemble d'un coup d'œil. L'exécution de l'œuvre a une véritable élégance, une élégance réglée par le goût et par un sentiment délicat de la mesure. L'autre figure, sur le socle de laquelle on lit ces mots : *Au gui l'an neuf,* représente un jeune Gaulois, ou plutôt un jeune gar-

çon de notre temps, criant joyeusement en agitant en l'air une touffe de la plante sacrée; cette statue est signée du nom de M. Baujault. Il n'y a là en réalité qu'une étude et même une étude assez incomplète, puisque les proportions du bras droit, celles des pieds et le dessin de quelques autres parties sont loin d'être irréprochables; mais l'expression de la tête est vive et juste, le torse est souple, et le tout, malgré les incorrections de détail, respire la franchise, la bonne humeur et l'entrain d'une vie jeune.

Il y a de la jeunesse aussi et de la grâce dans le *Giotto* de M. Chervet et dans l'*Ismaël* de M. Just Becquet, dans la *Rêverie d'enfant* par M. Chabrié, comme dans le buste en marbre de *Bernardino Cenci*, sculpté par M. M. Degeorge, tandis que la recherche et quelquefois l'expression de la force caractérisent le *Gaulois blessé* de M. Delhomme, *la Pythie de Delphes* de M. Bourgeois, l'*Ève* de M. Delaplanche, et même une figure de femme, trop peu sévère d'ailleurs, que M. Allouard a intitulée *le Réveil*. On le voit, dans les rangs de ceux qui ne sont encore qu'au commencement de la carrière, le talent ne fait pas plus défaut que dans le groupe des artistes ayant dépassé l'époque de leurs premiers essais. Les garanties qu'ont fournies les uns, les promesses qui semblent engager les autres, forment un ensemble des plus rassurans, et l'on peut dire qu'à moins de se démentir brusquement ou de s'abandonner elle-même, notre école de sculpture nous donne le droit de compter sur l'avenir aussi bien qu'elle commande l'estime dans le présent.

La plupart des estampes exposées cette année ne sont pas de nature à inspirer la même confiance, et s'il fallait juger de l'état présent de la gravure en France sur les spécimens qu'en fournit le Salon de 1870, on serait autorisé à constater un singulier désarroi dans les ambitions comme dans les doctrines de notre école. Il est vrai que ni M. Henriquel et ses meilleurs élèves, MM. François, Salmon et Rousseaux, ni M. Martinet et les graveurs qui avec lui se sont voués à la reproduction des grands modèles, ni, dans un autre ordre d'art, MM. Jacque et Édouard Girardet, n'ont voulu opposer leurs œuvres à celles qui représentent, au palais des Champs-Élysées, le mouvement révolutionnaire. Le champ est donc à peu près resté libre aux graveurs de vignettes, à tous ceux qui, se contentant d'exécuter lestement un croquis, pensent à bien mériter de la Société des aqua-fortistes ou des éditeurs de livres *illustrés* beaucoup plutôt qu'à mettre à profit les exemples de Gérard Audran et de Nanteuil. Aussi, sauf quelques eaux-fortes consciencieusement traitées, comme la *Vue du château de Chambord* par M. de Rochebrune et diverses petites scènes par M. Rajon, sauf les pièces que recommandent les noms de MM. Bléry, Jacquemart et Lalanne, quelles

œuvres citer de préférence parmi ces cinq ou six cents vignettes gravées sur bois ou sur cuivre avec une facilité presque uniforme, et n'exprimant rien de plus qu'un désir commun de supprimer dans l'art les longues et sévères études pour y installer le culte de l'improvisation? On nous permettra donc de nous en tenir à un rapide coup d'œil sur l'ensemble de ces tentatives et à chercher ailleurs des témoignages de talent véritable ou tout au moins d'efforts sérieux.

Le *portement de croix* que M. Bertinot a gravé d'après le doux tableau de Lesueur, au Louvre, est un travail plein de charme, une reproduction aussi respectueuse qu'intelligente de la peinture originale, dont, il y a quelques années, un autre graveur, M. Soumy, n'avait pas à beaucoup près rendu avec la même justesse la simplicité suave et la grâce. Là où son prédécesseur était tombé dans une sorte d'afféterie aride à force de rechercher la pureté du style, M. Bertinot a su se tenir à égale distance de la pauvreté et de la coquetterie. — Quant à M. Danguin, en gravant *le Rêve du chevalier*, conservé aujourd'hui à la Galerie nationale de Londres, il n'avait ni à réparer les erreurs commises avant lui ni à s'aider des exemples des autres. Cet exquis petit tableau de Raphaël n'avait, à proprement parler, jamais été gravé, puisqu'il n'en existait jusqu'ici qu'une maigre image pour l'*illustration* du livre de Passavant. M. Danguin s'est acquitté de sa tâche avec le talent dont il avait déjà fait preuve dans sa belle planche d'après *la Maîtresse du Titien*, mais aussi, cela va sans dire, avec un goût tout différent de la manière adoptée par lui pour l'interprétation de la toile vénitienne. *Le Rêve du chevalier* a gardé dans l'œuvre du graveur cette élégance naïve, cette fleur d'ingénuité qui, tout en faisant pressentir les fruits prochains, n'est encore que la première promesse du génie de Raphaël, le premier signe de sa beauté et de sa force adolescentes.

Une suite de petites figures représentant *les jours de la semaine*, qu'Ingres avait dessinée en 1813 sur les feuillets d'un agenda, a été reproduite par M. Haussoullier avec une rare finesse, avec un sentiment de la grâce qu'on ne retrouve pas aussi heureusement expressif dans une planche gravée par le même artiste d'après une des fresques de Luini au Louvre, *l'Adoration des bergers*. Citons encore à côté de ces travaux *la Jeune fille à la lampe* de M. Flameng d'après M. Gleyre, bien que dans ce nouvel ouvrage le graveur de *la Source* et de plusieurs autres planches charmantes semble s'être un peu négligé, — le *Dante* de M. Levasseur d'après M. Gérome, — les sujets de genre gravés par MM. Paul Girardet, Thirion et Deblois, — divers portraits ou études dus au burin de MM. Huot, Dubouchet, Desvachez, Morse, Waltner et Rossello, et un très joli

portrait de *Mlle Mayer*, lithographié d'après Prud'hon par M. Sirouy. Enfin la gravure de paysage telle que la comprenaient au dernier siècle Vivarès et Woollett, c'est-à-dire fort différente à tous égards de celle que pratiquent aujourd'hui les dessinateurs de croquis à l'eau-forte, cette gravure est représentée par quelques œuvres intéressantes, le *Paysage*, entre autres, de M. Outhwaite d'après van den Heyden, et surtout *le Printemps* de M. Willmann d'après M. Knaus, — estampe de l'aspect le plus agréable, dans laquelle l'extrême précision du faire n'ôte rien à la limpidité du coloris et à la souplesse sereine de l'effet.

Que conclure de tout ce qui précède? Sont-ce dans le présent des progrès ou des signes de décadence que nous aura révélés l'exposition de 1870? sont-ce pour l'avenir des espérances ou des inquiétudes qu'elle autorise? Certes, à ne considérer que l'activité matérielle de notre école et le nombre des témoignages qui l'attestent, on aurait lieu de croire à la prospérité croissante de l'art français. Il est évident que nulle part ailleurs que chez nous on ne réussirait à réunir une pareille quantité d'œuvres produites dans l'intervalle d'une année à l'autre; il est clair aussi que, tout en se dépensant trop souvent en menue monnaie, la somme des talens dont dispose notre pays est encore assez brillante et assez forte pour nous dispenser de recourir au-delà de nos frontières aux emprunts. Suit-il de là toutefois que nous n'ayons aujourd'hui qu'à nous féliciter du train dont vont les choses, à écarter en face de ce qui se passe la pensée d'une réforme ou l'appréhension d'un péril? La situation présente nous semble justifier des sentimens tout contraires. S'il est un fait que démontre l'examen même le plus superficiel du Salon tel que l'ont constitué les procédés d'organisation employés cette année, c'est le vice de cette impartialité à outrance, de cette jurisprudence démagogique qui assure aux plus infimes représentans du métier le même rang, la même hospitalité, les mêmes droits qu'aux artistes véritables; c'est le non-sens d'un système qui, permettant à peu près à tout le monde de se mettre en scène, protége indistinctement le bien et le mal, le savoir et l'ignorance, les ambitions légitimes du talent et les appétits de la médiocrité; c'est enfin ce débordement de toutes les prétentions, autrefois contenues ou refoulées, cette marée montante de vanités pour lesquelles les mérites d'autrui sont une offense, les titres les mieux acquis une usurpation, et qui tendent beaucoup moins à envahir les sommets de vive force qu'à les supprimer peu à peu en les rabaissant à leur niveau.

Pour l'honneur des principes les plus élémentaires comme pour l'honneur de notre art national, il est temps, grandement temps d'arrêter tout cela. Peut-être, nous le disions en commençant, était-

on à peu près obligé cette fois de laisser les artistes ou ceux qui prennent ce titre tenter une épreuve réclamée par les plus bruyans d'entre eux; peut-être les conditions particulières où se trouvait la nouvelle administration des beaux-arts lui imposaient-elles, comme une mesure de prudence, l'essai d'un parti plus radical encore que le procédé, passablement démocratique pourtant, adopté depuis quelques années. Eh bien! l'expérience est faite, on voit maintenant ce qu'elle a produit. Élection d'un jury dans lequel des hommes sans précédens fort sérieux siégent en nombre à côté de quelques artistes éminens, jury qui, avec le même mode de recrutement, serait très probablement l'année prochaine composé plus étrangement encore, — pêle-mêle systématique des œuvres de toute nature et des talens à tous les degrés, pour ne reconnaître et ne proclamer d'autre autorité que celle de l'alphabet, d'autres droits que les priviléges du nom propre, — enfin répartition de récompenses devenues insignifiantes en raison de leur uniformité réglementaire et de leur nombre, simples patentes annuellement délivrées à quarante peintres et à quinze sculpteurs, sans compter les graveurs et les architectes, — voilà les résultats du régime présent. Sont-ils tels qu'il faille s'en contenter? Veut-on, en persévérant dans de pareilles pratiques, livrer de plus en plus le champ de l'art à des occupans de rencontre, et laisser la médiocrité s'installer là où la place ne devrait appartenir qu'au talent? Veut-on, au nom de l'impartialité, anéantir la justice, au nom de l'égalité établir la confusion? Au point où les choses en sont arrivées, c'est à cela que se réduit la question. Si le Salon ne doit plus être que l'entrepôt des produits récens de la peinture, de la sculpture et de la gravure, qu'un lieu d'asile banal pour toutes les œuvres en quête d'un regard ou d'un acheteur, — rien de mieux que d'abandonner à peu près à qui veut le prendre le soin d'y caser chacune d'elles, et de trouver, bon an mal an, parmi les exposans une soixantaine de nouveau-venus à médailler; mais si, comme nous le croyons, le Salon a pour objet de représenter les progrès principaux de l'art contemporain, d'en résumer les efforts et la vie dans quelques travaux d'élite, il est nécessaire, il est indispensable de rompre franchement avec les doctrines négatives pour restaurer dans le monde des artistes le respect des justes principes, la notion de devoirs et de droits tout contraires aux rêves d'une égalité chimérique. L'exposition de 1870 et les faits qui l'ont précédée ou qui s'y rattachent démontrent assez l'urgence d'une semblable réforme. Il faut espérer que l'enseignement ne sera perdu pour personne, et qu'ainsi averties par l'expérience, l'opinion publique et l'administration des beaux-arts jugeront à propos d'aviser.

HENRI DELABORDE.

LE

RECTEUR BERTHOLDUS

PERSONNAGES.

Le recteur BERTHOLDUS, quarante-cinq ans.
GOTTLOB, étudiant, quarante-cinq ans.
FRANZ, étudiant, vingt-cinq ans.
OTTILIE, vingt ans.

LA SCÈNE EST A MARBOURG.

(La scène représente un cabinet d'étude. Tables couvertes de papiers et de livres, bibliothèques, cheminée à droite, portes au fond et à gauche.)

SCÈNE PREMIÈRE.

LE RECTEUR, OTTILIE.

Le recteur est assis dans son grand fauteuil à droite de la scène. Ottilie, assise près de lui sur un tabouret, tient un livre ouvert sur ses genoux comme pour une lecture commencée.

LE RECTEUR.

Donc le livre te plaît?

OTTILIE.

Oui, la scène est jolie;
Cette nuit, ce jardin, Marguerite embellie
Par ce bonheur d'aimer qu'hier elle ignorait,
Le Faust penché vers elle, épelant son secret

Dans le cœur ingénu de la fleur symbolique,
Tout ce rêve si doux et si mélancolique,
Oui, c'est beau.

LE RECTEUR.

Quelle enfant!

OTTILIE.

Car cela, voyez-vous,
C'est toujours vrai.

LE RECTEUR.

Tu crois?

OTTILIE.

Et pour chacun de nous.
Vous ne le pensez pas?

LE RECTEUR, souriant.

Hum! devant ce sourire
Comment répondre non ou douter? — A vrai dire,
Je n'en sais rien.

OTTILIE.

Oh! rien. — Mais vous qui savez tout,
Vous, recteur Bertholdus, qu'on renomme partout,
Dont l'université de Marbourg est si fière
Qu'elle triomphe en vous de l'Allemagne entière,
Le savant à qui rien n'échappe du passé,
Devant qui l'on se tait dès qu'il s'est prononcé,
Vous enfin, notre honneur, notre gloire...

LE RECTEUR.

Ottilie,
Tu te moques de moi, quelle est cette folie?
Où prends-tu que je sois autre chose qu'un vieux
Bonhomme peu méchant et jamais envieux?
Parce que j'ai vécu trente ans dans la poussière
Des manuscrits, que j'ai recherché la lumière,
Et qu'en sa bonté Dieu m'en a fait voir un jour
Le reflet, tu prétends qu'en grec comme en amour
Je me connaisse et j'ose émettre ma pensée!
Tu t'abuses, enfant. Ma bouche s'est glacée,
Quand j'étais encor jeune et qu'elle eût pu chanter
Les divines chansons du cœur, à répéter
Les mots vides et froids des vieilles langues mortes.
Les hiéroglyphes saints de la Thèbe aux cent portes,
Les papyrus trouvés dans les sépulcres sourds
Me sont plus familiers que tous ces frais discours,

Et le poète seul me fait comprendre l'âme
Lorsqu'en moi j'en oublie ou j'en souffle la flamme.

OTTILIE, avec vivacité.

Mais peut-on bien mentir ou se tromper ainsi!
Quoi donc? l'on n'a point d'âme, et quand je lis ceci,
L'on pleure! Et lorsqu'un soir de Noël, dans la neige,
On voit qu'une enfant meurt sans que rien la protége,
On la prend, on la garde, on l'élève chez soi,
On la gâte bien plus qu'une fille de roi,
On fait depuis cinq ans tout pour elle...

LE RECTEUR.

Petite,
Tu vas déraisonner autant que Marguerite,
Et si la chose sied à tes vingt ans fleuris,
Par malheur ton tuteur, avec ses cheveux gris,
Sa longue pipe et son bonnet sur son front blême,
N'est rien moins qu'un héros de roman, non pas même
Un Faust dans sa tourelle attendant Méphisto.

OTTILIE.

Oh! riez. Ce beau fils drapé dans son manteau
Et traînant jusqu'à terre un superbe panache,
Ce cavalier parfait à la brune moustache,
Ce vrai Prince-Charmant, ce séduisant vainqueur,
Qui dompte d'un coup d'œil et fait battre le cœur,
Qu'était-il tout à l'heure, et demain que sera-ce?
L'avoûrai-je? un détail seulement m'embarrasse,
Me gêne : ce démon auquel je ne crois pas.
Je voudrais qu'à l'amour il eût cédé le pas,
Et que, pour rendre à Faust l'espoir et l'énergie,
Un baiser de Gretchen fût la seule magie.

LE RECTEUR.

Pour le coup, la critique est neuve! Supprimer
Méphisto, mais au nom de l'art c'est blasphémer!
Et...

SCÈNE II.

Entrent Franz et Gottlob pendant les derniers mots de la scène première.

LE RECTEUR, OTTILIE, FRANZ, GOTTLOB.

FRANZ.

Recteur Bertholdus, salut!

GOTTLOB.

Bonjour, cher maître.

LE RECTEUR.

Eh bien! que pensez-vous de l'enfant, qui veut mettre
Le démon à la porte au profit de l'amour,
Et comme un écolier qui ferait un bon tour,
Lui reprenant des mains son rôle dans le drame,
Ou le change, ou s'en passe?

FRANZ.

Oh! jugement de femme.

OTTILIE.

Fort bien dit.

FRANZ.

L'art immense est plus large et plus haut.
De vains esprits ont pu prendre pour un défaut
Cette conception géniale et profonde
Par où Goethe embrassait la synthèse du monde.
La monade prévaut, et l'idée a vaincu.
Qu'importent au poète en son cœur convaincu
Qu'il a, fier créateur, fait œuvre originale,
Les critiques sans foi de la foule banale?
Le temps n'est rien, les sots ne sont rien, l'art seul vit.

GOTTLOB.

Moi, la naïveté de l'enfant me ravit.
Et comme je préfère aux murs noirs des écoles
Ceux de la brasserie et le geste aux paroles,
Ainsi j'aime bien mieux l'amour que le malin,
Et la blonde Ottilie aux grands yeux gris de lin
Que Franz, mon camarade, aux rares théories.

OTTILIE.

Mais, vieil ami Gottlob, que font vos railleries
Au chevalier de l'art synthétique, à celui
Qui, né d'hier à peine, a cent ans aujourd'hui,
Si toutefois cent ans, c'est dire assez?

LE RECTEUR.

Méchante!
Que diras-tu de moi quand j'en aurai cinquante?

OTTILIE.

Oh! vous, c'est différent.

LE RECTEUR.

Et, je te prie, en quoi?

OTTILIE.

D'abord ce sera vous.

LE RECTEUR.

Et puis?

OTTILIE.

Ce sera moi.

LE RECTEUR.

Belle et bonne raison!

GOTTLOB.

La meilleure, cher maître.

FRANZ.

Le subjectif est tout, le *moi*, c'est le seul *être*.
Il n'est pas, en dehors de l'âme, d'action,
Car tout est symbolisme et tout abstraction.
L'éternelle Psyché, par Goethe ici décrite,
Qu'il lui donne les traits d'Hélène ou Marguerite,
Dans sa candeur première ou sa toute-beauté,
Exprime la tendance à l'idéalité.
Faible au commencement, ignorante, alarmée,
Qu'à travers les combats dont sa route est semée,
De sa longue odyssée elle atteigne le but,
Elle dominera qui l'outrage au début.
Gretchen, Faust, Méphisto, terrible trilogie,
Dont les siècles n'ont pu rompre l'analogie
Avec le premier drame et l'immortel roman
Qu'ont joué dans l'Éden Ève, Adam et Satan!

OTTILIE.

Mais dans l'Éden aussi l'amour manque.

GOTTLOB.

Hérétique!
L'Éden même soumis aux lois de l'esthétique,
C'est aller loin...

OTTILIE.

Pourtant le seul vrai paradis,
Fût-ce dans un palais, fût-ce dans un taudis,
N'est-ce pas de s'aimer d'un cœur pur et fidèle?
Ève ennuyée, Adam qui s'endormait près d'elle,
Ne me paraissent point être très bons époux,
Et le grand séducteur, de la femme jaloux,
Avec cette âme vide avait la tâche aisée.
Celle qui sait aimer est moins vite abusée,
Car, près ou loin, celui qu'elle aime est son soutien.
Quant à moi, j'en serais invulnérable, et rien
N'aurait certes pouvoir sur cette sauvegarde.

LE RECTEUR.

Qu'elle est folle! — Vois-tu, Gottlob, quand je regarde

Cette jeunesse assise aux pieds de mon fauteuil,
Qui rit et chante ainsi que l'oiseau sur le seuil,
Qui croit en l'avenir et laisse passer l'heure,
Sachant qu'elle est printemps et joie en ma demeure,
Et quand, jetant les yeux dans le passé, je vois
Ces jours accumulés que je nomme *autrefois*,
Pour les mieux séparer des dernières années,
Comme on trie un bouquet parmi des fleurs fanées;
Quand je pense qu'un temps fut où je n'avais pas
Cette enfant, je me trouble et demande tout bas
Comment j'ai mérité tout ce que Dieu me donne,
Et si le front est bien digne de la couronne.

FRANZ.

Qu'est la couronne d'or ou le sceptre royal
Sans le front souverain et sans le bras loyal?
Qu'est le monde, ce vaste et prodigieux temple,
Sans l'âme qui l'anime et l'œil qui le contemple?...

OTTILIE, l'interrompant.

Et quel rapport existe entre les mots si doux
De mon tuteur et vos profonds discours, à vous?

FRANZ, piqué, à Bertholdus.

Maître, l'in-folio sur la race âryenne,
J'en aurais besoin.

LE RECTEUR.

Là, bibliothèque ancienne,
Premier rayon.

FRANZ, à Ottilie, qui lui donne le livre.

Merci.

Il sort.

SCÈNE III.

LE RECTEUR, OTTILIE, GOTTLOB.

LE RECTEUR, à Ottilie.

C'est mal, tu l'as fâché;
Ce jeune homme est savant, c'est un...

OTTILIE.

Ours mal léché,
Que j'aurais en horreur, s'il ne me faisait rire.

LE RECTEUR.

Allons, paix!

OTTILIE.

Non! Plutôt que rétracter mon dire,
Je m'en vais. — Quel sauvage! un homme qui me fait
Gronder par vous!

Elle sort.

GOTTLOB, *la regardant s'éloigner.*

Gronder! c'est un monstre en effet.

SCÈNE IV.

LE RECTEUR, GOTTLOB.

LE RECTEUR.

Gottlob, sa tête est vive et sa parole prompte;
Mais un mot la ramène, un sourire la dompte,
C'est une bonne et chère enfant. — Je me souviens,
Lorsque je l'ai trouvée et que je lui dis : Viens!
Qu'il me suffit d'un seul regard, de deux secondes,
Pour qu'elle me suivît, cachant ses boucles blondes
Sous mon manteau, sans rien me demander de plus,
Avec cet abandon et ce calme absolus
De l'oiseau fatigué qui replîrait son aile.
De bonnes gens m'offraient de la prendre. Pour elle
Peut-être, non pour moi, je devais hésiter.
Dans son premier asile elle a voulu rester.
N'est-ce pas? c'était mieux ainsi. De nos deux vies,
Si tristement par nous jusqu'alors poursuivies,
Nous n'en avons fait qu'une, et nous sommes heureux,
Car nous avons déjà des souvenirs nombreux.

GOTTLOB.

Et plus d'une espérance aussi que l'on caresse
Avec sécurité, tant qu'elle soit traîtresse?

LE RECTEUR.

Que veux-tu dire?

GOTTLOB.

Rien, sinon qu'elle a vingt ans,
Qu'elle est aimable, belle, et que de tous les temps
Les tuteurs sont peu sûrs gardiens de leur pupille.

LE RECTEUR.

C'est une enfant!

GOTTLOB.

Où point déjà la jeune fille.

LE RECTEUR.

Comme la fleur qui s'ouvre au sortir du bouton,
Ah! c'est vrai; mais pourquoi t'étonner?

GOTTLOB.

Trompe-t-on
Un brave étudiant de vingt-huitième année
Tel que moi? — La science a beau t'être donnée,
L'expérience est mienne, et j'en ai là-dessus
Plus qu'aucun, et surtout plus que toi, Bertholdus.
Depuis que nous faisions ensemble nos études,
Nous avons changé d'âge et non pas d'habitudes :
Toi, toujours travailleur, moi, paresseux toujours,
L'un est le grand savant dont l'autre suit les cours...
Mais en vidant son verre on apprend bien des choses
Qui sont pour les faiseurs de livres lettres closes,
Et que Lisbeth la rousse ou la brune Thecla
Vous font comprendre mieux encor. — C'est pour cela
Que moi, qui m'y connais, ami, je dis qu'elle aime.

LE RECTEUR.

Elle aime, elle aime! et qui?

GOTTLOB.

C'est bien là le problème,
Trouver sans avouer qu'on cherche!

LE RECTEUR.

Cependant
Elle ne voit que Franz ou toi.

GOTTLOB.

Franz est pédant,
Mais jeune et beau.

LE RECTEUR.

Ceci me semble téméraire,
Il n'a sitôt parlé qu'elle a dit le contraire.

GOTTLOB, *d'un air profond.*

Justement.

LE RECTEUR.

Ah! c'est vrai. — Cependant son esprit
Est libre, elle étudie, elle jase, elle rit,
Elle emplit la maison de sa joie...

GOTTLOB.

Eh! sans doute,
Le vrai danger n'est pas celui que l'on redoute.
Lorsqu'on se défïrait d'un air plus languissant,
D'une allure plus grave ou d'un ton moins pressant,

Qu'on attendrait de voir le fruit mûr sur la branche,
C'est hasard si l'on sait regarder la fleur blanche
A cœur rose d'où sort déjà le doux parfum.
Les symptômes du mal diffèrent pour chacun :
Aux uns le souci morne et la fiévreuse angoisse
Qui minent lentement une âme que tout froisse;
Aux autres le sourire et le rayonnement,
L'expansion naïve en son trouble charmant,
L'espérance qui chante au bonheur qui l'éveille,
En un mot ce qui rend sa jeunesse vermeille
Et me fait t'affirmer encor qu'elle aime.

LE RECTEUR, s'échauffant par degrés.

Aimer!
C'est-à-dire oublier tout au monde; fermer
Son oreille et ses yeux, son cœur et sa pensée
A tout hors l'objet seul dont l'âme soit pressée;
Concentrer en lui seul sa vie, et lui jeter
Comme une juste proie, et sans même hésiter,
Tout son bonheur et tout l'avenir que l'on rêve;
Se plaire à n'avoir plus de repos ni de trêve;
Porter partout l'image adorée, et bénir
Tous les maux qu'à sa suite elle sait réunir,
Et, toujours inventant quelque preuve de zèle,
Immoler à ses pieds tout ce qui n'est pas elle!
Gottlob, mon doux trésor, mon ange, mon oiseau,
Mon Ottilie, aimer ainsi ce damoiseau,
Ce Franz, qui n'a pour lui que sa jeunesse imberbe,
Tu divagues!

GOTTLOB, moqueur.

D'honneur, je te trouve superbe,
Et sous peu je viendrai te demander leçon
Pour apprendre à parler d'amour à ta façon!

LE RECTEUR, sans l'écouter.

D'ailleurs je le saurais. Cette enfant est un livre
Où je lis seul. Je suis son maître en l'art de vivre,
J'écris ce que je veux sur ces vierges feuillets,
Et j'ai toujours choisi les mots que j'éveillais
En elle avec autant de crainte vigilante
Que l'eût fait une mère inquiète et tremblante...

GOTTLOB, parodiant.

Car, sans croire un instant que j'en fusse jaloux,
J'eusse accablé de mon étourdissant courroux
Quiconque aurait tenté d'aller sur mes brisées.

Avec malice.

— O détour merveilleux des tendresses rusées
Qui, n'osant s'affirmer, subtilisent en vain!
O sûre trahison de ce secret divin
Qu'on possède parfois à son insu, qu'on cache
Avec des soins de mère inquiète, et qu'arrache
A votre vigilance un mot inattendu!

Changeant de ton.

— Après cela, tu n'as peut-être pas perdu
Toute chance. Je dis qu'elle aime, mais j'ignore
Celui qu'elle a nommé tout bas, et rien encore
N'a prouvé que ce fût Franz ou moi plus que toi.

LE RECTEUR.

Gottlob!

GOTTLOB.

En vérité je ne vois pas pourquoi
Tu t'indignes. La chose est toute naturelle :
Que cette enfant t'ait plu, que tu vives pour elle,
Que ton cœur, resté jeune ainsi qu'au premier jour,
De sa longue torpeur sorte et s'ouvre à l'amour;
Que moi, cherchant en elle un mal dont je m'effraie,
J'aie en toi tout à coup mis le doigt sur la plaie;
Que Franz ne soit qu'un sot, et qu'entre nous, à choix,
Elle ait su préférer le plus digne des trois;
Qu'il soit vrai, par hasard, que la vertu l'emporte
Et de tous ses rivaux demeure la plus forte,
Ce n'est pas impossible à croire.

LE RECTEUR.

Seulement
C'est absurde.

GOTTLOB.

Voyons, suis mon raisonnement :
Elle a pour toi, mon cher, tendre reconnaissance, —
Ce qui chez ces cœurs-là donne souvent naissance
A d'autres sentimens plus doux. — Elle a de plus
Voué tout son respect à maître Bertholdus,
— Et, quoi qu'on en ait dit, la femme est fanatique
D'humilité. — Ton âge est la seule critique;
Mais ne sommes-nous pas contemporains? et moi,
Suis-je si vieux? — Reviens de ton premier émoi
Et, sans plus te fâcher à tort, me remercie
De t'ouvrir sur le ciel une telle éclaircie.

LE RECTEUR, sévèrement.

Assez! Je te savais moqueur, non insensé.
C'est bien en vain sur toi que les ans ont passé.
Ils n'ont jusqu'à présent pu faire ce prodige
De te donner le sens commun. — Assez, te dis-je,
Je ne veux plus entendre un mot.

GOTTLOB.

C'est mon congé
Que tu me donnes? Soit! — Mais, moi parti, si j'ai
Frappé juste, il faudra t'en souvenir, mon maître,
Tout comme à l'évidence il faudra te soumettre.
A ce soir néanmoins, et sans rancune.

Il sort.

SCÈNE V.

LE RECTEUR.

Oui, va;
Laisse-le s'efforcer de croire qu'il rêva,
Ce fou, plus fou que toi, que ta parole écrase!
Qu'avide il presse encor les bords amers du vase
D'où son bonheur entier soudain s'est répandu;
Qu'il revienne, plaintif, sur ce qu'il a perdu,
Et demande au passé le calme et l'espérance;
Qu'il pleure, ô solitude! et meure de souffrance,
Et, tremblant plus encore aux chances d'en guérir,
Qu'il se cache, honteux, pour pleurer et mourir!..
— Amour, il est donc vrai qu'il n'est pas de défense
Qui garde contre toi l'âge mûr et l'enfance,
Et que le front pâli par la veille ou les ans
N'est pas mieux garanti de tes affronts cuisans
Que la tête innocente où l'aube se repose!
Pour chacun, tour à tour c'est donc la même chose,
Le même poison lent causant le même mal?
Tout est à toi, tout cède à ton charme fatal!
— Ah! j'aurais dû prévoir que c'était impossible
De résister toujours à sa grâce invincible,
Et qu'elle était trop belle et moi trop imprudent
Pour ne pas me laisser prendre en la regardant.
— Ainsi l'on se croit sage, on se séduit soi-même,
Et, jouant sur les mots, quand on se dit qu'on aime,
C'est comme le ferait une mère. — O malheur,
O mensonge! — Aujourd'hui c'est fini! — L'oiseleur

Doit rouvrir à l'oiseau les portes de la cage,
Et dans son amour même en puiser le courage,
Car Gottlob s'est trompé, je suis le seul atteint;
Son regard sous les pleurs n'est pas encore éteint,
Elle ne connaît pas la fièvre qui dévore,
Et d'un chaste sommeil son âme dort encore.
— Pauvre enfant! ai-je pu prendre le change ainsi,
T'offenser à ce point, quand je n'avais souci
Que de veiller sur toi de plus près! — Que les hommes
Sont à plaindre, insensés et faibles que nous sommes!
Et quel mal tu m'as fait, Gottlob! — Hélas! j'ai peur
De moi, de toi, de Franz, puisque tout est trompeur,
Même l'espoir naïf, même l'amitié pure,
Et qu'à présent pour moi tout est peine et blessure.
Oh! que résoudre?

Il tombe sur son fauteuil, la tête dans ses mains.

SCÈNE VI.

LE RECTEUR, OTTILIE.

OTTILIE, entr'ouvrant la porte.

Seul? Enfin! — Si vous saviez
De combien je préfère aux plaisirs enviés
Celui de vous avoir tout à moi, sans personne
Qui vous fasse d'ennui penser que l'heure sonne
(Ce que nous oublions ensemble), vous diriez
Que je suis bien contente, et vous m'embrasseriez.

Elle va pour lui passer un bras autour du cou, il se détourne brusquement.

Non? Je vous ai fâché? — Pardon, je suis maussade
Quelquefois, c'est ma faute. — Oh! vous êtes malade,
Qu'avez-vous?

LE RECTEUR.

Rien.

OTTILIE.

Si fait, vous souffrez.

LE RECTEUR.

Laisse-moi,
Cela se passera.

OTTILIE, à part.

Qu'il est pâle! Pourquoi
Me renvoyer? qu'a-t-il qu'il ne veuille pas dire?

Haut, en hésitant.

— Je venais demander s'il me fallait écrire

A madame de Braun, et si vous vous chargez
De lui trouver bientôt... Mais comme vous changez
De visage!

LE RECTEUR, avec effort.

C'était pour une institutrice
Qu'elle m'écrivait?

OTTILIE.

Oui.

LE RECTEUR, à part, s'éloignant.

Mon Dieu, quel sacrifice!

Haut, se rapprochant.

Pourrai-je bien aller jusqu'au bout? — Mon enfant,

A part, s'éloignant.

Écoute... — Je ne puis, non, non, mon cœur se fend,

Haut, se rapprochant.

Oh!... — Vois-tu, c'est un beau voyage en Italie
Qu'il te faut faire avec ces dames, Ottilie.
Cette occasion-là peut ne se présenter

Très bas.

Qu'une fois, il te faut... partir...

OTTILIE, avec feu.

Moi, vous quitter!
Jamais!

LE RECTEUR, suppliant.

Il le faut.

OTTILIE.

Non!

LE RECTEUR, de même.

Accepte, je t'en prie.

OTTILIE.

Je ne veux pas.

LE RECTEUR.

Tu sais, ma mignonne chérie,
Que je ne cherche ici que ton bonheur.

OTTILIE, plus doucement.

Eh bien!
Gardez-moi près de vous, toute à vous, et que rien
Ne nous sépare plus un seul jour l'un de l'autre.
Mon ami, quelle idée est maintenant la vôtre?
Sortir de la maison et m'en aller sans vous!

LE RECTEUR.

Il le faut.

OTTILIE, plaintivement.

Mais pourquoi? qu'ai-je fait? C'est si doux

D'être tous les deux.

LE RECTEUR.

Chut! — Cette dame et sa fille
Sont charmantes.

OTTILIE, avec câlinerie, prenant son bras.

Voyons! je serai bien gentille,
Vous n'aurez plus jamais sujet de me gronder,
J'entendrai Franz sans rire...

LE RECTEUR, avec impatience.

Il faut te décider.

OTTILIE, fondant en larmes.

Ah! vous ne m'aimez pas autant que je vous aime,
Pour me faire souffrir ainsi.

LE RECTEUR.

C'est ce soir même.

OTTILIE.

Par pitié!

LE RECTEUR.

Je le veux.

Il sort précipitamment.

SCÈNE VII.

OTTILIE.

Il sort sans m'écouter.
Sans que prière ou pleurs le puissent arrêter,
Il me fuit!... Mais qu'a-t-il, mon Dieu? — Sa voix si brève
M'a fait froid, j'ai tremblé devant lui. — C'est un rêve,
N'est-ce pas? que je vais oublier au réveil,
Et comme chaque jour, dès que luit le soleil,
Je vais revoir son bon sourire qui m'accueille.
— Non! il a dit : Je veux! Il faut donc que je veuille
Aussi, moi? — C'est affreux! Comment lui résister?
Comment? Je ne le fis jamais. Et le quitter!...

O toi qui fus ma vie et qui me pris mon âme,
Ami, pour ton enfant plus tendre qu'une femme,
Toi qui m'es si cher et si doux,
Viens, ne reste pas sourd à ma voix désolée,
Et pour tout le bonheur dont tu m'avais comblée,
Que je te bénisse à genoux!

Les jours sont tôt passés qui nous donnent la joie,
C'est l'éclair qui s'éteint, la vague qui se noie,
Le parfum au ciel emporté,

C'est la fleur qui se fane et l'oiseau qui succombe,
Clarté, matin, printemps, hélas! tout ce qui tombe
Au gouffre de l'éternité!

Et l'espace sans borne et le temps sans mesure,
Et ma vie et mon cœur navré de ta blessure,
O mon pauvre amour alarmé,
O toi, fatalité trop chère que j'atteste,
Tout me manque à la fois; mais qu'importe, s'il reste
Le souvenir d'avoir aimé?

Vainement aujourd'hui ta volonté m'exile,
Je puis partir, vois-tu : ta tendresse est l'asile
D'où rien ne saurait m'arracher.
C'est mon droit que j'affirme et mon bien que je garde,
Et, forte ainsi par toi, sans crainte je regarde
La bataille où je dois marcher.

Peut-être en repassant le seuil de cette porte,
En te disant adieu, vais-je, de douleur morte,
Tomber avant la fin du jour;
Mon sort en sera-t-il moins digne qu'on l'envie?
Oh! qu'importe le monde et qu'importe la vie,
A qui put deviner l'amour?

Et peut-être, qui sait? demain à pareille heure,
Quand tu seras pensif et seul en ta demeure,
Sans l'oiseau parti désormais,
Sans l'enfant disparu, qui sait quelle pensée
Te fera voir le fond de ton âme blessée
Et t'écrier : Que je l'aimais!

SCÈNE VIII.

OTTILIE, FRANZ.

FRANZ, son in-folio sous le bras.

Sans voir Ottilie.

Le Christ un Arya! l'hypothèse est étrange,

Il aperçoit Ottilie, très froidement.

Recteur Bertholdus... Ah! pardon, je vous dérange,
Si vous pleuriez.

OTTILIE.

Je pars.

FRANZ, de même.

Tiens, mais alors, adieu!

OTTILIE, à part.

Adieu! déjà ce mot qui me frappe! Mon Dieu,
Que faire? où me cacher? Ce sera tout à l'heure

Lui qui va me le dire. — Oh! pourvu que j'en meure!
Ce serait presque doux de sa main, sous ses yeux.

SCÈNE IX.

OTTILIE, FRANZ, LE RECTEUR.

LE RECTEUR, sur le seuil de la porte.

Franz avec elle !

FRANZ, se rapprochant d'Ottilie.

Eh bien ! je trouve que c'est mieux,
Car la science ici régnera seule.

OTTILIE, s'éloignant de lui.

Infâme!
Et cet homme-là vit!

FRANZ, même jeu.

Franchement, une femme
Qui distrait est partout de trop, et son babil
Comme un bruit importun fatigue...

LE RECTEUR, à part.

Que dit-il?

FRANZ, même jeu.

Et gêne en nous le jeu des facultés motrices.
Rien ne change : toujours les Èves tentatrices
Font broncher les esprits vainqueurs au premier pas.

OTTILIE, le fuyant et venant tomber dans le fauteuil du recteur.

Ce soir, et le jour fuit! Il ne sortira pas!

FRANZ, apercevant le recteur et lui montrant l'in-folio, qu'il ouvre.

Maître, que pensez-vous de l'auteur de ce livre
Qui prétend...

LE RECTEUR.

Mon cher Franz, j'aurais peine à te suivre
Aujourd'hui, je remets ma réponse à demain.
— Sais-tu quand le courrier passe sur le chemin?

FRANZ.

Non.

LE RECTEUR, montrant Ottilie.

Préviens donc Gottlob de son départ, qu'il vienne
Avec une voiture.

FRANZ.

Oh! qu'à cela ne tienne,
J'y vais.

Il sort.

LE RECTEUR, le regardant s'éloigner.

Si pour lui seul j'avais pu me tromper
Pourtant!

SCÈNE X.

LE RECTEUR, OTTILIE.

LE RECTEUR, se rapprochant d'Ottilie.

As-tu songé, petite, à t'occuper
De tes préparatifs?

OTTILIE.

Plus tard.

LE RECTEUR.

Mais c'est d'urgence!
— Que la nuit te sera pénible en diligence!
Si tu te trouvais mal!...

OTTILIE.

Ne craignez rien. — D'ailleurs
La fatigue et le froid ne sont pas des douleurs
Qui durent, celles-ci font oublier les autres.
Et qu'importe à présent qu'elles sont toutes nôtres?

LE RECTEUR.

Enfant, non pas pour toi qu'attend le pays bleu,
Qui t'en vas où Mignon rêvait d'aller.

OTTILIE, montrant la cheminée.

Ce feu
Qui fait étinceler d'étoiles l'âtre sombre,
Qui met des reflets d'or et de pourpre dans l'ombre,
Et rapproche encor plus ses hôtes familiers
Lorsque le vent mugit dans les hauts escaliers
Et remplit la maison comme l'orgue à l'église;
Ce feu qu'en attendant votre retour j'attise,
Où bouilloire et grillon, ces deux intimes voix
Du logis, font assaut et chantent à la fois;
Ce feu, brillant pour nous à chaque hiver morose
De tous les souvenirs émus dont se compose
Notre passé, mi-clos sous la cendre et vermeil,
Ce feu, je l'aimais mieux que tout ce grand soleil.

LE RECTEUR.

Songe aux golfes lointains de Naple ou de Palerme,
Où, si blanche au milieu de cet azur sans terme,
La voile en plein éther semble ouvrir un sillon;
Songe à Vénus, le soir, lui jetant son rayon,
Songe aux lacs frissonnans, où le ciel rit et tremble,
Qu'en rêve tant de fois nous avons vus ensemble...

OTTILIE.

Ensemble!

LE RECTEUR.

Et surtout songe à ces rares cités,
Venise douloureuse aux palais désertés,
Vérone où Juliette aimait, Pise l'ancienne,
Et, plus haut dans l'air libre et pur, l'étrange Sienne.

OTTILIE.

Non, la demeure étroite où les mains se touchaient,
Où les regards en vain jamais ne se cherchaient,
Où la voix résonnait au cœur comme à l'oreille,
Non, la demeure obscure où toujours l'amour veille
Me plaisait mieux.

LE RECTEUR, à part, se promenant avec agitation.

L'amour! Ah! ce mot m'a troublé
Sur sa lèvre. Pourquoi m'en a-t-elle parlé?

OTTILIE.

Car ici le bonheur était à ma portée,
Et chaque jour plus cher à mon âme enchantée,
Toujours égal, toujours serein, toujours béni,
Je n'aurais jamais cru qu'il fût si tôt fini.

LE RECTEUR, s'arrêtant.

Heureuse! l'étais-tu vraiment?

OTTILIE.

Il le demande,
Il en doute!

LE RECTEUR.

Ottilie!

OTTILIE.

Ah! ma faute était grande,
Je n'osais pas, je vous le témoignais si peu...
— Mais je suis trop punie, oui, trop.

LE RECTEUR.

Mon Dieu! mon Dieu!
Mais par moi plus encor ta peine est ressentie;
Que vais-je devenir quand tu seras partie?

OTTILIE.

Hésitant. Très bas.

Par vous... Alors pourquoi me laissez-vous partir?

LE RECTEUR, à mi-voix.

Pourquoi, pourquoi! — J'ai donc à ce point su mentir
Qu'elle n'ait encor rien deviné? — Quel sourire
Est le sien! — Il me parle... et que veut-il me dire,
Si ce n'est pas déjà sa réponse?...

OTTILIE, plus bas encore.

Oui, pourquoi
Ne me gardez-vous pas toute à vous?

LE RECTEUR.

Toute à moi!

Il vient s'agenouiller devant elle.

Je ne te comprends plus, enfant! Ma pauvre tête
S'y perd. — Il n'est plus temps de braver la tempête;
Vois, mes cheveux sont gris, et sur ton cou charmant
Ta longue tresse d'or joue amoureusement.
Ta jeunesse a la force, et ta beauté la grâce;
Une paix vient à ceux que ton regard embrasse,
Et c'est comme un retour vers un espoir ancien.
Il est vrai, mon cœur bat quand il est près du tien,
La puissance d'aimer me fait sentir la vie,
Et chaque mot de toi, dans mon âme assouvie,
Doucement recueilli, longuement répété,
Résonne, hymne divin à l'immortalité!
Sous tes regards voilés où le feu couve encore,
Je suis comme une neige aux rayons de l'aurore,
Je me fonds en tendresse et te crie: — Oh! pitié,
Car c'était de l'amour et non de l'amitié!

Il se relève à demi.

— Malheur! elle sait tout, j'ai parlé! — Quelle excuse
T'offrir? je n'en ai pas. Je t'offense et m'abuse
Quand, malgré moi, je rêve un avenir commun
Où, tous les deux toujours, nous ne ferions plus qu'un.
C'est mal, je le sais bien, d'unir dans ma pensée
A la fleur fraîche éclose une tige froissée
Que déchire l'orage et réclame l'oubli;
Et, livrant un secret si bien enseveli,
C'est mal de se trahir après la foi jurée.
Tu ne me réponds rien, ma mignonne adorée?
Oh! je t'entends, merci! — Tu voudrais m'épargner,
Tu te tais pour ne pas trop tôt me condamner;
Mais tu sais tout, et j'ai tout dit pour me défendre.

OTTILIE, se penchant vers lui.

Serait-ce donc ainsi que tu crois me comprendre?
Ne pourrais-tu plus lire en mon cœur au moment
Où pour lui tout est joie et tout ravissement?
Et vois-tu dans mes yeux la fierté qui pardonne,
Ou bien cette surprise ineffablement bonne
D'apprendre qu'être aimée est aussi doux qu'aimer?
Regarde!

LE RECTEUR, détournant la tête.

Je ne puis, c'est mal, c'est blasphémer,
Tant de bonheur pour moi ne peut être.

OTTILIE.

Regarde!

LE RECTEUR.

Oh! ne me tente pas, j'en mourrais. Prends-y garde!
Les hommes tels que moi ne se consolent plus,
Il est trop tard...

OTTILIE.

Regarde!

LE RECTEUR.

Eh bien! tu le voulus,
Et je reste à tes pieds plein de trouble et d'ivresse!
Laisse-moi tes deux mains, ô belle charmeresse,
Laisse-moi ton sourire où l'espoir me parla :
La fraîcheur de tes ans arrive aux miens par là,
Car maintenant, vois-tu, tout s'efface et s'oublie;
Jours perdus, vains regrets, longue mélancolie,
Amertume du temps écoulé, doute, effroi,
Tout ce qui n'est pas toi tombe et meurt devant toi.
L'amour est immortel et le cœur n'a point d'âge,
Et c'est la vérité qui pour moi se dégage
De tes yeux si profonds et de ton front si pur.
Aimer! oh! cela seul est bon, est juste, est sûr;
Tu le savais, dis-moi, quand j'en doutais encore?
Ta promesse est fidèle, et tout ce que j'ignore,
Ange au divin savoir, tu me l'enseigneras.
Déjà je t'ai suivie où me guidait ton bras,
J'ai fait ce que tu veux... Entends-tu? l'heure sonne,
Le bonheur vient d'entrer sous mon toit. — Je frissonne
Cependant. Est-ce toi qui m'as rendu peureux?
Est-ce qu'on meurt d'aimer? — Dieu! que je suis heureux!
— Mais tu ne me dis rien, moi-même je bégaie...
Le cœur serait-il donc si faible qu'il s'effraie
De voir soudain son rêve une réalité?
Oh! de quelque façon que tu m'aies écouté,
Ange, trésor, amour, enfant, mon Ottilie,
Ma joie et mon tourment, parle, je t'en supplie!

OTTILIE, très doucement.

Quel mot est le plus tendre à te dire tout bas,

Changeant de ton.

Je le dirai. — Mais tiens, si tu ne comprends pas.

Elle l'embrasse.

LE RECTEUR.

Alors nous nous aimons?

OTTILIE.

Oui!

LE RECTEUR.

Tu l'as entendue,
O mon Dieu! tu la vois à mon cou suspendue,
Qui me verse l'oubli du monde à m'en griser!...

En hésitant.

— Mais s'aimer, est-ce tout?... faut-il pas... s'épouser?

OTTILIE.

Sans doute.

LE RECTEUR.

Elle veut bien!

Entrent Gottlob et Franz.

SCÈNE XI.

LE RECTEUR, OTTILIE, GOTTLOB et FRANZ.

LE RECTEUR.

Gottlob, Franz, de sa bouche
Apprenez mon bonheur.

GOTTLOB, souriant.

Mais je crois que j'y touche,
Si je n'ai pas déjà deviné.

FRANZ, comme suffoqué.

Quoi! vraiment,
Notre savant recteur perd son temps...

OTTILIE, avec gaîté.

En m'aimant,
Cher Franz, en m'épousant, et cette comédie,
Mal comprise par vous, de Gottlob applaudie,
Va finir à peu près comme elle a commencé;
Nul démon que l'Amour par ici n'a passé,
Et Méphisto vaincu le cède à Marguerite.

LE RECTEUR.

Tu dis?

OTTILIE.

La vérité que ce matin j'ai dite,
Faust bien-aimé, ces mots qu'il faut croire à ton tour :
Le cœur naît à la vie en naissant à l'amour!

LOUISA SIEFERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1870.

Maintenant que la trombe est passée, bruyante, confuse, irrésistible, et que dans tous les camps on retrouve peu à peu le sang-froid, c'est le moment ou jamais de se reconnaître, de savoir dans quels chemins on s'engage, ce qui reste à faire et comment on peut le faire. Le plébiscite, c'est déjà presque une vieille histoire, il n'y faut plus penser. Il a été vérifié et contrôlé par le corps législatif avec la tranquille et expéditive résignation d'une assemblée qui sent bien qu'elle n'a point à disputer sur des détails en présence d'une telle manifestation; il a reçu la dernière façon l'autre jour dans cette solennelle cérémonie du Louvre où l'empereur a parlé, où M. le président Schneider a parlé, où M. le président du sénat seul n'a pu faire son discours, et n'a eu d'autre rôle que d'écouter comme tout le monde. Le lendemain, la constitution de 1870 a été inscrite dans nos archives comme la loi souveraine de l'état; puis tout a été terminé, nous étions sous le nouveau régime de l'empire parlementaire et libéral. Le peuple est revenu à ses affaires, les chambres ont repris leurs discussions ou leurs interpellations, le gouvernement s'est remis à son œuvre de tous les jours.

Du plébiscite et des ardentes émotions qu'il avait excitées que restait-il? Un certain apaisement qui ressemblait à de la lassitude et cette sorte d'attente alanguie qui suit les grands efforts. Quant aux conséquences politiques, pratiques des récentes transformations, elles ne peuvent pas évidemment être encore bien sensibles, elles dépendent de l'intelligence et de la bonne volonté de tous, elles deviendront ce que nous saurons les faire. Ce qui est certain pour le moment, c'est qu'en parlant l'autre jour au Louvre de cette transition de régime, en disant le dernier mot sur la période plébiscitaire, l'empereur a défini lui-même, dans un langage suffisamment caractéristique, cette situation qui commence. Le discours impérial, c'est une justice à lui rendre, a le mérite d'être simple et sensé, et il a produit peut-être d'autant plus d'effet

qu'on s'attendait à de l'imprévu ou à un autre accent. Il respire sans doute la satisfaction et la confiance; au fond, l'empereur triomphe avec une habile modestie. Il ne sépare pas la liberté de l'ordre dans la victoire du 8 mai; il ne voit pour le gouvernement qu'une politique, qui consiste à « montrer sa force par sa modération, » à ne point « dévier de la ligne libérale qu'il s'est tracée, » à rallier « autour de la constitution que le pays vient de sanctionner les honnêtes gens de tous les partis, » et s'il se fait encore illusion en croyant qu'un vote puisse jamais trancher définitivement les questions politiques qui divisent les esprits, il trace un programme certainement assez vaste pour suffire provisoirement aux hommes de bonne volonté. Il ne s'agirait de rien moins que de se mettre à l'œuvre pour répandre partout l'instruction, simplifier les mécanismes administratifs, décentraliser l'activité nationale, réformer nos codes « qui sont des monumens, » trouver les moyens de répartir avec plus d'équité les charges publiques. On en fera ce qu'on pourra; c'est un programme séduisant à coup sûr, et qui dans tous les cas ne pouvait que retentir heureusement à l'inauguration d'un régime nouveau. L'empereur, nous en convenons, a parlé comme il devait parler. Il a délimité en quelque sorte le terrain sur lequel on pourrait se rencontrer dans une émulation commune de bien public sans s'épuiser dans de vaines représailles ou de stériles disputes d'opinion; il a indiqué d'un trait ce que nous pourrions faire de mieux, si nous étions bien sages, ce qui suffirait à occuper une génération tout entière. Malheureusement les programmes ne sont pas tout, et au sortir de la cérémonie du Louvre, sous l'éblouissement de ce mirage presque grandiose d'une politique de progrès indéfini, on ne s'est pas moins retrouvé en présence de la situation telle que le plébiscite l'a faite, avec ses apparences de force surabondante et ses difficultés réelles, avec ses troubles, ses incohérences, ses ambiguïtés et cette espèce d'alanguissement ou d'atonie momentanée que les vainqueurs eux-mêmes semblent ressentir à leur manière tout aussi bien que les vaincus.

La vérité est que le plébiscite, par l'ébranlement qu'il a imprimé à la vie publique, a créé des conditions qui ne paraissent bien faciles ni pour le gouvernement ni pour les partis. A un certain point de vue sans doute, il a tranché souverainement des questions décisives qui tendaient de jour en jour à s'embrouiller et à s'aggraver; il a mis hors de cause le principe du régime actuel, il a relevé et raffermi le gouvernement en décourageant les contestations violentes, en noyant toutes les fantaisies révolutionnaires dans l'immensité d'une manifestation nationale presque inattendue. C'est là le résultat général supérieur qui éclate à tous les yeux; mais en même temps on pourrait dire que ce vote tout-puissant du 8 mai a eu instantanément une autre conséquence qui n'est pas moins sensible. Il a émoussé en quelque sorte d'un seul coup les

ressorts politiques ordinaires, il a déprimé jusqu'à un certain point toutes les situations, et il a produit cette confusion où vainqueurs et vaincus en sont à se débattre, à se reconnaître avant de retrouver leur chemin, les uns presque embarrassés de leur triomphe, les autres disputant avec leur défaite et dévorant leur mécompte. C'est l'effet inévitable de ces expédiens extrêmes, démesurés, qui échappent à toutes les conditions régulières, qui déplacent toutes les questions, toutes les responsabilités, et qui, en paraissant créer une force irrésistible, affaiblissent réellement, oppriment ceux qui sont chargés de conduire les affaires courantes d'un pays. On se croit plus fort, on l'est peut-être un jour ou du moins on paraît l'être, et en définitive on fléchit soi-même sous le poids de cette puissance mystérieuse qu'on vient d'évoquer; on se laisse griser par la victoire et l'on perd le sens naturel des choses. Le gouvernement en est là aujourd'hui, on le dirait; il est arrivé à ce lendemain du plébiscite où les difficultés devaient fatalement renaître pour lui. Il a eu sans contredit un éclatant succès; chose curieuse cependant, depuis le plébiscite, il n'est plus aussi heureux, et il semble reperdre en détail ce qu'il avait gagné d'un seul coup. Le cabinet s'est reconstitué ou complété, et nous ne voulons pas dire que les nouveaux ministres, M. le duc de Gramont, M. Mége, M. Plichon, ne soient pas aussi bien placés que d'autres au pouvoir; mais enfin est-ce là ce qui peut rehausser le prestige, l'autorité d'un gouvernement? Quelques jours nous séparent à peine du grand vote, et déjà le ministère a trouvé le moyen de multiplier les gaucheries, de se faire des querelles intimes avec le sénat, avec le conseil d'état, avec le corps législatif lui-même. M. le garde des sceaux ne paraît pas s'inquiéter de si peu. M. Émile Ollivier, qui plus que jamais est le chef du cabinet, et qui se considère assurément comme tel, a oublié tout à fait, dit-on, les anxiétés qu'il ressentait le soir du 8 mai, lorsqu'il ne recevait encore que les votes peu rassurans de quelques-unes des plus grandes villes de France. Aujourd'hui tout cela est passé, il a conquis le pays à sa politique, c'est lui qui a tout fait, il n'a jamais eu la moindre inquiétude à aucun instant. Si M. Émile Ollivier a perdu le souvenir de cette honnête émotion du combat, c'est fâcheux, et c'est presque inquiétant. Quand on est un homme politique, on n'est pas déshonoré pour avoir eu peur en jouant les destinées d'un pays, pour avoir éprouvé cette crainte qui est le commencement de la sagesse, et dont le souvenir peut arrêter quelquefois au moment où l'on va commettre une faute.

C'est plus grave qu'on ne croit, c'est la question même du gouvernement personnifié aujourd'hui en M. Émile Ollivier. Certainement M. le garde des sceaux, par son caractère comme par sa position, est un des hommes qui inspirent les sentimens les plus complexes. Il attire par le talent, par cette ardeur de courage qui l'entraîne, par une sincérité

qu'il pousse parfois jusqu'à une véritable candeur. On a de la sympathie pour ce vaillant athlète de tribune qui s'est trouvé être un jour le chef désigné d'un grand mouvement libéral; mais en même temps, que M. le garde des sceaux ne s'y trompe pas, il inspire plus de goût que de confiance; on croit plus à son talent d'orateur qu'à la sûreté de son esprit; on est quelque peu déconcerté souvent par la légèreté et la mobilité qu'il porte dans les affaires, et on n'est point rassuré du tout par cette aisance avec laquelle il passe d'une résolution à l'autre, désavouant un jour les candidatures officielles pour demander le lendemain aux fonctionnaires une « activité dévorante, » tantôt excitant le parti conservateur à s'organiser, tantôt dissolvant les comités qui cherchent à se fonder sur la foi de sa parole. M. Émile Ollivier ne manque pas d'habileté quand il le veut, dit-on; malheureusement, s'il est habile dans certaines crises intimes, il n'a pas toujours une parfaite mesure d'attitude et de propos. Il parle trop, il s'agite trop, et il se laisse aller trop volontiers à faire de la politique de fantaisie, au risque d'avoir l'air de ne pas toujours savoir où il va, ni ce qu'il veut.

On ne peut vraiment le nier, M. Émile Ollivier, par une jalousie de pouvoir bien étrange ou par pure étourderie, vient de traiter assez cavalièrement le sénat; le sénat s'est un peu fâché, et l'aventure a fait du bruit. Pourquoi, dans la solennité plébiscitaire du Louvre, M. le président du sénat a-t-il gardé un silence qui a été remarqué? C'est un secret qu'on a cherché à pénétrer, et on n'a pas dit le mot de l'énigme; la vraie raison, c'est que M. le garde des sceaux, qui sans doute ne se souciait pas d'entendre ce jour-là l'ancien ministre d'état, a revendiqué le droit de soumettre le discours du président du sénat au conseil des ministres. Était-ce bien un droit pour le gouvernement vis-à-vis du président d'une des assemblées délibérantes? Toujours est-il que M. Rouher ne s'est point cru obligé à subir le visa ministériel, et voilà pourquoi il s'est tu; mais ce n'est là qu'un premier froissement. Voici où l'affaire devient plus curieuse et plus grave. Le gouvernement avait l'intention de nommer de nouveaux sénateurs, le décret était même déjà tout préparé, et on avait eu l'idée singulière de mettre dans le décret un article portant que le traitement des nouveaux hôtes du Luxembourg serait réglé par une loi ultérieure. On avait tout simplement oublié que, même en matière de dotation sénatoriale, un décret ne pouvait suspendre une loi existante et renvoyer à une loi qui n'est pas faite. Comment se tirer de là? M. le garde des sceaux, pour trancher la difficulté, s'est empressé alors d'envoyer au corps législatif un projet fixant pour l'avenir à 15,000 francs l'indemnité annuelle des nouveaux sénateurs sans toucher à la dotation des anciens. C'est bien pire encore, on en conviendra. Cette étrange combinaison, qui n'est pas exempte de ridicule, aurait pour effet d'établir des catégories au Luxembourg, de créer des « séna-

teurs au rabais, » comme on l'a dit, à côté des vieux sénateurs mieux rentés. Notez que cet imbroglio n'est pas fini, qu'on n'a point trouvé encore le fil pour en sortir. Ce qu'il y a de plus clair pour le moment, c'est que par dignité les anciens sénateurs ne peuvent plus conserver leur dotation d'autrefois, et que personne ne peut plus entrer au Luxembourg avant qu'on en ait fini de tous ces détails blessans. Que des écrivains se permettent quelquefois de traiter légèrement les vénérables du sénat, ils sont dans leur rôle; le gouvernement, en vérité, n'est point dans le sien. S'il croit le sénat inutile tel qu'il est, qu'il en propose résolûment la suppression ou la reconstitution; s'il le croit nécessaire, c'est bien le moins qu'il ne le livre pas au ridicule, qu'il trouve le moyen de trancher au plus vite ces maussades questions d'argent, toujours faites pour compromettre plus ou moins la dignité d'un corps politique sérieux. Il n'est point impossible du reste que le sénat, pris de mauvaise humeur, ne recherche un de ces jours quelque vive explication avec le gouvernement. Il aurait une spirituelle vengeance toute trouvée, ce serait de répondre au projet dont le corps législatif est saisi en proposant lui-même la suppression complète et immédiate de la dotation sénatoriale.

Voilà cependant quelles difficultés on se crée quand on ne réfléchit pas, quand on va un peu à l'aventure. Ce n'est rien de grave, dira-t-on. Non certes, nous ne nous figurons pas qu'il en puisse sortir des conflits bien redoutables; c'est tout simplement le signe de cette légèreté et de ce décousu qu'on met dans les affaires. Depuis le plébiscite surtout, M. le garde des sceaux semble en prendre un peu à son aise avec toute chose. Il parle et agit en victorieux qui se persuade facilement que tout est bien dans le plus heureux des mondes; il a volontiers de ces abandons, de ces complaisances pour lui-même, de ces étourderies impérieuses et familières, qu'il rachète de temps à autre par le talent, nous en convenons, mais qui peuvent épuiser rapidement ce qui lui reste de popularité. M. Émile Ollivier aurait besoin d'avoir moins de confiance en lui-même pour en inspirer aux autres; il aurait particulièrement besoin de ressentir encore ces inquiétudes salutaires de la soirée du 8 mai, qu'il répudie aujourd'hui et dont le souvenir l'empêcherait de tomber du côté où il penche. S'il croit que cette victoire du 8 mai l'a haussé définitivement au rôle de premier ministre, et qu'il a reçu un bill de confiance dont il peut user à sa fantaisie, c'est la plus naïve illusion de la vanité. Si, dans la position éminente que les événemens lui ont faite, il pense ne devoir sa force qu'à lui-même, il se trompe étrangement. Sa principale force aujourd'hui, il la doit à la faiblesse de ses adversaires, à cette dépression momentanée des partis qui a été la suite de la crise plébiscitaire, à cette neutralisation des opinions qui lui permet de s'exercer à ce jeu d'équilibre qu'on lui voit jouer avec un certain succès de-

vant le corps législatif. Ce qui est le plus utile au cabinet actuel, ce qui fait sa force ou sa sécurité, ce qui le conduira sans doute jusqu'à la prochaine session, le sait-on bien? C'est la guerre plus ou moins déguisée que lui fait une partie de la droite. La droite, elle aussi, est impatiente de recueillir les fruits d'une victoire qu'elle s'attribue, et elle ne demanderait pas mieux que d'écarter M. Émile Ollivier comme un intrus qui a fait son temps, qui ne sait pas se servir de ce prodigieux succès du plébiscite, qui émousse le sens conservateur du grand vote par ses fantaisies libérales. C'est précisément ce qui fait la force de M. Émile Ollivier, et on peut le voir aisément, toutes les fois que cette tactique se dévoile dans quelque incident parlementaire, le cabinet du 2 janvier, devenu le cabinet du 15 mai, est aussitôt raffermi. La tentative n'est même pas poussée jusqu'au bout, et tout finit par un vote d'unanimité, car la droite veut bien faire de la stratégie autour du pouvoir, essayer de surprendre le ministère; elle ne veut pas le provoquer d'une façon trop directe et aller au-devant d'un décret de dissolution par lequel le gouvernement pourrait l'arrêter.

Tout est là. Le ministère garde une certaine force parce qu'il est nécessaire pour le moment, parce qu'il serait assurément difficile de le remplacer, parce que malgré tout, tel qu'il est, il apparaît encore aux yeux du pays comme l'image survivante du mouvement libéral qui nous a conduits au point où nous sommes. La droite est faible parce que malgré toutes ses protestations de libéralisme et tous ses efforts elle inspire encore les plus profondes défiances à l'opinion, qui ne verrait certainement dans un ministère de cette couleur qu'une menace de réaction nouvelle. Quant à la gauche, elle en est à panser sa blessure, à revenir de son étourdissement et à reconnaître la situation réelle que lui a faite le plébiscite. Ce qu'il y a de plus évident, c'est que pour tout le monde aujourd'hui, pour tous les partis, pour ceux qui se disputent la victoire du 8 mai comme pour ceux qui ont été vaincus, il y a une véritable indécision morale, une fatigue dont les langueurs du corps législatif offrent la singulière image, et pour tout le monde aussi apparaît la nécessité de retrouver sa voie, de se réorganiser, de se reconstituer sur le terrain nouveau que les événemens ont créé, où le pays lui-même, par son vote, vient de donner rendez-vous à toutes les bonnes volontés intelligentes et sincères.

Cette réorganisation des partis, ou pour mieux dire des forces politiques de la France, c'est la condition même du développement régulier de toutes les libertés. La gauche saura-t-elle saisir cette occasion? Elle a été battue, cela n'est pas douteux, elle a eu des déceptions cruelles, elle s'était fait des illusions qu'elle expie un peu durement. Elle avait conçu un instant des espérances qu'elle arborait d'une façon par trop flamboyante, puis elle est passée à un découragement profond. Les espé-

rances certes étaient vaines, le découragement est tout aussi étrange. Il est clair que ceux qui comptaient sur la république démocratique et sociale pour le lendemain ont quelque raison d'être découragés et de répéter d'un ton lamentable que tout est à refaire. Ceux-là n'apprennent rien, n'oublient rien, et ce qu'ils appellent tout refaire, ce serait simplement recommencer la même campagne qui a si bien réussi. Pour les esprits sensés et sérieux de la gauche, le moment est véritablement décisif. Ils ont une politique toute tracée, toute naturelle, s'ils sont des hommes éclairés, comptant l'expérience pour quelque chose et sachant reconnaître les causes de leur défaite. Le meilleur moyen pour eux, ce serait de se rendre un compte exact des conditions nouvelles qui viennent d'être créées, de bien voir à la lumière du plébiscite ce que la France veut et ce qu'elle ne veut pas, et de ne point craindre après tout de se placer là où le pays lui-même se place. On n'est pas en si mauvaise compagnie avec la volonté nationale.

Depuis quelques jours, il est vrai, on voit se dessiner vaguement certaines évolutions dans ce sens. La gauche est en travail, elle se divise pour se recomposer. Elle a commencé par désavouer les violences révolutionnaires. Le plébiscite a eu tout au moins le mérite de lui ouvrir les yeux, de lui montrer par une saisissante expérience le danger des équivoques et des solidarités compromettantes; elle a rompu avec le bataillon tapageur des démagogues. Ce n'est pas tout; aujourd'hui on s'interroge, on cherche à se réorganiser pour se remettre en marche. M. Ernest Picard cherche à rassembler autour de lui les élémens d'un parti qui n'est pas encore baptisé et qui s'appellera sans doute la gauche constitutionnelle. M. Gambetta s'en va seul à Belleville dans une réunion privée tracer le programme d'un nouveau radicalisme politique sur lequel il met encore par tradition l'aigrette de l'irréconciliabilité. Que sortira-t-il de tout cela? Malheureusement dans ce camp troublé de la gauche on a des faiblesses comme partout, et même plus que partout. On veut et on ne veut pas; on est ballotté entre le conseil secret de la raison et les habitudes, les préjugés, les engagemens de parti; on ne peut point se résoudre à faire le pas décisif, à braver l'impopularité, et c'est ainsi que M. Picard lui-même, avec tout son esprit, semble fort perplexe dans sa diplomatie de chef de parti en expectative. Que s'est-il passé réellement dans la réunion tenue, il y a quelques jours, chez M. Ernest Picard? Il n'est point douteux qu'il s'agissait de former, en dehors de l'ancien radicalisme, ce que nous appelions la gauche constitutionnelle, c'est-à-dire de se placer nettement sur le terrain de la constitution nouvelle en acceptant toutes les conséquences de cette situation. La tactique était hardie autant qu'opportune; la combinaison était habile, elle pouvait, dans un temps donné, devenir des plus sérieuses, attirer quelques-uns des esprits les plus distingués du centre gauche,

M. Buffet lui-même, et prendre dans la politique une véritable importance. Qui a reculé ou qui recule encore? Voilà la question. M. Ernest Picard, comme toujours, se tire d'affaire par un mot ingénieux et léger en assurant qu'il veut rester avec la gauche, qu'il faut se borner à former « l'aile droite de l'armée de la gauche. » Nous voici en pleine stratégie. Qui n'est pas « l'aile droite » ou « l'aile gauche » de quelqu'un dans les luttes de ce monde? Ce qu'il y a de mieux, c'est que M. Picard en est pour ses frais de fidélité, qu'on ne veut plus de lui dans l'armée où il a servi en tirailleur, et que la démocratie plus ou moins républicaine le congédie en saluant de la plus galante façon le navire qui l'emporte vers le pouvoir. M. Ernest Picard est un homme d'infiniment de raison et de bon sens; pourquoi ne prend-il pas sur lui de suivre ses instincts, d'aller là où il croit qu'il pourrait servir les intérêts libéraux du pays? Quant à M. Gambetta, il ne faut pas s'y tromper, c'est une autre nature d'esprit que M. Picard; il a un tempérament d'orateur et d'homme public bien autrement puissant; au fond, dans une mesure différente et sans se l'avouer peut-être, il est agité des mêmes perplexités, il a lui aussi des inspirations de raison et des engagemens de situation qui se livrent bataille dans son intelligence. Il y a certainement plaisir à voir se développer et grandir ce talent brillant et passionné. M. Gambetta commençait, il y a moins de deux ans, par des imprécations retentissantes qui servaient de passeport à sa jeunesse auprès de la démocratie révolutionnaire de Paris. L'esprit politique n'a pas tardé à percer chez lui dès qu'il a été député, et depuis quelques mois surtout, achevant de dépouiller l'accoutrement démagogique, il a fait entendre à son parti des sévérités singulières qui ont commencé par étonner un peu, qui finissent par s'imposer.

En réalité, que signifie le nouveau discours que M. Gambetta a prononcé l'autre jour à Belleville? C'est tout simplement le programme d'une politique rationnelle, légale, libéralement pacifique. M. Gambetta continue à se proclamer irréconciliable après le plébiscite de 1870 comme avant les élections de 1869. S'il y tient, nous le voulons bien; c'est un irréconciliable, soit, — mais un irréconciliable d'une nouvelle espèce, « répudiant toute anarchie, » prétendant n'avoir « recours ni à la violence, ni à l'émeute, ni aux complots, » livrant avec dédain les assassins « quels qu'ils soient » aux rigueurs de la loi, — disant crûment à son parti qu'il doit apprendre à se gouverner lui-même avant de prétendre gouverner les autres, qu'il a besoin de se réconcilier avec la France, de la rassurer, de lui bien montrer qu'il ne menace ni ses intérêts moraux, ni ses intérêts matériels, ni sa sécurité sociale. Après cela, nous nous demandons en quoi M. Gambetta est un irréconciliable? Qu'est-ce qu'un irréconciliable imposant le respect pour le suffrage universel, « même quand il se trompe, » avouant qu'il « importe peu à la France d'être

gouvernée par tel ou tel, pourvu qu'elle soit bien gouvernée, » et se considérant lui-même comme un mandataire du peuple chargé d'exiger de l'empire ce bon gouvernement qu'il doit en échange des millions de voix dont on vient de le combler? Irréconciliable! M. Gambetta l'est de nom, d'habitude, ses idées sont modérées, elles ont même quelquefois une saveur passablement autoritaire, et nous nous souvenons qu'en entendant, il y a quelques semaines, au corps législatif M. Émile Ollivier et M. Gambetta, nous nous disions tout bas qu'une étrange ironie de la fortune politique transposait les rôles, que l'homme d'opposition n'était pas celui qu'on pensait, que des deux antagonistes celui qui était le plus homme de gouvernement n'était point M. le garde des sceaux. Le plébiscite a fort bien pu ne pas convertir M. Gambetta à l'empire comme système monarchique, il n'a fait sûrement que fortifier chez lui cette idée, qu'il n'y a rien à entreprendre contre une manifestation nationale d'un certain ordre, que cette manifestation est au contraire le point de départ nécessaire de toute action pour un parti sérieux qui fait passer la liberté avant tout. C'est ce que nous voulions dire. Si dans l'armée démocratique M. Gambetta reste encore « l'aile gauche » de M. Picard, il devient indubitablement à son tour aujourd'hui « l'aile droite » de quelqu'un. Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, avec son intelligence élevée et sincère, il subit l'influence modératrice des événemens; mais alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de sa pensée? Pourquoi ne pas rompre avec toutes les équivoques et avoir l'air de garder encore un lien invisible avec tout ce qu'on semble désavouer? Certes ce serait le plus grand des progrès, si chacun osait être ouvertement de son opinion, et la gauche tout entière gagnerait en autorité auprès du pays, si elle affirmait tout haut ce qu'elle pense, ce qu'elle dit quelquefois tout bas. Elle serait peut-être exposée un instant à quelque bourrasque d'impopularité, elle grandirait comme parti politique, elle attesterait son indépendance et son aptitude au gouvernement du pays.

Elle a eu ces jours derniers une occasion toute naturelle pour intervenir sérieusement, c'est ce qui vient de se passer au cours de M. É. Laboulaye. Assurément des hommes comme M. Jules Favre, M. Gambetta, M. Jules Simon, se seraient fait honneur en frappant d'un désaveu direct et éclatant l'atteinte portée à la dignité et à la liberté d'un homme de valeur éprouvé par vingt ans d'enseignement. On n'a malheureusement entendu parler de rien de semblable. C'est cependant, il faut l'avouer, une des choses les plus tristes du temps, et elle est d'autant plus triste qu'elle passe en habitude. Il y a quelques semaines, c'était un professeur de l'école de médecine, M. Tardieu, qui avait à essuyer les avanies de son turbulent auditoire; aujourd'hui, c'est M. Laboulaye qui est assailli dans sa chaire du Collége de France et mis dans l'impossibilité de parler. Une première fois il a pu encore dire quelques

mots à travers le tumulte, et il a vivement soutenu cet indigne assaut; à la séance suivante, on a étouffé sa voix, on l'a couvert d'outrages, et il a été réduit à se retirer sans pouvoir vaincre cette tapageuse cohue amassée contre un seul homme. Sans doute il ne faut pas toujours attacher une importance extrême à ces petites séditions d'amphithéâtre, et il peut même y avoir quelquefois des susceptibilités généreuses dans ces effervescences de jeunesse auxquelles il faut laisser le temps de s'évaporer. Encore faudrait-il que ces manifestations ne fussent pas une grossière violence, qu'elles eussent au moins une apparence de prétexte sérieux. Franchement c'est là une triste campagne qu'on voudrait voir désavouée par la jeunesse des écoles, et que les étudians, si ce sont toutefois des étudians qui ont fait cette équipée, n'auront aucune raison d'inscrire sur leurs états de services quand ils seront notaires ou médecins dans leurs villages.

Ainsi voilà un homme qui pendant des années s'est distingué par le mérite de son enseignement, qui a été un des plus actifs promoteurs du mouvement libéral contemporain, qui a peut-être appris à ceux qui l'insultent le mot de liberté, et il n'est pas même garanti par son passé, par son talent! Un jour où il veut remonter dans sa chaire de professeur, il est arrêté au passage par l'invective, il reçoit des gros sous, il est harcelé, poursuivi dans son indépendance, dans sa carrière, jusque dans ses candidatures libérales d'autrefois. Et pourquoi tout ce bruit? Ah! nous avions oublié de le dire, parce que M. Laboulaye a voté pour le plébiscite, parce qu'il a engagé avec une courageuse franchise ses concitoyens à voter comme lui. Après cela, M. Laboulaye méritait sans aucune espèce de doute d'être condamné et d'être pour le moins envoyé au sénat! Ces étranges défenseurs de la liberté ne pouvaient supporter ce révoltant abus de la liberté d'autrui. Eux, ils avaient le droit de décider dans leur jeune barbe comment on devait se prononcer dans l'affaire du plébiscite; M. Laboulaye n'avait évidemment pas ce droit, on le lui a bien prouvé, de sorte que nous voici amenés à une extension tout à fait particulière et nouvelle du mandat impératif. M. Rochefort s'était engagé à venir s'informer chaque jour auprès de ses électeurs de Belleville comment il devait voter au corps législatif; maintenant, dans les occasions de quelque importance, un professeur vieilli dans l'étude des problèmes politiques ne devra pas manquer d'aller demander à ses jeunes auditeurs des écoles quelle opinion il doit avoir, quel vote il peut émettre, et, s'il a le malheur de ne pas se conformer à la consultation, d'avoir ses idées à lui, il sera sifflé, hué, conspué, jusqu'à ce qu'un mouvement de fierté l'éloigne de cette chaire, livrée à l'injure des tapageurs. C'est ce qui arrive aujourd'hui. M. Laboulaye a renoncé à continuer son cours, et, pour expliquer sa résolution, il vient d'écrire une lettre empreinte d'une dignité triste; il a fait

son devoir tant qu'il a pu, maintenant il se retire. Il n'est pas moins vrai que l'indépendance de l'enseignement vient de recevoir une des plus sérieuses atteintes qu'elle ait reçues depuis longtemps; ce qui est plus grave encore, c'est que cette indépendance est fort peu défendue. Le gouvernement a laissé faire, la gauche a gardé le silence. Nous faisons chaque jour d'étonnans progrès dans la pratique de la liberté!

Assurément, si la liberté de l'esprit n'est point en sûreté à Paris, elle ne sera pas sauvée à Rome, où le concile s'achemine d'heure en heure vers le grand dénoûment pour lequel il a été convoqué. On touche en effet au moment décisif où le Vatican va s'illuminer pour l'infaillibilité personnelle du pape. Jusqu'ici ce n'étaient que des polémiques, des lettres, des mémorandums, des mandemens que clercs et laïques, évêques et gouvernemens se jetaient à la tête. Maintenant la question est en délibération dans le concile même, et la discussion, engagée il y a quelques jours déjà, traîne sous les chaleurs, qui commencent à devenir accablantes pour ces sept ou huit cents vieillards accourus à Rome de toutes les parties du monde. Le résultat n'est guère douteux, on le sait bien; il a été préparé avec cette ténacité d'esprit que les passions religieuses expliquent seules. Le pape tient de toute son âme à être infaillible et à laisser à l'église ce mystique héritage; ceux qui l'entourent ne sauraient lui refuser de mettre sur sa tête branlante cette suprême couronne. Les partisans du dogme nouveau s'agitent pour achever leur victoire.

Ce n'est pas moins un fait curieux et significatif que cette discussion qui se prolonge au-delà de tout ce qu'on pensait au sein du concile, ce défilé d'orateurs, d'évêques venant témoigner de leurs résistances à une nouveauté périlleuse. La lutte semble assez sérieuse et ne laisse pas d'être vive; l'opposition tient tout au moins à combattre jusqu'au bout, et dans les dernières séances qui ont eu lieu au Vatican plusieurs prélats ont fait entendre de dures vérités. Un évêque hongrois n'a point hésité à déclarer que le dogme nouveau aurait inévitablement de désastreuses conséquences pour l'unité religieuse dans son pays, et de son côté un autre dignitaire de l'église autrichienne, le cardinal-archevêque de Prague, le prince Schwartzenberg, aurait dit que, si on votait le *schema* sur l'infaillibilité, il fallait s'attendre « à voir les schismes reparaître et l'anarchie des croyances déchirer encore le sein de l'église catholique. » C'est bien au contraire l'unité de l'église qu'on prétend sauver par l'inspiration du Saint-Esprit que les Romains sont invités à faire descendre sur le concile, et on comprend qu'avec cette croyance il n'y a pas moyen qu'on s'arrête en chemin. L'infaillibilité est le salut, et, comme l'a dit le pape, si on ne l'a pas pour la fête de saint Pierre, on l'aura pour l'Assomption de la sainte Vierge; mais on l'aura, l'opposition des évêques français, allemands ou américains ne servira qu'à rehausser le triomphe de l'om-

nipotence romaine. C'est fort bien; les illuminations du Vatican et de la place Saint-Pierre célébreront le triomphe, Rome aura sa fête pour le plébiscite du Saint-Esprit. Il reste à savoir quelles seront le lendemain les conséquences de cette résurrection de l'idée théocratique en plein XIXe siècle. Le moins qui puisse arriver, selon le mot du prince Schwartzenberg, c'est que ce soit là un dogme « dont le monde n'accepte jamais la loi. »

L'infaillibilité en effet ne sera rien, ou elle peut avoir des résultats qu'il n'est pas facile d'entrevoir encore. Elle changera certainement les rapports de la papauté et des gouvernemens, de l'église et de la société civile; elle introduit dans ces rapports un élément nouveau qui échappe à toute appréciation. D'un autre côté, dans l'église elle-même, quelle sera la situation des évêques qui auront résisté jusqu'au bout, qui ont combattu de toutes leurs forces, de toute l'autorité de la raison et de la prévoyance le dogme nouveau, qui ont déclaré qu'ils ne pouvaient reconnaître pour vrai ce qui leur paraissait un non-sens? On prête déjà à M. Dupanloup l'intention de quitter l'évêché d'Orléans, et il n'est point impossible qu'il ne soit imité par d'autres. Ces évêques se retireront, soit; et puis, si le gouvernement nomme à leur place des ecclésiastiques qui n'admettent pas davantage l'infaillibilité, qu'arrivera-t-il? Voilà la guerre allumée. Rien ne peint mieux la confusion qui se met aujourd'hui dans l'église qu'un bref adressé ces jours derniers par le pape à l'écrivain catholique le plus violent, au polémiste qui peut se vanter d'avoir conduit, la cravache ou la plume à la main, la campagne de l'infaillibilité, à M. Louis Veuillot en personne! Pie IX fait tous les complimens possibles à M. Louis Veuillot, il se réjouit fort de l'influence qu'a eue ce nouveau père de l'église, et il remercie en même temps le clergé secondaire de France qui a souscrit pour le concile, qui s'est laissé conduire à la bataille de l'infaillibilité par le journal *l'Univers;* des évêques, pas un mot, ou plutôt Pie IX met sa bénédiction là où M. Dupanloup et d'autres ont mis leurs condamnations. Ainsi voilà un pape qui passe sans façon par-dessus la tête des évêques pour aller tout droit traiter des affaires religieuses avec un écrivain et avec le clergé secondaire; il n'y a que ces ingénuités infaillibles pour faire de ces choses-là! Le concile finira comme il a commencé; il laissera en pleine effervescence les passions religieuses qu'il a excitées. C'est l'histoire qui vient d'être racontée par un écrivain anonyme dans un petit livre intitulé *Ce qui se passe au concile.* L'auteur sait bien ce qui se passe au concile, il le sait trop; il dévoile dans son plan, dans ses détails cette campagne de l'infaillibilité qui a été habilement conduite, on n'en peut disconvenir, et la preuve que ce petit livre indiscret et modéré a touché juste, c'est qu'il a été reçu à Rome comme une œuvre diabolique; il était dans tous les cas une dernière protestation, une note discordante

dans ce concert qui commence à s'élever autour du rayonnant pontife, dont la témérité ingénue peut être plus meurtrière pour l'église que les violences de ses adversaires les plus hardis. De toute manière, il y a une question qui aura fait du chemin en peu de temps, c'est celle du pouvoir temporel. L'infaillibilité du pape, c'est le dernier coup porté au pouvoir temporel. Il est évident désormais que cette confusion de puissances que soutenaient encore des esprits à la fois libéraux et catholiques n'est plus qu'une fiction impossible, et que la séparation devient de plus en plus inévitable. Liberté spirituelle pour l'église, liberté entière pour la société civile, il n'y a plus que ce moyen de faire vivre en paix des pouvoirs qui marchent dans des voies si différentes. Était-ce là qu'on en voulait venir en réunissant le concile?

Il y a pourtant dans le monde aujourd'hui un assez bon nombre de difficultés de toute sorte sans y joindre les passions religieuses, qui ne sont sûrement pas faites pour simplifier les affaires de l'Europe. Du nord au midi, les incidens, les questions les plus complexes, les crises constitutionnelles, quelquefois les insurrections, se succèdent et se renouvellent à chaque instant. M. de Bismarck sort de sa retraite de Varzin pour obtenir du parlement fédéral le vote de la loi qui maintient la peine de mort dans le code de la confédération du nord, c'est-à-dire qui rétablit cette peine dans les états mêmes où elle était abolie, et on ne devinerait pas quel a été l'argument principal du chancelier de Berlin : c'est l'intérêt de l'unité allemande! On ne fait jamais vibrer cette corde sans succès, et cette fois encore M. de Bismarck a enlevé la victoire; il a réussi à faire écarter un amendement proposant que la peine capitale restât tout au moins supprimée dans les états de la confédération tels que la Saxe, l'Oldenbourg, Brême, Anhalt, où elle n'existe plus. « Écartons tout ce qui peut être un obstacle à l'unité allemande, s'est écrié le chancelier avec une fébrile impatience, et donnez-moi par votre vote approbatif un gage de vos sentimens allemands. » A vrai dire cependant, nous doutons que le vote ainsi enlevé par M. de Bismarck ait fait faire un grand pas à l'unité allemande, qui a besoin pour se réaliser de gagner d'autres batailles. La Prusse s'est tirée d'une difficulté qui embarrassait l'organisation législative de la confédération du nord, voilà tout.

L'Autriche, de son côté, est toujours en pleine crise constitutionnelle, elle n'en sort pas, et le ministère qui s'est formé, il y a quelque temps, pour la Cisleithanie sous la présidence du comte Potoçki multiplie les efforts pour mettre l'ordre et la paix dans cette grande incohérence autrichienne. Il était arrivé au pouvoir dans un moment difficile, où la politique centraliste de l'ancien cabinet avait poussé les choses à l'extrême, et où le plus grand nombre des représentans des nationalités diverses avaient quitté le *Reichsrath,* de sorte qu'on se trouvait avec des

provinces plus que jamais irritées ou mécontentes, une constitution mise en doute, une représentation publique démembrée. Le comte Potoçki et ses collègues se sont mis à l'œuvre avec cette pensée, que rien ne pouvait se faire que par la conciliation, et cette pensée, ils ne l'ont pas mise seulement dans leurs paroles, ils l'ont mise dans leurs actes, dans leurs premières tentatives, dans les négociations qu'ils ont ouvertes avec les dissidens, surtout avec les Tchèques. Ils se sont fait un programme que M. de Beust, comme chancelier de l'empire, s'est chargé récemment d'exposer dans une circulaire diplomatique. Au fond, il s'agit moins de toucher à la constitution existante et si débattue que de l'interpréter, de l'appliquer dans le sens le plus libéral, de l'étendre de façon qu'elle soit un cadre assez flexible pour que les droits des races diverses puissent se concilier, sans que l'intégrité de l'état en soit atteinte, pour que le *Reichsrath*, établi avec le consentement commun sur l'élection directe, soit désormais à l'abri de ces démembremens qui ont fait récemment son impuissance.

En d'autres termes, c'est à la constitution actuelle elle-même qu'on voudrait demander les moyens d'arriver à la solution des difficultés dans lesquelles se débat l'Autriche ou la Cisleithanie, de pacifier les antagonismes, de concilier tous les droits, tous les intérêts, dont le conflit fait de la politique autrichienne une perpétuelle énigme. Il fallait commencer par le commencement. C'est ce qu'on a fait en dissolvant d'abord toutes les diètes provinciales, celle de la Galicie, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, du Tyrol, etc. La diète de Bohême a été seule exceptée pour le moment, et cette exception s'explique, parce qu'on a voulu éviter d'envenimer les choses par une agitation électorale en se donnant le temps de préparer un arrangement, devenu moins impossible avec les Tchèques eux-mêmes. Des élections sont donc très prochaines, et c'est avec le concours des diètes nouvelles qu'on se propose d'accomplir le programme dont le dernier mot est la formation d'un *Reichsrath* nouveau par l'élection directe et l'extension de l'autonomie des provinces. Tout cela est assez compliqué, on peut en convenir; par le fait, ce n'est pas plus compliqué que la situation même qu'il s'agit de pacifier, de régulariser en la réformant. Le remède est complexe comme le mal. Une chose est évidente, c'est la bonne volonté que manifeste le ministère du comte Potoçki, et à laquelle s'associe M. de Beust, d'étendre l'autonomie des nationalités diverses jusqu'à la limite où elle ne serait plus que du sécessionisme et où elle menacerait l'intégrité de l'empire. Le ministère cisleithan réussira-t-il? A bien dire, la difficulté la plus sérieuse pour lui est dans les rapports à établir avec la Bohême et avec les Polonais de la Galicie. Les Tchèques résistent encore, ils ne se rendent pas si aisément, c'est à une politique patiente et libérale de les relier au faisceau commun. Les Polonais peuvent avoir leurs griefs; au

fond, ils sentent la nécessité de ne pas pousser les dissentimens à outrance, de ne point trop affaiblir l'Autriche dans son travail de reconstitution, et c'est la pensée aussi politique que juste que le prince Ladislas Czartoryski exprimait récemment dans un discours à l'occasion de l'anniversaire de la constitution polonaise du 3 mai 1791. Les Polonais ont un intérêt trop évident à l'existence, à la force de l'Autriche, et les autres nationalités disséminées dans l'empire ne sont pas moins intéressées à une solution équitable des difficultés actuelles. Si le ministère Potoçki échoue, on ne voit pas trop par quel côté on pourra reprendre ce problème, toujours pressant et toujours fuyant.

Que se passe-t-il dans le midi de l'Europe? Il est évident qu'il y a quelque chose de vague et d'inconnu flottant à la fois sur l'Espagne et sur le Portugal. Pour la première fois depuis bien des années, une insurrection militaire vient d'éclater à Lisbonne et d'ensanglanter le seuil du palais d'Ajuda, où réside le roi. Voici quelque temps déjà qu'une certaine inquiétude régnait en Portugal. Des projets financiers présentés par le gouvernement avaient ému l'opinion et suscité une assez vive résistance. Le ministère présidé par le duc de Loulé, tout en ayant la majorité dans les chambres, rencontrait une opposition tenace; puis enfin, circonstance grave, le maréchal duc de Saldañha, qui a été dans ces dernières années ambassadeur du roi dom Louis à Rome et à Paris, était rentré en Portugal. Or, quand le duc de Saldañha est en Portugal, il faut s'attendre à quelque chose. Ce léger et fantasque vieillard, qui est arrivé à plus de quatre-vingts ans, a passé sa vie à renverser des ministères, à se révolter un peu pour toutes les raisons et même sans aucune raison et sous tous les drapeaux. La dernière fois qu'il s'est insurgé, — c'était encore sous la reine doña Maria, — on constatait gaîment qu'il avait changé cinquante-quatre fois d'opinions. Le fait est qu'il n'a jamais eu d'opinions, il a des caprices et des intérêts. Rentré il y a quelque temps dans son pays, après avoir passé quelques jours à Madrid, mécontent et frondeur selon son habitude, il n'avait pas tardé à conspirer et à se servir de sa vieille popularité dans l'armée pour séduire à sa cause quelques régimens; on le savait à Lisbonne, on n'ignorait pas les menées du vieux duc, on essayait de le faire partir, et en définitive on n'osait rien faire contre lui. Les choses en étaient là lorsque l'autre jour, à minuit, sur un signal le drapeau de l'insurrection était hissé sur le fort Saint-George, qui commande Lisbonne, et Saldañha, s'emparant de quelques bataillons secrètement gagnés, marchait sur le palais d'Ajuda. Le premier mouvement de la garde du palais était naturellement de résister. On échangeait quelques coups de feu qui tuaient quelques pauvres soldats et en blessaient un plus grand nombre; puis on fraternisait, et Saldañha entrait triomphant au palais. Que s'est-il passé entre le roi et lui? Toujours est-il qu'après cette entrevue le vieux duc

sortait du cabinet royal président du conseil. Lisbonne, en se réveillant le matin, trouvait la chose faite, le ministère renversé, le nouveau président du conseil proclamé, l'insurrection accomplie. Il faut ajouter que la population regardait passer l'événement sans y prendre aucune part. Les chambres, qui étaient encore en session, se sont réunies immédiatement, et on s'est demandé ce que tout cela voulait dire; personne n'a pu répondre. Le duc de Loulé, interrogé dans la chambre des pairs, s'est borné à déclarer qu'il avait refusé, quant à lui, de contre-signer la nomination du nouveau président du conseil, et qu'à ses yeux le roi n'était pas libre en sanctionnant cette nomination. Depuis, pour éviter toute explication embarrassante, les chambres ont été suspendues, et le mystère a redoublé.

Que signifie maintenant cette étrange insurrection portugaise qui remet la politique d'un petit pays depuis longtemps pacifié et libéral aux mains de la soldatesque? Il est bien possible que ce soit simplement la dernière fantaisie d'un vieillard affamé de bruit jusqu'à la dernière heure et agité d'une suprême ambition de pouvoir. Tout est croyable avec Saldañha. On n'a pas tardé cependant à chercher une autre raison plus sérieuse, et on a soupçonné que ce mouvement, après avoir été combiné avec l'Espagne, devait nécessairement avoir pour objet définitif l'union ibérique. Saldañha a-t-il eu effectivement quelque arrière-pensée de ce genre, ou bien a-t-on cru à ce projet parce qn'on connaissait ses démarches pour faire accepter la couronne espagnole par le roi dom Fernand? Ce qui est certain, c'est qu'il n'en a pas fallu davantage pour refroidir les Portugais, déjà fort tièdes, pour la dernière équipée du vieux duc. Les chambres avant de se séparer ont fait le serment de défendre l'indépendance du pays; ceux qui faisaient de l'opposition à l'ancien ministre se sont ralliés à la majorité pour condamner l'insurrection. Les manifestations du sentiment national ont éclaté avec une force singulière, et il a fallu que le gouvernement espagnol, par des déclarations devant les cortès, par des communications diplomatiques, par des télégrammes rassurans, se hâtât de se défendre d'avoir trempé dans une tentative quelconque pour faire violence au Portugal. Saldañha cependant ne dit rien; mais il est visiblement embarrassé, et il a même une grande peine à former un ministère. L'union ibérique! nous ne savons quand elle se fera, ni si elle existera jamais. Espagnols et Portugais ont bien autre chose à faire pour le moment; avant d'avoir le superflu, que ne cherchent-ils à s'assurer le nécessaire, l'ordre, la liberté, la sécurité? Le reste viendra par surcroît, si la fortune le veut.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

—

Histoire de la Création, exposé scientifique des phases de développement du globe terrestre et de ses habitans, par M. H. Burmeister, directeur du musée de Buenos-Ayres, traduit de l'allemand par M. E. Maupas; Paris 1870. F. Savy, éditeur.

La création, dans la pensée de l'auteur de ce livre, c'est l'ensemble de tout ce qui est vivant ou l'a été autrefois; l'histoire dont il trace le tableau, c'est celle des êtres organisés, dont la variété, l'énergie et l'intelligence n'ont cessé de croître depuis le temps de leur première apparition sur notre planète. A l'étude des acteurs de ce grand drame, M. Burmeister a joint celle de la scène qu'ils ont parcourue. Le lecteur apprendra ainsi à connaître, non pas méthodiquement, mais à l'aide des procédés les plus habiles que l'écrivain et le savant puissent employer, les divers états que la terre a dû traverser, la marche et le sens des phénomènes lents ou terribles qui l'ont agitée, et dont ceux de nos jours ne sont qu'une image affaiblie et un dernier écho. Dans cette étude, Laplace, Werner, Humboldt, Léopold de Buch, Bischof, Élie de Beaumont, servent tour à tour de guides à l'auteur. On sait que le globe terrestre, d'abord gazeux, puis fluide et incandescent, a jadis brillé comme une étoile. Même après avoir commencé à se solidifier, il a été longtemps enveloppé d'une atmosphère impénétrable à la lumière solaire et livrée à d'épouvantables orages. C'est seulement à la suite du refroidissement superficiel, opéré d'une manière très lente, que la terre a présenté un sol et des eaux susceptibles de nourrir des organismes vivans. Malheureusement la certitude du fait initial et l'existence de quelques rares documens sont loin de suffire pour dissiper l'obscurité de cette première période. La vie elle-même est aussi difficile à concevoir qu'à définir. On dit bien qu'elle est la manifestation d'une force, mais ce dernier mot cache mal l'indigence de l'idée; n'est-il pas là pour exprimer une cause inconnue? La vie organique, principe abstrait, n'est pour ainsi dire qu'un cadre; il faut, pour se réaliser, qu'elle emprunte au règne inorganique les élémens dont elle dispose; elle les modifie, mais pour les rejeter presque aussitôt. C'est un foyer qui veut être sans cesse alimenté, il n'existe que par le changement et pour le changement; la stabilité entraîne la mort.

Si l'on ne trouve pas ce qu'est la vie dans son essence, explique-t-on mieux les étapes successives par où elle a passé sur la terre, allant toujours en se compliquant et se perfectionnant à travers les âges? Ici du moins on possède une riche collection de faits dont le lien commun, vi-

sible parfois, s'amoindrit et disparaît le plus souvent. Les passages déchiffrés laissent néanmoins l'espoir fondé qu'on aura plus tard le sens de toute la légende. Ne voit-on pas la terre, à peine refroidie à la surface, encore enveloppée de lourdes vapeurs, baignée par des eaux demeurées tièdes, recevoir les premiers organismes, naturellement aquatiques? Ne comprend-on pas, d'une part, l'action érosive et mécanique de ces eaux, désagrégeant les roches, entraînant ou dissolvant leurs débris, de l'autre la contraction de l'écorce et l'apparition de grandes rides? Joignez par la pensée à ce double mouvement celui des réactions du noyau liquide soulevant les points demeurés faibles, tandis que les autres s'affaissent, se plissent, se contournent, et vous aurez un ensemble de phénomènes qui explique l'agrandissement des continens, le relief des montagnes, le creusement des vallées et des mers. Les difficultés ne naissent pas de cet ordre d'idées. — L'impossibilité d'admettre des époques régulièrement limitées, ayant chacune leurs êtres et leurs caractères particuliers, paraît aujourd'hui démontrée : de là résulte, comme conséquence d'un dilemme rigoureux, la continuité des phénomènes biologiques. — Mais alors comment comprendre la série complexe des organismes? D'où faire sortir ces êtres toujours plus élevés, plus libres de leurs mouvemens, plus rigoureusement adaptés à leur régime, que l'homme vient enfin compléter? Les deux écoles rivales, celle de la transformation et celle de la fixité des formes spécifiques, sont ici en présence, et il semble qu'il soit impossible de les concilier. M. Burmeister l'essaie pourtant, ou du moins il se tient dans une position intermédiaire; mais surtout il oppose à l'une et à l'autre solution dans ce qu'elles ont d'excessif une fin de non-recevoir qui s'accorde mal avec l'aiguillon de l'insatiable curiosité humaine. — Le problème de la filiation des êtres est, selon lui, non-seulement insoluble, mais encore inacceptable dans les termes où on le pose. Bien qu'il reconnaisse l'influence des transformations, il se demande si elles peuvent tout expliquer, et si la vie organique, apparue sans précédent direct au moins une première fois, n'a pu se manifester plus tard de la même façon, sous l'empire de causes que nous ne concevons plus, parce qu'elles ont cessé d'agir. Certainement l'apparition de la vie organique est aussi inconcevable, lorsqu'elle est réduite à un phénomène initial, que si l'on suppose que le même phénomène s'est répété plusieurs fois; mais cette dernière hypothèse aggrave encore les difficultés. La production spontanée des premiers organismes, qui probablement étaient des plus simples, n'offusque pas l'esprit comme la création subite des espèces qui se sont montrées en dernier lieu. Quand l'hypothèse de la transformation ne ferait que nous délivrer de la nécessité d'admettre une si longue répétition de prodiges, elle aurait bien mérité de la science.

Parmi les phénomènes moins inaccessibles, il en est un dont l'action a

été directe sur les êtres organisés, et que cependant on explique mal ou même pas du tout; je veux parler de l'ancienne température du globe, plus élevée autrefois qu'aujourd'hui sur tous les points de sa surface. Cette élévation n'a rien d'irrégulier ni de sporadique, c'est un fait permanent qui se confond avec le passé de notre planète et se prolonge jusque dans des temps voisins de l'homme. Les différences dues à la latitude s'observent, il est vrai, à partir des temps tertiaires, mais elles sont alors peu prononcées, et si les régions tropicales ne paraissent pas avoir été beaucoup plus chaudes que maintenant, le nord était certainement bien moins froid, et la vie s'étendait librement jusqu'au pôle. Il est naturel de rechercher la cause de ces changemens climatériques. Les hypothèses n'ont pas fait défaut, mais on reste généralement frappé de leur insuffisance. Il faut écarter tout d'abord les causes périodiques, comme la nutation de l'axe terrestre, puisque aucune trace de périodicité ne se remarque dans la marche du phénomène. Il faut encore repousser par une raison semblable l'influence des régions inégalement chaudes que le système solaire aurait traversées dans l'espace stellaire. En effet, il n'est pas question d'oscillations en plus ou en moins dans le degré de l'ancienne température. A la fois égale et torride sur toute la surface du globe, elle se maintient longtemps la même, puis l'égalité disparaît pour faire place à la distribution définitive des zones et des climats. On sait que l'inégalité actuelle est uniquement due à l'inclinaison de l'axe sur le plan de l'orbite terrestre; on sait aussi que des considérations astronomiques s'opposent à ce que l'on admette une moindre inclinaison dans le passé. Si l'on voulait simplement promener l'axe et les pôles sur divers points de la sphère sans en changer la direction absolue, on n'expliquerait rien, puisqu'il s'agit, non pas d'une surélévation locale, mais d'une égalité climatérique sur toute la terre. L'ancienne hypothèse, tirée de l'influence persévérante de la chaleur centrale, supporte mal un examen sérieux. Dans ce cas, la température aurait dû décroître graduellement, de période en période, et on serait forcé d'admettre pour le temps où parurent les premiers organismes une chaleur bien supérieure à 80 degrés centigrades, terme extrême audelà duquel l'albumine se coagule et toute vie devient par cela même impossible. Les espèces de l'âge des houilles indiquent d'ailleurs plus de densité et d'humidité dans l'atmosphère, plus d'égalité dans la climature que d'intensité calorique. C'est donc plutôt la persistance que l'élévation de l'ancienne température qu'il s'agit d'expliquer. A cet égard, l'influence du noyau en fusion semble d'autant moins admissible que les matières solides de l'écorce conduisent mal la chaleur.

L'auteur de l'*Histoire de la Création* hésite beaucoup à trancher une question aussi obscure; il est pourtant porté à croire que l'épanchement des matières en fusion vomies par les volcans des divers âges a consti-

tué une source de chaleur suffisante pour échauffer la surface terrestre, grâce à une atmosphère demeurée longtemps très dense. Il semble malgré tout que l'influence des latitudes aurait dû se trahir par quelques indices, si elles n'avaient jamais changé. On concevrait difficilement qu'à l'époque tertiaire, dont les êtres sont déjà si voisins des nôtres et ont dû être soumis aux mêmes conditions d'existence, l'influence seule des basaltes en fusion eût pu rendre le Spitzberg et le Groënland accessibles aux plus grands végétaux et neutraliser à leur profit jusqu'à l'obscurité des longues nuits polaires. La solution vainement poursuivie jusqu'ici de ce grand problème est sans doute purement astronomique : si l'axe terrestre n'a pas varié de direction, le soleil n'a-t-il pas changé, et l'ensemble du système planétaire est-il resté immobile? Le globe s'est consolidé à la surface, puis contracté; il a dû, en diminuant de volume et augmentant de densité, accélérer son mouvement. Le jour et l'année ont vu raccourcir leur durée; l'atmosphère a perdu en étendue, gagné en transparence; plus facile à échauffer, elle se refroidit plus aisément. Les eaux se sont accrues à l'état liquide ou solide, elles ont diminué à l'état de vapeur; les différences climatériques, en s'accusant de plus en plus, ont augmenté la violence des vents et la force des courans. L'homme est venu se placer au milieu d'un état de choses qui s'éloigne, à ces égards et à bien d'autres, de l'état antérieur; il a dû lutter contre des forces moins actives sans doute et moins formidables, mais infiniment plus variées et plus inégales que celles d'autrefois.

Si le globe terrestre a tellement changé, l'ancienne nébuleuse solaire dont nous nous sommes un jour détachés a dû se transformer de son côté. Les taches du soleil ne sont probablement que les premiers indices de solidification d'une matière à l'état de fluidité incandescente; l'astre lui-même a passé par bien des états successifs de condensation gazeuse avant d'arriver à celui de fluidité ignée vers le centre, qui paraît le caractésiser maintenant. La clé des phénomènes géologiques, si inexplicables en apparence, se trouve ainsi dans l'étude des vicissitudes de l'astre central; mais quand les sciences consentiront-elles à se donner la main pour mieux aborder des problèmes d'une telle complexité? En attendant, le livre de M. Burmeister en offre un tableau aussi complet que possible, exposé dans un style clair et sobre, dont le traducteur, M. E. Maupas, a su conserver la verdeur originale, tout en lui prêtant une élégance que ne déparent point certaines tournures germaniques. Les révisions opérées par M. Giebel et par l'auteur lui-même, les nombreuses figures intercalées dans le texte, placent l'*Histoire de la Création,* arrivée en Allemagne à sa huitième édition, immédiatement à côté du *Cosmos*. Plus accessible que ce dernier ouvrage aux intelligences mondaines et mieux adapté aux récens progrès de la paléontologie, de l'anthropologie et de la cosmogonie, le livre de M. Burmeister se re-

commande à tous ceux qui, sans pratiquer ces sciences, tiennent à en saisir la portée philosophique et à en apprécier les élémens essentiels.

GASTON DE SAPORTA.

Tausend Seelen, von Alexis Pisemski; übersetzt von E. Kayssler; Berlin 1870.

En Allemagne, la presse littéraire se pâme d'aise : elle a découvert Pisemski, elle le chante sur tous les tons; c'est une nouvelle étoile qui se lève à l'horizon de la poésie russe. Voici donc enfin un romancier sans préjugés, réaliste jusqu'au bout des ongles; il nous fera connaître la vie telle qu'elle est en Russie, sans rien voiler, sans rien taire ni omettre. Et de fait Pisemski n'y va point de main morte, il n'est crudité dont il n'ose assaisonner son récit. Le roman dont M. Kayssler vient de donner la traduction, — abrégée et émondée, — a pour titre *Mille âmes*. C'est une satire sanglante des mœurs de la société moscovite, et ce serait la peine d'en faire ici l'analyse détaillée, si nous ne l'avions pas faite il y a dix ans. On trouve dans la *Revue* du 15 janvier 1860 un curieux travail de M. Delaveau sur le roman satirique en Russie, et dans ce travail la biographie de Pisemski, suivie d'un résumé de son roman. Nous n'avons donc plus à présenter *Mille âmes* à nos lecteurs, et nous pouvons nous borner à en rappeler en quelques mots la donnée. Un jeune ambitieux, Jacques Vassilitsch Kalinovitch, élève de l'université de Moscou, succède comme inspecteur d'une école de district au vieux Godniev, qui personnifie l'ancien temps avec ses mœurs patriarcales. Godniev a une fille unique, Nastenka Petrovna, qu'il a élevée lui-même, si cela peut s'appeler élever, car la petite Nastenka n'en fait qu'à sa tête, et passe son temps à lire de mauvais romans. Kalinovitch se trouve complétement isolé dans la petite ville où il commence sa carrière; il ne tarde pas à devenir l'hôte assidu de la maison de Godniev, où tout le monde le considère comme le futur de Nastenka. La jeune personne, de son côté, se donne corps et âme à celui qu'elle regarde comme un homme supérieur. Cependant Kalinovitch n'a pas été sans faire quelques connaissances. Le prince Yvan, qui est dans le roman le type d'une aristocratie sans principes, aux dehors brillans et aimables, introduit Kalinovitch chez une vieille générale très riche qui a une fille difficile à marier. Grâce aux conseils intéressés de son mentor, Kalinovitch s'habitue à envisager sans trouble la perspective d'un mariage avec Pauline, la fille de la générale, qui lui apporterait en dot une propriété estimée à mille âmes. Pour s'arracher aux difficultés toujours croissantes de sa situation, il part brusquement pour Saint-Pétersbourg, non sans avoir été forcé par Nastenka de demander sa main à son père. A Saint-Pétersbourg, il se voit bientôt au bout de son rouleau de 400 ou 500 roubles, et il tombe malade. Il se

décide alors à écrire à Nastenka, qu'il n'a pas cessé d'aimer, tout en étant résolu à ne pas l'épouser. Nastenka arrive, l'entoure de ses soins. A peine guéri, il rencontre le prince et entame des négociations de mariage; moyennant une commission de 50,000 roubles, payable le lendemain de la noce, ce dernier lui fait épouser Pauline, qui d'ailleurs avait toujours témoigné à Kalinovitch beaucoup d'affection. Devenu grand seigneur par ce mariage, notre héros ne tarde pas à franchir d'un pas leste les échelons successifs de la hiérarchie administrative; il finit par être gouverneur de la province où il avait débuté si pauvrement. Au milieu de ces splendeurs, il n'est point heureux, car il n'aime pas sa femme, et les blessures de sa vanité ne sont pas encore cicatrisées. Nous le voyons concentrer toute son énergie sur son administration. D'une main de fer, il entreprend de déraciner des abus séculaires, il brise ceux qui résistent, et ne craint pas finalement de jeter en prison le prince Yvan lui-même, devenu son parent par son mariage. Alors l'intrigue lève contre lui sa tête d'hydre; miné par des attaques souterraines, il tombe et cède la place à ses ennemis, auxquels se joint sa femme. Destitué et détesté, vieux avant l'âge, Kalinovitch va s'enterrer à Moscou après avoir retrouvé son amie Nastenka, laquelle s'est faite actrice lorsqu'elle s'est vue abandonnée par son fiancé; il l'épouse après la mort de sa femme, et achève avec elle sa vie obscurément et paisiblement.

Tel est le roman qui vers 1859 a fait sensation en Russie. Les scènes de mœurs, parfois très pittoresques, y abondent; mais c'est surtout la franchise avec laquelle l'auteur dévoile les plaies de la haute et basse société russe qui lui a valu une grande réputation de satirique. On rencontre toutefois dans le livre des longueurs intolérables que le traducteur allèmand n'a supprimées qu'en partie. Certaines scènes d'intérieur sont d'une vulgarité dont rien n'approche, et le dialogue frise quelquefois la platitude. Malgré ces défauts, le roman de Pisemski mérite d'être lu, et ne laisse pas d'être instructif. Si ses héros nous inspirent peu de sympathie, au moins sont-ils vivans, ce ne sont pas des marionnettes. Et voilà le roman russe, vieux de plus de dix ans, que l'Allemagne nous donne pour une piquante nouveauté !

C. Buloz.

tout en
es soins.
de ma-
e lende-
urs avait
u grand
d'un pas
finit par
nent. Au
e pas sa
catrisées.
stration.
laires, il
en prison
lors l'in-
s souter-
joint sa
s'enterrer
s'est faite
use après
et paisi-

es scènes
surtout la
et basse
e. On ren-
le traduc-
l'intérieur
quelque-
rite d'être
nt peu de
ionnettes.
agne nous

oz.